

Résultats de l'Enquête sur la rémunération globale au Québec

Collecte 2021

Pour tout renseignement concernant l'ISQ
et les données statistiques dont il dispose,
s'adresser à :

Institut de la statistique du Québec
200, chemin Sainte-Foy
Québec (Québec) G1R 5T4

Téléphone :
418 691-2401
1 800 463-4090 (Canada et États-Unis)

Site Web : statistique.quebec.ca

Ce document est disponible seulement en version électronique.

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
3^e trimestre 2022
ISBN 978-2-550-92985-7 (en ligne)

© Gouvernement du Québec, Institut de la statistique du Québec, 2008

Toute reproduction autre qu'à des fins de consultation personnelle
est interdite sans l'autorisation du gouvernement du Québec.
statistique.quebec.ca/fr/institut/nous-joindre/droits-auteur-permission-reproduction

Septembre 2022

Avant-propos

Selon sa loi constitutive, l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) a pour mission de fournir des informations statistiques fiables et objectives sur la situation du Québec quant à tous les aspects de la société québécoise (article 2). L'ISQ doit également informer le public de l'état et de l'évolution comparés de la rémunération globale des salariés de l'administration québécoise et des autres salariés québécois (article 4).

L'accomplissement de ce dernier mandat est basé sur la réalisation annuelle de l'*Enquête sur la rémunération globale au Québec* (ERG). L'enquête repose sur une méthodologie rigoureuse, qui permet de produire des données objectives dans le domaine de la rémunération. Ces données suscitent un réel intérêt chez les différents acteurs du marché du travail québécois.

La collecte de l'information vise tous les emplois présents dans les entreprises répondantes. L'enquête comporte plusieurs étapes, dont la codification des emplois selon la Classification nationale des professions (CNP) et l'appariement des emplois repères représentatifs de l'administration québécoise. La CNP, un système de classification reconnu par d'autres organismes et agences statistiques, se caractérise par une précision plus grande sur le plan du domaine d'activité, alors que l'appariement des emplois repères apporte une finesse en ce qui concerne la complexité des emplois.

À la suite de l'édition 2021 de l'ERG, une comparaison de la rémunération globale des salariés de l'administration québécoise (fonction publique québécoise et réseaux publics de l'éducation et de la santé et des services sociaux) avec celles des autres salariés québécois, sur la base d'un panier d'emplois représentatifs de l'administration québécoise, a été publiée en novembre 2021.

La publication *Résultats de l'Enquête sur la rémunération globale au Québec – Collecte 2021* présente un éventail de données relatives aux salaires, aux heures de travail et aux échelles salariales selon plusieurs ventilations (le secteur privé ventilé selon la taille de l'entreprise et la syndicalisation ainsi que le secteur public et ses composantes). Par contre, les résultats sur la rémunération globale ne sont pas présentés dans cette édition.

Les données concernent les employés permanents à temps plein dans les entreprises qui emploient au moins 200 personnes dans les différents secteurs du marché du travail et les municipalités de 25 000 habitants et plus, ce qui permet de couvrir environ 25 % des 4,3 millions de travailleurs au Québec. Les faits saillants présentent des résultats par emploi et niveau de compétence selon la CNP dans l'ensemble du Québec.

La réalisation de cette enquête a été possible grâce à la collaboration de plusieurs personnes, dont les répondants, à qui nous exprimons notre gratitude. L'efficacité du personnel de l'ISQ, à chaque étape de l'ERG, est également digne de mention.

Le statisticien en chef,



Simon Bergeron

Ce rapport a été réalisé par :	Vladimir Racila
La coordination a été assurée par :	Ann Doucet
Direction des statistiques du travail et de la rémunération :	Patrice Gauthier
Ont collaboré à la réalisation :	David Chapados, Marie-Pier Dionne, Mélanie Dionne, Mélanie Grenier et Vladimir Racila, validation des données Mario Haché, développement méthodologique et traitement statistique des données Naigee Guillaume et Dominique Sam-Pan, traitement informatique des données
Révision linguistique et édition :	Direction de la diffusion et des communications

Remerciements

Nous tenons à remercier les personnes qui ont contribué à la réalisation de *l'Enquête sur la rémunération globale au Québec (ERG) – Collecte 2021* :

- Les répondantes et répondants de l'enquête, à qui nous voulons exprimer toute notre reconnaissance pour leur collaboration des plus importantes et leur patience ; sans eux, aucun résultat n'aurait pu être disponible.
- L'équipe de l'ERG à la Direction des statistiques du travail et de la rémunération : Ann Doucet (chargée de projet), Rhéana Adebo, Marilyn Barbieri, David Chapados, Dominic Chaumont, Marie-Pier Dionne, Mélanie Dionne, Marie-Josée Dufour, Roxanne Gingras, Mélanie Grenier, Naigee Guillaume, Valentina Ionescu, Rouba Khouri, Pascal Michel, Marise Nadeau, Sonia Ostafichuck, Pharet Pheng, Dominique Sam-Pan et Francine Trudeau.
- Les directions contributrices : la Direction de la méthodologie – Mario Haché et Chantal Caouette ; la Direction des technologies de l'information – Gérald Benoit et Guy Pérusse.

Pour tout renseignement concernant le contenu de ce rapport, s'adresser à :

Direction des statistiques du travail et de la rémunération
Institut de la statistique du Québec
1200, avenue McGill College, bureau 1020
Montréal (Québec) H3B 4J8
Téléphone :
514 876-4384
1 800 463-4090 (Canada et États-Unis)
Site Web : statistique.quebec.ca

Notice bibliographique suggérée

RACILA, Vladimir (2022). *Résultats de l'Enquête sur la rémunération globale au Québec – Collecte 2021*, [En ligne], Québec, Institut de la statistique du Québec, 192 p. [statistique.quebec.ca/fr/fichier/resultats-enquete-remuneration-globale-quebec-2021.pdf].

Signes conventionnels

...	N'ayant pas lieu de figurer
..	Donnée non disponible
x	Donnée confidentielle

Avertissements

En raison de l'arrondissement des données et des critères de confidentialité, le total peut être différent de la somme des parties.

Table des matières

Liste des tableaux et des figures	7
Introduction	11
Faits saillants	13
1 Les concepts et la méthodologie	19
1.1 Cadre conceptuel	20
1.1.1 Concept de rémunération globale	20
1.1.2 Mesure de la rémunération globale	20
1.1.3 Concepts relatifs aux salaires et aux échelles salariales	21
1.1.4 Concepts d'emploi repère et d'appariement	22
1.1.5 Classification nationale des professions	22
1.2 Méthodologie et approche de collecte	23
1.2.1 Plan d'échantillonnage	23
1.2.2 Collecte des données	26
1.2.3 Précisions sur les données et périodes de référence	31
1.2.4 Traitement et analyse des données	31
2 Les résultats	35
2.1 Portrait des répondants	36
2.2 Présentation des tableaux	39
Annexe 1 Emplois codés selon la CNP 2016 et emplois repères correspondants, ERG 2021	169
Annexe 2 Autres critères concernant la non-diffusion de certains codes ou de certains résultats	179
Glossaire	181

Liste des tableaux et des figures

Liste des tableaux

Tableau 1

Salaires annuels moyens et heures normales hebdomadaires de travail par niveau de compétence et pour certains emplois selon la Classification nationale des professions, entreprises de 200 employés et plus, Québec, 2021 16

Tableau 2

Salaires annuels moyens et heures normales hebdomadaires de travail pour certains emplois selon la Classification nationale des professions, entreprises de 200 employés et plus, Québec, 2021 17

1 Les concepts et la méthodologie

Tableau 1.2.1

Cycle de collecte et groupes de rotation (blocs) dans chaque strate (recensée et d'échantillonnage), Québec, 2021 26

Tableau 1.2.2

Liste des éléments couverts par l'ERG, Québec, 2021 30

Tableau 1.2.3

Qualité des estimations selon le coefficient de variation, Québec, 2021 33

Représentativité de l'échantillon sélectionné et des entreprises répondantes dans la population estimée de l'ERG, Québec, 2021 36

2 Les résultats

Tableau 2.1.1

Nombre d'entreprises et d'unités de collecte répondantes et nombre d'employés permanents à temps plein sélectionnés, par secteur, Québec, 2021 36

Tableau 2.1.2

Répartition des employés permanents à temps plein et des emplois dans les entreprises répondantes, selon le groupe de compétence de la CNP et le secteur, Québec, 2021 38

Tableaux 2.2 – Salaires et rémunération globale

Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions, Québec, 2021

Tableau 2.2.1

Ensemble des employés 42

Tableau 2.2.2

Secteur privé 54

Tableau 2.2.3

Secteur privé, employés syndiqués 62

Tableau 2.2.4

Employés non syndiqués 67

Tableau 2.2.5

Secteur privé, entreprises de 200 à 499 employés . . 73

Tableau 2.2.6

Secteur privé, entreprises de 500 employés et plus 78

Tableau 2.2.7 Secteur de la fabrication	85	Tableau 2.3.3 Employés syndiqués	132
Tableau 2.2.8 Secteur public	90	Tableau 2.3.4 Secteur privé, employés non syndiqués	135
Tableau 2.2.9 Administration municipale	98	Tableau 2.3.5 Secteur privé, entreprises de 200 à 499 employés	138
Tableau 2.2.10 Secteur universitaire	103	Tableau 2.3.6 Secteur privé, entreprises de 500 employés et plus	141
Tableau 2.2.11 Administration fédérale	107	Tableau 2.3.7 Secteur de la fabrication	144
Tableau 2.2.12 Administration québécoise	111	Tableau 2.3.8 Secteur public	147
Tableau 2.2.13 Secteur « entreprises publiques »	117	Tableau 2.3.9 Administration municipale	152
Tableaux 2.3 – Échelles salariales Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, Québec, 2021		Tableau 2.3.10 Secteur universitaire	155
Tableau 2.3.1 Ensemble des employés	122	Tableau 2.3.11 Administration fédérale	158
Tableau 2.3.2 Secteur privé	128	Tableau 2.3.12 Administration québécoise, Québec, 2021	160
		Tableau 2.3.13 Secteur « entreprises publiques »	164

Liste des figures

Figure 1

Salaire annuel moyen par niveau
de compétence de la Classification nationale
des professions, Québec, 202113

Figure 2

Heures normales hebdomadaires de travail
par niveau de compétence de la Classification
nationale des professions, Québec, 202113

1 Les concepts et la méthodologie

Figure 1.2.1

Provenance des coûts de rémunération,
Québec, 202127

Figure 1.2.2

Procédure de codification CNP, Québec, 202128

2 Les résultats

Figure 2.1.1

Représentativité de l'échantillon sélectionné
et des entreprises répondantes dans la
population estimée de l'ERG, Québec, 202136

Figure 2.1.2

Nombre d'entreprises répondantes
selon le secteur d'activité, Québec, 202137

Figure 2.1.3

Nombre d'entreprises répondantes
selon le nombre d'employés, Québec, 202137

Introduction

L'Enquête sur la rémunération globale au Québec (ERG) est réalisée chaque année auprès d'un échantillon d'entreprises qui emploient au moins 200 personnes. Les données présentées dans cette publication proviennent de la collecte 2021 de l'enquête.

Le rapport *Résultats de l'Enquête sur la rémunération globale au Québec – Collecte 2021* offre des données sur la rémunération des employés du Québec, particulièrement sur les salaires, les échelles salariales et les heures normales de travail, selon les groupes intermédiaires et les groupes de base de la Classification nationale des professions (CNP 2016). Les résultats sont fournis pour 13 ventilations. Cette édition du rapport ne contient pas de données sur la rémunération globale.

On trouve une définition de l'ensemble des éléments couverts par l'enquête ainsi que des variables dans le glossaire de ce document.

Des faits saillants concernant le salaire annuel moyen et les heures normales de travail par emploi et par niveau de compétence de la CNP dans l'ensemble du Québec sont d'abord présentés. Le premier chapitre expose, pour sa part, les concepts et la méthodologie de l'ERG. Le deuxième chapitre porte sur les résultats ; on y présente la population estimée, l'échantillon et d'autres éléments descriptifs de l'ERG 2021 ainsi que deux séries de tableaux. Une série se rapporte aux salaires (annuels et horaires) et l'autre, aux échelles salariales, et cela pour les emplois de la CNP.

Une autre série de tableaux qui comportent des intervalles de confiance de même que des tableaux ayant trait aux emplois repères et portant sur les salaires, les échelles salariales, les heures de travail et la rémunération globale sont disponibles sur le site Web de l'ISQ.

Faits saillants

Cette section présente des résultats sur le salaire annuel moyen et les heures normales de travail pour l'ensemble des employés concernés par cette enquête¹ et pour chaque niveau de compétence de la Classification nationale des professions (CNP) ainsi que pour les professions qui se distinguent par des valeurs plus élevées ou, au contraire, moins élevées dans l'ensemble du Québec en 2021. Les données proviennent de l'*Enquête sur la rémunération globale au Québec* (ERG), réalisée annuellement dans les entreprises de 200 employés et plus et les municipalités de 25 000 habitants et plus. Les résultats présentés concernent les employés permanents à temps plein².

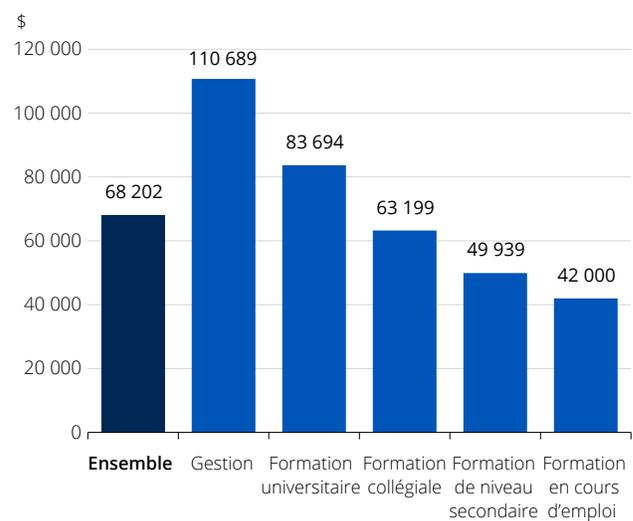
Résultats selon le niveau de compétence

Les professions de la CNP sont regroupées en quatre niveaux de compétence. Pour déterminer le niveau de compétence d'un emploi, on considère l'expérience requise, la complexité des tâches, les responsabilités de même que le niveau de formation exigé pour accéder à cet emploi. Le niveau A est divisé en deux groupes : les emplois de gestion et de professionnels ; tous ces emplois nécessitent habituellement une formation universitaire. Une définition de chaque niveau de compétence se trouve dans le glossaire de ce rapport.

Dans l'ensemble des entreprises québécoises de 200 employés et plus, le salaire annuel moyen en 2021 est de 68 202 \$ (voir la figure 1). Le salaire augmente avec le niveau de compétence. En effet, le salaire moyen pour les emplois nécessitant habituellement une formation en cours d'emploi est de 42 000 \$, alors que les gestionnaires gagnent 110 689 \$. Les salaires moyens selon le niveau de compétence pour l'ensemble du Québec sont tous statistiquement différents.

Figure 1

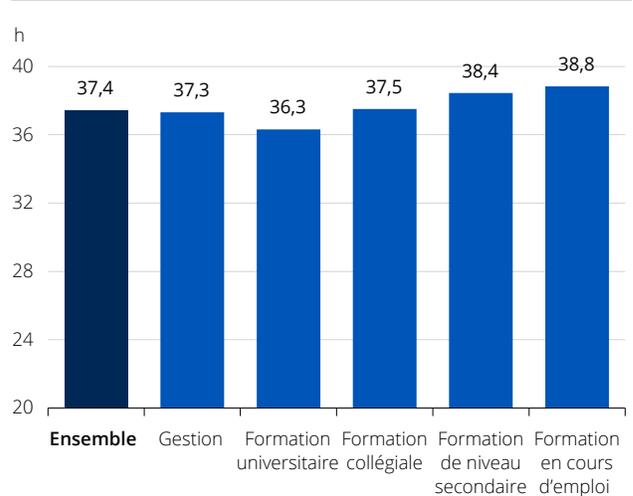
Salaire annuel moyen par niveau de compétence de la Classification nationale des professions, Québec, 2021



Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec – Collecte 2021*.

Figure 2

Heures normales hebdomadaires de travail par niveau de compétence de la Classification nationale des professions, Québec, 2021



Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec – Collecte 2021*.

1. Ensemble des employés dans les entreprises de 200 employés et plus et les municipalités de 25 000 habitants et plus.
2. Employés dont le contrat de travail est à durée indéterminée et la semaine normale de travail, de 30 heures et plus.

Dans l'ensemble du Québec, le nombre d'heures normales de travail est de 37,4 par semaine (voir la figure 2). La semaine de travail la plus courte se trouve dans les emplois nécessitant une formation universitaire (36,3 h), tandis que les emplois caractérisés habituellement par une formation en cours d'emploi présentent la semaine la plus longue (38,8 h), comparable à celle des emplois exigeant une formation de niveau secondaire (38,4 h).

Résultats par emploi

La CNP est un système qui classifie les emplois selon différents degrés de précision. Les constats dans cette section portent sur les professions codées à quatre chiffres, nommées groupes de base, qui fournissent plus de détails sur l'emploi. Les trois professions ayant les salaires les plus élevés et les trois ayant les salaires les plus faibles sont présentées pour chaque niveau de compétence.

Certains emplois ne font pas partie de l'analyse en raison de particularités dans le mode de rémunération : par exemple, certains professionnels de la santé (médecins, dentistes, vétérinaires, optométristes et pharmaciens – rémunération à l'acte ou professionnels à leur compte), les juges (rémunération établie selon des principes constitutionnels conçus pour assurer la confiance de la population dans l'indépendance et l'impartialité de la magistrature), les directeurs financiers et certains professionnels en finance et assurances (rémunération variable importante).

Il convient de rappeler que les données présentées résultent d'estimations et peuvent donc varier dans certains intervalles³.

Dans le groupe de la gestion, le salaire annuel moyen varie de 58 707 \$ chez les directeurs dans le domaine du commerce de détail et de gros⁴ à 144 674 \$ chez les directeurs d'autres services aux entreprises⁵ (voir le tableau 1).

En ce qui concerne les emplois nécessitant une formation universitaire, les assistants d'enseignement et de recherche au niveau postsecondaire présentent le salaire annuel moyen (56 694 \$) le plus faible, alors que les professeurs et les chargés de cours au niveau universitaire⁶ se distinguent par le salaire moyen (133 023 \$) le plus élevé. Pour ce qui est des emplois exigeant une formation collégiale ou son équivalent, les salaires se situent entre 40 843 \$ pour les superviseurs des ventes dans le commerce de détail et 115 649 \$ pour les pilotes, navigateurs et instructeurs de pilotage du transport aérien.

Relativement aux emplois nécessitant une formation de niveau secondaire ou une formation professionnelle spécifique, les salaires annuels moyens varient de 33 559 \$ pour les vendeurs dans le commerce de détail (les commissions affectées à certains emplois ne sont pas prises en compte) à 64 598 \$ pour les conducteurs d'équipement lourd (sauf les grues).

Quant aux emplois exigeant une formation en cours d'emploi⁷, les salaires annuels se situent entre 35 058 \$ chez les garnisseurs de tablettes, les commis et les préposés aux commandes dans les magasins et 61 529 \$ chez les manœuvres des mines.

Tous niveaux de compétence confondus, la semaine de travail se situe entre 34,4 h chez les commis des services judiciaires⁸ et 43,4 h chez les officiers de pont du transport par voies navigables⁹. La rémunération pour les heures supplémentaires n'est pas prise en compte dans l'enquête.

3. Une analyse des intervalles de confiance, disponibles sur le site Web de l'ISQ, permet de déterminer si la différence entre deux résultats de rémunération est significative sur le plan statistique ou non.

4. Cet emploi inclut également les chefs de rayon ou de section d'un magasin, les gérants de boutique et de dépanneur, etc.

5. Ils travaillent, entre autres, dans des cabinets de conseils en gestion, dans des services d'étude de marché, de gestion du personnel et de la paie, et dans des centres de contact et de sécurité.

6. Les chargés de cours ont habituellement un statut d'emploi et un salaire différents de ceux des professeurs universitaires. Les résultats présentés concernent les employés permanents à temps plein.

7. Emplois sans exigence scolaire particulière, contrairement à ceux d'autres niveaux de compétence. Un apprentissage acquis dans le cadre du travail caractérise ces professions.

8. Cet emploi n'est pas présenté dans le tableau. Le salaire moyen de cet emploi est de 49 859 \$.

9. Cet emploi n'est pas présenté dans le tableau. Le salaire moyen de cet emploi est de 84 081 \$.

Le tableau 2 présente des résultats sur le salaire annuel moyen et les heures normales de travail pour des emplois de la CNP qui se distinguent par les valeurs les plus élevées ou, au contraire, les plus basses, tous niveaux de compétence confondus.

Tous les emplois les plus rémunérés présentés sont liés au groupe de la gestion, à l'exception des professeurs et des chargés de cours au niveau universitaire. Tous les emplois de ce groupe nécessitent habituellement une formation universitaire (niveau de compétence A).

Parmi les emplois les moins rémunérés, six appartiennent au niveau de compétence D, qui exige habituellement une formation en cours d'emploi (le deuxième chiffre du code CNP est 6 ou 7). Trois emplois exigent une formation de niveau secondaire ou une formation spécifique (niveau de compétence C ; le deuxième chiffre du code CNP est 4 ou 5), alors que l'emploi restant nécessite une formation collégiale ou son équivalent (niveau de compétence B ; le deuxième chiffre du code CNP est 2). Huit des dix emplois les moins rémunérés appartiennent au domaine de la vente et des services (le premier chiffre du code CNP est 6).

Tableau 1

Salaire annuel moyen et heures normales hebdomadaires de travail par niveau de compétence et pour certains emplois selon la Classification nationale des professions, entreprises de 200 employés et plus, Québec, 2021

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen \$	Heures normales de travail h
Ensemble		68 202	37,4
Gestion		110 689	37,3
0125	Directeurs d'autres services aux entreprises ¹	144 674	38,9
0211	Directeurs des services de génie	136 790	37,6
0912	Directeurs des services d'utilité publique	135 718	36,9
0621	Directeurs – commerce de détail et de gros ²	58 707	39,4
0631	Directeurs de la restauration et des services alimentaires	61 946	39,8
0651	Directeurs du service à la clientèle et des services personnels, n.c.a.	79 440	38,9
Formation universitaire		83 694	36,3
2115	Autres professionnels des sciences physiques ³	123 828	36,6
4011	Professeurs et chargés de cours au niveau universitaire ⁴	133 023	35,9
4112	Avocats (partout au Canada) et notaires (au Québec)	115 246	35,9
4012	Assistants d'enseignement et de recherche au niveau postsecondaire	56 694	35,2
5121	Auteurs, rédacteurs et écrivains	74 005	38,1
5122	Réviseurs, rédacteurs-réviseurs et chefs du service des nouvelles	71 792	36,8
Formation collégiale		63 199	37,5
2271	Pilotes, navigateurs et instructeurs de pilotage du transport aérien	115 649	38,2
7301	Entrepreneurs et contremaîtres en mécanique	89 803	39,5
7304	Surveillants des opérations du transport ferroviaire	94 055	40,0
6211	Superviseurs des ventes – commerce de détail	40 843	38,7
6331	Bouchers, coupeurs de viande et poissonniers – commerce de gros et de détail	42 424	39,2
1243	Adjoints administratifs médicaux	42 428	35,0
Formation de niveau secondaire		49 939	38,4
1526	Horairistes de trajets et d'équipages	63 113	38,7
7512	Conducteurs d'autobus, opérateurs de métro et autres transports en commun	63 158	39,6
7521	Conducteurs d'équipement lourd (sauf les grues)	64 598	39,0
1414	Réceptionnistes	40 833	37,2
6421	Vendeurs – commerce de détail ⁵	33 559	37,5
9471	Opérateurs d'équipement d'impression sans plaque	40 370	37,2
Formation en cours d'emploi		42 000	38,8
6732	Nettoyeurs spécialisés	57 460	39,7
7622	Manœuvres dans le transport ferroviaire et routier	57 111	39,2
8614	Manœuvres des mines	61 529	38,9
6622	Garnisseurs de tablettes, commis et préposés aux commandes dans les magasins	35 058	38,8
6711	Serveurs au comptoir, aides de cuisine et personnel de soutien assimilé	35 716	37,9
6742	Autre personnel de soutien en service, n.c.a.	37 822	39,1

1 Ils travaillent, entre autres, dans des cabinets de conseils en gestion, dans des services d'étude de marché, de gestion du personnel et de la paie, et dans des centres de contact et de sécurité.

2 Cet emploi inclut également les chefs de rayon ou de section d'un magasin, les gérants de boutique, etc.

3 Ce groupe de base inclut les métallurgistes, les scientifiques en science du sol et les spécialistes et les chercheurs des sciences physiques, non classés ailleurs.

4 Les chargés de cours ont habituellement un statut d'emploi et un salaire différents de ceux des professeurs universitaires. Les résultats présentés concernent les employés permanents à temps plein.

5 Pour ce groupe, c'est le salaire moyen de base pour les heures normales de travail qui est retenu ; les commissions affectées à certains emplois ne sont pas prises en compte.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec – Collecte 2021*.

Tableau 2

Salaire annuel moyen et heures normales hebdomadaires de travail pour certains emplois selon la Classification nationale des professions, entreprises de 200 employés et plus, Québec, 2021

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales de travail
		\$	h
0112	Directeurs des ressources humaines	125 637	37,4
0124	Directeurs de la publicité, du marketing et des relations publiques	128 540	37,5
0125	Directeurs d'autres services aux entreprises ¹	144 674	38,9
0211	Directeurs des services de génie	136 790	37,6
0212	Directeurs des services d'architecture et de sciences	127 062	37,5
0213	Gestionnaires des systèmes informatiques	130 198	37,5
0711	Directeurs de la construction	129 494	38,0
0811	Directeurs de l'exploitation des ressources naturelles et de la pêche	130 306	39,8
0912	Directeurs des services d'utilité publique	135 718	36,9
4011	Professeurs et chargés de cours au niveau universitaire ²	133 023	35,9
1414	Réceptionnistes	40 833	37,2
6211	Superviseurs des ventes – commerce de détail	40 843	38,7
6421	Vendeurs – commerce de détail ³	33 559	37,5
6611	Caissiers	40 827	38,0
6622	Garnisseurs de tablettes, commis et préposés aux commandes dans les magasins	35 058	38,8
6711	Serveurs au comptoir, aides de cuisine et personnel de soutien assimilé	35 716	37,9
6731	Préposés à l'entretien ménager et au nettoyage – travaux légers	39 254	36,8
6741	Personnel de blanchisseries et d'établissements de nettoyage à sec et personnel assimilé	41 001	38,1
6742	Autre personnel de soutien en service, n.c.a.	37 822	39,1
9471	Opérateurs d'équipement d'impression sans plaque	40 370	37,2

1. Ils travaillent, entre autres, dans des cabinets de conseils en gestion, dans des services d'étude de marché, de gestion du personnel et de la paie, et dans des centres de contact et de sécurité.
2. Les chargés de cours ont habituellement un statut d'emploi et un salaire différents de ceux des professeurs universitaires. Les résultats présentés concernent les employés permanents à temps plein.
3. Pour ce groupe, c'est le salaire moyen de base pour les heures normales de travail qui est retenu ; les commissions affectées à certains emplois ne sont pas prises en compte.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec – Collecte 2021*.

1

Les concepts et la méthodologie



Ce chapitre présente les différents concepts et la méthodologie utilisés dans *l'Enquête sur la rémunération globale au Québec* (ERG). Afin d'aider le lecteur, plusieurs des termes employés dans ce rapport sont définis dans le glossaire de ce document.

1.1 Cadre conceptuel

1.1.1 Concept de rémunération globale

Le concept de la rémunération globale¹ qui guide les travaux de l'ISQ comprend l'ensemble des conditions contractuelles ou statutaires donnant normalement lieu à un engagement monétaire de l'employeur au bénéfice des employés et des employées, en contrepartie de l'exécution d'un travail pour une période donnée et dans des conditions déterminées².

Cette définition de la rémunération globale est transposée dans une équation qui précise les éléments couverts et qui se présente comme suit :

$$\begin{array}{r} \text{Rémunération} \\ \text{globale par} \\ \text{heure} \\ \text{travaillée} \end{array} = \frac{\begin{array}{r} \text{Rémunération} \\ \text{directe} \\ \text{Heures} \\ \text{normales} \\ \text{de travail} \end{array} + \begin{array}{r} \text{Rémunération} \\ \text{indirecte} \\ \text{Heures} \\ \text{- ch\^om\^e\^es} \\ \text{pay\^ees} \end{array}}{\begin{array}{r} \text{Rémunération} \\ \text{annuelle} \\ \text{Heures} \\ \text{de pr\^esence} \\ \text{au travail} \end{array}}$$

La rémunération directe comprend, selon le cadre conceptuel élaboré, l'ensemble des sommes versées directement à l'employé, soit principalement le salaire, mais aussi les primes de chef d'équipe ou de spécialiste, les indemnités de vie chère, les bonis, les commissions et les divers remboursements reçus.

La rémunération indirecte comporte généralement les sommes versées à des tiers au nom de l'employé pour lui permettre de bénéficier de certains avantages, comme une prime d'assurance vie, ou pour satisfaire à une exigence légale, par exemple la contribution au régime d'assurance maladie du Québec. La rémunération annuelle représente la somme de la rémunération directe et de la rémunération indirecte.

Les heures normales correspondent à la durée habituelle du travail. Les heures chômées payées, quant à elles, constituent les périodes d'absence rémunérées, soit les congés annuels, les jours fériés, les congés de maladie et les autres congés payés. Les heures de présence au travail sont ainsi déterminées en déduisant les heures chômées payées du nombre d'heures annuelles normales.

Certains éléments, bien que couverts par le concept, ne sont pas traités dans ce rapport. Les débours liés à la rémunération variable ne sont pas pris en compte dans le calcul de la rémunération globale par heure travaillée.

1.1.2 Mesure de la rémunération globale

Une fois le concept de la rémunération globale bien établi à l'aide d'une définition et d'une équation, plusieurs méthodes peuvent être retenues pour mesurer cette rémunération. L'ISQ a choisi la méthode des débours pour colliger et présenter les données sur la rémunération globale. Cette méthode permet d'évaluer les coûts engagés par les employeurs au chapitre de la rémunération pour une année financière donnée. Compte tenu de son équation sur la rémunération globale, l'ISQ utilise cette méthode en ajoutant au salaire les débours encourus par les employeurs pour offrir à leur personnel les régimes d'avantages sociaux, tout en considérant les heures de travail et les heures chômées payées.

La méthode des débours comporte toutefois certaines limites. Ainsi, chez deux employeurs offrant à leur personnel des régimes d'assurance vie identiques, la prime à verser peut varier sensiblement en raison, par exemple, de l'âge des employés. La mesure de la rémunération globale par la méthode des débours donnerait des résultats différents selon l'âge des employés pour chaque employeur. Pourtant, à âge égal ou sur l'étendue d'une carrière, l'avantage est le même. Plusieurs variables, sauf celles ayant trait au contenu des régimes, peuvent en effet avoir une influence sur les frais encourus, notamment les variables démographiques (âge, sexe, ancienneté de la main-d'œuvre, etc.) et les variables économiques (taux d'inflation et d'intérêt, rendement de la caisse de retraite, etc.).

1. Cette édition du rapport ne contient pas de résultats sur la rémunération globale en raison de la disponibilité des ressources.

2. Institut de recherche et d'information sur la rémunération (1988), *Cadre conceptuel de la définition de la rémunération globale*, Montréal.

1.1.3 Concepts relatifs aux salaires et aux échelles salariales

L'ISQ recueille l'information sur le salaire normal c'est-à-dire le traitement habituel de l'employé ou de l'employée en fonction de ses heures normales hebdomadaires de travail. Cependant, le salaire peut être colligé sous plusieurs formes (horaire, hebdomadaire, annuel, etc.) ; de fait, au moyen des heures normales hebdomadaires de travail, l'ISQ est en mesure d'effectuer les conversions nécessaires afin de présenter les données salariales sur différentes bases.

Les salaires recueillis incluent les indemnités de vie chère lorsqu'elles sont intégrées de même que les primes de chef d'équipe ou de spécialiste. Ces primes ne sont pas associées au rendement, mais à des emplois comportant des responsabilités de niveau supérieur. Les primes de rendement sont, en effet, exclues, puisqu'elles ne sont pas reliées aux tâches, mais plutôt à la personne qui occupe le poste.

Les débours relatifs aux salaires constituent un facteur important dans les décisions de rémunération d'un employeur, mais d'autres éléments doivent également être pris en compte. En effet, le niveau de salaire d'un employé dépend en partie de variables relatives à ce dernier, telles que l'ancienneté, l'expérience ou le rendement, qui déterminent sa position dans l'échelle salariale.

Afin de nuancer les données recueillies concernant les salaires, l'ISQ ajoute de l'information sur les échelles salariales. Les échelles salariales expriment une partie importante de la politique salariale de l'employeur. Elles représentent le niveau de rémunération offert pour un emploi. Pour des salaires différents, la politique salariale pourrait être similaire, puisque les débours peuvent varier en raison de diverses caractéristiques. La diffusion de données sur les échelles salariales permet donc une analyse plus approfondie des données portant sur les salaires.

Il existe plusieurs types d'échelles salariales : celles avec un minimum et un maximum normal, celles avec un minimum, un maximum normal et un maximum au mérite et, enfin, les échelles salariales avec un minimum et un maximum au mérite. Le maximum normal est un paramètre important ; ce taux, accessible à la personne dont le rendement est satisfaisant, représente le taux de

comparaison du marché. Le maximum au mérite, pour sa part, ne peut être atteint que par les personnes qui ont un rendement supérieur.

La comparaison entre les résultats observés pour les salaires et ceux relatifs aux échelles salariales doit tenir compte de certaines réalités. Pour une même entreprise, les données relatives aux échelles portent sur un groupe d'employés qui peut différer de celui pour lequel s'effectue la collecte des salaires. En effet, les données salariales incluent le personnel qui n'est pas assujéti à une échelle. En général, les emplois de professionnels, de techniciens et d'employés de bureau sont rémunérés selon une échelle salariale. Par contre, les employés de service, ceux de production et les ouvriers sont généralement rémunérés selon un taux fixe.

La collecte des données sur les maximums normaux peut occasionner quelques difficultés. Par exemple, dans certains cas, le mode de rémunération apparemment privilégié pour un emploi est une échelle salariale ; cependant, la difficulté de déterminer le maximum normal représentatif d'une politique salariale formelle fait en sorte que les emplois en question ne soient pas pris en compte dans les données sur le personnel rémunéré selon une échelle salariale.

Lorsqu'il s'agit de pondérer le minimum, tout l'effectif assujéti à une échelle salariale est pris en considération, y compris les employés dont le salaire est « hors échelle ». La même opération est effectuée dans le cas du maximum normal ; toutefois, le personnel dont l'échelle ne comporte pas de maximum normal, mais seulement un maximum au mérite, est exclu de cette opération.

Par ailleurs, pour ce qui est des emplois repères, dont le concept sera expliqué dans les prochains paragraphes, les emplois d'une même entreprise qui ont été appariés à un même corps d'emploi sont mis en relation entre eux selon qu'il s'agit d'une progression de carrière ou d'un régime de postes. Dans le premier cas, les employés progressent d'un emploi à un autre sans changement de poste. Il s'agit d'une progression, plus ou moins automatique, basée sur l'acquisition de compétences, l'ancienneté ou le mérite. Dans le second cas, la progression de la personne implique la disponibilité d'un poste et, conséquemment, un concours visant à le pourvoir. Les deux régimes peuvent être présents dans la même entreprise. En effet, le fait d'avancer dans

les premiers niveaux d'un corps d'emploi est souvent considéré comme de la progression de carrière, alors que l'accès aux niveaux supérieurs s'effectue selon un régime de postes. L'ISQ établit, pour chaque emploi repère, un minimum et un maximum qui reflètent bien la progression des employés dans leur structure salariale.

1.1.4 Concepts d'emploi repère et d'appariement

Dans le cadre d'une enquête sur la rémunération, l'utilisation d'emplois repères permet à la fois de limiter le nombre d'emplois à enquêter et de faire en sorte que les résultats soient représentatifs du secteur ou de l'entreprise qui fait l'objet de la comparaison. L'appariement des emplois des entreprises aux emplois repères de l'enquête est donc la méthode privilégiée par l'ISQ afin de répondre à son mandat de comparaison de la rémunération. Il s'agit d'un processus d'évaluation des similitudes entre le contenu des emplois repères et celui des emplois présents dans les entreprises participant à l'enquête, en fonction de critères qualitatifs et quantitatifs.

Le choix du panier d'emplois repères a été réalisé sur la base des emplois de l'administration québécoise ayant une contrepartie dans les autres secteurs du marché du travail³. C'est pourquoi certains emplois (personnel infirmier, personnel enseignant, etc.) ont été exclus. Les emplois retenus devaient être comparables, ce qui implique d'être suffisamment présents sur le marché de comparaison en plus d'avoir un contenu (responsabilités, exigences, etc.) facilement identifiable et stable dans le temps. De plus, les emplois repères permettent de tenir compte du niveau de complexité des tâches (niveau d'entrée et d'apprentissage, niveau de fonctionnement autonome et niveau de chef d'équipe ou de spécialiste). Ainsi, sur ce plan, l'information qui résulte de l'appariement offre un degré de finesse plus grand que celui obtenu avec la codification CNP.

Le panier d'emplois repères actuel a été introduit en février 2007⁴. L'ERG 2021 a porté sur 43 corps d'emploi (ayant de 1 à 3 niveaux de complexité), lesquels se regroupent en 5 catégories d'emplois, soit les professionnels, les techniciens, les employés de bureau, les employés de service et les ouvriers.

1.1.5 Classification nationale des professions

En plus d'utiliser des emplois repères pour répondre à son obligation de comparaison de la rémunération, l'ISQ collige dans l'ERG des données relatives aux professions telles que définies dans la Classification nationale des professions (CNP) 2016⁵.

La CNP est un système de classement des emplois reconnu à l'échelle canadienne et comparable aux systèmes d'autres pays. Il s'agit d'un outil permettant de classer les emplois d'une entreprise à l'aide de la description de tâches normalisée définie pour chacun des 500 groupes de base. Cette classification est utilisée, entre autres, par Statistique Canada et Ressources humaines et Développement des compétences Canada.

Ce système permet aux statisticiens et aux analystes du marché du travail d'utiliser une méthode uniformisée, et cela, dans le but de recueillir des données et de produire des résultats pour des groupes bien définis.

La CNP classe les professions en fonction du niveau de compétence et du domaine ou genre d'activité. Il s'agit d'une classification hiérarchique : elle comporte 40 grands groupes (codes à deux chiffres), 140 groupes intermédiaires (codes à trois chiffres) et 500 groupes de base (codes à quatre chiffres). Ainsi, chaque grand groupe englobe un ou plusieurs groupes intermédiaires, et chaque groupe intermédiaire contient un ou plusieurs groupes de base. Chaque chiffre donne de

3. En vertu de sa loi constitutive, l'Institut doit informer le public de l'état et de l'évolution comparés de la rémunération globale des salariés de l'administration québécoise et de celle des autres salariés québécois (Loi sur l'Institut de la statistique du Québec, L.R.Q., c. I-13 011, a. 4). L'administration québécoise comprend la fonction publique québécoise ainsi que les secteurs publics de l'éducation et de la santé et des services sociaux.

4. Pour plus de renseignements sur le processus de sélection du panier d'emplois repères, le lecteur peut consulter les documents *La sélection des emplois repères : nouvelle classification, enjeux et plan d'action* (octobre 2003) et *La sélection des emplois repères : présentation de la structure d'emplois de l'administration québécoise et analyse du panier actuel d'emplois repères avec des critères de représentativité d'ensemble* (décembre 2005) ainsi que les cinq articles parus dans le *Flash-info* (septembre 2003, 2004, 2005, 2006 et février 2007). Toutes ces publications sont disponibles sur le site Web de l'Institut (statistique.quebec.ca).

5. Voici le lien du site officiel de la CNP 2016 : noc.esdc.gc.ca/Accueil/Bienvenue/913675fa83314bf58c1f1cb9e6a6ee12.

l'information sur la profession : le premier indique le domaine, le second désigne le niveau de compétence généralement requis pour l'emploi, alors que le dernier sert à classer les différents corps d'emploi. Prenons, par exemple, le code 2131. Le premier chiffre (2) révèle qu'il s'agit d'une profession du domaine « sciences naturelles et appliquées et domaines apparentés ». Le deuxième chiffre (1) signifie qu'une formation universitaire est généralement requise pour occuper ce poste. Ensemble, ces deux chiffres indiquent déjà que cette profession se classe dans le grand groupe 21, soit celui du personnel professionnel des sciences naturelles et appliquées. Le troisième chiffre (3) désigne le groupe intermédiaire, en l'occurrence celui des professionnels/professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique. Enfin, le quatrième chiffre (1) fait référence au groupe de base, c'est-à-dire les « ingénieurs civils/ingénieures civiles ».

1.2 Méthodologie et approche de collecte

1.2.1 Plan d'échantillonnage

► Population visée et base d'échantillonnage

La population visée par l'enquête est constituée de l'ensemble des salariés des entreprises comptant au moins 200 employés à temps plein ou à temps partiel dans les différents secteurs du marché du travail au Québec. L'entreprise dont le nombre d'employés varie grandement en fonction des saisons, mais qui emploie 200 personnes et plus au moins 6 mois par année est incluse dans la population de l'enquête.

L'administration fédérale (personnel travaillant au Québec) constitue une seule entreprise dans le cadre de l'ERG ; c'est également le cas de l'administration québécoise (fonction publique, secteur public de l'éducation et secteur public de la santé et des services sociaux). Dans l'administration municipale, la population estimée est définie sur la base de la population desservie par la municipalité plutôt que sur la base du nombre d'employés.

Ce sont les municipalités de 25 000 habitants et plus qui font partie de la population visée par l'enquête, et celles-ci comportent généralement au moins 200 employés.

Les secteurs d'activité économique suivants sont exclus de l'enquête :

- agriculture et services relatifs à l'agriculture ;
- pêche et piégeage ;
- exploitation forestière et services forestiers ;
- construction ;
- organismes internationaux et autres organismes extraterritoriaux.

Le fichier de référence de la population de l'enquête est la base de données du Registre des entreprises (RE) de Statistique Canada. La base d'échantillonnage est constituée à partir de ce fichier, en excluant les entreprises classées dans les secteurs non couverts par l'enquête ainsi que celles classées dans les catégories de taille plus petites que 200 employés. En ce qui concerne les municipalités, l'information pertinente est tirée du tableau *Estimation de la population des municipalités* de l'ISQ.

► Stratification

Pour déterminer la taille et la composition de l'échantillon, les entreprises composant la population de l'enquête ont été réparties selon trois variables de stratification : privé/public, secteur d'activité économique et taille de l'entreprise.

Privé/public

La variable de stratification privé/public répartit les entreprises de la population visée en considérant leur appartenance au secteur privé ou au secteur public⁶. Le secteur public, tel que défini ici, correspond au regroupement du secteur « Administration québécoise » et du secteur « Autre public » que l'on retrouve dans le rapport *Rémunération des salariés. État et évolution comparés*.

6. Le secteur public comprend toutes les unités institutionnelles sous contrôle gouvernemental. Ce contrôle peut prendre la forme de propriété exclusive d'une unité institutionnelle ou d'une participation majoritaire sous forme d'actions donnant droit de vote.

Secteur d'activité économique

En ce qui a trait aux entreprises du secteur public, la deuxième variable de stratification portant sur l'activité économique découpe la population de l'enquête de la façon suivante :

- éducation (commissions scolaires et cégeps) ;
- santé et services sociaux ;
- administration provinciale (fonction publique du Québec) ;
- administration fédérale ;
- administration municipale ;
- universités ;
- entreprises publiques (locales, provinciales et fédérales).

Dans le cas des entreprises du secteur privé, la deuxième variable de stratification portant sur l'activité économique découpe la population de l'enquête de la manière suivante⁷ :

- extraction minière et extraction de pétrole et de gaz (21) ;
- fabrication (31, 32 et 33) ;
- commerce (41, 44 et 45) ;
- transport et entreposage (48 et 49) ;
- industrie de l'information et industrie culturelle (51) ;
- finance, assurances, immobilier et location (52 et 53) ;
- autres secteurs de l'industrie des services⁸ (54, 55, 56, 61, 62, 71, 72 et 81), sauf les secteurs suivants :
 - éducation (commissions scolaires et cégeps) ;
 - universités ;
 - santé et services sociaux ;
 - entreprises publiques.

Taille de l'entreprise

La troisième variable de stratification, la taille de l'entreprise, est déterminée à partir du nombre d'employés de l'entreprise. La stratification selon la taille répartit les entreprises en deux ou trois catégories. Les bornes définissant les strates de taille sont variables d'un secteur d'activité à l'autre.

► Degré d'échantillonnage

Le plan d'échantillonnage de l'enquête est un plan stratifié à deux degrés pour ce qui est de la CNP et à trois degrés dans le cas des emplois repères. Le premier degré consiste en un échantillon stratifié d'entreprises. L'étape du profilage permet de découper l'entreprise en unités de collecte (p. ex., une institution financière peut être divisée selon les particularités de rémunération et de conditions de travail des employés de son siège social et de ses divisions : assurances, services financiers/prêts, etc.) pour lesquelles il est logique de recueillir des données sur la rémunération ; une analyse est alors effectuée afin de caractériser l'entreprise en fonction de sa structure organisationnelle, de ses politiques de rémunération, de la syndicalisation ainsi que de la centralisation de ses données sur la rémunération. Dans les entreprises plus complexes (trois unités de collecte et plus), la charge de collecte est diminuée par l'échantillonnage d'unités de collecte, qui constitue le deuxième degré du plan d'échantillonnage. Les unités de collecte sélectionnées transmettent alors à l'ISQ un fichier complet comportant, pour chaque personne employée par l'entreprise, les données sur l'emploi et la rémunération ainsi que sur des caractéristiques personnelles. Tous les emplois de ce fichier sont codés selon la CNP. Enfin, une sélection d'emplois susceptibles d'être appariés aux emplois repères de l'enquête est effectuée. Il s'agit du troisième degré du plan d'échantillonnage.

► Taille, répartition et sélection de l'échantillon

La taille de l'échantillon et sa répartition ont été fixées en vue d'assurer un niveau de précision donné quant aux estimations produites, tout en tenant compte des

7. La classification utilisée est le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) 2017.

8. Il s'agit des secteurs suivants : services professionnels, scientifiques et techniques ; gestion de sociétés et d'entreprises ; services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement ; services d'enseignement (en excluant le secteur public) ; soins de santé et assistance sociale (en excluant le secteur public) ; arts, spectacles et loisirs ; hébergement et services de restauration.

ressources financières disponibles pour la réalisation de l'enquête et de l'échéance convenue pour la production des résultats.

Pour l'ERG 2021, la taille de l'échantillon est de 387 entreprises. La sélection de l'échantillon à l'intérieur des strates est de type aléatoire simple sans remise. La fraction d'échantillonnage est variable d'une strate à l'autre. Les entreprises de grande taille sont en général recensées, alors que celles de petite taille sont échantillonnées. Les strates appartenant à des secteurs d'activité où la taille de la population est petite se voient attribuer une fraction d'échantillonnage élevée. Pour ce qui est des établissements publics d'enseignement, de santé et de services sociaux et des universités ainsi que des administrations provinciale et fédérale, un recensement a été effectué.

Les unités de collecte sont sélectionnées dans les entreprises échantillonnées admissibles. Lorsqu'elles sont au nombre de deux ou moins dans une entreprise, elles sont recensées. Dans tout autre cas, il y a sélection sans remise d'unités de collecte avec une probabilité de sélection proportionnelle au nombre d'employés. Au total, parmi les 280 entreprises répondantes des 317 échantillonnées admissibles, 350 unités de collecte ont été sélectionnées.

Depuis 2006, l'enquête est réalisée selon un cycle de trois ans ; l'échantillon est donc divisé en trois groupes de rotation. Lorsqu'une entreprise est introduite dans l'enquête, sa collaboration est requise pour une durée de trois ans. À sa première année de participation, l'entreprise sélectionnée dans l'échantillon fait l'objet d'une analyse approfondie en ce qui concerne sa structure organisationnelle et de rémunération ; la collecte des données sur la rémunération est faite selon le mode « standard ». Le fardeau du répondant s'allège dès sa deuxième année de participation, la collecte étant réalisée en mode « allégé » (collecte de taux moyens d'augmentation⁹). Dans le cas des strates avec recensement, les entreprises recommencent un nouveau cycle de collecte lorsque le précédent est terminé. Dans les autres strates, la sélection de l'entreprise dans l'échantillon après le cycle de trois ans dépend de la fraction d'échantillonnage. Moins la fraction d'échantillonnage est élevée, plus le renouvellement de l'échantillon est important. Il faut préciser cependant que certaines grandes entreprises,

notamment les administrations publiques québécoise et fédérale, sont traitées en mode « standard » chaque année d'enquête (exception faite des avantages sociaux).

Le tableau 1.2.1 présente les cycles de collecte selon les groupes de rotation. La procédure de rotation est appliquée à toutes les strates (celles recensées et celles d'échantillonnage). Afin d'implanter un cycle de collecte de trois ans, chaque strate de la population visée des entreprises a été divisée en trois blocs de manière aléatoire. La composition des blocs est similaire sur le plan de la répartition des entreprises selon la taille et le secteur d'activité. Un premier échantillon (groupe de rotation A) a été tiré dans le cadre de l'ERG 2006 parmi les entreprises du bloc 1, un deuxième (groupe de rotation B) l'a été pour l'ERG 2007 parmi celles du bloc 2 et, finalement, un troisième groupe de rotation (C) a été introduit dans l'ERG 2008 à partir des entreprises du bloc 3. Puis, à compter du cycle de l'ERG 2009, il y a renouvellement du tiers de l'échantillon chaque année, avec le tirage d'un nouveau groupe de rotation. Ainsi, en 2021, le groupe de rotation N a été remplacé par le groupe O, sélectionné lui aussi dans le bloc 3.

Les mesures sanitaires toujours en place dans les entreprises québécoises en raison de la pandémie de COVID-19 n'ont pas affecté la collecte de données pour l'ERG 2021. On se souviendra que dans le but de répondre à ses engagements légaux liés à la diffusion du rapport de comparaison, l'ISQ avait dû revoir sa façon de procéder afin d'effectuer la collecte pour l'ERG 2020 dans le contexte de la crise sanitaire. L'organisation avait donc décidé de procéder à une collecte allégée pour toutes les entreprises présentes dans l'échantillon de l'ERG 2019, sauf pour l'administration québécoise. Par conséquent, l'ISQ n'avait pas renouvelé le tiers de l'échantillon comme à son habitude pour l'ERG 2020.

En 2021, l'ISQ a procédé à une collecte standard des données sur les salaires, les avantages sociaux et les conditions de travail. Les entreprises sélectionnées pour l'ERG 2021 l'avaient préalablement été pour l'ERG 2020, avant que l'ISQ ne décide de changer sa façon de faire pour cette édition-là. L'échantillon de l'ERG 2020 est donc le même que celui ayant servi à la réalisation de l'ERG 2019. Par conséquent, le cycle de participation des

9. Pour plus d'information sur le sujet, voir l'article suivant : Karine Charbonneau (2005), « Une nouvelle ère... lancement de la nouvelle ERG », *Flash-info, Travail et rémunération*, vol. 6, n° 4, septembre, p. 10-12.

entreprises, normalement de trois ans, a été prolongé d'un an. Plus précisément, les entreprises nouvellement sélectionnées lors de l'ERG 2017 ont terminé leur cycle en 2020, et celles choisies pour la première fois lors de l'ERG 2018 ou 2019 termineront respectivement le leur en 2021 et en 2022. De plus, les entreprises pour lesquelles 2020 devait être la première année de participation à l'enquête termineront leur cycle en 2023. Le cycle de participation sera de nouveau de trois ans pour les entreprises qui seront nouvellement sélectionnées lors de l'ERG 2022.

Selon le plan d'échantillonnage de l'enquête, les résultats reposent sur les données recueillies auprès de trois groupes de rotation. En ce qui concerne l'ERG 2021, les résultats reposent sur les données recueillies auprès des groupes de rotation M, N et O. Un premier échantillon (groupe de rotation M) a été tiré à l'automne 2017 (pour l'ERG 2018), un deuxième (groupe de rotation M), à l'automne 2018 (pour l'ERG 2019), et un troisième (groupe de rotation O), à l'automne 2019 (il était prévu que la collecte de données auprès des unités de collecte de ce groupe se réalise lors de l'ERG 2020, mais elle a plutôt été faite lors de l'ERG 2021). Ces trois groupes forment l'échantillon total de l'ERG 2021.

1.2.2 Collecte des données

► Approche de collecte

L'approche de collecte adoptée par l'ISQ résulte d'un équilibre entre les objectifs et les contraintes rencontrées. L'ERG est une enquête qui répond à deux articles de la Loi sur l'ISQ, soit l'article 2 – fournir des informations statistiques qui soient fiables et objectives sur la situation du Québec – et l'article 4 – informer le public de l'état et de l'évolution comparés de la rémunération globale des salariés de l'administration québécoise et des autres salariés québécois. Pour bien remplir sa mission, tout en considérant les besoins exprimés par les répondants et les différents utilisateurs-clients, l'ISQ désire diffuser un maximum de données, comme les débours de l'employeur, mais aussi les caractéristiques des régimes de rémunération. Cependant, certaines limites s'imposent, notamment sur le plan des ressources et de la volonté de réduire le fardeau des répondants. L'ISQ a donc développé une approche qui favorise la collecte et l'analyse de renseignements déjà disponibles (conventions collectives, politiques de rémunération, descriptifs des régimes, etc.), faisant en sorte de diminuer la contribution du répondant et de fournir aux analystes-enquêteurs de l'ISQ les données nécessaires

Tableau 1.2.1

Cycle de collecte et groupes de rotation (blocs) dans chaque strate (recensée et d'échantillonnage), Québec, 2021

Groupe de rotation	ERG 2015	ERG 2016	ERG 2017	ERG 2018	ERG 2019	ERG 2020	ERG 2021
Groupe H (bloc 2)	Allégé						
Groupe I (bloc 3)	Allégé	Allégé					
Groupe J (bloc 1)	Standard	Allégé	Allégé				
Groupe K (bloc 2)		Standard	Allégé	Allégé			
Groupe L (bloc 3)			Standard	Allégé	Allégé	Allégé	
Groupe M (bloc 1)				Standard	Allégé	Allégé	Allégé
Groupe N (bloc 2)					Standard	Allégé	Allégé
Groupe O (bloc 3)							Standard

au calcul des coûts de rémunération. En effet, à la fois les politiques de rémunération et les caractéristiques de la main-d'œuvre servent à établir les coûts, comme le montre la figure 1.2.1.

► Processus de collecte

Dans le cadre de l'ERG, plusieurs étapes et modes de collecte différents ont été implantés. Dans la collecte de type « standard », soit la plus complète, la première étape est une entrevue téléphonique ou en vidéoconférence avec le répondant (par exemple, un professionnel en ressources humaines ou un conseiller en rémunération). Cette entrevue permet notamment de préciser les besoins de l'ISQ relativement à la réception du fichier sur la rémunération et d'autres documents. Tous ces renseignements fournis par l'entreprise sont ensuite analysés et traités, ce qui constitue la deuxième étape. Puis, on procède à la codification des emplois selon la CNP. Finalement, une dernière entrevue en vidéoconférence avec le répondant est réalisée, principalement dans le but de faire les appariements d'emplois et de compléter la collecte des données sur les avantages sociaux et la rémunération variable.

► Première entrevue

D'une durée moyenne de 30-45 minutes, cette entrevue permet, tout d'abord, d'obtenir une description des différents groupes d'employés de l'unité de collecte afin de comprendre et bien définir la structure de rémunération, les conditions de travail et les avantages sociaux en place pour chacun des groupes. Également, c'est à cette occasion que des consignes sont fournies au répondant pour

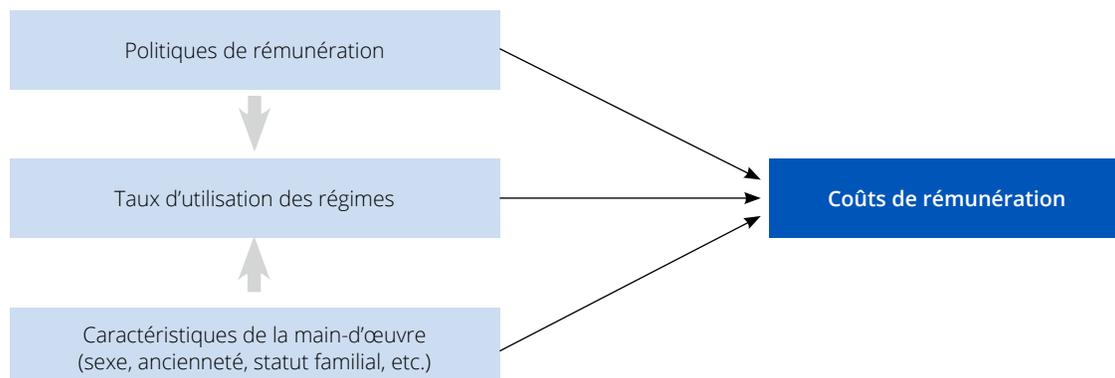
lui permettre de transmettre à l'ISQ un fichier complet sur la rémunération ainsi que d'autres documents nécessaires à l'analyse, tels que les conventions collectives, les descriptions de tâches et les politiques de rémunération.

► Réception et analyse du fichier sur la rémunération et des autres documents

Le fichier contient, pour chaque personne employée par l'entreprise, les données sur l'emploi et la rémunération (titre d'emploi, classification, salaire, échelle salariale, heures normales de travail) ainsi que sur des caractéristiques personnelles (sexe, date d'embauche, statut de syndicalisation). Issu du système de paie ou du système d'information de gestion de l'entreprise répondante – ce qui représente une source de données fiable et objective –, ce fichier est transmis au moyen d'un site sécurisé afin de garantir la confidentialité des données. Une analyse approfondie de ce fichier est effectuée dans le but de confirmer les modèles d'emplois ainsi que les structures et les modes de rémunération qui s'y rattachent. Le fichier sur la rémunération contient également l'information nécessaire à l'attribution d'un code CNP aux emplois de l'entreprise (titre d'emploi, code de classification, département, etc.). Quant aux documents tels que les conventions collectives, les politiques de rémunération, les recueils de conditions de travail et les rapports de taux d'utilisation, ils permettent aux analystes-enquêteurs de remplir les fiches de collecte sur les avantages sociaux et la rémunération variable. Les traitements et analyses réalisés à l'ISQ sur la base de ces diverses sources de renseignements permettent donc de réduire le fardeau du répondant.

Figure 1.2.1

Provenance des coûts de rémunération, Québec, 2021



► Procédure de codification selon la Classification nationale des professions

La troisième étape consiste à attribuer à chaque emploi un code de la Classification nationale des professions (CNP). La codification se fait à l'aide de trois chiffres (groupes intermédiaires) ou de quatre chiffres (groupes de base)¹⁰. La codification des emplois d'une entreprise selon la CNP permet une analyse complète et une compréhension élargie de la classification des emplois de cette entreprise. Elle permet aussi d'identifier les emplois susceptibles d'être appariés aux emplois repères de l'enquête. De plus, une connaissance approfondie de la structure des emplois d'une entreprise améliore la qualité du processus d'appariement¹¹.

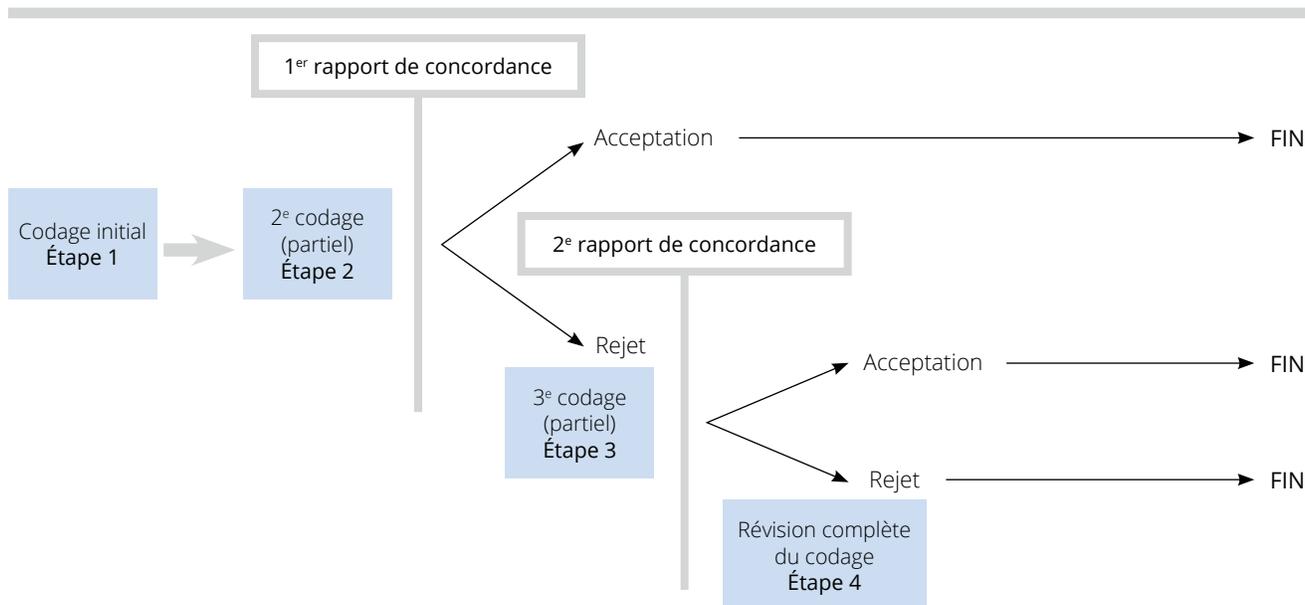
Afin d'assurer une codification de qualité, la procédure comporte jusqu'à quatre étapes distinctes (figure 1.2.2). Une codification de tous les emplois est d'abord effectuée par l'analyste-enquêteur responsable du dossier

de l'entreprise. Ensuite, une deuxième codification, cette fois-ci partielle, est faite par un autre analyste-enquêteur et un rapport de concordance est produit. Un troisième codage (partiel) est prévu lorsque la concordance entre les deux premiers codages est insuffisante; des règles d'acceptation ou de rejet des codes permettent de s'assurer de la qualité de la codification. Si, toutefois, la concordance entre les trois exercices de codage ne respecte pas les règles de qualité, la codification initiale est rejetée et tous les emplois doivent être codés de nouveau.

Les codes CNP attribués aux emplois permettent d'identifier les emplois potentiellement appariables aux emplois repères¹².

Figure 1.2.2

Procédure de codification CNP, Québec, 2021



10. Un des objectifs de la codification CNP est d'identifier les emplois susceptibles d'être appariés aux emplois repères de l'enquête. Habituellement, le groupe intermédiaire permet d'atteindre cet objectif. Cependant, afin de mieux cibler un emploi repère, la codification selon le groupe de base peut s'avérer nécessaire. Par ailleurs, l'information selon les groupes de base étant plus spécifique, leur nombre dans l'ERG est en ascension.

11. La relation entre les emplois de la CNP 2016 et les emplois repères de l'ERG est présentée à l'annexe 1.

12. Lorsque, au sein d'une même unité de collecte, plus de 100 emplois sont potentiellement appariables, un échantillon est sélectionné.

► Entrevue finale

La dernière étape, qui peut prendre entre deux heures et une demi-journée, est une entrevue en vidéoconférence avec le répondant, dirigée par l'analyste-enquêteur ; le but principal de cette entrevue est l'appariement des emplois.

Comme mentionné, le processus d'appariement vise à examiner la similitude de chacun des emplois avec l'un ou l'autre des emplois repères de l'ERG, sur la base de critères qualitatifs et quantitatifs. Ces critères reposent sur le sommaire ou la description générale de l'emploi, les conditions de pratique, la nature et la complexité des tâches effectuées, le niveau de scolarité et l'expérience exigés ainsi que sur le type de supervision reçue et exercée. Par ailleurs, certains codes CNP attribués à des emplois doivent être validés, tandis que pour d'autres emplois, aucun code CNP n'a été associé en raison d'une trop grande incertitude ; c'est également lors de l'entrevue que ces précisions sont recueillies.

Finalement, l'information qui n'a pu être colligée à la suite de l'étape d'analyse du fichier sur la rémunération et des autres documents est recueillie en entrevue afin de compléter les fiches de collecte sur les avantages sociaux et la rémunération variable.

Dans le cadre de l'ERG 2021, l'information a été colligée pour les avantages suivants :

- congés annuels ;
- congés fériés et mobiles ;
- régimes de retraite ;
- régimes étatiques ;
- congés de naissance, d'adoption et d'interruption de grossesse (remboursés à 100 %) ;
- congés de maternité ;
- congés de paternité ;
- congés parentaux ;
- congés d'adoption ;
- congés de maladie utilisés ;
- remboursement de congés de maladie non utilisés ;
- assurance salaire de courte durée ;
- assurance invalidité de longue durée ;

- assurance vie ;
- assurance maladie ;
- assurance soins dentaires ;
- assurance soins optiques ;
- congés sociaux et libérations syndicales.

► Validation et assurance qualité des données

La collecte selon les modes « standard » et « allégé » de l'ERG est effectuée principalement par des analystes-enquêteurs en rémunération, entre les mois d'octobre et juin. Ces personnes sont en grande majorité des professionnels formés en relations industrielles ou en gestion des ressources humaines. Les personnes nouvellement embauchées reçoivent une formation spécifique se rapportant à l'enquête et sont étroitement encadrées ; un programme de monitorat est d'ailleurs en place. L'analyste-enquêteur maintient le contact avec le répondant pendant tout le processus de collecte, ce qui lui permet de valider des données au besoin. Des réunions de production ont lieu régulièrement afin d'assurer l'uniformité dans l'interprétation des concepts et dans le processus de collecte. Un comité d'experts a également été mis sur pied pour gérer les cas complexes et pour élaborer et transmettre des directives lorsque des situations nouvelles, exigeant une analyse plus approfondie, se présentent.

Les données recueillies à partir des fichiers sur la rémunération sont intégrées électroniquement dans la base de données de l'enquête afin de limiter les erreurs possibles liées à la saisie. Quant à la collecte ayant trait aux autres éléments, elle se fait à l'aide de fiches, lesquelles sont ensuite saisies manuellement ; chaque analyste-enquêteur vérifie cependant la saisie effectuée pour ses dossiers. De plus, différents processus spécifiques de vérification et de validation ont été mis en place pour assurer la qualité des données. En effet, de nombreux contrôles de qualité sont réalisés en cours d'enquête et après celle-ci ; ces contrôles peuvent prendre la forme de rapports de concordance dans les cas de double saisie, de rapports de cohérence (par exemple, un rapport de validation sectorielle permettant de comparer la rémunération d'une entreprise avec celle de son secteur ou de comparer la rémunération entre différents niveaux de complexité), de rapports de sortie de données aberrantes ou d'une vérification du dossier par un analyste-enquêteur chevronné.

Le tableau 1.2.2 montre les divers éléments couverts par l'enquête et qui servent à la production des résultats. Ces éléments peuvent être abordés sous l'angle de la fréquence, mais parfois aussi, sous celui des politiques, des caractéristiques, des taux d'utilisation ou des débours de l'employeur (en pourcentage de la rémunération au taux de base). Il importe de souligner toutefois que seuls

les avantages pour lesquels il y a une contribution de l'employeur sont retenus, puisque l'ISQ utilise la méthode des débours pour mesurer la rémunération. Cependant, cette édition du rapport ne contient pas de résultats sur les avantages sociaux et les heures chômées payées en raison de la disponibilité des ressources.

Tableau 1.2.2

Liste des éléments couverts par l'ERG, Québec, 2021

Volet rémunération directe	
<p>Salaire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Horaire • Hebdomadaire • Annuel <p>Mode de rémunération</p> <ul style="list-style-type: none"> • Échelles salariales minimum/maximum normal/maximum au mérite • Échelles salariales minimum/maximum au mérite • Taux au rendement • Taux avec progression • Taux fixes • Taux variables 	<p>Remboursement de congés de maladie non utilisés</p> <p>Rémunération variable à court terme</p> <ul style="list-style-type: none"> • Partage des bénéfices de l'entreprise • Boni au mérite • Régime hybride (partage des bénéfices de l'entreprise et boni au mérite) • Boni d'équipe • Commission (vendeurs seulement)* • Partage des gains de productivité • Boni discrétionnaire • Autres régimes
Volet rémunération indirecte	
<p>Régimes de retraite</p> <ul style="list-style-type: none"> • Régime de retraite à cotisations déterminées • Régime de retraite à prestations déterminées • Régime d'épargne à cotisations déterminées <p>Régimes étatiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Santé et sécurité du travail • Assurance emploi • RAMQ • RQAP • RRQ 	<p>Assurances collectives</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assurance salaire de courte durée • Assurance invalidité de longue durée • Assurance vie • Assurance maladie • Assurance soins dentaires • Assurance soins optiques <p>Compensation pour congés familiaux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Congés de maternité • Congés parentaux • Congés de paternité • Congés d'adoption
Volet heures de travail	
<p>Heures normales hebdomadaires de travail</p> <p>Heures chômées payées</p> <ul style="list-style-type: none"> • Congés annuels • Congés fériés et mobiles • Congés sociaux et libérations syndicales • Périodes de repos et de repas¹ • Congés de maladie • Horaire réduit¹ • Congés de naissance, d'adoption et d'interruption de grossesse (remboursés à 100 %) 	

* Élément pour lequel la collecte n'est pas complète en 2021.

1. Pour ces deux éléments, l'enquête permet de noter la présence ou non de l'avantage, mais aucun débours n'est colligé.

1.2.3 Précisions sur les données et périodes de référence

Les données de l'ERG 2021 sur les salaires, les échelles salariales et les heures normales de travail portent sur les employés permanents à temps plein ; ce sont celles en vigueur le 1^{er} avril 2021.

En ce qui concerne les avantages sociaux, la période de référence des débours colligés est l'année 2017 (civile ou financière) pour les entreprises du groupe de rotation M, l'année 2018 pour celles du groupe de rotation N et l'année 2020 pour celles du groupe O. Il est à noter que les débours relatifs aux régimes étatiques sont ajustés selon les dispositions en vigueur pour la période de référence des avantages sociaux. Ainsi, dans l'ERG 2021, des ajustements à ce chapitre ont été effectués sur la base des dispositions en vigueur en 2020 pour les trois groupes de rotation. Pourtant, les coûts des avantages sont calculés à partir des fichiers de rémunération de 2021.

Dans l'administration québécoise, des données ont été recueillies sur tous les avantages sociaux lors de l'ERG 2021. Pour la fonction publique et le réseau de l'éducation, la période de référence s'étend du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019. Pour le réseau de la santé et des services sociaux, elle va du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019, sauf en ce qui concerne les régimes étatiques et les régimes de retraite. Pour les régimes étatiques, les taux de cotisation de l'employeur de 2020 ont été utilisés. Quant aux régimes de retraite, les débours correspondent au coût du service courant de l'évaluation actuarielle réalisée aux fins de la préparation des états financiers des régimes de retraite. La dernière évaluation actuarielle, déposée en octobre 2019, a été produite sur la base des données arrêtées au 31 décembre 2017. Cette évaluation établit les taux de cotisation pour les années 2020, 2021 et 2022.

Les données relatives à l'effectif concernent les employés permanents à temps plein et sont celles en vigueur en 2018, en 2019 ou en 2021 pour tous les secteurs, sauf l'administration québécoise. Dans l'administration québécoise, l'effectif des emplois fait référence à la période du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020 ; ce sont également les employés permanents à temps plein qui sont pris en compte, mesurés toutefois sous forme d'équivalent à temps complet.

Cette édition du rapport ne contient pas de résultats sur les avantages sociaux et, par conséquent, sur la rémunération globale en raison de la disponibilité des ressources.

1.2.4 Traitement et analyse des données

Compte tenu de l'approche de collecte privilégiée dans l'enquête, plusieurs traitements et calculs sont nécessaires afin de produire des résultats sur la rémunération globale. Tout d'abord, les données salariales sont recueillies pour chaque personne employée par l'entreprise ; ainsi, lorsque plusieurs personnes occupent un même emploi, une moyenne pondérée par l'effectif est calculée. De la même façon, lorsque plusieurs emplois sont associés au même emploi repère ou code CNP, la moyenne tient compte de l'effectif. En ce qui a trait aux avantages sociaux, les entreprises peuvent fournir l'information de diverses façons – outre les débours –, ce qui amène l'ISQ à effectuer des traitements afin de transformer les caractéristiques, taux et usages recueillis en débours pour chaque personne employée par l'entreprise.

► Ajustement des données des groupes de rotation M et N

Les unités de collecte du groupe de rotation N (troisième année du cycle de collecte) ainsi que celles du groupe de rotation M (quatrième année du cycle de collecte) ont fait l'objet d'une collecte « allégée ». Les données sur les taux d'augmentation des salaires et des échelles salariales ont été recueillies pour chacun des groupes d'emplois présents dans les unités. Pour toutes les unités de collecte, les appariements, l'effectif et les heures de travail n'ont pas été mis à jour.

Par ailleurs, pour toutes les unités de collecte (groupes M, N et O), la non-réponse totale et la non-réponse partielle ont fait l'objet d'une imputation.

► Non-réponse partielle et imputation des données

En plus de la non-réponse pour l'ensemble des données d'une unité de collecte, on retrouve également de la non-réponse partielle, c'est-à-dire lorsque seulement une partie des données est présente. La non-réponse partielle peut aussi entraîner des biais dans les estimations, puisque les non-répondants peuvent présenter des caractéristiques différentes de celles des répondants.

Afin de corriger les lacunes causées par la non-réponse partielle, une imputation des données manquantes a été effectuée.

Il existe un vaste éventail de méthodes d'imputation, des plus simples aux plus complexes, qui permettent d'attribuer des valeurs aux données manquantes. Dans cette enquête, deux méthodes d'imputation ont été utilisées : imputation par le voisin le plus proche et imputation par la moyenne. La première méthode consiste à attribuer à un non-répondant la valeur du répondant « le plus proche ». La proximité est définie à l'aide d'une fonction de distance basée sur des variables auxiliaires caractérisant l'emploi. La deuxième méthode consiste à remplacer la valeur manquante par la valeur moyenne d'un groupe de répondants possédant les mêmes caractéristiques que le non-répondant.

La collecte relative aux avantages sociaux est réalisée lors de la première année du cycle de participation à l'enquête. Les renseignements ont donc été colligés, selon le groupe de rotation, lors de l'ERG 2018, 2019 ou 2021. Les coûts sont calculés à partir des fichiers de rémunération de 2021. Les données sur les coûts associés à tous les avantages sociaux couverts par l'ERG ont pu être recueillies auprès des groupes de rotation G, H et I (ERG 2012, 2013 et 2014). En ce qui concerne l'imputation de la non-réponse partielle, l'ISQ a utilisé une méthode basée sur les moyennes observées, dans le secteur privé ou le secteur public, selon le type d'entreprise. Ainsi, la valeur manquante est remplacée par la valeur moyenne d'un groupe de répondants possédant les mêmes caractéristiques que le non-répondant.

Pour le groupe de rotation O, tous les avantages sociaux ont fait l'objet d'une collecte d'information (sur la présence et sur les coûts) dans les administrations québécoise et fédérale ainsi que dans les principales entreprises du secteur « autre public ». Pour les entreprises restantes du groupe de rotation O et pour toutes les entreprises des groupes N et M, l'information sur la présence de tous les avantages sociaux a été recueillie, mais seuls les quatre avantages pour lesquels les coûts sont généralement les plus élevés ont fait l'objet d'une collecte de données portant sur les débours, soit les congés annuels, les jours fériés et les congés mobiles, les régimes de retraite et les régimes étatiques.

De plus, pour certaines entreprises du groupe de rotation O, cinq avantages sociaux, qui depuis l'ERG 2015 faisaient l'objet d'une imputation réalisée à partir de données historiques, ont été réintroduits dans la collecte portant sur les débours. Il s'agit des congés de maladie utilisés, du remboursement des congés de maladie non utilisés ainsi que des assurances salaire, soins dentaires et soins optiques. Ces avantages ont été sélectionnés selon l'importance de leur contribution à la rémunération globale et en raison du fait que la non-réponse associée à ces avantages n'a pas été élevée dans le passé.

Pour tous les autres avantages sociaux, une imputation a été effectuée. Celle-ci est basée sur les données les plus récentes disponibles pour chacun des secteurs. Elle a été réalisée à partir des données historiques des ERG 2012, 2013 et 2014 (groupes de rotation G, H et I). Dans certains cas, l'unité de collecte a pu être directement liée à une entreprise présente dans le groupe de rotation G, H ou I. Les données historiques propres à l'entreprise ont alors été retenues. Pour les autres cas, les coûts moyens du secteur d'appartenance ont été utilisés.

► Pondération

La pondération a pour objectif d'associer à chaque unité répondante le nombre d'unités (le poids) qu'elle représente dans la population visée par l'enquête. L'utilisation de ce poids à l'étape d'estimation permet de rapporter les données des répondants à la population visée et de faire des inférences adéquates à cette population, bien que celle-ci n'ait pas été observée dans sa totalité. Le calcul du poids tient compte de deux éléments : le premier est la probabilité de sélection à chaque degré du plan d'échantillonnage et le deuxième est l'ajustement pour la non-réponse.

L'enquête repose sur un échantillon probabiliste, ce qui permet d'évaluer, pour chaque unité de la population, la probabilité de faire partie de l'échantillon. L'inverse de la probabilité de sélection est utilisé comme pondération initiale. Ce premier élément de pondération permet de tenir compte adéquatement de la non-proportionnalité de l'échantillon par rapport à la distribution de la population de l'enquête.

La non-réponse est un problème affectant habituellement les enquêtes par sondage et peut conduire à des biais dans les résultats. En présence de non-réponse, il est toujours possible que les unités non répondantes

aient des caractéristiques différentes de celles des unités répondantes. Plus la non-réponse est élevée, plus le biais peut être grand. Il importe donc d'obtenir un taux de réponse élevé lors de la collecte et de tenir compte de la non-réponse lors de la pondération.

L'ajustement pour la non-réponse consiste à redresser l'échantillon des répondants par une modification de la pondération afin de le rendre, dans la mesure du possible, semblable à l'échantillon tiré initialement. Cette technique nécessite de l'information complémentaire sur les répondants et les non-répondants afin de créer des groupes homogènes appelés classes de pondération. Pour que les ajustements effectués soient efficaces, il est primordial que l'information auxiliaire dont on dispose soit liée aux variables mesurées ainsi qu'au phénomène de non-réponse. Le redressement est fait en utilisant l'inverse du taux de réponse par classe de pondération.

► Méthode d'estimation

Dans cette enquête, deux types d'estimation sont tirés des données de l'échantillon : l'estimation des paramètres (moyenne, proportion, ratio) et l'estimation de la précision associée à chacun de ces paramètres. Tous les paramètres estimés ont été produits avec les données pondérées pour qu'elles puissent être inférées à la population visée. Toutes les estimations ont été calculées à l'aide des logiciels spécialisés SAS et SUDAAN, ce dernier permettant d'estimer correctement la variance en tenant compte de la pondération et des spécifications du plan d'échantillonnage.

Fiabilité des estimations

Dans ce rapport, il s'agit d'estimations de la situation ayant cours dans la population définie de l'enquête. L'utilisation des résultats à des fins d'évaluation de la rémunération dans les secteurs d'activité économique exclus de la population de référence serait inappropriée. Aussi, l'enquête reflète la situation des entreprises de 200 employés et plus. Il serait donc non fondé d'extrapoler les résultats de la présente enquête aux entreprises comptant moins de 200 employés.

Erreur d'échantillonnage

Comme les données proviennent d'un échantillon plutôt que de l'ensemble de la population visée, les estimations (moyenne, proportion, ratio) comportent une erreur d'échantillonnage que l'on peut mesurer. La marge d'erreur est une mesure de précision qui sert d'abord à estimer un intervalle de confiance autour de l'estimation produite. Elle peut être calculée à partir d'une mesure appelée « erreur type d'une estimation d'échantillon », où l'erreur type représente la racine carrée de la variance estimée.

Le coefficient de variation (CV)¹³ constitue une autre mesure pour quantifier la précision associée à l'estimation. Plus le CV est faible, plus l'estimation est précise et, à l'inverse, un CV élevé commande la prudence.

► Qualité des données

Dans le cadre de l'ERG 2021, le taux d'admissibilité à l'enquête varie de 65 % dans le secteur privé à 100 % dans les administrations municipale, québécoise et fédérale ainsi que dans le secteur universitaire. Quant au taux de réponse, il est excellent : il est de 100 % dans tous les secteurs, sauf le secteur privé (77,8 %). Pour le volet sur les avantages sociaux, toutes les unités de collecte ont fourni de l'information sur un ou plusieurs d'entre eux, ce qui signifie que le taux de non-réponse totale pour ce volet est nul.

Le tableau 1.2.3 indique la qualité de l'estimation en fonction de la valeur du coefficient de variation. Dans ce rapport, les CV ne figurent pas dans les tableaux portant sur les salaires et la rémunération globale. En effet, toutes

Tableau 1.2.3
Qualité des estimations selon le coefficient de variation, Québec, 2021

Coefficient de variation (CV)	Qualité de l'estimation
≤ 5 %	Excellente
5 % < CV ≤ 10 %	Très bonne
10 % < CV ≤ 15 %	Bonne
15 % < CV ≤ 25 %	Passable (*)
> 25 %	Faible (**)

13. Exprimé en pourcentage, le CV est obtenu en divisant l'erreur type de l'estimation par l'estimation elle-même.

les estimations de salaire et de rémunération globale présentées sont de qualité « Excellente », « Très bonne » ou « Bonne ». Lorsque les estimations sont de qualité « Passable » ou « Faible », elles ne sont pas diffusées.

Quant aux tableaux sur les échelles salariales, certains résultats concernant la proportion de l'effectif rémunéré selon une échelle sont suivis d'un ou deux astérisques (* ou **). Un astérisque signifie que la qualité de la donnée est passable ($15\% < CV \leq 25\%$) et deux, qu'elle est faible ($CV > 25\%$).

En plus des CV, d'autres critères de qualité ont été pris en compte dans les décisions relatives à la diffusion des résultats. Dans un premier temps, les emplois de la CNP pour lesquels le taux de non-réponse des données recueillies (salaires, échelles salariales, heures de travail) est de 25 % ou plus ne sont pas présentés, de même que ceux pour lesquels l'effectif est inférieur à 10. Une analyse a également permis de cerner des postes pour lesquels le salaire calculé ne reflétait pas la réalité de la profession en raison de certaines particularités ; ces cas sont exposés à l'annexe 2.

De plus, dans les tableaux relatifs aux échelles salariales, deux groupes sont exclus, parce que ce mode de rémunération n'y est pas suffisamment présent. Il s'agit des groupes de gestion et de formation en cours d'emploi.

Il importe aussi de mentionner que certains résultats sur les quartiles de salaire ne sont pas présentés. Ce sont les cas pour lesquels un grand nombre de personnes ont le même taux de salaire. Il devient alors impossible de cibler des taux de salaire qui séparent l'effectif en quatre groupes de poids égal. Prenons, par exemple, le cas d'une profession dont l'effectif est de 100 employés. Si 70 personnes sont rémunérées au taux du salaire minimum, on ne peut pas cibler un taux de salaire pour lequel 25 % de l'effectif gagne moins que le salaire présenté et 75 % gagne plus, puisque 70 % de l'effectif a le même niveau de rémunération. Ainsi, dès qu'il est impossible d'identifier un des quartiles, aucun quartile n'est présenté.

Par ailleurs, il est possible de remarquer certaines fluctuations de la rémunération lors de l'analyse des résultats par niveau de compétence, c'est-à-dire des cas où le salaire affiché pour une profession classifiée dans un niveau de compétence donné est plus élevé que celui d'une profession de niveau plus avancé. Une des raisons qui expliquent ce fait est que certaines professions sont concentrées dans des milieux de travail caractérisés par une rémunération plus élevée et d'autres, dans des milieux où la rémunération est moins élevée. La concentration sectorielle d'une profession, la taille de l'entreprise où on la retrouve ou encore la couverture syndicale de la profession seraient quelques-uns des éléments explicatifs des cas d'« inversion » de niveaux.

► Confidentialité des données

Conformément à sa loi constitutive, l'ISQ doit respecter la confidentialité des données recueillies. Dans la présente enquête, les règles suivantes ont été appliquées :

- une statistique est confidentielle si elle est calculée à partir d'un petit nombre d'entreprises ;
- une statistique est également confidentielle si seulement quelques entreprises contribuent à un grand pourcentage de sa valeur.

Aux fins d'application de ces règles de confidentialité, la contribution des données d'une entreprise à la valeur statistique est prise en compte. Cette contribution dépend du nombre d'employés (pondération par l'effectif).

Les données de l'administration québécoise (fonction publique, commissions scolaires et cégeps, secteur public de la santé et des services sociaux) et celles de l'administration fédérale font exception, parce qu'elles sont d'ordre public.

2

Les résultats



Le présent chapitre comporte deux sections. La première montre, à l'aide de figures et de tableaux, la population visée par l'enquête, l'échantillon ainsi que quelques éléments descriptifs de l'ERG 2021.

La section suivante est composée de deux séries de tableaux, l'une portant sur les salaires et les heures normales de travail et l'autre, sur les échelles salariales. Les résultats sont présentés selon 13 ventilations.

2.1 Portrait des répondants

Constituée de l'ensemble des entreprises de 200 employés et plus au Québec, la population estimée de l'Enquête sur la rémunération globale en 2021 compte environ 1 029 entreprises et 1 077 500 employés permanents à temps plein. L'échantillon sélectionné totalise 317 entreprises admissibles. De ce nombre, 280 entreprises, regroupant 350 unités de collecte, ont participé à l'enquête (voir la figure 2.1.1 et le tableau 2.1.1).

Environ 53,1% des employés permanents à temps plein se trouvent dans le secteur privé et 46,9 % dans le secteur public.

Les unités de collecte sélectionnées dans les entreprises répondantes comptent 747 146 employés permanents à temps plein. Ce nombre représente 69,3 % de la population estimée. Le tableau 2.1.1 présente le nombre d'entreprises et d'unités de collecte répondantes et le nombre de personnes y travaillant, pour l'ensemble du Québec ainsi que pour les secteurs privé et public. On note que la majorité des entreprises se trouvent dans le secteur privé, soit une proportion de 73,6 %. Par contre, les personnes travaillant dans les entreprises privées répondantes ne représentent que 33,4 % de l'ensemble.

La figure 2.1.2 présente le nombre d'entreprises répondantes selon différents secteurs d'activité. C'est le sous-secteur des services dans le secteur privé qui regroupe le plus d'entreprises répondantes, soit 62 (pour un poids de 30,1% de ce secteur).

La figure 2.1.3 illustre la répartition des entreprises répondantes, selon la taille, pour l'ensemble du Québec, le secteur privé et le secteur public. Pour l'ensemble du Québec, 47,9 % des entreprises répondantes se trouvent dans le groupe des 1 000 employés et plus, 32,5 %, dans celui des 200 à 499 employés et, finalement, 19,6 % font partie du groupe des 500 à 999 employés. Les pourcentages observés dans le secteur privé sont sensiblement les mêmes.

Figure 2.1.1

Représentativité de l'échantillon sélectionné et des entreprises répondantes dans la population estimée de l'ERG, Québec, 2021

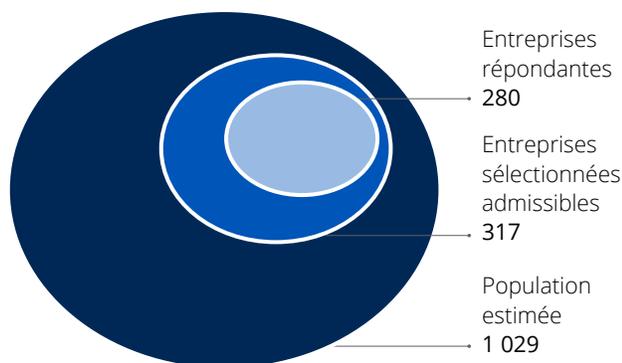


Tableau 2.1.1

Nombre d'entreprises et d'unités de collecte répondantes et nombre d'employés permanents à temps plein sélectionnés, par secteur, Québec, 2021

	Entreprises répondantes	Unités de collecte répondantes	Employés permanents à temps plein
	n		
Ensemble du Québec	280	350	747 146
Secteur privé	206	266	249 468
Secteur public	74	84	497 678

Figure 2.1.2

Nombre d'entreprises répondantes selon le secteur d'activité, Québec, 2021

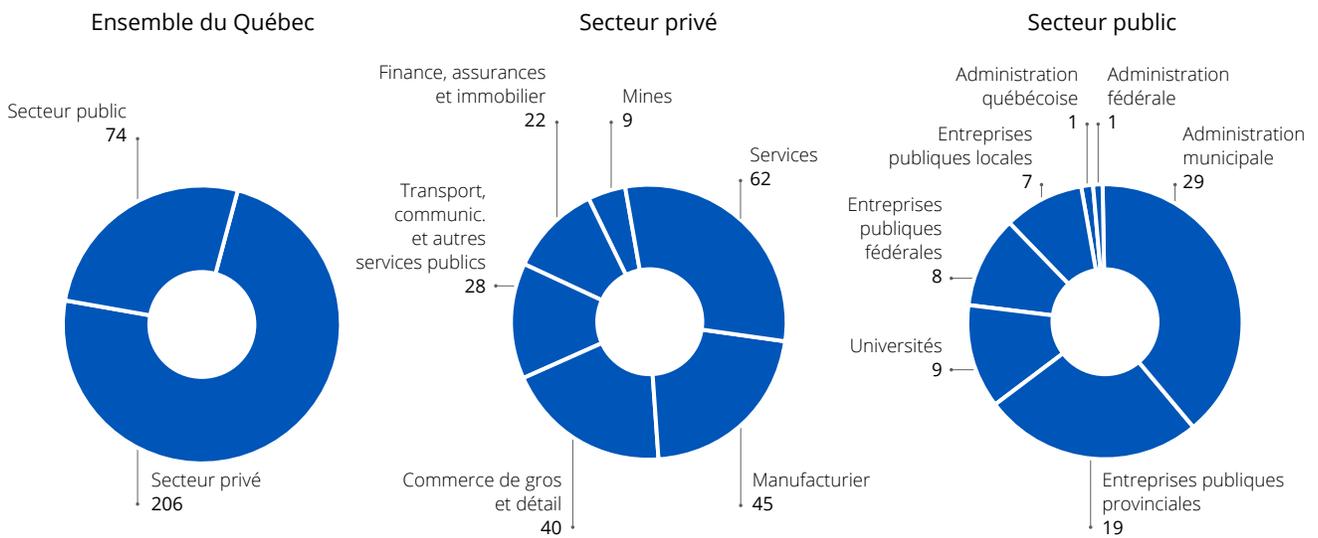
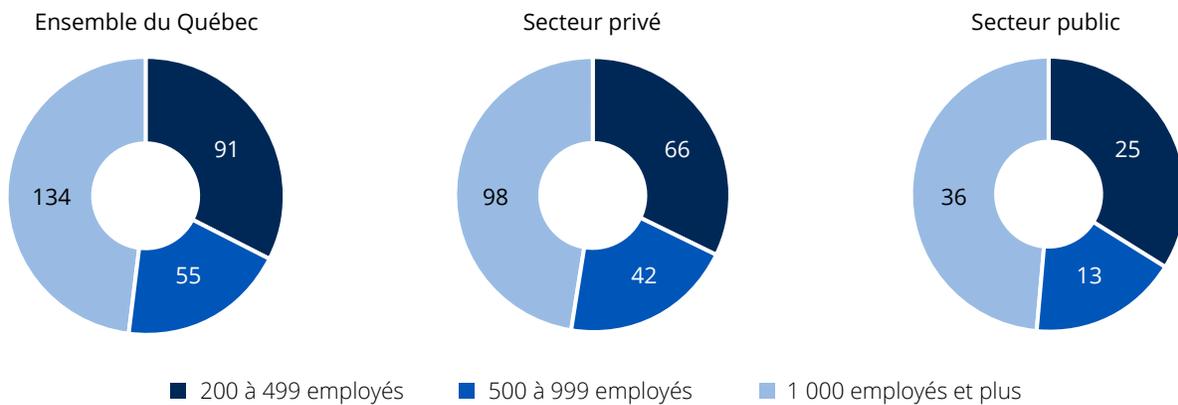


Figure 2.1.3

Nombre d'entreprises répondantes selon le nombre d'employés, Québec, 2021



Le tableau 2.1.2 présente la répartition des employés permanents à temps plein et des emplois codés selon les niveaux de compétence de la CNP dans les entreprises répondantes, et ce, pour l'ensemble du Québec et les secteurs privé et public. Certains emplois n'ont pu être codés en raison de l'ambiguïté du titre et de l'impossibilité d'attribuer un code CNP équivalent. Au total, 98,3 % des emplois (soit 86 198 des 87 693), regroupant 99,5 % des employés et des employées (soit 743 253 des 747 146), ont pu se voir attribuer un code.

Il est intéressant de constater que la proportion de personnes ayant un emploi nécessitant une formation universitaire ou collégiale est de 56,3 % dans le secteur privé contre 73,5 % dans le secteur public, soit un écart de 17,2 points de pourcentage en faveur de ce dernier secteur. Quant à la proportion relative aux gestionnaires, elle est plus élevée dans le secteur privé (8,4 % contre 5,9 %).

Tableau 2.1.2

Répartition des employés permanents à temps plein et des emplois dans les entreprises répondantes, selon le groupe de compétence de la CNP et le secteur, Québec, 2021

	Employés		Emplois	
	n	%	n	%
Ensemble du Québec				
Gestion	50 341	6,7	15 872	18,1
Formation universitaire	274 199	36,7	26 492	30,2
Formation collégiale	232 203	31,1	27 601	31,5
Formation de niveau secondaire	152 988	20,5	13 161	15,0
Formation en cours d'emploi	33 522	4,5	3 072	3,5
Ensemble des groupes¹	747 146	100,0	87 693	100,0
Secteur privé				
Gestion	20 855	8,4	10 225	16,9
Formation universitaire	59 509	23,9	18 598	30,7
Formation collégiale	80 909	32,4	18 524	30,6
Formation de niveau secondaire	72 345	29,0	10 080	16,7
Formation en cours d'emploi	14 522	5,8	2 082	3,4
Ensemble des groupes¹	249 468	100,0	60 526	100,0
Secteur public				
Gestion	29 486	5,9	5 647	20,8
Formation universitaire	214 690	43,1	7 894	29,1
Formation collégiale	151 294	30,4	9 077	33,4
Formation de niveau secondaire	80 643	16,2	3 081	11,3
Formation en cours d'emploi	19 000	3,8	990	3,6
Ensemble des groupes¹	497 678	100,0	27 167	100,0

1. L'ensemble inclut des emplois qui n'ont pu être codés en raison de l'ambiguïté du titre et de l'impossibilité d'attribuer un code de la Classification nationale des professions équivalent.

2.2 **Présentation des tableaux**

Le rapport de l'ERG 2021 présente des données selon les professions de la CNP, alors que les résultats selon les emplois repères sont disponibles sur le site Web de l'ISQ.

Les résultats présentés concernent les salaires, les échelles salariales et les heures normales de travail.

Deux types de tableaux sont offerts, soit un portant sur les salaires annuels et horaires (série de tableaux 2.2) et l'autre, sur les échelles salariales (série de tableaux 2.3). Les données sont présentées conformément aux groupes intermédiaires (codes à trois chiffres) et aux groupes de base (codes à quatre chiffres) de la CNP selon l'emploi.

Les résultats sont présentés selon 13 ventilations, soit l'ensemble des employés, les employés du secteur public, ceux du secteur privé, les employés syndiqués et les employés non syndiqués du secteur privé, les employés du secteur privé selon la taille de l'entreprise pour laquelle ils travaillent (de 200 à 499 employés et 500 employés et plus), les employés du secteur de la fabrication, des universités et des entreprises publiques, et finalement, ceux des administrations québécoise, fédérale et municipale.

Au cours des prochains mois, des tableaux et des analyses particulières seront publiés à partir des données de l'ERG.

Tableaux 2.2

Salaires et heures de travail

Tableau 2.2.1

Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions, ensemble des employés, Québec, 2021

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif n	Salaire annuel moyen \$	Heures normales hebd. h	Salaire horaire			
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³
					\$/h			
Gestion								
0112	Directeurs et directrices des ressources humaines	2 600	125 637	37,4	64,50	54,98	62,47	71,50
0113	Directeurs et directrices des achats	2 860	112 527	36,9	58,27	48,81	56,35	64,67
0114	Directeurs et directrices d'autres services administratifs	5 620	119 470	36,5	62,72	52,98	58,96	71,13
012	Directeurs et directrices des services financiers et des services aux entreprises	10 950	125 550	37,5	64,08	51,20	60,87	74,12
0121	Directeurs et directrices des assurances, de l'immobilier et du courtage financier	1 630	117 250	36,1	62,34	48,22	58,33	72,40
0122	Directeurs et directrices de banque, du crédit et d'autres services de placements	3 340	110 491	37,1	57,11	45,72	53,50	65,78
0124	Directeurs et directrices de la publicité, du marketing et des relations publiques	3 130	128 540	37,5	65,80	54,22	62,94	74,30
0125	Directeurs et directrices d'autres services aux entreprises	..	144 674	38,9	71,35	57,90	68,35	81,78
013	Directeurs et directrices des services de communications (sauf la radiotélédiffusion)	540	113 049	37,7	57,65	48,33	54,82	65,03
0131	Directeurs et directrices d'entreprises de télécommunications	410	118 131	37,5	60,46	50,43	57,42	68,42
0132	Directeurs et directrices des services postaux et de messageries	..	96 709	38,2	48,60	42,19	48,26	51,74
021	Directeurs et directrices des services de génie, d'architecture, de sciences et des systèmes informatiques	9 550	131 881	37,5	67,40	58,55	65,80	75,04
0211	Directeurs et directrices des services de génie	3 130	136 790	37,6	69,81	60,48	69,41	77,58
0212	Directeurs et directrices des services d'architecture et de sciences	..	127 062	37,5	65,02	55,77	65,07	72,50
0213	Gestionnaires des systèmes informatiques	4 980	130 198	37,5	66,59	58,06	64,59	73,99
031	Directeurs et directrices des soins de santé	5 780	104 522	35,3	56,77	51,14	53,71	59,21
041	Directeurs et directrices de la fonction publique	6 420	113 342	35,8	60,59	55,18	58,74	67,50
042	Directeurs et directrices de l'enseignement et des services sociaux et communautaires	5 690	107 114	35,0	58,61	52,16	56,58	61,16
0421	Administrateurs et administratrices – enseignement postsecondaire et formation professionnelle	1 130	125 148	35,1	68,42	56,55	63,43	77,58
0423	Directeurs et directrices des services sociaux, communautaires et correctionnels	..	97 745	35,9	52,06	x	x	x
043	Directeurs et directrices des services de la protection du public	670	126 917	38,9	62,89	54,71	62,37	70,70
0432	Chefs, officiers supérieurs et officières supérieures des services d'incendie	330	116 105	39,6	56,49	50,68	54,70	59,47
051	Directeurs et directrices des arts, de la culture, des sports et des loisirs	1 070	118 497	36,9	61,50	52,93	60,12	69,68
0511	Directeurs et directrices de bibliothèques, des archives, de musées et de galeries d'art	180	113 178	35,5	61,03	55,47	60,81	65,60
0512	Directeurs et directrices – édition, cinéma, radiotélédiffusion et arts de la scène	..	123 267	37,7	62,70	51,34	60,65	72,49

Tableau 2.2.1 (suite)

Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions, ensemble des employés, Québec, 2021

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif n	Salaire annuel moyen \$	Heures normales hebd. h	Salaire horaire			
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³
					\$/h			
0513	Directeurs et directrices de programmes et de services de sports, de loisirs et de conditionnement physique	280	111 801	36,3	59,25	51,72	56,35	65,06
0601	Directeurs et directrices des ventes corporatives	3 100	121 531	38,1	61,14	49,03	58,87	70,39
0621	Directeurs et directrices – commerce de détail et de gros	10 710	58 707	39,4	28,54	20,14	24,38	33,45
063	Directeurs et directrices de la restauration et des services d'hébergement	..	68 726	39,7	33,38	23,55	30,48	39,48
0631	Directeurs et directrices de la restauration et des services alimentaires	..	61 946	39,8	29,93	22,74	27,54	35,27
0632	Directeurs et directrices des services d'hébergement	..	82 847	39,4	40,55	30,31	39,22	46,43
0651	Directeurs et directrices du service à la clientèle et des services personnels, n.c.a.	..	79 440	38,9	39,57	x	x	x
071	Directeurs et directrices de la construction, de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	1 770	113 609	38,7	56,75	43,92	56,58	65,93
0711	Directeurs et directrices de la construction	..	129 494	38,0	65,75	56,80	63,28	72,86
0714	Directeurs et directrices de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	1 400	109 551	38,8	54,45	41,04	52,45	64,55
0731	Directeurs et directrices des transports	930	111 658	38,4	56,09	43,46	56,77	66,18
0811	Directeurs et directrices de l'exploitation des ressources naturelles et de la pêche	..	130 306	39,8	62,20	47,29	64,66	76,69
091	Directeurs et directrices de la fabrication et des services d'utilité publique	2 340	120 621	39,0	59,37	45,52	56,94	69,23
0911	Directeurs et directrices de la fabrication	2 120	119 063	39,2	58,21	44,84	55,51	66,94
0912	Directeurs et directrices des services d'utilité publique	..	135 718	36,9	70,56	59,67	68,40	80,90
Formation universitaire								
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	..	77 362	37,7	39,66	30,18	39,29	48,87
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	41 320	83 071	36,9	43,22	35,23	43,12	49,99
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	10 380	81 843	36,8	42,77	34,83	43,06	49,99
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	20 530	85 659	37,0	44,42	36,60	43,68	50,80
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	10 410	79 191	36,8	41,33	33,06	40,34	48,18
211	Professionnels et professionnelles des sciences physiques	4 340	88 302	37,1	45,77	36,79	45,02	53,79
2111	Physiciens et physiciennes, astronomes	1 010	96 985	37,2	50,07	44,68	50,55	54,85
2112	Chimistes	..	77 468	37,3	39,88	34,50	37,25	45,31
2113	Géoscientifiques et océanographes	..	94 129	38,5	46,75	38,22	44,82	53,87
2115	Autres Professionnels et professionnelles des sciences physiques	370	123 828	36,6	65,27	x	x	x
212	Professionnels et professionnelles des sciences de la vie	..	79 728	36,8	41,68	33,53	41,63	48,36
2121	Biologistes et personnel scientifique assimilé	..	80 473	36,9	41,86	33,51	40,61	48,92

Tableau 2.2.1 (suite)

Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions, ensemble des employés, Québec, 2021

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif n	Salaire annuel moyen \$	Heures normales hebd. h	Salaire horaire			
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³
					\$/h			
2122	Professionnels et professionnelles des sciences forestières	380	85 093	35,3	46,22	41,34	48,34	51,33
213	Professionnels et professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	14 910	93 575	37,6	48,01	37,04	47,61	57,02
214	Autres professionnels et professionnelles en génie	..	98 281	38,7	48,75	40,48	47,67	56,12
215	Professionnels et professionnelles en architecture, en urbanisme et en arpentage	1 270	94 221	35,4	50,96	45,53	51,55	56,91
2151	Architectes	430	98 801	35,7	52,91	48,36	52,48	56,91
2152	Architectes paysagistes	100	90 488	35,2	49,27	41,81	50,42	58,23
2153	Urbanistes, planificateurs et planificatrices de l'utilisation des sols	520	92 194	35,0	50,60	45,08	50,99	56,29
2154	Arpenteurs-géomètres et arpenteuses-géomètres	220	91 690	36,1	48,72	43,68	49,46	57,37
2161	Mathématiciens et mathématiciennes, statisticiens et statisticiennes, actuaires	..	84 712	37,1	44,05	34,37	44,22	50,88
217	Professionnels et professionnelles en informatique	42 990	87 728	37,0	45,55	38,64	45,91	51,57
2173	Ingénieurs et ingénieures, concepteurs et conceptrices en logiciel	..	100 844	37,8	51,26	44,83	51,69	57,64
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	9 450	84 238	37,2	43,34	38,16	43,72	48,44
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	32 310	75 481	36,2	39,92	36,07	39,00	45,22
314	Professionnels et professionnelles en thérapie et en évaluation	5 780	77 956	35,0	42,65	38,79	45,22	47,48
401	Professeurs et professeures d'université, assistants et assistantes d'enseignement au niveau postsecondaire	10 590	119 960	35,8	64,14	53,23	66,45	80,15
4011	Professeurs et professeures, chargés et chargées de cours au niveau universitaire	8 770	133 023	35,9	71,01	60,10	70,80	80,40
4012	Assistants et assistantes d'enseignement et de recherche au niveau postsecondaire	1 810	56 694	35,2	30,87
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	12 670	82 990
403	Enseignants et enseignantes aux niveaux secondaire, primaire et préscolaire, conseillers et conseillères d'orientation	63 280	78 005	35,0	42,69
4033	Conseillers et conseillères en information scolaire	1 610	79 108	34,9	43,43	42,41	43,79	44,14
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	3 960	115 246	35,9	61,45	50,22	62,61	72,00
415	Professionnels et professionnelles des services sociaux et communautaires	14 160	76 092	35,1	41,49
416	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	28 420	83 092	36,0	44,25	37,97	45,22	50,93
4161	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes de programmes, en sciences naturelles et appliquées	920	101 675	36,6	53,35	46,00	55,15	61,03
511	Professionnels et professionnelles des bibliothèques, des archives, des musées et des galeries d'art	1 270	82 573	35,5	44,66	39,48	44,71	49,19
5111	Bibliothécaires	1 040	82 580	35,3	44,86	39,66	44,92	49,51

Tableau 2.2.1 (suite)

Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions, ensemble des employés, Québec, 2021

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif n	Salaire annuel moyen \$	Heures normales hebd. h	Salaire horaire			
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³
					\$/h			
5112	Restaurateurs et restauratrices, conservateurs et conservatrices	..	77 595	36,7	40,62	x	x	x
5113	Archivistes	190	83 596	36,0	44,49	40,25	45,58	48,59
512	Professionnels et professionnelles de la rédaction, de la traduction et personnel professionnel assimilé des communications	3 120	75 117	37,3	38,71	31,99	39,34	45,12
5121	Auteurs et auteures, rédacteurs et rédactrices, écrivains et écrivaines	..	74 005	38,1	37,15	28,99	37,47	42,77
5122	Réviseurs et réviseuses, rédacteurs-réviseurs et rédactrices-réviseuses, chefs du service des nouvelles	..	71 792	36,8	37,55	29,37	38,90	43,84
5123	Journalistes	..	77 615	35,8	41,60	37,34	43,08	47,06
5125	Traducteurs et traductrices, terminologues et interprètes	..	75 293	38,0	38,03	31,62	38,63	44,29
513	Professionnels et professionnelles des arts plastiques et des arts de la scène	..	88 200	38,5	43,86	36,64	43,92	48,08
5131	Producteurs et productrices, réalisateurs et réalisatrices, chorégraphes et personnel assimilé	..	89 124	38,6	44,28	37,11	44,16	48,58
5132	Chefs d'orchestre, compositeurs et compositrices, arrangeurs et arrangeuses	..	74 307	37,8	37,56	x	x	x
Formation collégiale								
121	Superviseurs et superviseuses de services administratifs	10 240	64 705	37,6	32,89	25,44	30,87	36,99
1211	Superviseurs et superviseuses de commis de bureau et du personnel de soutien administratif	2 290	50 877	35,7	27,18	23,65	25,34	25,44
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	..	68 251	37,1	35,28	29,26	33,85	40,56
1213	Superviseurs et superviseuses de commis de bibliothèque, de correspondanciers et correspondancières et d'autres commis à l'information	..	73 108	35,4	39,65	33,65	37,75	43,86
1215	Superviseurs et superviseuses du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	4 080	71 793	39,2	35,31	27,54	32,93	40,59
122	Personnel administratif et de réglementation	47 660	62 542	36,5	32,82	28,78	31,37	36,09
1221	Agents et agentes d'administration	24 430	58 655	36,2	31,00	27,92	29,74	33,67
1222	Adjoints et adjointes de direction	3 020	70 729	35,4	38,28	32,22	38,64	46,49
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	1 900	57 557	37,2	29,78	24,79	29,21	34,49
1224	Agents et agentes de gestion immobilière	530	78 952	36,3	42,01	31,90	43,00	51,09
1225	Agents et agentes aux achats	7 190	73 598	38,0	37,23	29,58	35,58	44,27
1226	Planificateurs et planificatrices de congrès et d'événements	..	63 045	37,7	32,27	25,92	31,05	37,23
1227	Juges de paix, officiers et officières de justice	200	74 421	35,1	40,70	34,97	38,64	46,49

Tableau 2.2.1 (suite)

Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions, ensemble des employés, Québec, 2021

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif n	Salaire annuel moyen \$	Heures normales hebd. h	Salaire horaire			
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³
					\$/h			
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	21 990	49 193	35,5	26,55	23,22	25,00	29,07
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	19 180	49 879	35,6	26,86	23,22	25,00	29,71
1242	Adjoints administratifs juridiques et adjointes administratives juridiques	650	51 380	34,9	28,25	25,04	26,26	30,89
1243	Adjoints administratifs médicaux et adjointes administratives médicales	2 160	42 428	35,0	23,23
125	Sténographes judiciaires, transcripteurs et transcriptrices, techniciens et techniciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	1 790	56 910	35,9	30,35	26,77	29,07	32,23
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	1 590	53 712	35,8	28,79	26,43	29,05	30,82
1254	Agents et agentes de statistiques et professions connexes du soutien de la recherche	..	55 128	35,1	30,12	x	x	x
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	11 290	61 249	36,4	32,42	26,56	31,64	36,84
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	4 710	56 725	37,0	29,49	24,85	29,10	34,19
221	Personnel technique des sciences physiques	..	64 306	38,1	32,46	27,60	32,88	35,26
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	..	63 024	37,9	31,94	27,49	32,41	34,27
2212	Technologues, techniciens et techniciennes en géologie et en minéralogie	..	75 826	39,3	37,10	29,68	37,48	43,67
222	Personnel technique des sciences de la vie	..	57 942	37,4	29,70	23,83	29,74	33,44
2221	Technologues, techniciens et techniciennes en biologie	..	52 432	37,7	26,62	20,82	26,97	31,61
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	12 720	71 107	37,8	36,06	28,83	35,44	42,58
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	..	78 591	38,6	39,16	31,99	38,58	46,97
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	..	64 339	37,3	33,16	25,52	32,79	39,54
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	3 610	76 340	37,1	39,39	32,47	38,85	45,88
2263	Inspecteurs et inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	1 940	74 739	37,2	38,41	30,72	35,73	45,52
227	Officiers et officières, contrôleurs et contrôleuses des services de transport	..	92 753	40,4	44,07	32,98	43,48	51,11
2271	Pilotes, navigateurs et navigatrices, instructeurs et instructrices de pilotage du transport aérien	..	115 649	38,2	57,61	46,10	59,62	67,22
2272	Contrôleurs aériens et contrôleuses aériennes et personnel assimilé	..	82 565	38,2	41,57	x	x	x
2273	Officiers et officières de pont du transport par voies navigables	..	84 081	43,4	36,62	29,37	31,99	46,50

Tableau 2.2.1 (suite)

Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions, ensemble des employés, Québec, 2021

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif n	Salaire annuel moyen \$	Heures normales hebd. h	Salaire horaire			
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³
					\$/h			
2275	Contrôleurs et contrôleuses de la circulation ferroviaire, régulateurs et régulatrices de la circulation maritime	410	88 538	39,6	42,74	37,88	45,52	49,15
228	Personnel technique en informatique	16 360	57 095	37,4	29,35	23,77	29,87	33,61
321	Technologues, techniciens et techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires)	14 210	54 979	35,7	29,68	23,22	31,65	35,31
3212	Techniciens et techniciennes de laboratoire médical, assistants et assistantes en pathologie	..	53 616	35,9	28,85	20,84	32,92	35,32
3219	Autres technologues, techniciens et techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires)	2 540	47 010	36,0	25,06
322	Personnel technique en soins dentaires	270	60 397	35,5	32,54
323	Personnel technique en soins de santé	..	57 881	36,9	30,00
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	21 640	56 986	36,1	30,21	25,78	31,65	33,61
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	1 580	61 255	36,0	32,55	28,38	32,19	36,88
431	Personnel des services de protection publique de première ligne	12 640	87 919	38,3	44,47	37,20	43,99	53,03
4312	Pompiers et pompières	4 740	80 543	41,6	37,16	36,07	37,20	40,73
521	Personnel technique des bibliothèques, des archives publiques, des musées et des galeries d'art	1 730	55 818	35,0	30,55	28,70	31,99	32,31
5211	Techniciens et techniciennes dans les bibliothèques et les services d'archives publiques	1 710	55 848	35,0	30,58	28,70	31,99	32,31
5212	Personnel technique des musées et des galeries d'art	..	53 481	37,3	27,75	x	x	x
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	..	69 673	38,3	34,83	28,37	34,11	39,21
523	Annonceurs et annonceuses, autres artistes de spectacle, n.c.a.	..	85 521	35,8	46,61	28,26	39,61	47,34
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	3 260	70 577	38,3	35,22	25,08	31,88	41,89
525	Athlètes, entraîneurs et entraîneuses, arbitres et personnel assimilé des sports et des loisirs	..	46 383	38,0	23,74	16,99	22,36	28,38
5254	Animateurs et animatrices, responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique	950	53 829	35,5	29,13	25,00	28,38	29,83
6211	Superviseurs et superviseuses des ventes – commerce de détail	..	40 843	38,7	20,18	15,76	17,97	22,10
622	Personnel technique spécialisé du commerce de gros, acheteurs et acheteuses du commerce de détail et de gros	..	70 794	38,4	35,39	25,96	32,71	42,70
6221	Spécialistes des ventes techniques – commerce de gros	..	73 252	38,5	36,53	26,56	33,95	45,64
6222	Acheteurs et acheteuses des commerces de détail et de gros	..	61 982	38,1	31,32	23,24	29,65	36,50
623	Personnel de l'assurance, de l'immobilier et des ventes financières	11 860	58 101	36,7	30,45	24,39	27,39	33,40

Tableau 2.2.1 (suite)

Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions, ensemble des employés, Québec, 2021

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif n	Salaire annuel moyen \$	Heures normales hebd. h	Salaire horaire			
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³
					\$/h			
6231	Agents et agentes, courtiers et courtières d'assurance	..	59 679	35,8	32,08	26,38	28,62	35,06
6235	Représentants et représentantes des ventes financières	7 950	57 307	37,2	29,63	23,31	26,83	32,45
631	Superviseurs et superviseuses de services	6 180	55 976	38,3	28,08	19,08	27,81	35,38
6314	Superviseurs et superviseuses des services d'information et des services à la clientèle	1 930	66 351	37,6	33,92	28,48	33,82	38,80
632	Chefs, cuisiniers et cuisinières	2 580	49 611	38,7	24,57	22,48	24,76	26,01
6321	Chefs	..	60 303	38,9	29,71	24,58	29,53	34,19
6322	Cuisiniers et cuisinières	2 030	46 692	38,6	23,16
633	Bouchers et bouchères, boulangers-pâtisseries et boulangères-pâtisseries	..	44 050	39,2	21,47	16,93	18,92	28,86
6331	Bouchers et bouchères, coupeurs et coupeuses de viande, poissonniers et poissonnières – commerce de gros et de détail	..	42 424	39,2	20,71	16,95	18,34	20,62
6332	Boulangers-pâtisseries et boulangères-pâtisseries	..	47 381	39,3	23,03	x	x	x
634	Personnel spécialisé en services personnels et en service à la clientèle	..	49 953	36,0	25,92	20,00	23,29	30,94
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	3 140	82 874	38,6	41,30	34,58	42,94	45,14
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	..	60 470	39,7	29,21	25,38	27,45	32,08
7231	Machinistes, vérificateurs et vérificatrices d'usinage et d'outillage	..	63 992	39,6	31,08	25,23	30,67	38,85
7232	Outilleurs-ajusteurs et outilleuses-ajusteuses	..	73 107	39,5	35,53
724	Électriciens et électriciennes, monteuses et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	..	70 155	38,6	34,90	31,14	34,08	40,43
7241	Électriciens et électriciennes (sauf électriciens industriels et électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	910	60 747	38,6	30,18	24,76	26,85	35,43
7242	Électriciens industriels et électriciennes industrielles	..	68 445	39,7	33,12	27,33	31,22	39,15
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteuses et monteuses d'installations au gaz	..	70 027	39,5	33,97	29,56	36,36	38,58
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	..	58 055	39,3	28,32	23,87	28,08	33,16
728	Personnel de maçonnerie et de plâtrage	..	77 578	39,6	37,52	x	x	x
729	Autre personnel des métiers de la construction	..	54 846	39,0	26,97	x	x	x
7294	Peintres, décorateurs et décoratrices (sauf décorateurs et décoratrices d'intérieur)	..	54 771	39,0	26,92	x	x	x
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	4 840	81 504	39,5	39,52	31,83	40,31	46,43
7301	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	1 700	89 803	39,5	43,66	37,28	43,82	49,19

Tableau 2.2.1 (suite)

Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions, ensemble des employés, Québec, 2021

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif n	Salaire annuel moyen \$	Heures normales hebd. h	Salaire horaire			
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³
					\$/h			
7302	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses des équipes d'opérateurs d'équipement lourd	..	74 008	39,5	35,79	26,20	35,46	41,31
7303	Surveillants et surveillantes de l'imprimerie et du personnel assimilé	..	74 454	38,5	37,19	29,88	36,44	43,27
7304	Surveillants et surveillantes des opérations du transport ferroviaire	170	94 055	40,0	45,09	x	x	x
7305	Surveillants et surveillantes du transport routier et du transport en commun	..	79 071	39,7	38,22	31,77	37,82	45,73
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	10 630	73 841	39,7	35,70	29,98	37,02	41,13
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	5 910	71 787	39,6	34,79	28,13	34,39	41,53
7312	Mécaniciens et mécaniciennes d'équipement lourd	..	72 582	39,8	34,94	28,64	35,46	41,13
732	Mécaniciens et mécaniciennes de véhicules automobiles	3 160	65 698	39,0	32,32	26,42	34,58	36,72
7321	Mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	2 900	65 324	39,1	32,11	25,99	34,58	36,72
7322	Débossseurs et débosseuses, réparateurs et réparatrices de carrosserie	260	69 894	38,6	34,67	33,12	35,55	36,72
733	Autres mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices connexes	..	60 618	39,6	29,38	26,26	29,29	31,48
7332	Réparateurs et réparatrices, préposés et préposées à l'entretien d'appareils	..	45 009	39,4	21,94	x	x	x
7333	Électromécaniciens et électromécaniciennes	..	60 919	39,6	29,47	26,47	29,29	31,45
7334	Mécaniciens et mécaniciennes de motocyclettes, de véhicules tout-terrain et personnel mécanicien assimilé	..	59 970	38,7	29,87	x	x	x
736	Personnel des opérations du transport ferroviaire	..	96 289	40,0	46,13	x	x	x
737	Grutiers et grutières, foreurs et foreuses, dynamiteurs et dynamiteuses	..	64 563	40,2	31,55	x	x	x
738	Personnel de l'imprimerie, autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	..	56 324	38,3	28,22	24,11	26,66	34,23
7381	Opérateurs et opératrices de presse à imprimer	..	56 784	37,4	29,00	24,11	26,75	34,23
7384	Autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	..	54 954	40,8	25,91	x	x	x
822	Entrepreneurs et entrepreneuses, surveillants et surveillantes de l'exploitation des mines, du pétrole et du gaz	..	112 607	38,7	56,19	49,23	55,52	66,62
823	Personnel du forage, des mines souterraines et de l'extraction de pétrole et de gaz	..	72 844	37,3	37,30	35,42	37,89	39,08
825	Entrepreneurs et entrepreneuses, surveillants et surveillantes en agriculture, en horticulture et opérations et services connexes	130	75 180	39,3	36,85	29,62	31,22	45,09
921	Surveillants et surveillantes dans la transformation et la fabrication	..	74 120	39,7	35,87	28,84	34,98	41,71

Tableau 2.2.1 (suite)

Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions, ensemble des employés, Québec, 2021

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif n	Salaire annuel moyen \$	Heures normales hebd. h	Salaire horaire			
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³
					\$/h			
922	Surveillants et surveillantes dans la fabrication et le montage	..	80 736	40,9	37,61	30,26	37,37	44,45
923	Opérateurs et opératrices de poste central de contrôle dans les procédés de transformation et de fabrication	..	86 889	40,2	41,49	38,60	40,61	45,30
924	Opérateurs et opératrices, contrôleurs et contrôleuses d'équipements d'utilités publiques	2 810	75 674	38,6	37,72	31,00	37,13	45,03
Formation de niveau secondaire								
141	Personnel au travail général de bureau	26 730	45 431	36,0	24,16	21,55	23,22	26,57
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	25 100	45 561	36,0	24,26	21,55	23,22	26,57
1414	Réceptionnistes	1 190	40 833	37,2	21,11	17,73	20,06	23,71
1415	Commis des services du personnel	..	50 713	36,3	26,87	23,13	25,94	30,08
1416	Commis des services judiciaires	60	49 859	34,4	27,88	x	x	x
142	Commis en bureautique et en éditique	1 830	44 227	37,1	23,01	20,79	22,20	25,19
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	12 170	47 052	37,2	24,37	20,87	23,90	27,17
1431	Commis à la comptabilité et personnel assimilé	5 430	46 098	37,3	23,82	20,12	23,14	26,48
1432	Commis à la paye	..	52 255	37,4	26,88	22,11	27,40	30,32
1434	Commis de banque, d'assurance et d'autres services financiers	4 240	46 539	36,8	24,29	21,42	23,99	26,85
1435	Agents et agentes de recouvrement	1 660	48 841	37,5	25,12	21,97	24,39	28,99
145	Commis de bibliothèque, de correspondance et autres commis	1 170	46 280	35,4	25,11	22,15	24,37	27,61
1451	Commis, assistants et assistantes dans les bibliothèques	750	46 045	34,5	25,63	23,44	24,57	27,20
1452	Correspondanciers et correspondancières, commis aux publications et aux règlements	..	45 070	37,0	23,35	18,02	22,50	26,86
1454	Intervieweurs et intervieweuses pour enquêtes et commis aux statistiques	..	61 687	37,2	31,82	29,03	31,55	34,13
1513	Messagers et messagères, distributeurs et distributrices porte-à-porte	..	48 597	38,8	24,05	x	x	x
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	19 800	50 865	38,8	25,16	19,92	23,98	30,03
1521	Expéditeurs et expéditrices, réceptionnaires	7 740	45 545	39,3	22,17	17,25	21,25	25,93
1522	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	4 910	52 315	38,2	26,20	21,87	25,07	30,87
1523	Coordonnateurs et coordonnatrices de la logistique de la production	..	56 445	38,7	28,00	22,99	27,27	33,39
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	1 770	47 655	38,4	23,83	18,12	22,25	28,51
1525	Répartiteurs et répartitrices	2 010	57 802	38,4	28,91	23,96	29,02	34,25
1526	Horairistes de trajets et d'équipages	1 050	63 113	38,7	31,20	25,41	31,03	36,63
341	Personnel de soutien des services de santé	19 110	41 347	36,2	21,86
442	Personnel juridique et de soutien des services de protection publique	4 690	71 174	39,5	34,50
6421	Vendeurs et vendeuses – commerce de détail	8 810	33 559	37,5	17,09	14,73	16,00	19,02

Tableau 2.2.1 (suite)

Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions, ensemble des employés, Québec, 2021

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif n	Salaire annuel moyen \$	Heures normales hebd. h	Salaire horaire			
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³
					\$/h			
651	Personnel des services des aliments et des boissons	..	35 607	37,3	18,30	15,45	17,89	19,37
652	Personnel de l'hébergement et des voyages	..	50 185	38,6	24,78	17,37	26,16	32,93
6541	Agents et agentes de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité	11 900	41 912	37,5	21,31	18,08	19,00	23,05
655	Représentants et représentantes du service à la clientèle et de l'information	20 660	47 128	37,4	24,32	19,88	23,85	28,22
6551	Représentants et représentantes au service à la clientèle – institutions financières	..	45 586	36,4	24,05	20,95	23,69	26,55
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	15 720	47 612	37,7	24,40	19,27	23,96	29,04
656	Autre personnel des services personnels	..	39 791	37,1	20,61	16,83	18,91	23,45
744	Personnel d'installation, de réparation et d'entretien	1 750	47 986	38,8	23,65
745	Débardeurs et débardeuses, manutentionnaires	19 360	47 311	40,1	22,64	18,33	21,96	26,84
7451	Débardeurs et débardeuses	..	60 697	37,9	30,50
7452	Manutentionnaires	19 190	47 192	40,2	22,57	18,33	21,96	26,81
751	Conducteurs et conductrices de véhicules automobiles et de véhicules de transport en commun	23 750	56 048	40,3	26,69	22,86	25,40	30,89
7511	Conducteurs et conductrices de camions de transport	..	51 464
7512	Conducteurs et conductrices d'autobus, opérateurs et opératrices de métro et autres transports en commun	8 160	63 158	39,6	30,39	28,70	31,84	32,93
7513	Chauffeurs et chauffeuses de taxi, chauffeurs et chauffeuses de limousine, chauffeurs et chauffeuses	90	47 770	38,7	23,70	x	x	x
7514	Chauffeurs-livreurs et chauffeuses-livreuses – services de livraison et de messagerie	..	56 459	38,8	27,89	24,13	30,46	31,67
752	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd	..	61 728	39,2	30,19	22,94	31,58	34,08
7521	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd (sauf les grues)	..	64 598	39,0	31,71	26,29	32,13	37,86
7522	Conducteurs et conductrices de machinerie d'entretien public et personnel assimilé	..	55 101	39,6	26,70	x	x	x
753	Autres conducteurs et conductrices de matériel de transport et personnel d'entretien assimilé	..	68 623	41,1	31,74	28,06	30,88	37,44
841	Personnel d'entretien des mines et du forage des puits de pétrole et de gaz	..	71 507	37,3	36,72
941	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement et la fabrication des métaux et des minerais et personnel assimilé	..	58 641	40,2	27,97	x	x	x
942	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement de produits chimiques, du caoutchouc et du plastique et personnel assimilé	..	55 567	39,2	27,12	23,08	27,24	29,52
943	Opérateurs et opératrices de machines dans la production des pâtes et papiers et dans la transformation et la fabrication du bois et personnel assimilé	..	44 216	41,0	20,71	x	x	x

Tableau 2.2.1 (suite)

Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions, ensemble des employés, Québec, 2021

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif n	Salaire annuel moyen \$	Heures normales hebd. h	Salaire horaire			
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³
					\$/h			
944	Opérateurs et opératrices de machines dans la transformation et la confection de produits textiles, d'articles en tissu, en fourrure et en cuir et personnel assimilé	..	34 051	39,6	16,48	x	x	x
946	Opérateurs et opératrices de machines et personnel assimilé dans la transformation des aliments et boissons et produits connexes	..	49 131	40,0	23,54	21,19	22,44	24,08
947	Opérateurs et opératrices d'équipement à imprimer et personnel assimilé	..	44 342	36,9	23,11	18,21	21,55	29,17
9471	Opérateurs et opératrices d'équipement d'impression sans plaque	..	40 370	37,2	20,87
952	Monteurs et monteuses de matériel mécanique, électrique et électronique	..	55 941	39,8	26,94	19,85	25,54	36,86
953	Autre personnel de montage et personnel assimilé	..	56 016	39,8	26,94	21,55	25,95	31,18
Formation en cours d'emploi								
6611	Caissiers et caissières	..	40 827	38,0	20,61	15,00	18,06	27,05
662	Autre personnel de soutien aux ventes et personnel assimilé	..	35 497	38,8	17,54	14,61	16,30	18,48
6621	Préposés et préposées de stations-service	..	55 714	40,0	26,69	x	x	x
6622	Garnisseurs et garnisseuses de tablettes, commis, préposés et préposées aux commandes dans les magasins	..	35 058	38,8	17,29	14,50	16,16	17,97
6623	Autre personnel assimilé aux ventes	..	46 912	36,7	24,55	22,76	24,63	26,98
6711	Serveurs et serveuses au comptoir, aides de cuisine et personnel de soutien assimilé	7 560	35 716	37,9	17,97
672	Personnel de soutien en services d'hébergement, de voyage et de loisirs	..	47 712	38,6	23,64	19,43	24,08	27,43
673	Nettoyeurs et nettoyeuses	19 120	43 367	38,3	21,66	19,37	19,69	23,34
6731	Préposés et préposées à l'entretien ménager et au nettoyage – travaux légers	..	39 254	36,8	20,42	18,62	19,37	23,63
6732	Nettoyeurs spécialisés et nettoyeuses spécialisées	..	57 460	39,7	27,73
6733	Concierges, surintendants et surintendantes d'immeubles	14 170	42 996	38,5	21,37
674	Autres services de soutien et personnel assimilé, n.c.a.	..	39 307	38,6	19,57	16,91	19,69	21,04
6741	Personnel de blanchisseries et d'établissements de nettoyage à sec et personnel assimilé	750	41 001	38,1	20,71
6742	Autre personnel de soutien en service, n.c.a.	..	37 822	39,1	18,57	x	x	x
761	Aides de soutien des métiers et manœuvres	2 680	54 327	39,3	26,45	23,66	23,87	28,92
7611	Aides de soutien des métiers et manœuvres en construction	..	53 533	39,6	25,83	23,66	23,87	27,41
7612	Autres manœuvres et aides de soutien de métiers	..	55 894	38,8	27,68	21,65	26,69	32,47
762	Manœuvres aux travaux publics et personnel assimilé, n.c.a.	..	54 432	38,9	26,85	22,60	28,09	30,53
7621	Manœuvres à l'entretien des travaux publics	..	54 149	38,9	26,76	22,60	27,46	30,17
7622	Manœuvres dans le transport ferroviaire et routier	..	57 111	39,2	27,75	22,34	28,94	31,79

Tableau 2.2.1 (suite)

Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions, ensemble des employés, Québec, 2021

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif n	Salaire annuel moyen \$	Heures normales hebd. h	Salaire horaire			
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³
					\$/h			
861	Manœuvres à la récolte, en aménagement paysager et en ressources naturelles	990	55 743	38,1	28,05	24,09	28,40	31,84
8612	Manœuvres en aménagement paysager et en entretien des terrains	750	54 024	37,8	27,46	23,61	28,40	31,02
8614	Manœuvres des mines	..	61 529	38,9	30,06	24,38	30,09	34,15
961	Manœuvres dans la transformation, la fabrication et les services d'utilité publique	..	41 838	39,8	20,12	15,13	20,25	22,61

1. Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble des employés en quatre parts égales. Au premier quartile (Q1), 25 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 75 % gagnent plus.
2. Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble des employés en deux parts égales (50 % au-dessus et 50 % au-dessous).
3. Au troisième quartile (Q3), 75 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 25 % gagnent plus.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec – Collecte 2021*.

Tableau 2.2.2

Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, Québec, 2021

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif n	Salaire annuel moyen \$	Heures normales hebd. h	Salaire horaire \$/h			
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³
Gestion								
0112	Directeurs et directrices des ressources humaines	1 720	128 755	38,2	64,63	54,56	62,88	73,96
0113	Directeurs et directrices des achats	1 410	126 400	38,4	63,16	52,40	61,29	72,16
0114	Directeurs et directrices d'autres services administratifs	2 270	127 954	37,9	64,80	51,35	62,48	76,92
012	Directeurs et directrices des services financiers et des services aux entreprises	10 310	125 604	37,6	63,97	50,79	60,73	74,36
0121	Directeurs et directrices des assurances, de l'immobilier et du courtage financier	1 620	117 003	36,1	62,21	x	x	x
0124	Directeurs et directrices de la publicité, du marketing et des relations publiques	..	130 210	37,7	66,19	53,60	63,75	75,35
0125	Directeurs et directrices d'autres services aux entreprises	..	144 748	38,9	71,35	57,56	68,00	81,93
013	Directeurs et directrices des services de communications (sauf la radiotélédiffusion)	440	115 364	37,8	58,67	49,19	56,21	66,38
021	Directeurs et directrices des services de génie, d'architecture, de sciences et des systèmes informatiques	6 360	134 713	38,2	67,58	57,25	66,08	75,71
0211	Directeurs et directrices des services de génie	2 010	140 193	38,7	69,46	58,07	67,69	78,30
0212	Directeurs et directrices des services d'architecture et de sciences	..	127 587	38,0	64,40	53,99	63,26	73,28
0213	Gestionnaires des systèmes informatiques	3 320	133 632	38,0	67,44	57,61	65,59	76,06
031	Directeurs et directrices des soins de santé	..	121 421	37,3	62,40	49,72	63,02	72,36
042	Directeurs et directrices de l'enseignement et des services sociaux et communautaires	..	107 387	35,3	58,46	50,99	57,73	67,26
0423	Directeurs et directrices des services sociaux, communautaires et correctionnels	..	82 367	35,0	45,19	x	x	x
051	Directeurs et directrices des arts, de la culture, des sports et des loisirs	..	121 706	37,9	61,53	50,11	58,34	71,87
0512	Directeurs et directrices – édition, cinéma, radiotélédiffusion et arts de la scène	..	124 417	38,1	62,53	50,06	60,62	72,62
0513	Directeurs et directrices de programmes et de services de sports, de loisirs et de conditionnement physique	..	91 709	35,5	49,44	x	x	x
0601	Directeurs et directrices des ventes corporatives	3 030	121 436	38,2	61,00	48,90	58,70	70,41
063	Directeurs et directrices de la restauration et des services d'hébergement	..	67 854	39,7	32,86	x	x	x
0631	Directeurs et directrices de la restauration et des services alimentaires	..	61 347	39,8	29,61	x	x	x
0632	Directeurs et directrices des services d'hébergement	..	81 861	39,5	39,86	x	x	x
0651	Directeurs et directrices du service à la clientèle et des services personnels, n.c.a.	..	78 054	39,0	38,69	x	x	x
071	Directeurs et directrices de la construction, de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	1 220	110 326	39,6	53,72	40,32	50,51	63,50
0711	Directeurs et directrices de la construction	..	135 788	39,1	67,12	59,58	64,12	74,12
0714	Directeurs et directrices de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	1 040	105 859	39,7	51,37	39,06	48,46	61,35

Tableau 2.2.2 (suite)

Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, Québec, 2021

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif n	Salaire annuel moyen \$	Heures normales hebd. h	Salaire horaire \$/h			
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³
0731	Directeurs et directrices des transports	..	105 495	39,2	51,70	40,95	49,13	59,93
091	Directeurs et directrices de la fabrication et des services d'utilité publique	2 190	120 275	39,2	58,84	44,99	55,70	67,63
0912	Directeurs et directrices des services d'utilité publique	..	159 781	38,4	79,46	x	x	x
Formation universitaire								
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	..	73 213	38,8	36,44	25,15	35,93	44,69
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	25 720	81 735	37,6	41,79	33,53	40,26	48,64
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	5 260	78 982	37,6	40,39	32,51	38,77	47,23
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	13 700	84 719	37,7	43,22	35,08	41,83	49,83
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	6 760	77 835	37,4	39,99	30,90	38,27	47,00
211	Professionnels et professionnelles des sciences physiques	..	77 451	37,9	39,18	33,49	36,79	44,12
2112	Chimistes	..	74 626	37,7	37,94	33,22	36,79	41,91
212	Professionnels et professionnelles des sciences de la vie	..	71 182	37,8	36,12	28,37	35,14	42,73
2121	Biologistes et personnel scientifique assimilé	..	72 421	37,5	37,00	29,13	35,87	43,79
213	Professionnels et professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	..	90 348	38,7	44,81	34,64	42,71	52,54
214	Autres professionnels et professionnelles en génie	..	95 499	39,0	46,93	x	x	x
215	Professionnels et professionnelles en architecture, en urbanisme et en arpentage	140	85 523	37,4	43,91	32,68	41,23	54,26
2151	Architectes	..	97 068	37,3	49,91	x	x	x
2154	Arpenteurs-géomètres et arpenteuses-géomètres	..	79 217	37,5	40,68	x	x	x
2161	Mathématiciens et mathématiciennes, statisticiens et statisticiennes, actuaires	..	83 952	37,4	43,38	33,10	43,30	50,40
217	Professionnels et professionnelles en informatique	..	88 349	37,8	44,89	37,58	44,40	51,60
2173	Ingénieurs et ingénieures, concepteurs et conceptrices en logiciel	..	101 797	38,2	51,22	44,17	51,67	57,92
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	..	80 315	37,3	41,29	35,06	41,26	46,86
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	..	76 558	36,9	39,72	34,81	40,98	44,79
314	Professionnels et professionnelles en thérapie et en évaluation	..	82 511	36,6	43,10	x	x	x
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	..	71 710	x	x	x
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	910	116 953	36,8	60,94	48,61	60,46	70,98
415	Professionnels et professionnelles des services sociaux et communautaires	..	75 543	35,6	40,88	x	x	x

Tableau 2.2.2 (suite)

Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, Québec, 2021

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif n	Salaire annuel moyen \$	Heures normales hebd. h	Salaire horaire			
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³
					\$/h			
416	Recherchistes, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	..	70 421	36,7	36,68	24,50	34,20	45,47
4161	Recherchistes, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes de programmes, en sciences naturelles et appliquées	160	95 833	37,9	48,46	35,12	47,23	56,11
511	Professionnels et professionnelles des bibliothèques, des archives, des musées et des galeries d'art	..	78 628	35,8	42,23	x	x	x
5111	Bibliothécaires	..	82 734	34,9	45,41	x	x	x
512	Professionnels et professionnelles de la rédaction, de la traduction et personnel professionnel assimilé des communications	..	71 429	37,5	36,71	28,89	37,05	44,26
5121	Auteurs et auteures, rédacteurs et rédactrices, écrivains et écrivaines	..	73 617	38,2	36,79	x	x	x
5122	Réviseurs et réviseuses, rédacteurs-réviseurs et rédactrices-réviseuses, chefs du service des nouvelles	..	67 492	36,9	35,33	24,92	36,64	42,76
5125	Traducteurs et traductrices, terminologues et interprètes	..	68 675	38,9	33,88	25,90	33,53	39,80
513	Professionnels et professionnelles des arts plastiques et des arts de la scène	..	87 003	38,6	43,14	34,74	41,79	48,89
5131	Producteurs et productrices, réalisateurs et réalisatrices, chorégraphes et personnel assimilé	..	88 180	38,7	43,66	35,65	42,12	49,05
Formation collégiale								
121	Superviseurs et superviseuses de services administratifs	6 240	69 755	38,6	34,74	28,12	32,95	39,60
1211	Superviseurs et superviseuses de commis de bureau et du personnel de soutien administratif	540	67 930	37,9	34,33	x	x	x
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	..	68 353	37,3	35,14	29,48	33,77	40,48
1213	Superviseurs et superviseuses de commis de bibliothèque, de correspondanciers et correspondancières et d'autres commis à l'information	..	73 770	35,6	39,73	x	x	x
1215	Superviseurs et superviseuses du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	3 700	70 704	39,4	34,53	27,01	32,10	38,55
122	Personnel administratif et de réglementation	11 560	62 975	38,3	31,51	25,30	29,92	35,89
1221	Agents et agentes d'administration	4 630	56 988	38,1	28,75	24,10	28,39	32,14
1222	Adjoints et adjointes de direction	440	71 936	37,9	36,51	31,98	35,37	39,30
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	1 390	55 173	37,9	27,97	23,53	27,16	31,03
1224	Agents et agentes de gestion immobilière	260	67 340	37,4	34,77	24,74	35,22	42,13
1225	Agents et agentes aux achats	..	70 296	38,8	34,75	27,59	33,78	40,23
1226	Planificateurs et planificatrices de congrès et d'événements	..	61 208	39,0	30,09	25,70	28,74	34,69

Tableau 2.2.2 (suite)

Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, Québec, 2021

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif n	Salaire annuel moyen \$	Heures normales hebd. h	Salaire horaire			
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³
					\$/h			
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	5 490	55 893	37,3	28,84	23,61	27,99	33,37
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	5 360	55 852	37,3	28,78	23,60	27,87	33,28
1242	Adjoints administratifs juridiques et adjointes administratives juridiques	100	60 128	35,9	32,24	29,15	32,77	35,00
125	Sténographes judiciaires, transcripteurs et transcriptrices, techniciens et techniciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	..	62 042	37,5	31,69	24,12	29,04	36,20
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	..	53 827	37,6	27,39	23,46	27,23	30,47
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	9 750	60 229	36,7	31,62	26,04	30,69	36,09
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	3 720	54 833	37,7	27,94	23,81	27,13	31,57
221	Personnel technique des sciences physiques	..	64 135	38,3	32,12	x	x	x
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	..	62 701	38,2	31,53	x	x	x
2212	Technologues, techniciens et techniciennes en géologie et en minéralogie	..	76 405	39,5	37,21	x	x	x
222	Personnel technique des sciences de la vie	..	51 797	38,3	25,87	20,02	24,76	30,41
2221	Technologues, techniciens et techniciennes en biologie	..	51 013	38,1	25,57	20,02	24,24	30,25
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	8 320	71 319	38,9	35,16	27,90	34,53	41,56
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	..	77 689	39,6	37,60	x	x	x
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	..	62 866	38,0	31,75	24,37	29,83	38,20
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	1 430	78 534	39,1	38,61	31,33	38,81	43,64
2263	Inspecteurs et inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	920	80 238	38,9	39,63	31,41	38,44	46,65
227	Officiers et officières, contrôleurs et contrôleuses des services de transport	..	98 292	41,8	45,24	30,86	47,28	53,06
2271	Pilotes, navigateurs et navigatrices, instructeurs et instructrices de pilotage du transport aérien	..	128 278	39,9	61,64	x	x	x
2272	Contrôleurs aériens et contrôleuses aériennes et personnel assimilé	..	87 989	37,9	44,57	x	x	x
228	Personnel technique en informatique	11 780	56 611	38,3	28,39	22,19	27,70	33,28
3219	Autres technologues, techniciens et techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires)	..	47 779	37,0	24,89	x	x	x
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	..	59 838	36,6	31,37	x	x	x
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	360	68 833	36,7	35,97	30,22	35,07	40,73

Tableau 2.2.2 (suite)

Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, Québec, 2021

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif n	Salaire annuel moyen \$	Heures normales hebd. h	Salaire horaire			
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³
					\$/h			
431	Personnel des services de protection publique de première ligne	..	70 161	40,8	33,07	x	x	x
4312	Pompiers et pompières	..	63 695	41,0	29,86	x	x	x
5211	Techniciens et techniciennes dans les bibliothèques et les services d'archives publiques	..	59 093	36,7	30,86	x	x	x
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	..	71 743	38,7	35,52	28,02	34,25	40,98
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	..	71 537	38,7	35,32	24,37	31,69	42,76
5254	Animateurs et animatrices, responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique	..	47 757	37,7	24,37	19,92	24,68	27,93
622	Personnel technique spécialisé du commerce de gros, acheteurs et acheteuses du commerce de détail et de gros	..	70 733	38,4	35,34	x	x	x
6221	Spécialistes des ventes techniques – commerce de gros	..	73 228	38,5	36,50	x	x	x
631	Superviseurs et superviseuses de services	5 290	52 601	38,3	26,41	18,43	25,83	32,34
6314	Superviseurs et superviseuses des services d'information et des services à la clientèle	1 800	65 467	37,7	33,37	28,18	33,15	37,95
632	Chefs, cuisiniers et cuisinières	..	47 765	38,8	23,55	17,70	23,29	28,21
6321	Chefs	..	59 270	39,3	28,93	x	x	x
6322	Cuisiniers et cuisinières	..	42 681	38,7	21,18	16,45	20,84	25,13
634	Personnel spécialisé en services personnels et en service à la clientèle	..	49 920	36,0	25,95	x	x	x
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	..	78 503	39,4	38,21	31,90	35,53	43,50
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	..	60 152	39,8	29,02	25,24	27,07	31,58
7231	Machinistes, vérificateurs et vérificatrices d'usinage et d'outillage	..	63 928	39,6	31,02	x	x	x
7232	Outils-ajusteurs et outilleuses-ajusteuses	..	73 246	40,0	35,16	x	x	x
724	Électriciens et électriciennes, monteuses et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	..	68 773	39,1	33,77	x	x	x
7241	Électriciens et électriciennes (sauf électriciens industriels et électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	..	67 919	38,9	33,22	x	x	x
7242	Électriciens industriels et électriciennes industrielles	..	66 615	39,8	32,15	26,55	28,08	39,15
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteuses et monteuses d'installations au gaz	..	76 786	40,0	36,83	x	x	x
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	..	57 334	39,9	27,54	x	x	x
729	Autre personnel des métiers de la construction	..	53 830	39,7	25,97	x	x	x
7294	Peintres, décorateurs et décoratrices (sauf décorateurs et décoratrices d'intérieur)	..	53 787	39,8	25,92	x	x	x

Tableau 2.2.2 (suite)

Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, Québec, 2021

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif n	Salaire annuel moyen \$	Heures normales hebd. h	Salaire horaire \$/h			
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	..	81 127	39,9	38,93	31,48	37,28	45,49
7301	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	1 310	88 686	39,7	42,86	34,83	42,48	49,29
7302	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses des équipes d'opérateurs d'équipement lourd	..	75 452	40,3	35,62	x	x	x
7303	Surveillants et surveillantes de l'imprimerie et du personnel assimilé	..	74 390	38,7	36,99	x	x	x
7305	Surveillants et surveillantes du transport routier et du transport en commun	..	72 860	40,0	34,90	31,02	32,72	37,65
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	9 300	74 525	39,7	35,97	29,98	38,20	41,13
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	5 480	72 425	39,7	35,07	x	x	x
7312	Mécaniciens et mécaniciennes d'équipement lourd	..	73 689	39,8	35,45	27,42	35,81	41,84
732	Mécaniciens et mécaniciennes de véhicules automobiles	..	57 299	39,7	27,63	24,70	26,42	29,79
7321	Mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	..	57 027	39,7	27,51	24,66	26,42	29,78
7322	Débosselleurs et débosselleuses, réparateurs et réparatrices de carrosserie	..	66 210	40,0	31,72	x	x	x
733	Autres mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices connexes	..	59 119	39,6	28,66	x	x	x
7333	Électromécaniciens et électromécaniciennes	..	59 190	39,7	28,61	x	x	x
738	Personnel de l'imprimerie, autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	..	57 707	38,5	28,76	x	x	x
7381	Opérateurs et opératrices de presse à imprimer	..	58 434	37,7	29,68	x	x	x
7384	Autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	..	55 211	41,5	25,63	x	x	x
921	Surveillants et surveillantes dans la transformation et la fabrication	..	73 467	39,7	35,53	28,61	34,58	40,52
924	Opérateurs et opératrices, contrôleurs et contrôleuses d'équipements d'utilités publiques	..	70 534	39,8	33,97	x	x	x
Formation de niveau secondaire								
141	Personnel au travail général de bureau	7 750	46 372	37,8	23,53	19,82	22,65	26,77
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	6 560	47 174	37,8	23,92	20,18	23,00	27,09
1414	Réceptionnistes	930	40 374	37,9	20,50	17,48	19,31	22,64
1415	Commis des services du personnel	..	47 683	37,0	24,66	22,12	24,20	26,61
142	Commis en bureautique et en éditique	..	44 145	38,3	22,26	19,23	21,19	24,60

Tableau 2.2.2 (suite)

Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, Québec, 2021

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif n	Salaire annuel moyen \$	Heures normales hebd. h	Salaire horaire \$/h			
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	10 610	46 313	37,5	23,73	20,44	23,23	26,48
1431	Commis à la comptabilité et personnel assimilé	4 200	44 843	38,0	22,69	19,20	21,89	25,08
1432	Commis à la paye	..	50 772	37,9	25,75	20,92	25,31	28,86
1434	Commis de banque, d'assurance et d'autres services financiers	4 170	46 523	36,8	24,26	x	x	x
1435	Agents et agentes de recouvrement	..	47 712	37,9	24,23	x	x	x
145	Commis de bibliothèque, de correspondance et autres commis	..	44 395	37,4	22,62	17,88	21,59	26,46
1451	Commis, assistants et assistantes dans les bibliothèques	..	48 227	35,5	26,19	x	x	x
1452	Correspondanciers et correspondancières, commis aux publications et aux règlements	..	42 910	37,4	21,85	17,62	21,33	24,29
1454	Intervieweurs et intervieweuses pour enquêtes et commis aux statistiques	..	63 416	39,4	30,76	x	x	x
151	Personnel au courrier et à la distribution de messages	..	41 413	38,4	20,77	17,99	19,97	21,34
1511	Commis au courrier et aux services postaux et personnel assimilé	..	40 752	38,2	20,55	17,99	19,91	21,33
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	15 580	49 872	39,3	24,33	18,76	23,08	28,86
1522	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	2 660	55 632	39,7	26,90	21,81	26,57	32,02
1523	Coordonnateurs et coordonnatrices de la logistique de la production	..	56 412	38,8	27,94	x	x	x
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	1 600	46 493	38,7	23,01	18,00	21,47	26,91
1525	Répartiteurs et répartitrices	..	55 933	39,9	26,88	21,92	25,35	31,03
1526	Horairistes de trajets et d'équipages	..	59 053	38,9	29,11	23,75	29,33	33,22
341	Personnel de soutien des services de santé	..	37 881	36,2	20,03	16,05	22,08	23,65
652	Personnel de l'hébergement et des voyages	..	42 336	38,0	21,34	15,91	18,91	26,72
6541	Agents et agentes de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité	..	40 173	37,6	20,41	x	x	x
655	Représentants et représentantes du service à la clientèle et de l'information	17 800	46 278	37,8	23,59	19,15	23,10	27,66
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	12 860	46 543	38,3	23,41	18,19	22,65	28,22
656	Autre personnel des services personnels	..	35 285	37,4	18,09	x	x	x
744	Personnel d'installation, de réparation et d'entretien	..	59 898	39,4	28,90	x	x	x
745	Débardeurs et débardeuses, manutentionnaires	18 860	47 358	40,3	22,59	18,29	21,96	26,84
7452	Manutentionnaires	18 690	47 237	40,3	22,52	18,25	21,96	26,80
751	Conducteurs et conductrices de véhicules automobiles et de véhicules de transport en commun	..	51 072	40,6	24,09	21,95	23,06	25,25
7511	Conducteurs et conductrices de camions de transport	..	51 183
7513	Chauffeurs et chauffeuses de taxi, chauffeurs et chauffeuses de limousine, chauffeurs et chauffeuses	..	50 530	38,5	25,19	x	x	x

Tableau 2.2.2 (suite)

Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, Québec, 2021

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif n	Salaire annuel moyen \$	Heures normales hebd. h	Salaire horaire \$/h			
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³
752	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd	..	63 472	40,2	30,26	x	x	x
7521	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd (sauf les grues)	..	69 938	40,3	33,30	25,78	37,00	39,68
753	Autres conducteurs et conductrices de matériel de transport et personnel d'entretien assimilé	..	74 899	41,7	34,09	x	x	x
942	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement de produits chimiques, du caoutchouc et du plastique et personnel assimilé	..	55 033	39,3	26,78	22,68	26,78	28,39
947	Opérateurs et opératrices d'équipement à imprimer et personnel assimilé	..	44 202	37,0	23,00	18,21	20,22	29,17
9471	Opérateurs et opératrices d'équipement d'impression sans plaque	..	39 249	37,6	20,05	15,92	22,06	22,47
952	Monteurs et monteuses de matériel mécanique, électrique et électronique	..	55 932	39,8	26,94	x	x	x
Formation en cours d'emploi								
6611	Caissiers et caissières	..	36 563	38,3	18,21	x	x	x
6711	Serveurs et serveuses au comptoir, aides de cuisine et personnel de soutien assimilé	..	32 994	37,4	16,78	13,10	14,09	19,21
672	Personnel de soutien en services d'hébergement, de voyage et de loisirs	..	40 953	37,4	20,96	19,37	20,71	23,24
673	Nettoyeurs et nettoyeuses	..	43 214	37,8	21,79	18,62	18,97	25,42
6733	Concierges, surintendants et surintendantes d'immeubles	..	44 259	38,3	22,06
674	Autres services de soutien et personnel assimilé, n.c.a.	..	38 666	38,8	19,23	x	x	x
6742	Autre personnel de soutien en service, n.c.a.	..	37 630	39,4	18,30	x	x	x
761	Aides de soutien des métiers et manœuvres	..	55 608	39,9	26,63	22,40	24,97	28,75
7611	Aides de soutien des métiers et manœuvres en construction	..	58 236	40,5	27,42	23,66	25,95	29,79
7612	Autres manœuvres et aides de soutien de métiers	..	52 209	39,0	25,61	x	x	x
762	Manœuvres aux travaux publics et personnel assimilé, n.c.a.	..	47 689	39,8	22,95
861	Manœuvres à la récolte, en aménagement paysager et en ressources naturelles	..	59 352	38,9	29,02	23,58	30,09	32,28
8612	Manœuvres en aménagement paysager et en entretien des terrains	..	40 558	39,4	19,73	x	x	x
961	Manœuvres dans la transformation, la fabrication et les services d'utilité publique	..	41 791	39,8	20,10	15,13	20,25	22,52

1. Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble des employés en quatre parts égales. Au premier quartile (Q1), 25 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 75 % gagnent plus.
2. Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble des employés en deux parts égales (50 % au-dessus et 50 % au-dessous).
3. Au troisième quartile (Q3), 75 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 25 % gagnent plus.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec – Collecte 2021*.

Tableau 2.2.3

Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, employés syndiqués, Québec, 2021

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales hebd.	Salaire horaire			
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³
		\$	h	\$/h			
Formation universitaire							
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	98 841	35,6	53,50	x	x	x
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	84 925	36,0	45,47	37,12	42,76	55,74
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	92 969	34,5	51,69	x	x	x
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	81 970	36,7	42,94	36,79	41,43	46,62
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	85 989	35,2	47,00	37,40	40,59	57,70
217	Professionnels et professionnelles en informatique	81 934	36,0	43,72	38,61	42,27	46,62
2173	Ingénieurs et ingénieures, concepteurs et conceptrices en logiciel	96 053	35,8	51,46	x	x	x
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	74 953	35,5	40,57	36,58	41,21	43,21
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	78 754
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	111 213	34,1	62,39	x	x	x
416	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	87 566	34,7	48,63	38,69	47,44	56,11
512	Professionnels et professionnelles de la rédaction, de la traduction et personnel professionnel assimilé des communications	75 707	35,1	41,47	37,05	43,33	47,06
5121	Auteurs et auteures, rédacteurs et rédactrices, écrivains et écrivaines	66 850	34,1	37,80	x	x	x
5123	Journalistes	78 090	34,7	43,04	37,34	45,95	47,34
Formation collégiale							
121	Superviseurs et superviseuses de services administratifs	63 751	38,4	31,90	28,49	31,29	35,23
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	70 309	36,8	36,60	33,25	35,98	39,25
1215	Superviseurs et superviseuses du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	61 656	39,8	29,70	27,11	28,56	32,89
122	Personnel administratif et de réglementation	62 100	36,6	32,50	28,24	31,26	36,24
1221	Agents et agentes d'administration	58 678	35,9	31,30	28,43	29,47	35,15
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	67 171	37,5	34,27	x	x	x
1225	Agents et agentes aux achats	65 707	37,6	33,53	27,92	33,37	36,24
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	57 088	35,2	31,17	26,35	30,39	35,92
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	56 816	35,3	30,96	26,27	29,60	35,51
125	Sténographes judiciaires, transcripteurs et transcriptrices, techniciens et techniciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	62 219	37,5	31,73	28,97	30,47	36,20
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	62 058	37,5	31,55	27,79	30,47	36,20
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	62 071	36,5	32,54	29,89	32,91	35,55

Tableau 2.2.3 (suite)

Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, employés syndiqués, Québec, 2021

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales hebd.	Salaire horaire			
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³
		\$	h	\$/h			
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	65 193	37,3	33,49	31,03	33,71	36,24
221	Personnel technique des sciences physiques	69 295	38,5	34,52	x	x	x
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	68 587	38,4	34,30	x	x	x
2212	Technologues, techniciens et techniciennes en géologie et en minéralogie	75 605	40,1	36,45	x	x	x
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	76 487	39,4	37,24	32,41	37,30	42,42
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	85 777	39,7	41,45	x	x	x
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	76 934	38,2	38,48	34,60	38,58	43,26
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	77 370	39,1	38,11	33,76	39,15	39,99
227	Officiers et officières, contrôleurs et contrôleuses des services de transport	101 120	43,6	44,23	36,33	47,28	49,15
228	Personnel technique en informatique	64 381	37,4	33,01	29,37	31,29	37,48
323	Personnel technique en soins de santé	65 280	39,5	31,68	x	x	x
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	59 153	35,3	32,08	x	x	x
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	67 382	35,8	36,11	29,67	34,51	37,48
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	74 503	37,7	37,94	34,52	38,11	40,51
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	55 699	37,5	28,87	x	x	x
525	Athlètes, entraîneurs et entraîneuses, arbitres et personnel assimilé des sports et des loisirs	46 331	36,5	24,42	x	x	x
5254	Animateurs et animatrices, responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique	46 331	36,5	24,42	x	x	x
622	Personnel technique spécialisé du commerce de gros, acheteurs et acheteuses du commerce de détail et de gros	67 465	38,1	34,41	x	x	x
6221	Spécialistes des ventes techniques – commerce de gros	81 044	37,1	41,98	x	x	x
631	Superviseurs et superviseuses de services	59 550	38,1	30,03	25,73	28,08	34,46
6314	Superviseurs et superviseuses des services d'information et des services à la clientèle	68 282	37,3	35,09	30,32	34,39	40,62
632	Chefs, cuisiniers et cuisinières	50 508	38,9	24,91	19,43	25,30	29,49
6321	Chefs	64 446	38,8	31,72	x	x	x
6322	Cuisiniers et cuisinières	46 303	38,9	22,86	18,05	23,29	26,19
6331	Bouchers et bouchères, coupeurs et coupeuses de viande, poissonniers et poissonnières – commerce de gros et de détail	36 629	38,5	18,29	x	x	x
634	Personnel spécialisé en services personnels et en service à la clientèle	62 677	39,7	30,19	x	x	x
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	74 964	38,8	37,06	x	x	x
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	64 194	39,7	31,02	26,50	28,08	36,91

Tableau 2.2.3 (suite)

Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, employés syndiqués, Québec, 2021

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales hebd.	Salaire horaire			
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³
		\$	h	\$/h			
7231	Machinistes, vérificateurs et vérificatrices d'usinage et d'outillage	77 133	39,1	37,89	x	x	x
724	Électriciens et électriciennes, monteurs et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	68 887	39,1	33,77	31,12	31,77	37,99
7242	Électriciens industriels et électriciennes industrielles	66 329	39,9	31,83	26,55	28,08	39,15
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteurs et monteuses d'installations au gaz	78 248	40,0	37,53	x	x	x
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	64 881	40,0	31,10
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	78 891	39,9	37,91	35,46	36,65	40,02
7301	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	82 982	39,6	40,11	x	x	x
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	78 563	39,9	37,71	32,20	39,15	42,14
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	76 471	40,0	36,67	30,06	34,98	46,63
7312	Mécaniciens et mécaniciennes d'équipement lourd	79 240	39,8	38,10	32,69	39,58	42,42
732	Mécaniciens et mécaniciennes de véhicules automobiles	59 700	39,8	28,75	25,17	26,96	30,54
7321	Mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	59 218	39,8	28,53	25,10	26,80	30,54
733	Autres mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices connexes	59 506	39,7	28,77	27,18	29,29	31,12
7333	Électromécaniciens et électromécaniciennes	59 516	39,7	28,77	27,17	29,29	31,12
737	Grutiers et grutières, foreurs et foreuses, dynamiteurs et dynamiteuses	64 400	40,3	31,41	x	x	x
738	Personnel de l'imprimerie, autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	54 294	37,7	27,75	x	x	x
921	Surveillants et surveillantes dans la transformation et la fabrication	57 315	39,7	27,69	x	x	x
923	Opérateurs et opératrices de poste central de contrôle dans les procédés de transformation et de fabrication	88 677	40,0	42,46	x	x	x
924	Opérateurs et opératrices, contrôleurs et contrôleuses d'équipements d'utilités publiques	70 100	39,8	33,76	x	x	x
Formation de niveau secondaire							
141	Personnel au travail général de bureau	55 022	37,4	28,07	23,60	28,08	33,01
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	57 350	37,4	29,24	25,31	29,69	33,01
1414	Réceptionnistes	41 747	37,8	21,36	15,13	19,43	27,84
142	Commis en bureautique et en éditique	48 535	38,1	24,57
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	51 954	36,3	27,47	23,66	27,77	31,03
1431	Commis à la comptabilité et personnel assimilé	51 174	36,5	26,85	21,75	26,86	29,24
1432	Commis à la paye	61 002	37,7	30,97	x	x	x
1434	Commis de banque, d'assurance et d'autres services financiers	52 321	35,2	28,52	x	x	x
1435	Agents et agentes de recouvrement	51 725	36,6	27,22	x	x	x

Tableau 2.2.3 (suite)

Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, employés syndiqués, Québec, 2021

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales hebd.	Salaire horaire			
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³
		\$	h	\$/h			
145	Commis de bibliothèque, de correspondance et autres commis	55 346	36,9	28,70	26,79	27,92	31,58
1452	Correspondanciers et correspondancières, commis aux publications et aux règlements	53 219	36,4	28,09	x	x	x
151	Personnel au courrier et à la distribution de messages	50 183	35,4	27,13	25,11	26,72	27,66
1511	Commis au courrier et aux services postaux et personnel assimilé	49 891	35,3	27,06	25,11	26,72	27,62
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'heures	56 590	39,5	27,51	22,23	27,73	32,52
1522	Magasinières et magasiniers, commis aux pièces	62 780	39,6	30,39	26,56	30,21	35,48
1523	Coordonnateurs et coordonnatrices de la logistique de la production	67 125	38,3	33,48	x	x	x
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	58 656	39,0	28,84	23,50	28,22	31,33
1525	Répartiteurs et répartitrices	66 218	38,7	32,74	31,03	34,18	39,07
1526	Horairistes de trajets et d'équipages	66 704	38,4	33,24	31,03	32,52	34,03
341	Personnel de soutien des services de santé	38 159	36,1	20,24	x	x	x
651	Personnel des services des aliments et des boissons	32 098	36,1	17,04	14,05	17,89	18,41
652	Personnel de l'hébergement et des voyages	53 084	38,5	26,51	x	x	x
6541	Agents et agentes de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité	39 198	37,5	19,97	18,08	18,38	20,36
655	Représentants et représentantes du service à la clientèle et de l'information	54 162	37,1	27,97	24,90	28,43	31,11
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	55 686	37,6	28,40	26,24	29,49	31,29
744	Personnel d'installation, de réparation et d'entretien	72 599	40,2	34,59	x	x	x
745	Débardeurs et débardeuses, manutentionnaires	49 765	40,6	23,58	18,77	22,81	28,65
7451	Débardeurs et débardeuses	63 453	39,5	30,71
7452	Manutentionnaires	49 584	40,6	23,49	18,65	22,76	28,19
751	Conducteurs et conductrices de véhicules automobiles et de véhicules de transport en commun	54 615	41,1	25,52	22,94	24,15	28,09
7511	Conducteurs et conductrices de camions de transport	53 835
7514	Chauffeurs-livreurs et chauffeuses-livreuses – services de livraison et de messagerie	61 369	40,0	29,41
752	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd	64 948	40,3	30,92	x	x	x
7521	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd (sauf les grues)	73 353	40,4	34,86	27,09	38,22	39,68
753	Autres conducteurs et conductrices de matériel de transport et personnel d'entretien assimilé	81 077	42,2	36,59	32,94	37,18	39,68
941	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement et la fabrication des métaux et des minerais et personnel assimilé	69 453	40,4	33,00	x	x	x
942	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement de produits chimiques, du caoutchouc et du plastique et personnel assimilé	50 739	38,8	24,99	x	x	x
943	Opérateurs et opératrices de machines dans la production des pâtes et papiers et dans la transformation et la fabrication du bois et personnel assimilé	42 937	41,1	20,05	x	x	x

Tableau 2.2.3 (suite)

Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, employés syndiqués, Québec, 2021

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales hebd.	Salaire horaire			
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³
		\$	h	\$/h			
944	Opérateurs et opératrices de machines dans la transformation et la confection de produits textiles, d'articles en tissu, en fourrure et en cuir et personnel assimilé	33 083	39,5	16,01	x	x	x
946	Opérateurs et opératrices de machines et personnel assimilé dans la transformation des aliments et boissons et produits connexes	49 170	40,0	23,56	21,19	22,44	24,08
952	Monteurs et monteuses de matériel mécanique, électrique et électronique	69 365	39,8	33,39	x	x	x
953	Autre personnel de montage et personnel assimilé	60 075	39,9	28,87	23,90	27,36	36,86
Formation en cours d'emploi							
6611	Caissiers et caissières	31 776	38,2	15,96	x	x	x
6711	Serveurs et serveuses au comptoir, aides de cuisine et personnel de soutien assimilé	41 135	38,2	20,60	16,99	19,99	25,32
673	Nettoyeurs et nettoyeuses	45 365	38,2	22,67	18,68	21,09	25,62
6731	Préposés et préposées à l'entretien ménager et au nettoyage – travaux légers	42 173	37,0	21,86	18,62	22,72	25,62
6733	Concierges, surintendants et surintendantes d'immeubles	46 364	38,7	22,87	18,82	19,82	27,24
761	Aides de soutien des métiers et manœuvres	58 635	40,0	27,99	23,66	26,73	32,63
7611	Aides de soutien des métiers et manœuvres en construction	59 904	40,7	28,10	23,66	27,02	33,52
7612	Autres manœuvres et aides de soutien de métiers	56 277	38,6	27,79	x	x	x
7622	Manœuvres dans le transport ferroviaire et routier	57 608	38,1	28,48	x	x	x
861	Manœuvres à la récolte, en aménagement paysager et en ressources naturelles	68 128	39,6	32,91	x	x	x
961	Manœuvres dans la transformation, la fabrication et les services d'utilité publique	41 094	39,9	19,73	14,58	19,44	21,81

1. Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble des employés en quatre parts égales. Au premier quartile (Q1), 25 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 75 % gagnent plus.
2. Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble des employés en deux parts égales (50 % au-dessus et 50 % au-dessous).
3. Au troisième quartile (Q3), 75 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 25 % gagnent plus.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec – Collecte 2021*.

Tableau 2.2.4

Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, employés non syndiqués, Québec, 2021

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales hebd.	Salaire horaire			
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³
		\$	h	\$/h			
Gestion							
0112	Directeurs et directrices des ressources humaines	128 755	38,2	64,63	54,56	62,88	73,96
0113	Directeurs et directrices des achats	126 400	38,4	63,16	52,40	61,29	72,16
0114	Directeurs et directrices d'autres services administratifs	127 954	37,9	64,80	51,35	62,48	76,92
012	Directeurs et directrices des services financiers et des services aux entreprises	125 604	37,6	63,97	50,79	60,73	74,36
0121	Directeurs et directrices des assurances, de l'immobilier et du courtage financier	117 003	36,1	62,21	x	x	x
0124	Directeurs et directrices de la publicité, du marketing et des relations publiques	130 210	37,7	66,19	53,60	63,75	75,35
0125	Directeurs et directrices d'autres services aux entreprises	144 748	38,9	71,35	57,56	68,00	81,93
013	Directeurs et directrices des services de communications (sauf la radiotélédiffusion)	115 364	37,8	58,67	49,19	56,21	66,38
021	Directeurs et directrices des services de génie, d'architecture, de sciences et des systèmes informatiques	134 713	38,2	67,58	57,25	66,08	75,71
0211	Directeurs et directrices des services de génie	140 193	38,7	69,46	58,07	67,69	78,30
0212	Directeurs et directrices des services d'architecture et de sciences	127 587	38,0	64,40	53,99	63,26	73,28
0213	Gestionnaires des systèmes informatiques	133 632	38,0	67,44	57,61	65,59	76,06
031	Directeurs et directrices des soins de santé	121 421	37,3	62,40	49,72	63,02	72,36
042	Directeurs et directrices de l'enseignement et des services sociaux et communautaires	107 387	35,3	58,46	50,99	57,73	67,26
0423	Directeurs et directrices des services sociaux, communautaires et correctionnels	82 367	35,0	45,19	x	x	x
0513	Directeurs et directrices de programmes et de services de sports, de loisirs et de conditionnement physique	91 709	35,5	49,44	x	x	x
0601	Directeurs et directrices des ventes corporatives	121 436	38,2	61,00	48,90	58,70	70,41
063	Directeurs et directrices de la restauration et des services d'hébergement	67 854	39,7	32,86	x	x	x
0631	Directeurs et directrices de la restauration et des services alimentaires	61 347	39,8	29,61	x	x	x
0632	Directeurs et directrices des services d'hébergement	81 861	39,5	39,86	x	x	x
0651	Directeurs et directrices du service à la clientèle et des services personnels, n.c.a.	78 054	39,0	38,69	x	x	x
071	Directeurs et directrices de la construction, de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	110 326	39,6	53,72	40,32	50,51	63,50
0711	Directeurs et directrices de la construction	135 788	39,1	67,12	59,58	64,12	74,12
0714	Directeurs et directrices de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	105 859	39,7	51,37	39,06	48,46	61,35
091	Directeurs et directrices de la fabrication et des services d'utilité publique	120 275	39,2	58,84	44,99	55,70	67,63
0912	Directeurs et directrices des services d'utilité publique	159 781	38,4	79,46	x	x	x

Tableau 2.2.4 (suite)

Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, employés non syndiqués, Québec, 2021

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales hebd.	Salaire horaire			
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³
		\$	h	\$/h			
Formation universitaire							
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	73 054	38,8	36,33	x	x	x
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	81 610	37,7	41,65	33,32	40,12	48,55
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	78 462	37,8	39,97	x	x	x
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	84 842	37,7	43,24	34,98	41,83	50,01
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	77 591	37,5	39,78	30,73	38,19	46,87
217	Professionnels et professionnelles en informatique	88 475	37,8	44,91	37,57	44,46	51,70
2173	Ingénieurs et ingénieures, concepteurs et conceptrices en logiciel	101 825	38,2	51,22	x	x	x
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	80 502	37,3	41,31	35,04	41,34	47,00
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	64 098
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	117 345	36,9	60,84	x	x	x
416	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	69 525	36,8	36,06	24,17	33,48	44,42
512	Professionnels et professionnelles de la rédaction, de la traduction et personnel professionnel assimilé des communications	69 514	38,5	34,58	27,61	34,02	40,58
5121	Auteurs et auteures, rédacteurs et rédactrices, écrivains et écrivaines	73 861	38,4	36,75	x	x	x
Formation collégiale							
121	Superviseurs et superviseuses de services administratifs	69 937	38,6	34,83	28,11	33,05	39,72
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	68 306	37,4	35,10	29,38	33,65	40,50
1215	Superviseurs et superviseuses du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	70 913	39,4	34,64	27,01	32,25	38,67
122	Personnel administratif et de réglementation	63 045	38,5	31,43	25,15	29,79	35,80
1221	Agents et agentes d'administration	56 785	38,3	28,45	23,70	27,79	31,81
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	54 628	37,9	27,68	x	x	x
1224	Agents et agentes de gestion immobilière	66 446	37,4	34,26	x	x	x
1225	Agents et agentes aux achats	70 569	38,9	34,82	27,43	33,84	40,31
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	55 764	37,5	28,59	23,30	27,81	33,12
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	55 750	37,6	28,55	23,29	27,67	33,09
125	Sténographes judiciaires, transcripteurs et transcriptrices, techniciens et techniciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	61 987	37,5	31,67	23,21	27,82	36,64
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	50 827	37,7	25,87	22,50	26,22	29,21
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	59 978	36,7	31,49	25,68	30,13	36,19

Tableau 2.2.4 (suite)

Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, employés non syndiqués, Québec, 2021

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales hebd.	Salaire horaire			
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³
		\$	h	\$/h			
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	53 274	37,7	27,11	23,27	26,35	30,20
221	Personnel technique des sciences physiques	61 477	38,2	30,89	25,55	29,62	35,71
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	59 649	38,1	30,09	25,00	29,21	34,75
2212	Technologues, techniciens et techniciennes en géologie et en minéralogie	76 795	39,3	37,58	33,41	37,46	42,14
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	70 566	38,8	34,86	27,27	34,37	40,97
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	71 576	39,6	34,69	27,98	33,71	40,48
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	60 127	37,9	30,44	23,43	28,00	35,37
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	78 916	39,1	38,78	30,51	36,99	45,52
2263	Inspecteurs et inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	79 786	38,9	39,32	x	x	x
227	Officiers et officières, contrôleurs et contrôleuses des services de transport	96 549	40,6	45,86	x	x	x
2275	Contrôleurs et contrôleuses de la circulation ferroviaire, régulateurs et régulatrices de la circulation maritime	87 867	40,0	42,10	x	x	x
228	Personnel technique en informatique	54 439	38,6	27,09	20,94	25,48	31,57
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	59 994	36,9	31,20	21,91	30,32	38,51
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	68 944	36,8	35,96	30,21	35,05	40,75
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	70 861	39,0	34,75	26,94	32,04	41,12
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	73 473	38,8	36,11	25,26	32,59	43,11
5254	Animateurs et animatrices, responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique	50 235	39,7	24,28	x	x	x
6211	Superviseurs et superviseuses des ventes – commerce de détail	41 249	38,5	20,40	15,84	18,48	22,92
622	Personnel technique spécialisé du commerce de gros, acheteurs et acheteuses du commerce de détail et de gros	70 935	38,4	35,40	26,06	32,62	42,34
6221	Spécialistes des ventes techniques – commerce de gros	72 827	38,6	36,22	26,23	33,62	44,56
6222	Acheteurs et acheteuses des commerces de détail et de gros	63 795	38,0	32,31	24,66	30,66	37,30
623	Personnel de l'assurance, de l'immobilier et des ventes financières	57 986	36,8	30,36	24,22	27,11	33,43
6231	Agents et agentes, courtiers et courtières d'assurance	59 363	35,8	31,89	26,38	28,27	34,73
6235	Représentants et représentantes des ventes financières	57 252	37,3	29,55	23,01	26,50	32,71
631	Superviseurs et superviseuses de services	52 337	38,3	26,27	18,22	25,40	32,17
6314	Superviseurs et superviseuses des services d'information et des services à la clientèle	65 319	37,7	33,28	28,05	33,11	37,86
632	Chefs, cuisiniers et cuisinières	45 253	38,8	22,31	16,68	20,99	25,13
6321	Chefs	56 340	39,5	27,35	x	x	x
6322	Cuisiniers et cuisinières	38 606	38,3	19,29	15,40	18,22	24,30
633	Bouchers et bouchères, boulangers-pâtisseries et boulangères-pâtisseries	48 214	39,8	23,16	x	x	x
6332	Boulangers-pâtisseries et boulangères-pâtisseries	47 810	39,6	23,05	x	x	x

Tableau 2.2.4 (suite)

Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, employés non syndiqués, Québec, 2021

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales hebd.	Salaire horaire			
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³
		\$	h	\$/h			
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	78 849	39,4	38,33	x	x	x
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	55 099	39,8	26,52	23,64	25,78	29,78
7231	Machinistes, vérificateurs et vérificatrices d'usinage et d'outillage	55 108	40,0	26,44	22,65	25,88	30,26
724	Électriciens et électriciennes, monteuses et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	67 672	38,6	33,73	x	x	x
7242	Électriciens industriels et électriciennes industrielles	67 580	39,2	33,25	25,62	31,90	41,26
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteuses et monteuses d'installations au gaz	61 299	40,0	29,37	x	x	x
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	45 785	39,7	22,09	x	x	x
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	81 320	39,9	39,02	31,27	37,72	45,94
7301	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	88 882	39,8	42,95	x	x	x
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	66 995	39,4	32,74	26,62	31,65	38,20
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	65 719	39,1	32,41	x	x	x
7312	Mécaniciens et mécaniciennes d'équipement lourd	55 490	39,8	26,77	23,98	26,43	29,16
732	Mécaniciens et mécaniciennes de véhicules automobiles	53 109	39,7	25,67	23,53	25,38	26,50
7321	Mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	53 218	39,7	25,73	23,53	25,38	26,50
733	Autres mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices connexes	58 638	39,5	28,52	x	x	x
7332	Réparateurs et réparatrices, préposés et préposées à l'entretien d'appareils	45 085	39,2	22,10	x	x	x
7333	Électromécaniciens et électromécaniciennes	58 721	39,7	28,38	x	x	x
738	Personnel de l'imprimerie, autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	61 283	39,4	29,83	x	x	x
823	Personnel du forage, des mines souterraines et de l'extraction de pétrole et de gaz	71 968	36,4	37,62	x	x	x
921	Surveillants et surveillantes dans la transformation et la fabrication	74 441	39,7	36,00	x	x	x
924	Opérateurs et opératrices, contrôleurs et contrôleuses d'équipements d'utilités publiques	75 204	39,9	36,24	x	x	x
Formation de niveau secondaire							
141	Personnel au travail général de bureau	44 304	37,9	22,44	19,45	21,95	25,10
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	44 781	37,9	22,67	19,82	22,14	25,36
1414	Réceptionnistes	39 961	37,9	20,24	17,58	19,03	22,11
142	Commis en bureautique et en éditique	41 127	38,4	20,67	16,87	19,94	22,83
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	45 558	37,7	23,23	20,14	22,84	25,68
1431	Commis à la comptabilité et personnel assimilé	43 860	38,2	22,04	19,09	21,46	24,29

Tableau 2.2.4 (suite)

Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, employés non syndiqués, Québec, 2021

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales hebd.	Salaire horaire			
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³
		\$	h	\$/h			
1432	Commis à la paye	50 043	37,9	25,38	x	x	x
1434	Commis de banque, d'assurance et d'autres services financiers	46 126	36,9	23,97	21,25	23,65	26,37
1435	Agents et agentes de recouvrement	46 414	38,3	23,26	20,79	23,29	25,27
145	Commis de bibliothèque, de correspondance et autres commis	42 075	37,5	21,33	16,97	20,31	23,68
1452	Correspondanciers et correspondancières, commis aux publications et aux règlements	42 041	37,5	21,32	x	x	x
151	Personnel au courrier et à la distribution de messages	40 038	38,8	19,77	17,99	19,91	21,08
1511	Commis au courrier et aux services postaux et personnel assimilé	39 146	38,7	19,40	17,94	19,23	20,06
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	46 433	39,2	22,70	17,93	21,67	25,99
1521	Expéditeurs et expéditrices, réceptionnaires	42 666	39,1	20,85	16,64	19,92	23,95
1522	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	46 103	39,7	22,24	18,20	22,11	24,91
1523	Coordonnateurs et coordonnatrices de la logistique de la production	53 995	38,9	26,69	21,95	25,21	30,69
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	43 654	38,6	21,65	17,07	20,50	24,60
1525	Répartiteurs et répartitrices	51 856	40,3	24,56	21,36	23,24	27,35
1526	Horairistes de trajets et d'équipages	55 473	39,2	27,17	20,10	25,41	30,42
341	Personnel de soutien des services de santé	34 956	37,6	17,77	x	x	x
6421	Vendeurs et vendeuses – commerce de détail	31 986	37,1	16,44	14,28	15,50	17,95
652	Personnel de l'hébergement et des voyages	36 844	37,7	18,69	x	x	x
6541	Agents et agentes de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité	45 517	38,3	22,78	x	x	x
655	Représentants et représentantes du service à la clientèle et de l'information	43 411	38,0	21,99	18,21	21,46	25,26
6551	Représentants et représentantes au service à la clientèle – institutions financières	45 454	36,8	23,73	20,81	23,35	26,37
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	42 453	38,6	21,18	17,07	20,36	24,27
744	Personnel d'installation, de réparation et d'entretien	41 432	38,3	20,63	x	x	x
745	Débardeurs et débardeuses, manutentionnaires	43 305	39,7	20,92	17,00	19,56	24,89
7452	Manutentionnaires	43 327	39,7	20,90	17,00	19,56	24,89
7521	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd (sauf les grues)	52 189	39,8	25,17	23,42	23,94	25,06
753	Autres conducteurs et conductrices de matériel de transport et personnel d'entretien assimilé	50 638	39,8	24,29	x	x	x
841	Personnel d'entretien des mines et du forage des puits de pétrole et de gaz	70 550	36,9	36,62	x	x	x
942	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement de produits chimiques, du caoutchouc et du plastique et personnel assimilé	61 584	40,0	29,52	x	x	x
952	Monteurs et monteuses de matériel mécanique, électrique et électronique	42 981	39,8	20,72	16,99	20,46	24,09

Tableau 2.2.4 (suite)

Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, employés non syndiqués, Québec, 2021

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales hebd.	Salaire horaire			
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³
		\$	h	\$/h			
Formation en cours d'emploi							
6611	Caissiers et caissières	40 357	38,4	20,00	x	x	x
662	Autre personnel de soutien aux ventes et personnel assimilé	34 751	38,3	17,38	14,09	16,03	18,48
6622	Garnisseurs et garnisseuses de tablettes, commis, préposés et préposées aux commandes dans les magasins	34 271	38,2	17,17	14,09	15,97	18,48
6623	Autre personnel assimilé aux ventes	50 206	39,7	24,28	x	x	x
6711	Serveurs et serveuses au comptoir, aides de cuisine et personnel de soutien assimilé	30 103	37,1	15,42	13,10	13,60	14,90
673	Nettoyeurs et nettoyeuses	40 058	37,2	20,50	18,62	18,97	22,31
6732	Nettoyeurs spécialisés et nettoyeuses spécialisées	52 778	39,1	25,77	23,20	25,11	28,35
6733	Concierges, surintendants et surintendantes d'immeubles	40 948	37,6	20,79
761	Aides de soutien des métiers et manœuvres	46 792	39,6	22,67	18,83	22,33	24,17
7611	Aides de soutien des métiers et manœuvres en construction	48 128	39,6	23,28	18,61	23,21	25,13
7612	Autres manœuvres et aides de soutien de métiers	46 184	39,6	22,39	x	x	x
861	Manœuvres à la récolte, en aménagement paysager et en ressources naturelles	56 882	38,8	27,92	x	x	x
8614	Manœuvres des mines	59 172	38,7	29,07	x	x	x
961	Manœuvres dans la transformation, la fabrication et les services d'utilité publique	42 821	39,7	20,65	16,79	20,61	22,79

1. Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble des employés en quatre parts égales. Au premier quartile (Q1), 25 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 75 % gagnent plus.
2. Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble des employés en deux parts égales (50 % au-dessus et 50 % au-dessous).
3. Au troisième quartile (Q3), 75 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 25 % gagnent plus.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec – Collecte 2021*.

Tableau 2.2.5

Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, entreprises de 200 à 499 employés, Québec, 2021

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales hebd.	Salaire horaire			
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³
		\$	h	\$/h			
Gestion							
0112	Directeurs et directrices des ressources humaines	123 637	38,3	61,98	52,03	60,01	68,56
0113	Directeurs et directrices des achats	116 861	38,1	59,02	41,30	59,84	62,99
0114	Directeurs et directrices d'autres services administratifs	122 519	37,7	62,54	49,48	59,19	69,88
012	Directeurs et directrices des services financiers et des services aux entreprises	119 187	37,9	60,17	46,52	53,63	69,82
0121	Directeurs et directrices des assurances, de l'immobilier et du courtage financier	114 818	37,7	58,04	x	x	x
0124	Directeurs et directrices de la publicité, du marketing et des relations publiques	122 353	37,7	62,23	48,33	53,78	76,87
0125	Directeurs et directrices d'autres services aux entreprises	124 201	39,2	60,53	x	x	x
021	Directeurs et directrices des services de génie, d'architecture, de sciences et des systèmes informatiques	130 725	38,6	65,06	55,30	62,70	73,81
0211	Directeurs et directrices des services de génie	136 434	39,1	66,75	55,36	64,19	73,07
0212	Directeurs et directrices des services d'architecture et de sciences	123 078	38,8	60,82	53,41	60,66	71,55
0213	Gestionnaires des systèmes informatiques	133 974	37,8	68,10	56,13	62,54	79,35
042	Directeurs et directrices de l'enseignement et des services sociaux et communautaires	110 528	35,3	60,16	x	x	x
051	Directeurs et directrices des arts, de la culture, des sports et des loisirs	111 290	37,7	56,41	50,08	53,35	61,41
0512	Directeurs et directrices – édition, cinéma, radiotélédiffusion et arts de la scène	116 199	38,9	57,16	46,02	54,87	67,32
0601	Directeurs et directrices des ventes corporatives	110 680	38,1	55,77	42,19	52,01	65,94
063	Directeurs et directrices de la restauration et des services d'hébergement	56 988	39,8	27,50	21,00	27,27	31,48
0631	Directeurs et directrices de la restauration et des services alimentaires	54 123	39,8	26,19	x	x	x
0632	Directeurs et directrices des services d'hébergement	65 226	40,0	31,25	x	x	x
0714	Directeurs et directrices de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	100 290	39,0	49,58	36,54	47,07	58,07
0731	Directeurs et directrices des transports	104 819	38,8	52,02	x	x	x
091	Directeurs et directrices de la fabrication et des services d'utilité publique	118 786	39,4	57,90	45,16	59,02	64,99
Formation universitaire							
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	88 662	37,9	45,05	36,31	43,13	52,11
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	76 542	37,9	38,92	28,37	36,00	46,23
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	72 364	37,9	36,88	27,84	33,62	40,82
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	80 626	38,6	40,31	31,17	38,33	46,76
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	74 778	37,3	38,66	x	x	x
211	Professionnels et professionnelles des sciences physiques	77 253	37,8	39,15	34,99	36,86	42,14
2112	Chimistes	76 588	37,8	38,82	34,76	36,76	41,45

Tableau 2.2.5 (suite)

Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, entreprises de 200 à 499 employés, Québec, 2021

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales hebd.	Salaire horaire			
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³
		\$	h	\$/h			
213	Professionnels et professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	98 575	39,2	48,19	37,74	47,76	55,61
214	Autres professionnels et professionnelles en génie	78 631	38,7	38,91	x	x	x
217	Professionnels et professionnelles en informatique	84 113	38,4	42,07	33,06	40,31	49,57
2173	Ingénieurs et ingénieures, concepteurs et conceptrices en logiciel	89 184	38,4	44,59	x	x	x
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	79 232	38,4	39,51	30,34	36,20	48,08
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	79 757	37,1	41,25	40,04	41,01	43,06
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	78 653
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	119 356	36,6	62,63	x	x	x
416	Recherchistes, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	54 642	36,0	29,01	21,37	25,01	34,20
511	Professionnels et professionnelles des bibliothèques, des archives, des musées et des galeries d'art	80 247	35,8	43,05	x	x	x
512	Professionnels et professionnelles de la rédaction, de la traduction et personnel professionnel assimilé des communications	61 612	36,3	32,79	25,92	32,25	37,34
5121	Auteurs et auteures, rédacteurs et rédactrices, écrivains et écrivaines	65 842	37,8	33,39	x	x	x
5125	Traducteurs et traductrices, terminologues et interprètes	53 948	37,6	27,69	x	x	x
513	Professionnels et professionnelles des arts plastiques et des arts de la scène	87 301	39,8	41,95	33,65	39,91	46,89
Formation collégiale							
121	Superviseurs et superviseuses de services administratifs	66 664	38,7	33,24	25,79	31,48	38,79
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	69 385	37,3	35,78	29,22	35,58	41,27
1215	Superviseurs et superviseuses du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	66 053	39,3	32,42	24,50	28,74	36,03
122	Personnel administratif et de réglementation	55 370	38,2	27,89	22,61	26,53	30,58
1221	Agents et agentes d'administration	51 802	38,2	26,11	22,17	25,07	29,08
1222	Adjoints et adjointes de direction	62 647	37,9	31,84	x	x	x
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	55 099	38,0	27,96	24,84	27,52	29,58
1225	Agents et agentes aux achats	59 228	38,2	29,79	22,64	27,20	35,15
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	53 432	37,5	27,51	21,08	24,62	33,53
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	53 217	37,6	27,32	20,91	24,45	33,27
125	Sténographes judiciaires, transcripteurs et transcriptrices, techniciens et techniciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	49 625	36,5	26,09	23,27	26,25	27,96
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	49 491	36,8	25,81	x	x	x
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	59 607	37,8	30,27	24,30	28,75	35,23

Tableau 2.2.5 (suite)

Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, entreprises de 200 à 499 employés, Québec, 2021

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales hebd.	Salaire horaire			
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³
		\$	h	\$/h			
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	53 888	38,3	27,00	22,97	26,04	29,78
221	Personnel technique des sciences physiques	54 443	38,9	26,91	x	x	x
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	53 650	38,9	26,53	x	x	x
222	Personnel technique des sciences de la vie	60 592	39,8	29,20	x	x	x
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	58 410	38,2	29,25	24,53	28,04	32,71
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	62 145	39,7	30,00	x	x	x
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	57 639	39,0	28,29	22,00	26,00	32,00
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	73 455	38,5	36,72	28,41	35,86	42,75
228	Personnel technique en informatique	57 411	38,2	28,98	22,00	28,60	33,47
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	57 533	37,7	29,49	x	x	x
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	74 573	39,4	36,17	x	x	x
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	70 573	39,9	33,94	23,08	30,19	41,22
622	Personnel technique spécialisé du commerce de gros, acheteurs et acheteuses du commerce de détail et de gros	63 961	38,5	31,89	x	x	x
6221	Spécialistes des ventes techniques – commerce de gros	63 901	38,4	31,94	x	x	x
631	Superviseurs et superviseuses de services	42 633	38,6	21,21	16,70	19,35	24,20
6314	Superviseurs et superviseuses des services d'information et des services à la clientèle	58 646	38,9	29,12	23,45	27,88	32,15
632	Chefs, cuisiniers et cuisinières	51 964	39,0	25,53	22,54	25,00	29,89
6321	Chefs	62 819	39,4	30,45	x	x	x
6322	Cuisiniers et cuisinières	45 792	38,7	22,73	19,46	24,20	25,30
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	62 147	39,2	30,20	25,94	30,03	32,06
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	54 301	40,0	26,02	23,92	25,99	26,77
7231	Machinistes, vérificateurs et vérificatrices d'usinage et d'outillage	65 809	39,8	31,62	x	x	x
724	Électriciens et électriciennes, monteuses et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	65 397	38,9	32,01	x	x	x
7241	Électriciens et électriciennes (sauf électriciens industriels et électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	66 998	38,5	32,94	x	x	x
7242	Électriciens industriels et électriciennes industrielles	73 961	39,8	35,65	x	x	x
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteuses et monteuses d'installations au gaz	69 523	39,7	33,53	x	x	x
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	69 276	39,9	33,33	27,67	31,41	38,52
7301	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	79 735	39,6	38,73	x	x	x

Tableau 2.2.5 (suite)

Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, entreprises de 200 à 499 employés, Québec, 2021

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales hebd.	Salaire horaire			
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³
		\$	h	\$/h			
7302	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses des équipes d'opérateurs d'équipement lourd	65 690	39,9	31,52	x	x	x
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	63 278	39,3	30,88	26,14	29,07	36,22
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	63 597	39,2	31,06	x	x	x
733	Autres mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices connexes	58 332	39,1	28,58	x	x	x
7333	Électromécaniciens et électromécaniciennes	58 646	39,1	28,75	x	x	x
738	Personnel de l'imprimerie, autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	53 067	39,1	25,98	x	x	x
921	Surveillants et surveillantes dans la transformation et la fabrication	69 881	39,9	33,64	26,93	32,86	38,01
924	Opérateurs et opératrices, contrôleurs et contrôleuses d'équipements d'utilités publiques	75 183	39,7	36,31	x	x	x
Formation de niveau secondaire							
141	Personnel au travail général de bureau	42 329	38,3	21,19	17,76	19,90	23,03
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	43 311	38,3	21,72	18,30	20,57	23,94
1414	Réceptionnistes	39 756	38,5	19,80	16,87	18,18	20,53
142	Commis en bureautique et en éditique	42 485	39,2	20,90	x	x	x
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	45 292	38,7	22,47	19,58	21,96	24,73
1431	Commis à la comptabilité et personnel assimilé	43 190	38,7	21,46	18,98	20,66	23,18
1434	Commis de banque, d'assurance et d'autres services financiers	44 517	37,6	22,70	x	x	x
1435	Agents et agentes de recouvrement	51 008	39,3	24,93	x	x	x
145	Commis de bibliothèque, de correspondance et autres commis	46 250	37,9	23,67	x	x	x
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	43 353	39,3	21,13	16,65	20,63	24,20
1522	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	46 152	39,9	22,16	16,99	21,25	25,00
1523	Coordonnateurs et coordonnatrices de la logistique de la production	49 765	39,1	24,42	x	x	x
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	39 152	38,3	19,64	16,27	17,20	21,68
1525	Répartiteurs et répartitrices	51 114	40,1	24,44	x	x	x
1526	Horairistes de trajets et d'équipages	54 033	39,5	26,24	x	x	x
652	Personnel de l'hébergement et des voyages	52 178	39,0	25,73	x	x	x
6541	Agents et agentes de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité	44 475	39,2	21,78	x	x	x
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	44 788	38,9	22,10	19,16	21,24	24,33
745	Débardeurs et débardeuses, manutentionnaires	40 603	39,9	19,49	17,00	18,34	20,89
7452	Manutentionnaires	40 597	39,9	19,48	16,99	18,34	20,89
751	Conducteurs et conductrices de véhicules automobiles et de véhicules de transport en commun	47 703	39,4	22,92	20,30	24,06	25,00

Tableau 2.2.5 (suite)

Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, entreprises de 200 à 499 employés, Québec, 2021

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales hebd.	Salaire horaire			
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³
		\$	h	\$/h			
7511	Conducteurs et conductrices de camions de transport	51 622
7521	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd (sauf les grues)	65 006	39,4	31,71	x	x	x
942	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement de produits chimiques, du caoutchouc et du plastique et personnel assimilé	50 953	38,9	25,02	22,08	23,20	27,72
944	Opérateurs et opératrices de machines dans la transformation et la confection de produits textiles, d'articles en tissu, en fourrure et en cuir et personnel assimilé	36 419	40,0	17,47	x	x	x
952	Monteurs et monteuses de matériel mécanique, électrique et électronique	36 047	39,8	17,37	x	x	x
Formation en cours d'emploi							
6623	Autre personnel assimilé aux ventes	49 862	39,8	24,00	x	x	x
6711	Serveurs et serveuses au comptoir, aides de cuisine et personnel de soutien assimilé	31 396	37,3	16,06	13,10	13,85	17,29
673	Nettoyeurs et nettoyeuses	41 528	37,2	21,23	18,62	18,97	25,32
6731	Préposés et préposées à l'entretien ménager et au nettoyage – travaux légers	39 510	36,6	20,62	x	x	x
6732	Nettoyeurs spécialisés et nettoyeuses spécialisées	53 222	40,0	25,51	23,19	23,88	27,65
6733	Concierges, surintendants et surintendantes d'immeubles	40 974	37,4	20,90
6741	Personnel de blanchisseries et d'établissements de nettoyage à sec et personnel assimilé	39 626	38,6	19,74	x	x	x
761	Aides de soutien des métiers et manœuvres	49 903	38,7	24,76	21,58	23,62	26,73
7611	Aides de soutien des métiers et manœuvres en construction	60 224	40,0	28,85	x	x	x
7612	Autres manœuvres et aides de soutien de métiers	48 067	38,4	24,03	x	x	x
861	Manœuvres à la récolte, en aménagement paysager et en ressources naturelles	52 992	37,0	27,07	x	x	x
8614	Manœuvres des mines	51 806	36,8	26,61	x	x	x
961	Manœuvres dans la transformation, la fabrication et les services d'utilité publique	40 953	39,8	19,70	18,16	19,99	21,12

1. Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble des employés en quatre parts égales. Au premier quartile (Q1), 25 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 75 % gagnent plus.

2. Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble des employés en deux parts égales (50 % au-dessus et 50 % au-dessous).

3. Au troisième quartile (Q3), 75 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 25 % gagnent plus.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec – Collecte 2021*.

Tableau 2.2.6

Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, entreprises de 500 employés et plus, Québec, 2021

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales hebd.	Salaire horaire			
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³
		\$	h	\$/h			
Gestion							
0112	Directeurs et directrices des ressources humaines	130 359	38,2	65,46	55,07	63,40	74,97
0113	Directeurs et directrices des achats	129 312	38,5	64,42	53,66	61,64	73,93
0114	Directeurs et directrices d'autres services administratifs	129 434	37,9	65,42	52,41	63,30	77,53
012	Directeurs et directrices des services financiers et des services aux entreprises	126 200	37,6	64,33	51,18	61,48	74,74
0121	Directeurs et directrices des assurances, de l'immobilier et du courtage financier	117 449	35,7	63,06	49,20	59,56	73,30
0122	Directeurs et directrices de banque, du crédit et d'autres services de placements	110 348	37,1	57,05	45,53	53,61	65,73
0124	Directeurs et directrices de la publicité, du marketing et des relations publiques	131 992	37,7	67,08	55,93	64,53	75,20
0125	Directeurs et directrices d'autres services aux entreprises	145 362	38,9	71,67	x	x	x
021	Directeurs et directrices des services de génie, d'architecture, de sciences et des systèmes informatiques	135 477	38,2	68,07	57,68	66,49	76,67
0211	Directeurs et directrices des services de génie	140 848	38,7	69,94	58,88	68,35	78,90
0212	Directeurs et directrices des services d'architecture et de sciences	130 104	37,6	66,40	54,56	64,96	74,26
0213	Gestionnaires des systèmes informatiques	133 591	38,0	67,36	57,64	65,73	75,85
042	Directeurs et directrices de l'enseignement et des services sociaux et communautaires	75 986	35,1	41,49	x	x	x
051	Directeurs et directrices des arts, de la culture, des sports et des loisirs	125 318	37,9	63,31	49,84	62,08	73,42
0512	Directeurs et directrices – édition, cinéma, radiotélédiffusion et arts de la scène	126 383	37,9	63,82	50,30	63,22	73,94
0601	Directeurs et directrices des ventes corporatives	126 695	38,2	63,56	50,31	60,69	73,25
0621	Directeurs et directrices – commerce de détail et de gros	58 105	40,0	27,84	20,81	24,30	32,05
063	Directeurs et directrices de la restauration et des services d'hébergement	77 074	39,6	37,42	x	x	x
0631	Directeurs et directrices de la restauration et des services alimentaires	68 536	39,8	33,02	x	x	x
0632	Directeurs et directrices des services d'hébergement	91 779	39,2	44,99	x	x	x
071	Directeurs et directrices de la construction, de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	113 074	39,8	54,85	40,75	52,04	64,79
0714	Directeurs et directrices de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	107 747	40,0	51,97	39,68	48,45	61,51
0731	Directeurs et directrices des transports	105 686	39,3	51,61	x	x	x
0811	Directeurs et directrices de l'exploitation des ressources naturelles et de la pêche	128 607	39,9	61,08	x	x	x
091	Directeurs et directrices de la fabrication et des services d'utilité publique	120 716	39,2	59,12	44,90	55,54	68,10
0911	Directeurs et directrices de la fabrication	119 148	39,2	58,31	44,31	54,97	66,95

Tableau 2.2.6 (suite)

Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, entreprises de 500 employés et plus, Québec, 2021

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales hebd.	Salaire horaire			
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³
		\$	h	\$/h			
Formation universitaire							
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	72 031	38,8	35,78	25,15	34,98	43,89
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	82 751	37,5	42,36	34,27	40,87	49,00
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	80 394	37,6	41,14	33,46	39,87	47,91
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	85 280	37,5	43,62	35,69	42,06	50,21
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	78 806	37,5	40,41	32,21	38,81	47,23
211	Professionnels et professionnelles des sciences physiques	77 532	37,9	39,19	32,96	36,79	44,65
2112	Chimistes	73 657	37,6	37,50	32,59	36,79	41,91
2113	Géoscientifiques et océanographes	93 400	38,7	46,15	37,41	44,24	53,09
2115	Autres Professionnels et professionnelles des sciences physiques	103 753	39,1	51,00	x	x	x
213	Professionnels et professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	88 884	38,6	44,21	34,26	42,14	51,68
214	Autres professionnels et professionnelles en génie	96 420	39,0	47,37	40,15	46,32	53,44
215	Professionnels et professionnelles en architecture, en urbanisme et en arpentage	88 155	37,4	45,21	x	x	x
2154	Arpenteurs-géomètres et arpenteuses-géomètres	86 412	37,8	44,17	x	x	x
217	Professionnels et professionnelles en informatique	88 762	37,7	45,16	38,11	44,72	51,74
2173	Ingénieurs et ingénieures, concepteurs et conceptrices en logiciel	102 434	38,2	51,55	x	x	x
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	80 522	37,0	41,63	36,54	41,88	46,72
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	74 624	36,7	38,79	x	x	x
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	65 290
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	116 435	36,8	60,58	x	x	x
416	Recherchistes, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	87 213	37,3	44,85	35,22	43,18	51,80
4161	Recherchistes, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes de programmes, en sciences naturelles et appliquées	96 488	37,8	48,89	x	x	x
511	Professionnels et professionnelles des bibliothèques, des archives, des musées et des galeries d'art	69 847	35,7	37,79	x	x	x
512	Professionnels et professionnelles de la rédaction, de la traduction et personnel professionnel assimilé des communications	73 621	37,7	37,59	29,47	37,71	45,84
5121	Auteurs et auteures, rédacteurs et rédactrices, écrivains et écrivaines	75 549	38,3	37,63	x	x	x
5123	Journalistes	81 683	35,1	44,65	44,26	47,06	50,23
5125	Traducteurs et traductrices, terminologues et interprètes	71 718	39,1	35,15	x	x	x
513	Professionnels et professionnelles des arts plastiques et des arts de la scène	86 753	37,6	44,14	35,44	43,31	50,26
5132	Chefs d'orchestre, compositeurs et compositrices, arrangeurs et arrangeuses	73 358	37,5	37,42	x	x	x

Tableau 2.2.6 (suite)

Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, entreprises de 500 employés et plus, Québec, 2021

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales hebd.	Salaire horaire			
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³
		\$	h	\$/h			
Formation collégiale							
121	Superviseurs et superviseuses de services administratifs	70 847	38,6	35,28	29,26	33,43	39,77
1211	Superviseurs et superviseuses de commis de bureau et du personnel de soutien administratif	69 085	38,1	34,77	29,53	33,89	39,80
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	68 167	37,3	35,02	29,55	33,69	40,15
1215	Superviseurs et superviseuses du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	72 973	39,5	35,56	28,75	33,01	39,29
122	Personnel administratif et de réglementation	65 595	38,4	32,76	26,82	31,32	37,04
1221	Agents et agentes d'administration	59 308	38,0	29,94	25,41	29,11	33,69
1222	Adjoints et adjointes de direction	73 540	37,8	37,32	x	x	x
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	55 185	37,9	27,97	23,49	27,09	31,54
1225	Agents et agentes aux achats	74 264	39,0	36,53	29,79	34,70	41,50
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	56 565	37,2	29,20	24,16	28,53	33,33
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	56 570	37,3	29,18	24,16	28,51	33,30
125	Sténographes judiciaires, transcripteurs et transcriptrices, techniciens et techniciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	66 862	37,9	33,86	26,16	30,85	37,84
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	55 900	38,0	28,14	x	x	x
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	60 423	36,3	32,04	26,56	31,15	36,24
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	55 100	37,5	28,21	24,09	27,73	31,84
221	Personnel technique des sciences physiques	67 074	38,2	33,70	29,57	34,27	36,16
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	65 741	38,0	33,20	29,57	34,16	34,85
222	Personnel technique des sciences de la vie	49 513	37,9	25,00	x	x	x
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	73 717	39,0	36,26	29,42	36,17	42,18
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	79 322	39,6	38,40	32,02	39,05	45,26
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	65 483	37,5	33,49	26,15	32,76	39,25
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	79 152	39,1	38,84	31,42	38,85	43,79
2263	Inspecteurs et inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	81 456	39,0	40,15	31,43	39,48	47,55
228	Personnel technique en informatique	56 498	38,4	28,30	22,20	27,52	33,13
323	Personnel technique en soins de santé	55 775	37,7	28,46	22,31	30,46	31,99
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	60 743	36,2	32,10	x	x	x
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	70 933	38,5	35,33	x	x	x
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	72 116	38,0	36,16	24,60	32,34	43,20
5254	Animateurs et animatrices, responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique	46 267	38,1	23,39	x	x	x

Tableau 2.2.6 (suite)

Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, entreprises de 500 employés et plus, Québec, 2021

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales hebd.	Salaire horaire			
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³
		\$	h	\$/h			
6211	Superviseurs et superviseuses des ventes – commerce de détail	40 871	39,2	19,95	15,84	17,97	21,66
622	Personnel technique spécialisé du commerce de gros, acheteurs et acheteuses du commerce de détail et de gros	76 230	38,3	38,15	28,53	36,06	47,04
6221	Spécialistes des ventes techniques – commerce de gros	82 420	38,6	41,00	30,95	39,44	50,07
6222	Acheteurs et acheteuses des commerces de détail et de gros	60 775	37,7	31,02	23,24	29,83	35,88
623	Personnel de l'assurance, de l'immobilier et des ventes financières	58 364	36,7	30,64	24,24	27,82	33,77
6231	Agents et agentes, courtiers et courtières d'assurance	60 961	35,3	33,14	26,57	30,42	36,16
631	Superviseurs et superviseuses de services	56 447	38,2	28,42	20,61	28,48	34,34
6314	Superviseurs et superviseuses des services d'information et des services à la clientèle	66 395	37,5	33,95	29,01	33,85	38,44
632	Chefs, cuisiniers et cuisinières	45 697	38,8	22,58	16,53	21,39	28,03
6321	Chefs	57 000	39,2	27,96	21,56	28,02	35,09
6322	Cuisiniers et cuisinières	41 327	38,6	20,50	16,07	18,59	25,13
633	Bouchers et bouchères, boulangers-pâtisseries et boulangères-pâtisseries	44 025	39,3	21,44	x	x	x
6331	Bouchers et bouchères, coupeurs et coupeuses de viande, poissonniers et poissonnières – commerce de gros et de détail	42 080	39,1	20,61	x	x	x
634	Personnel spécialisé en services personnels et en service à la clientèle	62 801	39,6	30,35	x	x	x
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	81 702	39,4	39,78	33,29	37,88	44,52
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	61 778	39,7	29,85	25,84	28,08	33,32
7231	Machinistes, vérificateurs et vérificatrices d'usinage et d'outillage	63 811	39,6	30,99	24,70	30,48	39,15
724	Électriciens et électriciennes, monteurs et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	68 843	39,1	33,80	30,92	31,77	38,33
7241	Électriciens et électriciennes (sauf électriciens industriels et électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	69 544	39,4	33,71	x	x	x
7242	Électriciens industriels et électriciennes industrielles	66 306	39,8	32,01	x	x	x
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteurs et monteuses d'installations au gaz	77 901	40,0	37,33
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	57 492	40,0	27,57	x	x	x
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	84 835	39,9	40,68	32,87	40,10	47,06
7301	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	89 937	39,8	43,43	x	x	x
7302	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses des équipes d'opérateurs d'équipement lourd	85 291	40,7	39,74	x	x	x
7305	Surveillants et surveillantes du transport routier et du transport en commun	73 251	40,0	35,09	x	x	x

Tableau 2.2.6 (suite)

Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, entreprises de 500 employés et plus, Québec, 2021

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales hebd.	Salaire horaire			
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³
		\$	h	\$/h			
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	76 059	39,8	36,67	30,54	38,20	41,53
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	74 220	39,7	35,88	29,62	34,65	42,26
733	Autres mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices connexes	59 553	39,8	28,70	26,87	29,29	31,12
7333	Électromécaniciens et électromécaniciennes	59 510	40,0	28,53	26,84	29,29	31,12
737	Grutiers et grutières, foreurs et foreuses, dynamiteurs et dynamiteuses	64 015	40,3	31,21	x	x	x
738	Personnel de l'imprimerie, autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	59 024	38,4	29,56	x	x	x
822	Entrepreneurs et entrepreneuses, surveillants et surveillantes de l'exploitation des mines, du pétrole et du gaz	113 927	38,6	56,91	x	x	x
823	Personnel du forage, des mines souterraines et de l'extraction de pétrole et de gaz	76 979	37,3	39,48	x	x	x
921	Surveillants et surveillantes dans la transformation et la fabrication	74 816	39,6	36,23	28,85	35,17	42,11
922	Surveillants et surveillantes dans la fabrication et le montage	82 144	41,1	38,12	31,08	38,16	44,97
923	Opérateurs et opératrices de poste central de contrôle dans les procédés de transformation et de fabrication	90 481	40,2	43,17	38,98	43,47	46,08
924	Opérateurs et opératrices, contrôleurs et contrôleuses d'équipements d'utilités publiques	68 107	39,9	32,75	x	x	x
Formation de niveau secondaire							
141	Personnel au travail général de bureau	47 118	37,7	23,96	20,32	23,20	27,17
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	47 768	37,8	24,26	20,43	23,48	27,49
1414	Réceptionnistes	40 718	37,5	20,89	17,51	20,11	23,71
142	Commis en bureautique et en éditique	44 648	38,0	22,67	x	x	x
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	46 537	37,2	24,01	20,69	23,60	26,86
1431	Commis à la comptabilité et personnel assimilé	45 561	37,7	23,22	19,60	22,44	25,83
1432	Commis à la paye	50 909	37,9	25,79	x	x	x
1434	Commis de banque, d'assurance et d'autres services financiers	46 589	36,8	24,31	21,46	23,94	26,99
1435	Agents et agentes de recouvrement	46 354	37,3	23,94	19,43	23,79	27,84
145	Commis de bibliothèque, de correspondance et autres commis	44 091	37,4	22,45	x	x	x
1452	Correspondanciers et correspondancières, commis aux publications et aux règlements	42 770	37,2	21,89	x	x	x
151	Personnel au courrier et à la distribution de messages	41 857	37,7	21,35	x	x	x
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	52 753	39,3	25,74	19,95	25,18	30,97
1521	Expéditeurs et expéditrices, réceptionnaires	47 546	39,5	23,07	18,02	21,76	27,41
1522	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	58 408	39,6	28,29	22,48	27,88	32,52
1523	Coordonnateurs et coordonnatrices de la logistique de la production	60 502	38,6	30,10	24,91	30,22	34,63

Tableau 2.2.6 (suite)

Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, entreprises de 500 employés et plus, Québec, 2021

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales hebd.	Salaire horaire			
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³
		\$	h	\$/h			
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	48 213	38,8	23,80	18,36	22,34	28,05
1525	Répartiteurs et répartitrices	56 899	39,8	27,37	x	x	x
1526	Horairistes de trajets et d'équipages	60 326	38,8	29,84	x	x	x
6421	Vendeurs et vendeuses – commerce de détail	34 083	38,4	17,02	14,98	16,03	18,74
651	Personnel des services des aliments et des boissons	33 424	36,4	17,57	13,82	17,69	19,28
652	Personnel de l'hébergement et des voyages	39 917	37,7	20,26	x	x	x
6541	Agents et agentes de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité	40 124	37,6	20,39	x	x	x
655	Représentants et représentantes du service à la clientèle et de l'information	46 537	37,6	23,85	19,12	23,58	28,09
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	46 997	38,1	23,75	17,48	23,44	29,19
745	Débardeurs et débardeuses, manutentionnaires	51 050	40,4	24,28	20,11	24,75	28,65
7451	Débardeurs et débardeuses	62 720	37,9	31,48
7452	Manutentionnaires	50 902	40,5	24,19	20,06	24,41	28,65
751	Conducteurs et conductrices de véhicules automobiles et de véhicules de transport en commun	51 902	40,9	24,37	21,95	23,06	25,25
7514	Chauffeurs-livreurs et chauffeuses-livreuses – services de livraison et de messagerie	57 680	39,9	27,67	24,00	28,32	31,79
752	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd	63 434	40,2	30,22	x	x	x
7521	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd (sauf les grues)	70 109	40,3	33,35	x	x	x
941	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement et la fabrication des métaux et des minerais et personnel assimilé	60 987	40,3	29,04	x	x	x
942	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement de produits chimiques, du caoutchouc et du plastique et personnel assimilé	58 826	39,7	28,42	26,43	27,95	30,63
943	Opérateurs et opératrices de machines dans la production des pâtes et papiers et dans la transformation et la fabrication du bois et personnel assimilé	44 221	41,0	20,71	x	x	x
946	Opérateurs et opératrices de machines et personnel assimilé dans la transformation des aliments et boissons et produits connexes	48 275	40,0	23,13	21,19	22,37	24,08
952	Monteurs et monteuses de matériel mécanique, électrique et électronique	58 727	39,8	28,28	21,61	26,55	36,86
953	Autre personnel de montage et personnel assimilé	57 910	39,8	27,86	22,26	27,30	33,62
Formation en cours d'emploi							
6611	Caissiers et caissières	36 771	38,3	18,30	x	x	x
662	Autre personnel de soutien aux ventes et personnel assimilé	35 047	38,7	17,34	14,48	16,16	17,96
6621	Préposés et préposées de stations-service	60 078	40,0	28,78	x	x	x
6622	Garnisseurs et garnisseuses de tablettes, commis, préposés et préposées aux commandes dans les magasins	34 835	38,8	17,21	14,36	16,10	17,88
6711	Serveurs et serveuses au comptoir, aides de cuisine et personnel de soutien assimilé	35 224	37,6	17,77	13,10	14,63	22,71
673	Nettoyeurs et nettoyeuses	44 657	38,3	22,28	18,62	19,80	26,80

Tableau 2.2.6 (suite)

Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, entreprises de 500 employés et plus, Québec, 2021

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales hebd.	Salaire horaire			
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³
		\$	h	\$/h			
6733	Concierges, surintendants et surintendantes d'immeubles	45 887	38,7	22,64	18,82	19,97	26,80
761	Aides de soutien des métiers et manœuvres	56 867	40,1	27,04	23,01	26,07	29,96
7611	Aides de soutien des métiers et manœuvres en construction	58 135	40,6	27,34	x	x	x
7612	Autres manœuvres et aides de soutien de métiers	54 460	39,3	26,47	x	x	x
861	Manœuvres à la récolte, en aménagement paysager et en ressources naturelles	62 572	39,9	30,00	x	x	x
961	Manœuvres dans la transformation, la fabrication et les services d'utilité publique	42 006	39,8	20,20	14,67	20,25	22,79

1. Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble des employés en quatre parts égales. Au premier quartile (Q1), 25 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 75 % gagnent plus.
2. Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble des employés en deux parts égales (50 % au-dessus et 50 % au-dessous).
3. Au troisième quartile (Q3), 75 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 25 % gagnent plus.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec – Collecte 2021*.

Tableau 2.2.7

Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions, secteur de la fabrication, Québec, 2021

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales hebd.	Salaire horaire			
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³
		\$	h	\$/h			
Gestion							
0112	Directeurs et directrices des ressources humaines	130 178	38,6	64,81	50,93	62,38	76,20
0113	Directeurs et directrices des achats	131 462	38,8	64,95	53,21	61,46	75,03
0114	Directeurs et directrices d'autres services administratifs	149 618	38,5	74,60	63,99	73,64	83,96
012	Directeurs et directrices des services financiers et des services aux entreprises	131 719	38,4	65,93	53,53	62,57	76,86
0124	Directeurs et directrices de la publicité, du marketing et des relations publiques	134 756	38,6	67,01	53,88	63,57	77,73
0125	Directeurs et directrices d'autres services aux entreprises	118 718	36,9	61,94	57,07	61,58	66,68
021	Directeurs et directrices des services de génie, d'architecture, de sciences et des systèmes informatiques	133 438	38,6	66,34	55,12	65,61	75,70
0211	Directeurs et directrices des services de génie	137 861	39,1	67,69	57,50	67,78	76,13
0212	Directeurs et directrices des services d'architecture et de sciences	122 820	38,0	62,20	47,93	60,91	71,55
0213	Gestionnaires des systèmes informatiques	134 011	38,1	67,46	55,10	63,69	77,58
0601	Directeurs et directrices des ventes corporatives	130 282	38,2	65,25	54,16	62,64	75,30
0621	Directeurs et directrices – commerce de détail et de gros	115 039	38,6	57,33	x	x	x
071	Directeurs et directrices de la construction, de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	113 821	39,4	55,35	41,04	54,71	63,41
0714	Directeurs et directrices de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	113 124	39,3	55,14	40,72	48,59	63,50
0731	Directeurs et directrices des transports	108 192	38,6	53,93	x	x	x
091	Directeurs et directrices de la fabrication et des services d'utilité publique	123 175	39,4	59,97	47,28	57,69	69,13
0911	Directeurs et directrices de la fabrication	123 194	39,4	59,97	47,28	57,70	69,14
Formation universitaire							
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	85 510	38,2	43,03	34,40	42,18	49,88
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	81 763	38,5	40,78	31,68	38,70	48,52
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	77 986	38,8	38,57	31,55	36,67	44,18
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	87 687	38,4	43,88	34,72	43,10	51,76
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	77 314	38,5	38,68	28,81	36,92	45,99
211	Professionnels et professionnelles des sciences physiques	77 176	37,8	39,16	35,17	36,79	42,70
2112	Chimistes	76 665	37,8	38,92	35,36	36,79	41,77
212	Professionnels et professionnelles des sciences de la vie	82 859	37,7	42,13	36,38	39,04	47,03
2121	Biologistes et personnel scientifique assimilé	82 760	37,6	42,19	35,66	38,08	47,42
213	Professionnels et professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	88 592	39,1	43,58	34,45	42,07	51,25
214	Autres professionnels et professionnelles en génie	96 999	39,6	47,02	39,00	45,84	53,56
217	Professionnels et professionnelles en informatique	86 024	38,9	42,44	33,89	40,94	49,30
2173	Ingénieurs et ingénieures, concepteurs et conceptrices en logiciel	105 662	39,3	51,54	44,29	51,82	56,90
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	80 700	38,6	40,13	32,54	39,07	46,58

Tableau 2.2.7 (suite)

Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions, secteur de la fabrication, Québec, 2021

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales hebd.	Salaire horaire			
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³
		\$	h	\$/h			
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	78 173	38,5	39,33	x	x	x
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	64 902
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	121 912	38,5	60,71	49,09	62,78	70,28
416	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	89 865	38,9	44,41	35,64	43,03	50,49
4161	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes de programmes, en sciences naturelles et appliquées	111 426	38,7	55,26	x	x	x
512	Professionnels et professionnelles de la rédaction, de la traduction et personnel professionnel assimilé des communications	79 157	39,0	38,88	32,70	37,90	43,78
5121	Auteurs et auteures, rédacteurs et rédactrices, écrivains et écrivaines	79 569	38,9	39,10	35,03	38,57	43,72
Formation collégiale							
121	Superviseurs et superviseuses de services administratifs	70 116	39,1	34,45	27,38	32,23	39,99
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	71 170	37,8	36,25	29,53	35,37	41,10
1215	Superviseurs et superviseuses du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	70 240	39,3	34,35	27,11	31,79	39,34
122	Personnel administratif et de réglementation	68 986	39,1	33,87	27,14	32,74	38,93
1221	Agents et agentes d'administration	58 900	38,8	29,15	24,11	27,49	33,22
1222	Adjoints et adjointes de direction	74 871	38,4	37,42	32,89	35,61	40,60
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	56 206	38,3	28,33	22,69	28,51	30,91
1225	Agents et agentes aux achats	72 922	39,3	35,62	29,40	34,26	40,43
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	56 109	38,3	28,19	21,63	26,24	34,09
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	56 129	38,3	28,20	21,60	26,24	34,12
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	60 009	38,4	29,85	26,18	29,93	32,01
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	57 036	38,5	28,51	23,94	27,10	31,11
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	56 121	38,5	28,05	23,89	26,75	30,94
221	Personnel technique des sciences physiques	61 903	38,4	30,93	26,19	31,43	34,27
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	61 814	38,4	30,93	26,39	31,48	34,27
2212	Technologues, techniciens et techniciennes en géologie et en minéralogie	64 059	40,4	30,86	x	x	x
222	Personnel technique des sciences de la vie	63 415	39,7	30,64	26,91	30,58	32,74
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	71 988	39,0	35,38	27,81	34,52	42,14
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	78 512	39,8	37,80	30,85	36,91	46,48
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	61 663	38,0	31,15	24,00	29,00	36,62
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	78 101	39,3	38,18	30,64	38,79	41,29

Tableau 2.2.7 (suite)

Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions, secteur de la fabrication, Québec, 2021

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales hebd.	Salaire horaire			
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³
		\$	h	\$/h			
2263	Inspecteurs et inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	80 324	39,2	39,41	30,48	37,68	46,61
227	Officiers et officières, contrôleurs et contrôleuses des services de transport	121 312	39,9	58,27	x	x	x
228	Personnel technique en informatique	62 538	38,8	30,97	25,14	28,89	37,04
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	83 920	37,8	42,64	x	x	x
4312	Pompiers et pompières	64 792	41,4	30,13	x	x	x
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	63 601	39,5	30,90	22,19	28,53	36,71
6211	Superviseurs et superviseuses des ventes – commerce de détail	59 703	39,5	29,06	x	x	x
622	Personnel technique spécialisé du commerce de gros, acheteurs et acheteuses du commerce de détail et de gros	85 394	38,7	42,36	31,20	41,55	51,32
6221	Spécialistes des ventes techniques – commerce de gros	86 304	38,7	42,78	32,36	42,22	51,55
631	Superviseurs et superviseuses de services	69 200	39,5	33,78	27,16	32,19	36,93
6314	Superviseurs et superviseuses des services d'information et des services à la clientèle	73 366	38,9	36,32	30,47	34,22	42,63
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	74 511	39,9	35,76	31,11	33,11	39,02
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	60 238	39,7	29,09	25,84	27,50	31,34
7231	Machinistes, vérificateurs et vérificatrices d'usinage et d'outillage	67 448	39,5	32,84	x	x	x
7232	Outils-ajusteurs et outilleuses-ajusteuses	72 313	40,0	34,72	x	x	x
724	Électriciens et électriciennes, monteurs et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	62 713	39,9	30,11	26,55	28,08	30,46
7242	Électriciens industriels et électriciennes industrielles	63 200	40,0	30,31	26,55	28,08	31,22
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteurs et monteuses d'installations au gaz	74 763	40,0	35,89	x	x	x
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	54 060	40,0	25,90	x	x	x
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	82 733	39,6	40,10	34,31	38,41	45,29
7301	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	83 209	39,8	40,11	34,13	38,01	46,53
7302	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses des équipes d'opérateurs d'équipement lourd	83 782	40,0	40,20	x	x	x
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	72 505	40,0	34,75	28,68	34,64	39,15
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	69 630	40,1	33,33	26,99	30,54	39,24
7312	Mécaniciens et mécaniciennes d'équipement lourd	57 920	39,9	27,80	x	x	x
732	Mécaniciens et mécaniciennes de véhicules automobiles	61 528	39,3	29,96	x	x	x
7321	Mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	61 299	39,3	29,86	x	x	x
733	Autres mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices connexes	59 073	39,7	28,52	25,79	28,79	30,76

Tableau 2.2.7 (suite)

Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions, secteur de la fabrication, Québec, 2021

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales hebd.	Salaire horaire			
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³
		\$	h	\$/h			
7333	Électromécaniciens et électromécaniciennes	58 804	39,8	28,29	25,78	28,62	30,30
737	Grutiers et grutières, foreurs et foreuses, dynamiteurs et dynamiteuses	48 243	41,5	22,55	x	x	x
738	Personnel de l'imprimerie, autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	59 129	38,6	29,45	x	x	x
7384	Autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	55 013	42,1	25,08	x	x	x
921	Surveillants et surveillantes dans la transformation et la fabrication	71 935	39,7	34,77	28,23	33,67	39,34
922	Surveillants et surveillantes dans la fabrication et le montage	85 897	41,2	39,78	33,96	39,55	45,36
923	Opérateurs et opératrices de poste central de contrôle dans les procédés de transformation et de fabrication	95 082	39,8	45,76	45,30	46,08	46,97
924	Opérateurs et opératrices, contrôleurs et contrôleuses d'équipements d'utilités publiques	69 185	39,9	33,23	x	x	x
Formation de niveau secondaire							
141	Personnel au travail général de bureau	48 549	38,7	24,05	20,62	23,13	26,72
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	49 328	38,7	24,41	21,08	23,32	26,86
1414	Réceptionnistes	42 429	38,4	21,19	x	x	x
1415	Commis des services du personnel	55 007	39,0	27,15	x	x	x
142	Commis en bureautique et en éditique	46 409	39,2	22,77
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	47 730	37,3	24,61	21,29	24,46	26,86
1431	Commis à la comptabilité et personnel assimilé	46 164	37,4	23,77	20,56	22,92	26,37
1432	Commis à la paye	53 343	36,9	27,74	24,91	27,57	29,94
1435	Agents et agentes de recouvrement	50 779	37,3	26,04	24,79	25,54	26,79
151	Personnel au courrier et à la distribution de messages	42 204	39,1	20,78	x	x	x
1511	Commis au courrier et aux services postaux et personnel assimilé	41 493	39,0	20,49	x	x	x
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	53 217	39,6	25,80	21,25	24,52	30,15
1521	Expéditeurs et expéditrices, réceptionnaires	49 286	39,9	23,68	20,02	22,34	25,72
1522	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	57 029	39,8	27,51	21,93	27,88	32,52
1523	Coordonnateurs et coordonnatrices de la logistique de la production	56 029	38,8	27,71	23,20	26,75	31,85
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	54 102	39,3	26,34	21,55	24,11	28,76
1526	Horairistes de trajets et d'équipages	56 555	38,7	28,01	x	x	x
6541	Agents et agentes de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité	54 341	41,2	25,27	x	x	x
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	48 627	38,4	24,30	20,13	23,76	27,41
745	Débardeurs et débardeuses, manutentionnaires	50 491	40,0	24,19	19,70	23,93	28,02
7452	Manutentionnaires	50 333	40,0	24,11	19,70	23,92	28,02

Tableau 2.2.7 (suite)

Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions, secteur de la fabrication, Québec, 2021

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales hebd.	Salaire horaire			
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³
		\$	h	\$/h			
751	Conducteurs et conductrices de véhicules automobiles et de véhicules de transport en commun	53 979	40,2	25,76	21,79	24,29	27,68
7511	Conducteurs et conductrices de camions de transport	52 777
7514	Chauffeurs-livreurs et chauffeuses-livreuses – services de livraison et de messagerie	65 424	39,6	31,57	x	x	x
7521	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd (sauf les grues)	51 993	40,4	24,69	22,94	23,94	26,31
941	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement et la fabrication des métaux et des minerais et personnel assimilé	66 381	40,4	31,56	24,47	28,34	42,63
942	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement de produits chimiques, du caoutchouc et du plastique et personnel assimilé	52 892	39,1	25,87	22,24	26,43	27,95
943	Opérateurs et opératrices de machines dans la production des pâtes et papiers et dans la transformation et la fabrication du bois et personnel assimilé	44 216	41,0	20,71	x	x	x
944	Opérateurs et opératrices de machines dans la transformation et la confection de produits textiles, d'articles en tissu, en fourrure et en cuir et personnel assimilé	36 177	40,0	17,35	x	x	x
946	Opérateurs et opératrices de machines et personnel assimilé dans la transformation des aliments et boissons et produits connexes	49 334	40,0	23,64	21,19	22,44	24,08
952	Monteurs et monteuses de matériel mécanique, électrique et électronique	56 232	39,8	27,08	19,84	25,91	36,86
953	Autre personnel de montage et personnel assimilé	55 740	39,9	26,78	21,51	25,51	31,18
Formation en cours d'emploi							
662	Autre personnel de soutien aux ventes et personnel assimilé	38 024	40,0	18,22	x	x	x
673	Nettoyeurs et nettoyeuses	50 845	39,8	24,49	20,01	23,20	31,09
6731	Préposés et préposées à l'entretien ménager et au nettoyage – travaux légers	44 772	40,0	21,46	x	x	x
6732	Nettoyeurs spécialisés et nettoyeuses spécialisées	45 765	39,1	22,36	21,08	22,38	23,42
6733	Concierges, surintendants et surintendantes d'immeubles	52 589	39,9	25,26	x	x	x
761	Aides de soutien des métiers et manœuvres	50 648	39,8	24,41	21,92	23,66	27,11
7611	Aides de soutien des métiers et manœuvres en construction	51 916	39,8	24,98
7612	Autres manœuvres et aides de soutien de métiers	48 691	39,7	23,53	x	x	x
961	Manœuvres dans la transformation, la fabrication et les services d'utilité publique	43 001	39,9	20,66	16,05	20,77	22,79

1. Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble des employés en quatre parts égales. Au premier quartile (Q1), 25 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 75 % gagnent plus.
2. Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble des employés en deux parts égales (50 % au-dessus et 50 % au-dessous).
3. Au troisième quartile (Q3), 75 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 25 % gagnent plus.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec – Collecte 2021*.

Tableau 2.2.8

Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions, secteur public¹, Québec, 2021

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif n	Salaire annuel moyen \$	Heures normales hebd. h	Salaire horaire \$/h			
					Moyen	1 ^{er} quartile ²	Médian ³	3 ^e quartile ⁴
Gestion								
0112	Directeurs et directrices des ressources humaines	880	119 559	35,7	64,23	56,37	62,23	68,75
0113	Directeurs et directrices des achats	1 450	99 355	35,5	53,63	46,21	50,72	59,27
0114	Directeurs et directrices d'autres services administratifs	3 350	113 733	35,6	61,32	53,19	58,56	67,62
012	Directeurs et directrices des services financiers et des services aux entreprises	640	124 680	36,4	65,77	56,84	62,53	72,43
0121	Directeurs et directrices des assurances, de l'immobilier et du courtage financier	20	140 663	36,1	74,55	x	x	x
0124	Directeurs et directrices de la publicité, du marketing et des relations publiques	520	120 173	36,2	63,86	56,51	59,30	69,35
0125	Directeurs et directrices d'autres services aux entreprises	80	142 182	38,2	71,34	67,12	70,02	77,25
013	Directeurs et directrices des services de communications (sauf la radiotélédiffusion)	100	103 094	37,2	53,25	47,42	49,85	54,78
021	Directeurs et directrices des services de génie, d'architecture, de sciences et des systèmes informatiques	3 190	126 230	36,1	67,05	60,53	65,23	73,10
0211	Directeurs et directrices des services de génie	1 120	130 698	35,6	70,43	64,19	69,91	77,24
0212	Directeurs et directrices des services d'architecture et de sciences	410	125 721	36,2	66,59	60,15	67,07	71,40
0213	Gestionnaires des systèmes informatiques	1 660	123 343	36,5	64,88	59,05	64,56	69,05
031	Directeurs et directrices des soins de santé	5 130	102 386	35,0	56,05	51,14	53,67	57,63
042	Directeurs et directrices de l'enseignement et des services sociaux et communautaires	5 280	107 093	35,0	58,62	52,17	56,58	60,87
0423	Directeurs et directrices des services sociaux, communautaires et correctionnels	40	115 216	36,9	59,88	x	x	x
043	Directeurs et directrices des services de la protection du public	650	127 051	38,9	63,01	x	x	x
0432	Chefs, officiers supérieurs et officières supérieures des services d'incendie	320	116 839	39,6	56,87	x	x	x
051	Directeurs et directrices des arts, de la culture, des sports et des loisirs	550	115 459	36,1	61,47	54,02	60,44	67,38
0512	Directeurs et directrices – édition, cinéma, radiotélédiffusion et arts de la scène	130	119 227	36,1	63,30	55,47	60,73	69,60
0513	Directeurs et directrices de programmes et de services de sports, de loisirs et de conditionnement physique	240	115 365	36,4	60,99	x	x	x
0601	Directeurs et directrices des ventes corporatives	60	126 017	35,8	67,45	57,48	64,97	69,91
063	Directeurs et directrices de la restauration et des services d'hébergement	20	106 040	36,9	55,33	x	x	x
0632	Directeurs et directrices des services d'hébergement	10	104 038	36,5	55,40	x	x	x
071	Directeurs et directrices de la construction, de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	540	120 992	36,5	63,55	55,47	62,40	70,75
0711	Directeurs et directrices de la construction	180	122 986	36,8	64,34	56,12	62,56	71,21
0714	Directeurs et directrices de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	370	120 023	36,4	63,17	54,72	62,12	70,59

Tableau 2.2.8 (suite)

Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions, secteur public¹, Québec, 2021

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif n	Salaire annuel moyen \$	Heures normales hebd. h	Salaire horaire			
					Moyen	1 ^{er} quartile ²	Médian ³	3 ^e quartile ⁴
					\$/h			
0731	Directeurs et directrices des transports	290	125 340	36,5	65,85	59,09	65,05	69,91
091	Directeurs et directrices de la fabrication et des services d'utilité publique	150	125 538	36,2	66,79	57,48	66,81	77,24
0912	Directeurs et directrices des services d'utilité publique	150	125 538	36,2	66,79	x	x	x
Formation universitaire								
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	4 380	86 492	35,4	46,74	37,96	46,18	54,76
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	15 600	85 273	35,8	45,58	40,42	46,18	51,14
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	5 120	84 784	35,9	45,21	39,48	44,95	51,16
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	6 830	87 545	35,8	46,80	43,36	47,22	52,48
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	3 650	81 705	35,7	43,82	37,98	44,83	49,57
211	Professionnels et professionnelles des sciences physiques	2 180	99 018	36,3	52,27	45,02	52,43	57,93
2112	Chimistes	360	91 756	35,5	49,61	44,38	46,87	56,60
212	Professionnels et professionnelles des sciences de la vie	1 530	87 913	35,7	47,01	38,79	47,17	53,19
2121	Biologistes et personnel scientifique assimilé	1 020	90 353	36,1	47,82	38,57	47,17	55,21
213	Professionnels et professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	4 870	100 232	35,2	54,62	48,98	55,57	61,89
214	Autres professionnels et professionnelles en génie	1 690	113 753	37,0	58,86	x	x	x
215	Professionnels et professionnelles en architecture, en urbanisme et en arpentage	1 130	95 296	35,2	51,82	46,49	51,55	56,98
2151	Architectes	380	99 064	35,5	53,36	x	x	x
2154	Arpenteurs-géomètres et arpenteuses-géomètres	170	95 202	35,7	50,98	x	x	x
2161	Mathématiciens et mathématiciennes, statisticiens et statisticiennes, actuaires	180	91 491	35,1	49,95	45,49	49,51	56,64
217	Professionnels et professionnelles en informatique	15 680	86 647	35,5	46,72	40,99	46,49	51,57
2173	Ingénieurs et ingénieures, concepteurs et conceptrices en logiciel	490	94 170	35,0	51,58	46,99	51,69	54,04
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	3 860	89 921	37,2	46,30	40,81	46,99	51,57
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	31 640	75 458	36,2	39,93	36,07	39,00	45,22
314	Professionnels et professionnelles en thérapie et en évaluation	5 700	77 891	35,0	42,64	x	x	x
4011	Professeurs et professeures, chargés et chargées de cours au niveau universitaire	8 770	133 023	35,9	71,01	60,10	70,80	80,40
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	9 970	86 047
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	3 050	114 736	35,6	61,60	50,94	62,61	72,00

Tableau 2.2.8 (suite)

Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions, secteur public¹, Québec, 2021

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif n	Salaire annuel moyen \$	Heures normales hebd. h	Salaire horaire			
					Moyen	1 ^{er} quartile ²	Médian ³	3 ^e quartile ⁴
					\$/h			
415	Professionnels et professionnelles des services sociaux et communautaires	14 100	76 094	35,1	41,49	x	x	x
416	Recherchistes, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	23 870	85 503	35,8	45,69	39,54	45,22	51,14
4161	Recherchistes, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes de programmes, en sciences naturelles et appliquées	770	102 869	36,3	54,35	48,05	55,21	61,05
511	Professionnels et professionnelles des bibliothèques, des archives, des musées et des galeries d'art	1 170	82 920	35,4	44,88	x	x	x
5111	Bibliothécaires	970	82 570	35,3	44,82	x	x	x
5113	Archivistes	190	84 439	36,0	44,97	x	x	x
512	Professionnels et professionnelles de la rédaction, de la traduction et personnel professionnel assimilé des communications	1 050	82 370	37,0	42,63	38,89	43,17	47,12
5121	Auteurs et auteures, rédacteurs et rédactrices, écrivains et écrivaines	20	81 963	35,3	44,52	x	x	x
5122	Réviseurs et réviseuses, rédacteurs-réviseurs et rédactrices-réviseuses, chefs du service des nouvelles	150	81 949	36,6	42,79	37,81	43,49	48,47
5125	Traducteurs et traductrices, terminologues et interprètes	600	84 004	36,9	43,51	40,35	43,21	50,38
513	Professionnels et professionnelles des arts plastiques et des arts de la scène	310	91 145	38,4	45,62
5131	Producteurs et productrices, réalisateurs et réalisatrices, chorégraphes et personnel assimilé	310	91 382	38,4	45,75
Formation collégiale								
121	Superviseurs et superviseuses de services administratifs	4 000	56 821	36,0	29,99	25,31	27,57	34,44
1211	Superviseurs et superviseuses de commis de bureau et du personnel de soutien administratif	1 750	45 662	35,0	24,99	x	x	x
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	170	67 126	34,9	36,83	28,31	35,70	42,06
1213	Superviseurs et superviseuses de commis de bibliothèque, de correspondanciers et correspondancières et d'autres commis à l'information	40	71 991	34,9	39,52	x	x	x
1215	Superviseurs et superviseuses du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	380	82 265	37,1	42,83	36,32	42,73	46,56
122	Personnel administratif et de réglementation	36 100	62 403	35,9	33,24	29,08	31,37	36,09
1221	Agents et agentes d'administration	19 810	59 044	35,8	31,52	29,07	29,74	33,67
1222	Adjoints et adjointes de direction	2 580	70 522	35,0	38,58	32,22	40,04	46,49
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	500	64 172	35,4	34,81	31,76	34,97	37,18
1224	Agents et agentes de gestion immobilière	..	89 847	35,3	48,81	43,75	49,49	56,52
1225	Agents et agentes aux achats	2 570	79 529	36,5	41,68	33,84	41,99	48,36
1226	Planificateurs et planificatrices de congrès et d'événements	120	66 306	35,2	36,12	31,87	35,40	40,10

Tableau 2.2.8 (suite)

Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions, secteur public¹, Québec, 2021

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif n	Salaire annuel moyen \$	Heures normales hebd. h	Salaire horaire			
					Moyen	1 ^{er} quartile ²	Médian ³	3 ^e quartile ⁴
					\$/h			
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	16 490	46 961	34,9	25,78	23,22	24,22	26,29
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	13 820	47 565	34,9	26,11	23,22	25,00	27,62
1242	Adjoints administratifs juridiques et adjointes administratives juridiques	550	49 811	34,7	27,54	25,03	26,26	29,67
125	Sténographes judiciaires, transcripteurs et transcriptrices, techniciens et techniciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	1 100	53 723	34,9	29,52	28,37	29,07	31,19
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	1 070	53 656	34,9	29,48	28,38	29,07	31,07
1254	Agents et agentes de statistiques et professions connexes du soutien de la recherche	10	57 817	34,6	32,16	x	x	x
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	1 540	67 697	34,6	37,49	32,82	35,71	40,49
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	1 000	63 775	34,7	35,26	32,03	35,41	37,82
221	Personnel technique des sciences physiques	430	66 150	35,1	36,10	x	x	x
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	400	66 311	35,2	36,17	x	x	x
2212	Technologues, techniciens et techniciennes en géologie et en minéralogie	20	63 199	34,9	34,72	x	x	x
222	Personnel technique des sciences de la vie	1 970	63 782	36,6	33,34	28,83	32,13	37,16
2221	Technologues, techniciens et techniciennes en biologie	380	58 791	35,9	31,32	28,54	30,32	35,37
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	4 400	70 706	35,8	37,76	29,74	37,23	45,88
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	3 750	80 622	36,5	42,68	x	x	x
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	840	69 477	35,0	38,08	34,31	39,22	41,26
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	2 190	74 910	35,9	39,90	32,89	39,08	46,00
2263	Inspecteurs et inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	1 020	69 787	35,7	37,31	30,46	33,61	40,92
227	Officiers et officières, contrôleurs et contrôleuses des services de transport	650	87 179	39,1	42,90	35,61	41,52	51,11
2271	Pilotes, navigateurs et navigatrices, instructeurs et instructrices de pilotage du transport aérien	140	100 114	36,1	52,65	x	x	x
228	Personnel technique en informatique	4 580	58 337	35,1	31,83	30,44	30,72	33,61
3219	Autres technologues, techniciens et techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires)	2 420	46 973	36,0	25,07	x	x	x
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	20 920	56 888	36,1	30,17	x	x	x
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	1 220	59 025	35,7	31,55	27,57	30,11	36,45

Tableau 2.2.8 (suite)

Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions, secteur public¹, Québec, 2021

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif n	Salaire annuel moyen \$	Heures normales hebd. h	Salaire horaire			
					Moyen	1 ^{er} quartile ²	Médian ³	3 ^e quartile ⁴
					\$/h			
431	Personnel des services de protection publique de première ligne	12 480	88 138	38,2	44,61	x	x	x
4312	Pompiers et pompières	4 610	81 015	41,6	37,36	x	x	x
521	Personnel technique des bibliothèques, des archives publiques, des musées et des galeries d'art	1 700	55 758	35,0	30,54	x	x	x
5211	Techniciens et techniciennes dans les bibliothèques et les services d'archives publiques	1 680	55 788	35,0	30,58	x	x	x
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	1 070	65 411	37,5	33,40	29,09	34,11	35,55
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	510	65 434	36,1	34,67	28,48	32,87	40,54
5254	Animateurs et animatrices, responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique	770	55 258	35,0	30,25	27,76	29,50	30,53
622	Personnel technique spécialisé du commerce de gros, acheteurs et acheteuses du commerce de détail et de gros	..	88 887	35,0	48,72	x	x	x
6221	Spécialistes des ventes techniques – commerce de gros	..	82 942	34,9	45,50	x	x	x
631	Superviseurs et superviseuses de services	900	75 867	38,2	37,95	35,10	40,13	41,71
6314	Superviseurs et superviseuses des services d'information et des services à la clientèle	140	78 065	36,4	41,23	37,18	39,54	45,18
632	Chefs, cuisiniers et cuisinières	1 250	51 591	38,5	25,65
6321	Chefs	140	63 240	37,9	31,92	x	x	x
6322	Cuisiniers et cuisinières	1 100	50 068	38,6	24,83
634	Personnel spécialisé en services personnels et en service à la clientèle	50	51 007	38,8	25,14	x	x	x
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	1 430	88 107	37,6	44,99	43,04	45,03	46,48
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	440	68 808	38,6	34,20	31,00	36,72	37,72
7231	Machinistes, vérificateurs et vérificatrices d'usinage et d'outillage	130	65 513	38,9	32,31	x	x	x
7232	Outils-ajusteurs et outilleuses-ajusteuses	100	72 630	37,8	36,79	x	x	x
724	Électriciens et électriciennes, monteurs et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	3 140	72 962	37,7	37,19	x	x	x
7241	Électriciens et électriciennes (sauf électriciens industriels et électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	870	60 382	38,6	30,03	x	x	x
7242	Électriciens industriels et électriciennes industrielles	470	74 888	39,3	36,53	34,46	37,02	38,29
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteurs et monteuses d'installations au gaz	690	58 670	38,6	29,17	x	x	x
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	630	58 847	38,7	29,18	x	x	x
729	Autre personnel des métiers de la construction	280	55 387	38,6	27,50	x	x	x

Tableau 2.2.8 (suite)

Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions, secteur public¹, Québec, 2021

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif n	Salaire annuel moyen \$	Heures normales hebd. h	Salaire horaire			
					Moyen	1 ^{er} quartile ²	Médian ³	3 ^e quartile ⁴
					\$/h			
7294	Peintres, décorateurs et décoratrices (sauf décorateurs et décoratrices d'intérieur)	260	55 317	38,6	27,47	x	x	x
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	1 660	82 227	38,8	40,65	37,30	42,37	46,62
7301	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	390	93 519	38,8	46,33	43,01	46,31	48,99
7302	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses des équipes d'opérateurs d'équipement lourd	670	71 984	38,4	36,04	x	x	x
7305	Surveillants et surveillantes du transport routier et du transport en commun	530	86 908	39,3	42,40	39,64	44,04	46,62
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	1 330	69 058	39,2	33,80	29,98	34,37	37,11
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	430	63 739	39,0	31,32	x	x	x
7312	Mécaniciens et mécaniciennes d'équipement lourd	370	68 352	39,7	32,99	30,89	32,73	36,94
732	Mécaniciens et mécaniciennes de véhicules automobiles	2 100	69 932	38,7	34,68	33,28	36,07	36,72
7321	Mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	1 870	69 875	38,7	34,63	33,90	36,07	36,72
7322	Débosselleurs et débosselleuses, réparateurs et réparatrices de carrosserie	230	70 403	38,5	35,08	x	x	x
733	Autres mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices connexes	400	69 520	39,5	33,69	x	x	x
7333	Électromécaniciens et électromécaniciennes	360	71 591	39,4	34,79	x	x	x
738	Personnel de l'imprimerie, autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	140	47 618	36,7	24,81	x	x	x
7381	Opérateurs et opératrices de presse à imprimer	90	43 071	35,3	23,36	x	x	x
7384	Autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	60	54 069	38,6	26,86	x	x	x
921	Surveillants et surveillantes dans la transformation et la fabrication	130	93 999	38,9	46,33	42,62	46,20	48,87
924	Opérateurs et opératrices, contrôleurs et contrôleuses d'équipements d'utilités publiques	2 000	77 764	38,2	39,24	x	x	x
Formation de niveau secondaire								
141	Personnel au travail général de bureau	18 980	45 047	35,3	24,42	21,55	23,22	26,47
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	18 540	44 990	35,3	24,38	21,55	23,22	26,47
1414	Réceptionnistes	260	42 477	35,0	23,30	20,06	20,25	26,29
1415	Commis des services du personnel	..	57 371	34,8	31,73	28,90	31,14	34,39
142	Commis en bureautique et en éditique	680	44 367	35,0	24,28	22,20	23,34	25,75

Tableau 2.2.8 (suite)

Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions, secteur public¹, Québec, 2021

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif n	Salaire annuel moyen \$	Heures normales hebd. h	Salaire horaire			
					Moyen	1 ^{er} quartile ²	Médian ³	3 ^e quartile ⁴
					\$/h			
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	1 570	52 054	34,8	28,69	24,03	27,73	32,31
1431	Commis à la comptabilité et personnel assimilé	1 230	50 395	34,9	27,68	24,03	26,26	31,06
1432	Commis à la paye	130	60 245	35,0	33,00	29,61	34,13	34,97
1434	Commis de banque, d'assurance et d'autres services financiers	70	47 491	34,9	26,12	x	x	x
1435	Agents et agentes de recouvrement	140	60 964	33,9	34,63	x	x	x
145	Commis de bibliothèque, de correspondance et autres commis	810	47 117	34,5	26,22	24,10	24,81	27,72
1451	Commis, assistants et assistantes dans les bibliothèques	730	45 975	34,5	25,61	x	x	x
1452	Correspondanciers et correspondancières, commis aux publications et aux règlements	60	56 379	34,6	31,22	28,42	30,81	35,77
1454	Intervieweurs et intervieweuses pour enquêtes et commis aux statistiques	20	60 038	35,1	32,83	x	x	x
1513	Messagers et messagères, distributeurs et distributrices porte-à-porte	10	54 257	37,7	27,52	x	x	x
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	4 210	54 538	36,9	28,24	22,35	28,10	32,89
1522	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	2 260	48 408	36,4	25,37	21,87	22,35	29,12
1523	Coordonnateurs et coordonnatrices de la logistique de la production	40	58 193	36,0	31,04	x	x	x
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	170	58 676	35,7	31,61	28,27	30,86	33,27
1525	Répartiteurs et répartitrices	980	59 762	36,9	31,03	26,12	32,66	34,85
1526	Horairistes de trajets et d'équipages	380	70 283	38,4	34,90	29,51	36,63	38,78
341	Personnel de soutien des services de santé	16 200	41 969	36,2	22,19
441	Dispensateurs et dispensatrices de soins en milieu familial et personnel de soutien en enseignement	4 480	40 296	35,0	22,06
652	Personnel de l'hébergement et des voyages	590	66 552	39,9	31,97
6541	Agents et agentes de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité	1 970	50 655	36,9	25,86	x	x	x
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	2 860	52 410	34,9	28,86	24,51	26,09	32,85
656	Autre personnel des services personnels	120	50 925	36,3	26,82	x	x	x
744	Personnel d'installation, de réparation et d'entretien	1 350	44 492	38,7	22,11	x	x	x
7452	Manutentionnaires	500	45 520	35,3	24,64	20,95	24,07	29,44
751	Conducteurs et conductrices de véhicules automobiles et de véhicules de transport en commun	9 630	63 337	39,7	30,51	29,65	30,89	32,93
7511	Conducteurs et conductrices de camions de transport	610	57 030
7513	Chauffeurs et chauffeuses de taxi, chauffeurs et chauffeuses de limousine, chauffeurs et chauffeuses	40	44 551	38,9	21,95	x	x	x
752	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd	2 550	59 639	38,0	30,12	28,45	31,78	32,41
7521	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd (sauf les grues)	1 720	57 810	37,4	29,69

Tableau 2.2.8 (suite)

Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions, secteur public¹, Québec, 2021

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif n	Salaire annuel moyen \$	Heures normales hebd. h	Salaire horaire			
					Moyen	1 ^{er} quartile ²	Médian ³	3 ^e quartile ⁴
					\$/h			
753	Autres conducteurs et conductrices de matériel de transport et personnel d'entretien assimilé	..	57 958	40,1	27,73	x	x	x
942	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement de produits chimiques, du caoutchouc et du plastique et personnel assimilé	260	68 313	37,4	35,04	32,57	35,57	36,96
947	Opérateurs et opératrices d'équipement à imprimer et personnel assimilé	110	46 643	35,8	24,93	22,18	23,69	26,38
9471	Opérateurs et opératrices d'équipement d'impression sans plaque	90	44 958	35,5	24,20	21,55	23,65	25,31
Formation en cours d'emploi								
6611	Caissiers et caissières	1 200	51 615	37,1	26,66
6711	Serveurs et serveuses au comptoir, aides de cuisine et personnel de soutien assimilé	2 750	40 466	38,7	20,04
672	Personnel de soutien en services d'hébergement, de voyage et de loisirs	670	52 949	39,5	25,71	23,34	27,43	29,47
673	Nettoyeurs et nettoyeuses	10 210	43 500	38,7	21,54
6733	Concierges, surintendants et surintendantes d'immeubles	8 720	42 206	38,7	20,93
674	Autres services de soutien et personnel assimilé, n.c.a.	710	40 104	38,5	19,99	x	x	x
6742	Autre personnel de soutien en service, n.c.a.	140	38 783	37,4	19,91	x	x	x
761	Aides de soutien des métiers et manœuvres	1 300	52 974	38,7	26,26	23,86	23,87	29,12
7611	Aides de soutien des métiers et manœuvres en construction	1 000	49 886	38,9	24,59
7612	Autres manœuvres et aides de soutien de métiers	300	63 224	38,3	31,80	x	x	x
762	Manœuvres aux travaux publics et personnel assimilé, n.c.a.	1 940	58 104	38,5	28,98	27,64	28,86	31,78
861	Manœuvres à la récolte, en aménagement paysager et en ressources naturelles	730	54 454	37,8	27,70	25,13	28,40	31,05
8612	Manœuvres en aménagement paysager et en entretien des terrains	720	54 506	37,8	27,74	x	x	x
961	Manœuvres dans la transformation, la fabrication et les services d'utilité publique	..	60 553	40,0	29,01	27,35	28,62	30,17

1. Désigne l'administration québécoise (fonction publique, secteur de l'éducation et le secteur santé et services sociaux) et le secteur « autre public » (administration municipale, entreprises publiques des trois paliers gouvernementaux, les universités et l'administration fédérale au Québec).
2. Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble des employés en quatre parts égales. Au premier quartile (Q1), 25 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 75 % gagnent plus.
3. Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble des employés en deux parts égales (50 % au-dessus et 50 % au-dessous).
4. Au troisième quartile (Q3), 75 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 25 % gagnent plus.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec – Collecte 2021*.

Tableau 2.2.9

Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions, administration municipale (25 000 habitants et plus), Québec, 2021

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales hebd.	Salaire horaire			
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³
		\$	h	\$/h			
Gestion							
0112	Directeurs et directrices des ressources humaines	123 804	35,9	66,23	59,64	65,19	72,10
0113	Directeurs et directrices des achats	115 835	35,5	62,53	x	x	x
0114	Directeurs et directrices d'autres services administratifs	124 107	35,9	66,42	59,60	66,14	72,53
012	Directeurs et directrices des services financiers et des services aux entreprises	117 537	35,8	63,08	x	x	x
0124	Directeurs et directrices de la publicité, du marketing et des relations publiques	116 563	35,8	62,44	x	x	x
021	Directeurs et directrices des services de génie, d'architecture, de sciences et des systèmes informatiques	122 990	36,0	65,68	59,60	64,96	70,77
0211	Directeurs et directrices des services de génie	123 876	35,9	66,30	59,40	66,05	72,10
0212	Directeurs et directrices des services d'architecture et de sciences	121 324	36,1	64,49	58,62	64,62	70,14
0213	Gestionnaires des systèmes informatiques	124 839	35,8	67,00	60,62	65,76	70,29
041	Directeurs et directrices de la fonction publique	124 565	36,3	65,99	x	x	x
043	Directeurs et directrices des services de la protection du public	126 985	38,9	62,98	55,19	62,73	70,70
0431	Officiers et officières de direction des services de police	136 617	38,2	68,78	63,22	67,00	72,16
0432	Chefs, officiers supérieurs et officières supérieures des services d'incendie	116 816	39,6	56,85	50,74	55,00	59,53
051	Directeurs et directrices des arts, de la culture, des sports et des loisirs	113 820	35,8	61,02	54,82	61,49	65,75
0511	Directeurs et directrices de bibliothèques, des archives, de musées et de galeries d'art	110 646	35,8	59,04	53,77	60,69	64,75
0513	Directeurs et directrices de programmes et de services de sports, de loisirs et de conditionnement physique	115 761	35,8	62,19	55,12	62,64	69,97
071	Directeurs et directrices de la construction, de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	118 204	36,5	62,17	54,74	60,28	67,78
0711	Directeurs et directrices de la construction	121 218	36,6	63,60	54,95	62,76	70,47
0714	Directeurs et directrices de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	112 818	36,4	59,63	54,47	59,66	64,04
0731	Directeurs et directrices des transports	112 742	36,3	60,07	x	x	x
Formation universitaire							
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	100 436	34,9	55,26	x	x	x
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	93 355	35,5	50,41	45,14	52,60	57,45
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	96 104	36,3	50,75	46,16	52,16	55,22
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	97 625	34,9	53,63
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	84 680	34,8	46,61	40,68	47,20	52,62
213	Professionnels et professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	99 856	35,0	54,70
215	Professionnels et professionnelles en architecture, en urbanisme et en arpentage	94 127	34,8	51,89	47,10	53,24	57,48
2151	Architectes	97 568	34,7	53,92	51,60	54,06	56,71

Tableau 2.2.9 (suite)

Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions, administration municipale (25 000 habitants et plus), Québec, 2021

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales hebd.	Salaire horaire			
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³
		\$	h	\$/h			
2152	Architectes paysagistes	93 377	34,8	51,37	x	x	x
2153	Urbanistes, planificateurs et planificatrices de l'utilisation des sols	93 614	34,7	51,62	46,70	52,52	57,23
2154	Arpenteurs-géomètres et arpenteuses-géomètres	96 477	35,0	52,93	x	x	x
217	Professionnels et professionnelles en informatique	95 289	34,8	52,47	47,64	52,65	58,23
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	76 445	34,5	42,48
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	77 304	x	x	x
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	105 240	34,9	57,82	x	x	x
416	Recherchistes, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	89 666	35,1	49,03	42,65	49,74	55,12
4161	Recherchistes, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes de programmes, en sciences naturelles et appliquées	92 867	35,5	50,38	44,94	51,84	57,22
511	Professionnels et professionnelles des bibliothèques, des archives, des musées et des galeries d'art	85 736	35,0	46,88	41,05	47,68	52,62
5111	Bibliothécaires	86 894	35,1	47,48	42,04	48,03	52,62
5113	Archivistes	78 595	34,9	43,19	36,95	41,37	48,98
Formation collégiale							
121	Superviseurs et superviseuses de services administratifs	80 456	35,8	43,11	37,16	41,15	48,25
1211	Superviseurs et superviseuses de commis de bureau et du personnel de soutien administratif	81 000	35,6	43,81	x	x	x
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	75 283	34,9	41,30	x	x	x
1213	Superviseurs et superviseuses de commis de bibliothèque, de correspondanciers et correspondancières et d'autres commis à l'information	75 388	35,0	41,26	x	x	x
122	Personnel administratif et de réglementation	73 971	35,0	40,52	34,97	37,84	46,30
1221	Agents et agentes d'administration	66 820	34,7	36,91	34,97	35,71	38,93
1222	Adjoints et adjointes de direction	91 756	35,6	49,37	40,78	49,20	58,23
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	63 989	34,8	35,27	x	x	x
1224	Agents et agentes de gestion immobilière	96 207	35,2	52,46	47,14	54,43	58,23
1225	Agents et agentes aux achats	74 028	35,2	40,34	35,76	39,54	46,30
1226	Planificateurs et planificatrices de congrès et d'événements	69 177	35,2	37,74	34,97	35,41	40,10
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	57 963	34,6	32,13	29,71	32,63	34,76
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	58 102	34,6	32,16	29,71	32,70	34,83
1242	Adjoints administratifs juridiques et adjointes administratives juridiques	56 656	34,0	31,99	x	x	x
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	57 350	33,9	32,47	29,69	34,47	36,83
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	70 172	34,3	39,17	34,85	38,15	41,35

Tableau 2.2.9 (suite)

Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions, administration municipale (25 000 habitants et plus), Québec, 2021

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales hebd.	Salaire horaire			
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³
		\$	h	\$/h			
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	64 797	34,2	36,30	34,00	36,20	39,60
222	Personnel technique des sciences de la vie	69 627	36,8	36,33	32,13	35,12	40,13
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	74 420	35,8	39,92	35,88	39,54	43,49
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	76 020	36,8	39,82	35,97	39,66	41,04
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	69 695	34,9	38,35	34,97	39,54	40,68
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	69 603	35,2	37,93	32,89	37,80	40,94
2263	Inspecteurs et inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	74 511	35,4	40,43	34,97	37,55	46,30
228	Personnel technique en informatique	68 903	34,6	38,21	32,89	37,59	42,71
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	65 133	34,9	35,85
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	64 714	34,8	35,65	33,11	35,87	37,52
431	Personnel des services de protection publique de première ligne	88 413	38,3	44,73	38,01	44,34	53,03
4311	Policiers et policières (sauf cadres supérieurs)	92 793	36,3	49,09	43,99	50,83	53,34
521	Personnel technique des bibliothèques, des archives publiques, des musées et des galeries d'art	60 323	34,4	33,61
5211	Techniciens et techniciennes dans les bibliothèques et les services d'archives publiques	60 276	34,4	33,58
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	69 436	34,7	38,46	31,69	37,73	42,71
5254	Animateurs et animatrices, responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique	67 093	34,9	36,81	32,59	37,18	40,68
631	Superviseurs et superviseuses de services	81 393	37,4	41,75	37,30	40,18	46,07
6314	Superviseurs et superviseuses des services d'information et des services à la clientèle	76 918	36,3	40,75	x	x	x
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	89 869	38,7	44,57	41,57	45,16	48,01
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	71 124	37,6	36,38	x	x	x
724	Électriciens et électriciennes, monteurs et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	71 981	38,1	36,29	34,37	37,15	38,96
7241	Électriciens et électriciennes (sauf électriciens industriels et électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	71 403	38,0	36,08	x	x	x
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteurs et monteuses d'installations au gaz	68 259	37,9	34,67	x	x	x
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	68 177	38,3	34,16	33,11	34,46	35,78
729	Autre personnel des métiers de la construction	65 003	37,7	33,09	x	x	x
7294	Peintres, décorateurs et décoratrices (sauf décorateurs et décoratrices d'intérieur)	65 039	37,8	33,07	x	x	x
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	92 646	38,9	45,73	42,62	46,09	49,43
7301	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	93 245	38,9	45,99	41,96	45,06	49,54

Tableau 2.2.9 (suite)

Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions, administration municipale (25 000 habitants et plus), Québec, 2021

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales hebd.	Salaire horaire			
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³
		\$	h	\$/h			
7302	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses des équipes d'opérateurs d'équipement lourd	92 578	38,9	45,69	42,89	46,36	49,29
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	69 387	39,2	34,04	30,96	34,37	35,84
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	72 415	38,6	36,06	x	x	x
7312	Mécaniciens et mécaniciennes d'équipement lourd	67 169	39,7	32,45	30,96	31,96	34,37
732	Mécaniciens et mécaniciennes de véhicules automobiles	70 420	37,4	36,19	x	x	x
7321	Mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	70 440	37,4	36,21	x	x	x
7333	Électromécaniciens et électromécaniciennes	69 415	x	x	x	x	x
825	Entrepreneurs et entrepreneuses, surveillants et surveillantes en agriculture, en horticulture et opérations et services connexes	89 504	38,5	44,67	42,57	45,88	48,40
921	Surveillants et surveillantes dans la transformation et la fabrication	95 290	39,2	46,68	42,55	46,99	49,05
924	Opérateurs et opératrices, contrôleurs et contrôleuses d'équipements d'utilités publiques	68 740	39,7	33,20	31,20	33,44	34,99
Formation de niveau secondaire							
141	Personnel au travail général de bureau	52 919	34,6	29,32	26,43	29,48	32,31
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	52 773	34,6	29,20	26,43	29,07	32,31
1414	Réceptionnistes	50 646	34,3	28,31	26,04	27,63	29,68
142	Commis en bureautique et en éditique	54 343	34,6	30,15	29,06	30,66	31,63
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	56 813	34,4	31,70	29,26	31,84	34,54
1431	Commis à la comptabilité et personnel assimilé	55 650	34,3	31,09	29,26	31,45	32,89
1432	Commis à la paye	60 885	35,0	33,35
1435	Agents et agentes de recouvrement	57 392	33,2	33,15	30,56	33,21	35,13
145	Commis de bibliothèque, de correspondance et autres commis	47 990	34,2	26,93	24,37	25,81	28,99
1451	Commis, assistants et assistantes dans les bibliothèques	46 758	34,1	26,29
1452	Correspondanciers et correspondancières, commis aux publications et aux règlements	58 223	34,5	32,32	29,99	30,81	35,77
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'heures	62 507	36,8	32,63	30,66	32,89	34,85
1522	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	59 988	37,2	30,99	28,57	30,93	32,89
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	55 829	36,4	29,49	x	x	x
1525	Répartiteurs et répartitrices	64 100	36,7	33,54	32,63	34,07	34,85
442	Personnel juridique et de soutien des services de protection publique	62 375	35,1	34,15	28,75	33,94	39,54
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	57 282	35,2	31,20	28,75	31,70	34,97
744	Personnel d'installation, de réparation et d'entretien	63 268	38,3	31,78	28,57	31,78	33,32
751	Conducteurs et conductrices de véhicules automobiles et de véhicules de transport en commun	58 490	37,2	30,19

Tableau 2.2.9 (suite)

Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions, administration municipale (25 000 habitants et plus), Québec, 2021

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales hebd.	Salaire horaire			
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³
		\$	h	\$/h			
7511	Conducteurs et conductrices de camions de transport	60 663
752	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd	62 391	37,9	31,64	31,19	32,13	32,63
7521	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd (sauf les grues)	61 683	36,9	32,06	31,73	32,13	32,58
942	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement de produits chimiques, du caoutchouc et du plastique et personnel assimilé	68 437	37,3	35,24	32,70	35,57	36,96
947	Opérateurs et opératrices d'équipement à imprimer et personnel assimilé	57 850	35,6	31,10	x	x	x
Formation en cours d'emploi							
672	Personnel de soutien en services d'hébergement, de voyage et de loisirs	57 957	39,4	28,24	27,23	27,43	30,82
6733	Concierges, surintendants et surintendantes d'immeubles	56 101	37,8	28,45	28,09	28,40	29,43
6742	Autre personnel de soutien en service, n.c.a.	47 695	37,4	24,34	x	x	x
761	Aides de soutien des métiers et manœuvres	59 678	39,4	29,09	27,14	29,12	31,27
7611	Aides de soutien des métiers et manœuvres en construction	58 781	39,2	28,78	27,51	28,95	31,00
7612	Autres manœuvres et aides de soutien de métiers	61 196	39,7	29,61	x	x	x
7621	Manœuvres à l'entretien des travaux publics	59 881	38,3	29,98	28,40	29,35	32,13
8612	Manœuvres en aménagement paysager et en entretien des terrains	58 143	37,4	29,83

1. Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble des employés en quatre parts égales. Au premier quartile (Q1), 25 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 75 % gagnent plus.

2. Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble des employés en deux parts égales (50 % au-dessus et 50 % au-dessous).

3. Au troisième quartile (Q3), 75 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 25 % gagnent plus.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec – Collecte 2021*.

Tableau 2.2.10

Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions, secteur universitaire, Québec, 2021

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales hebd.	Salaire horaire			
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³
		\$	h	\$/h			
Gestion							
0112	Directeurs et directrices des ressources humaines	131 278	34,8	72,24	64,44	70,81	78,48
0113	Directeurs et directrices des achats	130 059	34,8	71,75	x	x	x
0114	Directeurs et directrices d'autres services administratifs	118 427	34,6	65,53	59,36	64,31	71,13
012	Directeurs et directrices des services financiers et des services aux entreprises	121 054	34,3	67,61	58,90	64,38	75,49
0124	Directeurs et directrices de la publicité, du marketing et des relations publiques	121 043	34,3	67,61	58,26	64,38	76,82
021	Directeurs et directrices des services de génie, d'architecture, de sciences et des systèmes informatiques	126 423	34,8	69,72	60,90	65,84	76,91
0212	Directeurs et directrices des services d'architecture et de sciences	131 026	34,5	72,86	x	x	x
0213	Gestionnaires des systèmes informatiques	125 990	34,8	69,39	60,90	65,84	75,63
042	Directeurs et directrices de l'enseignement et des services sociaux et communautaires	139 602	35,0	76,48	60,87	72,37	90,20
0421	Administrateurs et administratrices – enseignement postsecondaire et formation professionnelle	139 806	35,0	76,59	60,87	72,47	90,86
051	Directeurs et directrices des arts, de la culture, des sports et des loisirs	126 956	34,9	69,69	61,17	68,52	77,76
0511	Directeurs et directrices de bibliothèques, des archives, de musées et de galeries d'art	127 515	34,9	69,94	63,51	68,70	73,55
071	Directeurs et directrices de la construction, de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	116 785	34,7	64,57	x	x	x
0714	Directeurs et directrices de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	116 884	34,6	64,64	x	x	x
Formation universitaire							
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	81 896	34,4	45,60	x	x	x
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	83 103	34,5	46,17	40,54	47,35	51,16
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	86 264	34,5	47,87	41,37	49,13	55,40
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	85 835	34,5	47,71	42,91	47,61	52,15
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	78 547	34,4	43,67	38,32	45,04	48,61
213	Professionnels et professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	90 416	35,0	49,52	x	x	x
215	Professionnels et professionnelles en architecture, en urbanisme et en arpentage	94 162	34,7	52,02	48,36	52,19	56,91
2151	Architectes	95 717	34,8	52,79	x	x	x
217	Professionnels et professionnelles en informatique	88 350	34,5	49,06	44,63	49,51	52,01
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	83 605	34,2	46,82	44,93	47,60	49,13
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	86 206	34,6	47,68	x	x	x
4011	Professeurs et professeures, chargés et chargées de cours au niveau universitaire	133 055	35,9	71,04	x	x	x
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	79 280	x	x	x

Tableau 2.2.10 (suite)

Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions, secteur universitaire, Québec, 2021

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales hebd.	Salaire horaire			
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³
		\$	h	\$/h			
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	115 663	34,8	63,78	x	x	x
416	Recherchistes, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	84 941	34,9	46,64	41,07	47,69	50,85
511	Professionnels et professionnelles des bibliothèques, des archives, des musées et des galeries d'art	90 490	35,0	49,59	46,55	48,36	52,76
5111	Bibliothécaires	90 583	35,0	49,63	44,93	48,36	52,76
5113	Archivistes	90 333	34,9	49,61	x	x	x
512	Professionnels et professionnelles de la rédaction, de la traduction et personnel professionnel assimilé des communications	78 872	34,4	43,83	x	x	x
5122	Réviseurs et réviseuses, rédacteurs-réviseurs et rédactrices-réviseuses, chefs du service des nouvelles	75 290	34,1	42,27	x	x	x
513	Professionnels et professionnelles des arts plastiques et des arts de la scène	88 282	34,9	48,54	x	x	x
5131	Producteurs et productrices, réalisateurs et réalisatrices, chorégraphes et personnel assimilé	88 279	34,8	48,55	x	x	x
Formation collégiale							
121	Superviseurs et superviseuses de services administratifs	72 748	34,4	40,55	33,74	40,48	46,91
1211	Superviseurs et superviseuses de commis de bureau et du personnel de soutien administratif	77 491	34,5	42,95	35,68	45,61	48,36
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	73 485	33,9	41,65	x	x	x
122	Personnel administratif et de réglementation	64 007	34,7	35,32	30,79	33,33	37,37
1221	Agents et agentes d'administration	61 125	34,7	33,75	30,79	32,90	36,16
1222	Adjoints et adjointes de direction	80 901	34,9	44,45	37,08	45,28	51,27
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	61 653	34,9	33,81	x	x	x
1225	Agents et agentes aux achats	73 729	34,6	40,76	34,13	41,09	47,53
1226	Planificateurs et planificatrices de congrès et d'événements	61 508	34,1	34,50	x	x	x
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	53 847	34,6	29,84	27,94	29,95	31,36
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	53 856	34,6	29,85	27,94	29,95	31,36
125	Sténographes judiciaires, transcripteurs et transcriptrices, techniciens et techniciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	59 193	34,8	32,57	31,51	32,45	34,28
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	59 133	34,8	32,52	31,51	32,45	34,28
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	59 568	34,1	33,43	30,01	32,69	36,54
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	59 618	34,1	33,47	x	x	x
221	Personnel technique des sciences physiques	70 472	35,3	38,31	36,17	37,16	40,89
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	70 504	35,3	38,31	36,17	37,16	40,98
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	68 875	35,8	36,95	x	x	x
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	64 681	35,5	34,90	x	x	x

Tableau 2.2.10 (suite)

Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions, secteur universitaire, Québec, 2021

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales hebd.	Salaire horaire			
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³
		\$	h	\$/h			
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	68 426	35,3	37,21	28,95	36,17	40,05
2263	Inspecteurs et inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	67 647	35,3	36,72	x	x	x
228	Personnel technique en informatique	64 123	35,7	34,47	32,45	34,46	37,16
321	Technologues, techniciens et techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires)	61 869	35,1	33,76	31,69	34,20	36,05
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	66 291	34,4	36,97	x	x	x
521	Personnel technique des bibliothèques, des archives publiques, des musées et des galeries d'art	61 007	34,8	33,57	31,15	34,01	36,40
5211	Techniciens et techniciennes dans les bibliothèques et les services d'archives publiques	61 002	34,8	33,56	31,44	34,15	36,40
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	63 836	35,2	34,86	31,59	33,81	37,05
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	73 881	34,8	40,71	34,46	40,66	44,10
525	Athlètes, entraîneurs et entraîneuses, arbitres et personnel assimilé des sports et des loisirs	65 659	34,5	36,44	x	x	x
631	Superviseurs et superviseuses de services	75 376	35,2	40,98	x	x	x
6314	Superviseurs et superviseuses des services d'information et des services à la clientèle	74 566	34,7	41,15	x	x	x
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	83 150	35,7	44,66	40,91	44,26	47,69
724	Électriciens et électriciennes, monteuses et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	62 057	38,8	30,68	28,05	30,36	31,64
7241	Électriciens et électriciennes (sauf électriciens industriels et électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	61 286	38,8	30,29	x	x	x
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteuses et monteuses d'installations au gaz	60 111	38,8	29,71	x	x	x
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	57 885	38,8	28,61	x	x	x
729	Autre personnel des métiers de la construction	54 286	38,8	26,79	x	x	x
7294	Peintres, décorateurs et décoratrices (sauf décorateurs et décoratrices d'intérieur)	54 394	38,8	26,84	x	x	x
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	81 796	35,7	44,00	x	x	x
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	62 682	38,8	30,94	x	x	x
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	61 463	38,8	30,38	x	x	x
738	Personnel de l'imprimerie, autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	57 353	38,5	28,56	27,35	28,73	29,79
7384	Autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	58 047	38,8	28,67	27,23	28,31	30,01

Tableau 2.2.10 (suite)

Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions, secteur universitaire, Québec, 2021

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales hebd.	Salaire horaire			
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³
		\$	h	\$/h			
Formation de niveau secondaire							
141	Personnel au travail général de bureau	51 670	34,5	28,68	27,14	28,85	30,01
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	51 731	34,5	28,74	27,43	28,85	30,01
1414	Réceptionnistes	49 417	35,0	27,09	x	x	x
142	Commis en bureautique et en éditique	49 223	35,3	26,74	x	x	x
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	49 888	34,4	27,80	25,64	27,86	29,34
1431	Commis à la comptabilité et personnel assimilé	49 490	34,3	27,62	25,41	27,70	29,33
1432	Commis à la paye	54 254	35,0	29,71	x	x	x
151	Personnel au courrier et à la distribution de messages	46 478	37,4	23,88	x	x	x
1511	Commis au courrier et aux services postaux et personnel assimilé	46 290	37,4	23,81	x	x	x
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	50 716	36,2	26,86	24,73	26,64	28,73
1521	Expéditeurs et expéditrices, réceptionnaires	50 288	36,7	26,27	x	x	x
1522	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	50 041	36,6	26,29	x	x	x
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	51 240	34,8	28,23	x	x	x
1525	Répartiteurs et répartitrices	51 903	36,4	27,17	x	x	x
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	49 486	34,7	27,36	25,75	26,29	28,08
751	Conducteurs et conductrices de véhicules automobiles et de véhicules de transport en commun	49 491	38,7	24,53	x	x	x
7511	Conducteurs et conductrices de camions de transport	49 037	x	x	x
7514	Chauffeurs-livreurs et chauffeuses-livreuses – services de livraison et de messagerie	49 683	38,8	24,50	x	x	x
947	Opérateurs et opératrices d'équipement à imprimer et personnel assimilé	48 709	36,7	25,38	x	x	x
9471	Opérateurs et opératrices d'équipement d'impression sans plaque	48 445	36,4	25,39	x	x	x
Formation en cours d'emploi							
673	Nettoyeurs et nettoyeuses	45 294	38,4	22,63	x	x	x
6733	Concierges, surintendants et surintendantes d'immeubles	45 302	38,4	22,63	21,45	22,04	23,41
761	Aides de soutien des métiers et Manœuvres	46 317	38,5	23,04	x	x	x

1. Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble des employés en quatre parts égales. Au premier quartile (Q1), 25 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 75 % gagnent plus.
2. Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble des employés en deux parts égales (50 % au-dessus et 50 % au-dessous).
3. Au troisième quartile (Q3), 75 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 25 % gagnent plus.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec – Collecte 2021*.

Tableau 2.2.11

Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions, administration fédérale, Québec, 2021

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales hebd.	Salaire horaire			
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³
		\$	h	\$/h			
Gestion							
0112	Directeurs et directrices des ressources humaines	119 533	37,5	61,09	59,35	62,14	62,23
0113	Directeurs et directrices des achats	113 618	37,5	58,07	x	x	x
0114	Directeurs et directrices d'autres services administratifs	111 624	37,5	57,04	55,18	58,54	58,56
0124	Directeurs et directrices de la publicité, du marketing et des relations publiques	111 775	37,5	57,12	x	x	x
021	Directeurs et directrices des services de génie, d'architecture, de sciences et des systèmes informatiques	127 343	37,5	65,08	59,61	64,59	67,59
0211	Directeurs et directrices des services de génie	149 546	37,5	76,43	74,60	76,23	77,34
0212	Directeurs et directrices des services d'architecture et de sciences	132 645	37,5	67,79
0213	Gestionnaires des systèmes informatiques	123 510	37,5	63,12	59,05	63,58	64,59
031	Directeurs et directrices des soins de santé	120 576	37,5	61,62	x	x	x
041	Directeurs et directrices de la fonction publique	119 178	37,5	60,91	55,10	58,58	67,49
0423	Directeurs et directrices des services sociaux, communautaires et correctionnels	113 354	37,5	57,93	53,91	57,22	60,70
071	Directeurs et directrices de la construction, de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	111 107	37,9	56,29	54,17	57,27	58,00
0714	Directeurs et directrices de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	107 872	38,1	54,40	x	x	x
Formation universitaire							
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	111 041	37,5	56,75	54,08	59,62	59,78
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	91 817	37,5	46,92	44,84	47,23	50,42
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	91 796	37,5	46,91	41,90	47,85	49,99
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	93 339	37,5	47,70	45,32	47,08	49,89
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	88 626	37,5	45,29	39,54	46,11	50,51
211	Professionnels et professionnelles des sciences physiques	101 242	37,5	51,74	45,02	52,39	57,93
2111	Physiciens et physiciennes, astronomes	98 005	37,5	50,08	44,66	50,40	53,84
2112	Chimistes	93 225	37,5	47,64	43,29	45,02	53,46
2114	Météorologues et climatologues	103 111	37,5	52,70	44,24	56,50	61,67
2115	Autres Professionnels et professionnelles des sciences physiques	128 426	37,5	65,63	59,96	64,59	72,94
212	Professionnels et professionnelles des sciences de la vie	106 272	37,5	54,31	45,02	53,49	61,28
2121	Biologistes et personnel scientifique assimilé	106 373	37,5	54,36	45,02	53,50	62,24
214	Autres professionnels et professionnelles en génie	116 801	37,5	59,69	54,44	61,15	66,14
215	Professionnels et professionnelles en architecture, en urbanisme et en arpentage	115 495	37,5	59,02	54,25	59,40	63,11
2151	Architectes	118 906	37,5	60,77	56,15	62,31	64,35
2154	Arpenteurs-géomètres et arpenteuses-géomètres	110 105	37,5	56,27	51,40	55,59	59,68
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	91 570	37,5	46,80	41,29	46,99	52,17
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	92 125	37,5	47,08

Tableau 2.2.11 (suite)

Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions, administration fédérale, Québec, 2021

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales hebd.	Salaire horaire			
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³
		\$	h	\$/h			
314	Professionnels et professionnelles en thérapie et en évaluation	98 732	37,5	50,46	x	x	x
4011	Professeurs et professeures, chargés et chargées de cours au niveau universitaire	118 321	37,5	60,47	x	x	x
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	82 213
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	145 194	37,5	74,20	63,41	79,38	79,78
415	Professionnels et professionnelles des services sociaux et communautaires	92 135	37,5	47,09	46,84	46,87	49,41
416	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	94 996	37,5	48,55	39,93	47,08	56,89
4161	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes de programmes, en sciences naturelles et appliquées	106 057	37,5	54,20	53,92	54,87	55,27
511	Professionnels et professionnelles des bibliothèques, des archives, des musées et des galeries d'art	87 335	37,5	44,63	40,35	44,29	47,96
5111	Bibliothécaires	87 677	37,5	44,81	40,89	42,94	48,42
5113	Archivistes	87 022	37,5	44,47	39,87	43,96	46,20
5125	Traducteurs et traductrices, terminologues et interprètes	89 673	37,5	45,83	42,46	43,24	50,89
Formation collégiale							
121	Superviseurs et superviseuses de services administratifs	70 937	39,9	34,04	32,76	34,18	35,62
1215	Superviseurs et superviseuses du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	71 053	40,0	34,04	32,76	34,33	35,62
122	Personnel administratif et de réglementation	70 205	37,5	35,88	32,44	34,74	37,98
1221	Agents et agentes d'administration	67 348	37,5	34,42	32,12	33,66	36,09
1225	Agents et agentes aux achats	84 758	37,5	43,32	35,58	44,34	48,80
1228	Agents et agentes d'assurance-emploi, d'immigration, de services frontaliers et du revenu	69 596	37,5	35,57	31,37	33,67	36,64
222	Personnel technique des sciences de la vie	73 887	37,5	37,76	35,61	38,51	40,55
2221	Technologues, techniciens et techniciennes en biologie	66 009	37,5	33,74	32,02	33,08	35,77
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	86 755	37,5	44,34	39,62	43,58	47,50
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	88 302	37,5	45,13
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	94 112	37,6	47,99	40,84	48,64	53,98
2263	Inspecteurs et inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	89 527	37,5	45,75	40,35	42,61	51,90
227	Officiers et officières, contrôleurs et contrôleuses des services de transport	93 047	38,9	46,01	36,99	41,59	59,50
2271	Pilotes, navigateurs et navigatrices, instructeurs et instructrices de pilotage du transport aérien	129 315	37,5	66,09	61,07	66,46	67,25
2273	Officiers et officières de pont du transport par voies navigables	88 042	40,0	42,18	x	x	x
2274	Officiers mécaniciens et officières mécaniciennes du transport par voies navigables	87 932	40,0	42,13	36,99	41,59	44,46
2275	Contrôleurs et contrôleuses de la circulation ferroviaire, régulateurs et régulatrices de la circulation maritime	68 306	37,5	34,91	29,97	36,53	41,34

Tableau 2.2.11 (suite)

Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions, administration fédérale, Québec, 2021

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales hebd.	Salaire horaire			
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³
		\$	h	\$/h			
322	Personnel technique en soins dentaires	68 814	37,5	35,17	x	x	x
323	Personnel technique en soins de santé	51 363	37,5	26,25	x	x	x
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	70 789	37,5	36,18	34,57	35,65	37,82
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	71 806	37,5	36,70	34,72	35,82	38,17
4312	Pompiers et pompières	85 373	40,4	40,69	x	x	x
5211	Techniciens et techniciennes dans les bibliothèques et les services d'archives publiques	61 921	37,5	31,64	29,97	31,81	32,33
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	72 132	37,5	36,86	32,23	33,74	42,63
631	Superviseurs et superviseuses de services	67 890	40,0	32,53	x	x	x
632	Chefs, cuisiniers et cuisinières	63 197	40,0	30,30	28,65	29,57	30,48
6321	Chefs	68 273	40,0	32,71	x	x	x
6322	Cuisiniers et cuisinières	61 167	40,0	29,34	28,48	29,02	29,57
634	Personnel spécialisé en services personnels et en service à la clientèle	62 077	40,0	29,74	x	x	x
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	86 226	40,0	41,31	39,35	40,78	41,55
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	68 063	40,0	32,61	31,23	31,48	33,86
7231	Machinistes, vérificateurs et vérificatrices d'usinage et d'outillage	67 092	40,0	32,15	x	x	x
724	Électriciens et électriciennes, monteuses et monteurs de lignes d'électricité et de télécommunications	77 007	40,0	36,90	36,28	36,71	37,30
7241	Électriciens et électriciennes (sauf électriciens industriels et électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	77 695	40,0	37,23	36,38	36,81	37,30
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteuses et monteuses d'installations au gaz	71 578	40,0	34,30
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	68 936	40,0	33,03	x	x	x
7294	Peintres, décorateurs et décoratrices (sauf décorateurs et décoratrices d'intérieur)	69 948	40,0	33,52	x	x	x
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	73 577	40,0	35,25	x	x	x
732	Mécaniciens et mécaniciennes de véhicules automobiles	74 676	40,0	35,78
7321	Mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	74 711	40,0	35,80
825	Entrepreneurs et entrepreneuses, surveillants et surveillantes en agriculture, en horticulture et opérations et services connexes	64 360	40,0	30,84	29,17	29,79	30,16
924	Opérateurs et opératrices, contrôleurs et contrôleuses d'équipements d'utilités publiques	72 162	40,0	34,58	x	x	x
Formation de niveau secondaire							
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	55 182	37,5	28,20	27,23	28,03	29,16
1522	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	57 075	40,0	27,37	25,73	26,34	29,40
442	Personnel juridique et de soutien des services de protection publique	84 973	40,0	40,71

Tableau 2.2.11 (suite)

Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions, administration fédérale, Québec, 2021

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales hebd.	Salaire horaire			
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³
		\$	h	\$/h			
744	Personnel d'installation, de réparation et d'entretien	59 812	40,0	28,66	27,32	27,84	28,29
751	Conducteurs et conductrices de véhicules automobiles et de véhicules de transport en commun	53 634	40,0	25,70	x	x	x
7511	Conducteurs et conductrices de camions de transport	54 743	x	x	x
7521	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd (sauf les grues)	56 903	40,0	27,26	x	x	x
753	Autres conducteurs et conductrices de matériel de transport et personnel d'entretien assimilé	59 372	40,0	28,45	x	x	x
953	Autre personnel de montage et personnel assimilé	64 049	40,0	30,69	x	x	x
Formation en cours d'emploi							
6711	Serveurs et serveuses au comptoir, aides de cuisine et personnel de soutien assimilé	47 812	40,0	22,91	21,21	21,58	24,52
672	Personnel de soutien en services d'hébergement, de voyage et de loisirs	56 328	40,0	26,99	x	x	x
6731	Préposés et préposées à l'entretien ménager et au nettoyage – travaux légers	45 049	40,0	21,59	x	x	x
761	Aides de soutien des métiers et manœuvres	50 782	40,0	24,33	x	x	x
7611	Aides de soutien des métiers et manœuvres en construction	49 578	40,0	23,76	x	x	x

1. Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble des employés en quatre parts égales. Au premier quartile (Q1), 25 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 75 % gagnent plus.

2. Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble des employés en deux parts égales (50 % au-dessus et 50 % au-dessous).

3. Au troisième quartile (Q3), 75 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 25 % gagnent plus.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec – Collecte 2021*.

Tableau 2.2.12

Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions, administration québécoise¹, Québec, 2021

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales hebd.	Salaire horaire			
				Moyen	1 ^{er} quartile ²	Médian ³	3 ^e quartile ⁴
		\$	h	\$/h			
Gestion							
0112	Directeurs et directrices des ressources humaines	107 563	35,0	58,90	52,44	58,61	64,02
0113	Directeurs et directrices des achats	92 411	35,0	50,60	44,26	48,90	52,28
0114	Directeurs et directrices d'autres services administratifs	106 459	35,0	58,29	51,31	55,60	63,70
0213	Gestionnaires des systèmes informatiques	106 915	35,0	58,54	52,38	54,21	62,80
031	Directeurs et directrices des soins de santé	102 297	35,0	56,01	51,14	53,66	56,83
041	Directeurs et directrices de la fonction publique	109 854	35,0	60,15	57,74	58,72	67,48
042	Directeurs et directrices de l'enseignement et des services sociaux et communautaires	102 314	35,0	56,02	52,15	56,19	59,85
0421	Administrateurs et administratrices – enseignement postsecondaire et formation professionnelle	106 944	35,0	58,56	52,44	57,89	59,01
0422	Directeurs et directrices d'école, administrateurs et administratrices de programmes d'enseignement aux niveaux primaire et secondaire	101 872	35,0	55,78	52,04	56,15	59,85
0714	Directeurs et directrices de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	75 175	35,0	41,16	x	x	x
Formation universitaire							
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	72 173	35,0	39,52	34,37	40,98	42,05
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	71 060	35,0	38,91	32,55	40,64	43,74
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	72 999	35,0	39,97	33,67	43,06	44,05
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	68 376	35,0	37,44	32,29	40,05	43,63
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	70 873	35,0	38,81	33,42	40,27	43,74
211	Professionnels et professionnelles des sciences physiques	87 560	35,0	47,94	42,47	48,36	54,11
2111	Physiciens et physiciennes, astronomes	97 235	35,0	53,24	49,73	55,37	56,38
2112	Chimistes	90 887	35,0	49,77	41,63	45,95	63,25
212	Professionnels et professionnelles des sciences de la vie	78 910	35,0	43,21	36,03	45,49	48,36
2121	Biologistes et personnel scientifique assimilé	76 734	35,0	42,02	33,61	41,88	48,29
2122	Professionnels et professionnelles des sciences forestières	83 052	35,0	45,47	40,41	48,13	48,54
2123	Agronomes, conseillers et conseillères, spécialistes en agriculture	77 380	35,0	42,37	38,60	44,07	45,49
213	Professionnels et professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	85 370	35,0	46,75	38,17	49,79	52,49
214	Autres professionnels et professionnelles en génie	70 494	35,0	38,60	33,67	38,79	44,45
215	Professionnels et professionnelles en architecture, en urbanisme et en arpentage	83 147	35,0	45,53	44,23	46,49	48,30
2151	Architectes	84 532	35,0	46,29	44,34	45,22	48,31
2154	Arpenteurs-géomètres et arpenteuses-géomètres	81 762	35,0	44,77
2161	Mathématiciens et mathématiciennes, statisticiens et statisticiennes, actuaires	87 762	35,0	48,05	41,29	48,36	53,19
217	Professionnels et professionnelles en informatique	77 621	35,0	42,50	37,26	43,74	46,49
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	75 360	36,2	39,88	36,07	39,00	45,22
314	Professionnels et professionnelles en thérapie et en évaluation	77 816	35,0	42,61	38,79	45,22	47,48

Tableau 2.2.12 (suite)

Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions, administration québécoise¹, Québec, 2021

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales hebd.	Salaire horaire			
				Moyen	1 ^{er} quartile ²	Médian ³	3 ^e quartile ⁴
		\$	h	\$/h			
4012	Assistants et assistantes d'enseignement et de recherche au niveau postsecondaire	52 698	35,0	28,86
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	85 957
403	Enseignants et enseignantes aux niveaux secondaire, primaire et préscolaire, conseillers et conseillères d'orientation	78 123	35,0	42,78
4033	Conseillers et conseillères en information scolaire	77 151	35,0	42,25	42,44	43,79	43,80
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	107 791	35,0	59,02	48,89	60,08	72,00
415	Professionnels et professionnelles des services sociaux et communautaires	75 139	35,0	41,14	36,07	43,85	45,22
416	Recherchistes, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	76 764	35,0	42,03	37,40	45,22	46,49
4161	Recherchistes, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes de programmes, en sciences naturelles et appliquées	73 385	35,0	40,18	36,80	41,15	43,22
5111	Bibliothécaires	71 643	35,0	39,23	36,02	40,64	42,02
5125	Traducteurs et traductrices, terminologues et interprètes	63 117	35,0	34,56
Formation collégiale							
121	Superviseurs et superviseuses de services administratifs	44 575	35,0	24,41	23,65	24,68	25,36
1211	Superviseurs et superviseuses de commis de bureau et du personnel de soutien administratif	44 319	35,0	24,27	23,65	24,22	25,35
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	51 011	35,0	27,93	27,57	27,87	28,30
122	Personnel administratif et de réglementation	54 968	35,0	30,10	27,06	29,08	29,74
1221	Agents et agentes d'administration	51 939	35,0	28,44	27,06	29,07	29,74
1222	Adjoints et adjointes de direction	68 733	35,0	37,63	30,75	38,64	46,28
1225	Agents et agentes aux achats	50 411	35,0	27,60	24,22	25,40	29,60
1227	Juges de paix, officiers et officières de justice	74 824	35,0	40,97	32,82	41,48	46,49
1228	Agents et agentes d'assurance-emploi, d'immigration, de services frontaliers et du revenu	55 871	35,0	30,59
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	43 256	35,0	23,68	23,22	23,42	24,25
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	43 497	35,0	23,82	23,08	24,22	25,00
1242	Adjoints administratifs juridiques et adjointes administratives juridiques	42 236	35,0	23,13
1243	Adjoints administratifs médicaux et adjointes administratives médicales	42 203	35,0	23,11
125	Sténographes judiciaires, transcripteurs et transcriptrices, techniciens et techniciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	50 653	35,0	27,74	27,13	29,01	29,07
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	50 666	35,0	27,74	27,13	29,01	29,07
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	70 049	35,0	38,36	28,48	37,26	46,49
221	Personnel technique des sciences physiques	53 284	35,0	29,18	28,26	29,17	30,12

Tableau 2.2.12 (suite)

Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions, administration québécoise¹, Québec, 2021

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales hebd.	Salaire horaire			
				Moyen	1 ^{er} quartile ²	Médian ³	3 ^e quartile ⁴
		\$	h	\$/h			
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	53 343	35,0	29,21	28,26	29,17	30,12
2212	Technologues, techniciens et techniciennes en géologie et en minéralogie	52 580	35,0	28,79	x	x	x
222	Personnel technique des sciences de la vie	55 694	36,4	29,24	27,69	29,74	30,93
2221	Technologues, techniciens et techniciennes en biologie	51 434	35,0	28,16	27,06	28,60	29,08
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	51 710	35,0	28,30	26,19	28,83	29,74
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	60 807	38,0	30,62	29,09	31,06	31,99
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	39 812	35,0	21,80	x	x	x
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	55 219	35,0	30,24	27,69	31,43	33,33
2263	Inspecteurs et inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	55 022	35,0	30,13	27,69	31,22	32,62
227	Officiers et officières, contrôleurs et contrôleuses des services de transport	73 253	35,5	39,74	39,11	40,43	41,79
2271	Pilotes, navigateurs et navigatrices, instructeurs et instructrices de pilotage du transport aérien	75 253	35,0	41,21	39,17	40,46	41,92
228	Personnel technique en informatique	54 943	35,0	30,08	28,83	30,46	33,61
321	Technologues, techniciens et techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires)	57 935	35,2	31,57	27,73	33,61	35,32
3211	Technologues de laboratoires médicaux	59 881	35,0	32,79
3212	Techniciens et techniciennes de laboratoire médical, assistants et assistantes en pathologie	59 064	35,2	32,25	33,06	33,61	35,32
3219	Autres technologues, techniciens et techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires)	46 903	36,0	25,03
322	Personnel technique en soins dentaires	56 209	35,0	30,78	x	x	x
323	Personnel technique en soins de santé	55 266	36,1	29,33
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	56 435	36,1	29,93	25,78	30,72	33,61
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	48 241	35,0	26,41	24,76	27,57	28,11
431	Personnel des services de protection publique de première ligne	60 198	35,0	32,96	31,85	32,86	33,93
5211	Techniciens et techniciennes dans les bibliothèques et les services d'archives publiques	54 136	35,0	29,64	27,73	31,14	31,99
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	50 159	35,0	27,46
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	50 229	35,0	27,50	27,10	28,34	28,53
5254	Animateurs et animatrices, responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique	50 441	35,1	27,57	25,94	28,38	29,63
631	Superviseurs et superviseuses de services	36 868	35,0	20,19	18,62	18,82	19,08
632	Chefs, cuisiniers et cuisinières	49 693	38,8	24,58
6321	Chefs	52 106	38,8	25,77	x	x	x
6322	Cuisiniers et cuisinières	49 665	38,8	24,56
633	Bouchers et bouchères, boulangers-pâtisseries et boulangères-pâtisseries	44 912	38,8	22,21	x	x	x
6332	Boulangers-pâtisseries et boulangères-pâtisseries	44 888	38,8	22,20	x	x	x

Tableau 2.2.12 (suite)

Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions, administration québécoise¹, Québec, 2021

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales hebd.	Salaire horaire			
				Moyen	1 ^{er} quartile ²	Médian ³	3 ^e quartile ⁴
		\$	h	\$/h			
634	Personnel spécialisé en services personnels et en service à la clientèle	40 824	38,8	20,19
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	67 592	35,0	37,01	35,79	36,13	38,36
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	51 674	38,8	25,56
7231	Machinistes, vérificateurs et vérificatrices d'usinage et d'outillage	52 106	38,8	25,77
724	Électriciens et électriciennes, monteurs et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	51 567	38,8	25,50
7241	Électriciens et électriciennes (sauf électriciens industriels et électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	51 407	38,8	25,42
7242	Électriciens industriels et électriciennes industrielles	58 738	38,8	29,05	x	x	x
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteurs et monteuses d'installations au gaz	50 073	38,8	24,76
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	48 517	38,8	23,99
729	Autre personnel des métiers de la construction	43 858	38,8	21,69	21,59	21,60	21,61
7294	Peintres, décorateurs et décoratrices (sauf décorateurs et décoratrices d'intérieur)	43 738	38,8	21,63
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	49 870	38,7	24,68	x	x	x
7302	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses des équipes d'opérateurs d'équipement lourd	50 711	38,8	25,08	x	x	x
7305	Surveillants et surveillantes du transport routier et du transport en commun	45 338	38,6	22,51	x	x	x
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	54 816	39,0	26,90
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	50 117	38,8	24,79
7312	Mécaniciens et mécaniciennes d'équipement lourd	52 106	38,8	25,77	x	x	x
732	Mécaniciens et mécaniciennes de véhicules automobiles	51 694	38,8	25,57
7321	Mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	51 719	38,8	25,58
7333	Électromécaniciens et électromécaniciennes	51 910	38,8	25,67
738	Personnel de l'imprimerie, autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	41 831	36,0	22,25
7381	Opérateurs et opératrices de presse à imprimer	40 143	35,0	21,98
7384	Autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	46 505	38,8	23,00	x	x	x
924	Opérateurs et opératrices, contrôleurs et contrôleuses d'équipements d'utilités publiques	49 431	38,8	24,45
Formation de niveau secondaire							
141	Personnel au travail général de bureau	40 877	35,0	22,38	21,55	21,72	23,22
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	40 917	35,0	22,40	21,55	21,72	23,22

Tableau 2.2.12 (suite)

Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions, administration québécoise¹, Québec, 2021

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales hebd.	Salaire horaire			
				Moyen	1 ^{er} quartile ²	Médian ³	3 ^e quartile ⁴
		\$	h	\$/h			
1414	Réceptionnistes	36 688	35,0	20,09
1416	Commis des services judiciaires	43 113	35,0	23,61	x	x	x
142	Commis en bureautique et en éditique	41 908	35,0	22,95	21,72	23,25	23,35
1434	Commis de banque, d'assurance et d'autres services financiers	46 404	35,0	25,41	24,71	25,50	25,90
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	41 649	35,5	22,48
1522	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	39 930	35,1	21,78
1525	Répartiteurs et répartitrices	47 651	37,3	24,50	23,50	24,91	25,00
1526	Horairistes de trajets et d'équipages	48 823	35,0	26,73	25,36	28,01	28,32
341	Personnel de soutien des services de santé	41 922	36,3	22,15
441	Dispensateurs et dispensatrices de soins en milieu familial et personnel de soutien en enseignement	40 296	35,0	22,06
442	Personnel juridique et de soutien des services de protection publique	63 273	39,9	30,39
6541	Agents et agentes de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité	52 447	40,0	25,00	21,08	25,27	28,59
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	45 219	35,0	24,76	23,50	25,91	26,06
744	Personnel d'installation, de réparation et d'entretien	39 273	38,8	19,42
7452	Manutentionnaires	39 491	38,8	19,53	x	x	x
751	Conducteurs et conductrices de véhicules automobiles et de véhicules de transport en commun	42 910	38,8	21,22
7511	Conducteurs et conductrices de camions de transport	43 351
7512	Conducteurs et conductrices d'autobus, opérateurs et opératrices de métro et autres transports en commun	42 295	38,8	20,92	x	x	x
7513	Chauffeurs et chauffeuses de taxi, chauffeurs et chauffeuses de limousine, chauffeurs et chauffeuses	40 824	38,8	20,19
7514	Chauffeurs-livreurs et chauffeuses-livreuses – services de livraison et de messagerie	43 219	38,8	21,37
7521	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd (sauf les grues)	45 025	38,8	22,27
9471	Opérateurs et opératrices d'équipement d'impression sans plaque	40 308	35,0	22,07
Formation en cours d'emploi							
6611	Caissiers et caissières	36 132	35,0	19,78
6711	Serveurs et serveuses au comptoir, aides de cuisine et personnel de soutien assimilé	39 912	38,8	19,74
673	Nettoyeurs et nettoyeuses	41 034	38,7	20,31
6731	Préposés et préposées à l'entretien ménager et au nettoyage – travaux légers	39 080	38,2	19,62	19,37	19,51	19,69
6733	Concierges, surintendants et surintendantes d'immeubles	41 173	38,8	20,36
674	Autres services de soutien et personnel assimilé, n.c.a.	40 149	38,8	19,86
6741	Personnel de blanchisseries et d'établissements de nettoyage à sec et personnel assimilé	40 154	38,8	19,86
761	Aides de soutien des métiers et manœuvres	47 254	38,7	23,41

Tableau 2.2.12 (suite)

Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions, administration québécoise¹, Québec, 2021

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales hebd.	Salaire horaire			
				Moyen	1 ^{er} quartile ²	Médian ³	3 ^e quartile ⁴
		\$	h	\$/h			
7611	Aides de soutien des métiers et manœuvres en construction	47 303	38,7	23,44
762	Manœuvres aux travaux publics et personnel assimilé, n.c.a.	40 381	38,8	19,97	x	x	x
7621	Manœuvres à l'entretien des travaux publics	40 379	38,8	19,97	x	x	x
861	Manœuvres à la récolte, en aménagement paysager et en ressources naturelles	41 402	38,8	20,48
8612	Manœuvres en aménagement paysager et en entretien des terrains	41 249	38,8	20,40

1. Désigne la fonction publique québécoise et les réseaux publics de l'éducation, de la santé et des services sociaux.
2. Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble des employés en quatre parts égales. Au premier quartile (Q1), 25 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 75 % gagnent plus.
3. Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble des employés en deux parts égales (50 % au-dessus et 50 % au-dessous).
4. Au troisième quartile (Q3), 75 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 25 % gagnent plus.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec – Collecte 2021*.

Tableau 2.2.13

Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions, secteur « entreprises publiques », Québec, 2021

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales hebd.	Salaire horaire			
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³
		\$	h	\$/h			
Gestion							
0112	Directeurs et directrices des ressources humaines	130 526	36,0	69,66	61,14	67,47	77,33
0113	Directeurs et directrices des achats	124 644	36,5	65,70	57,98	63,02	74,80
0114	Directeurs et directrices d'autres services administratifs	138 721	36,1	73,95	61,78	74,75	82,25
012	Directeurs et directrices des services financiers et des services aux entreprises	134 723	36,8	70,26	61,61	68,86	77,80
0124	Directeurs et directrices de la publicité, du marketing et des relations publiques	127 647	36,3	67,66	57,16	67,79	75,52
0125	Directeurs et directrices d'autres services aux entreprises	144 875	38,6	72,08	67,33	70,02	77,72
021	Directeurs et directrices des services de génie, d'architecture, de sciences et des systèmes informatiques	130 659	35,4	70,73	64,15	69,91	77,24
0212	Directeurs et directrices des services d'architecture et de sciences	130 816	35,4	71,01	x	x	x
0213	Gestionnaires des systèmes informatiques	133 339	35,9	71,33	63,35	69,91	77,24
031	Directeurs et directrices des soins de santé	105 966	35,0	58,02	x	x	x
051	Directeurs et directrices des arts, de la culture, des sports et des loisirs	115 043	36,7	60,13	53,50	58,13	63,84
071	Directeurs et directrices de la construction, de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	129 443	37,0	67,17	58,71	65,01	77,24
0714	Directeurs et directrices de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	128 655	37,0	66,79	58,78	65,28	77,19
0731	Directeurs et directrices des transports	125 849	36,5	66,09	59,89	65,11	69,91
Formation universitaire							
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	83 371	35,1	45,45	36,60	45,83	50,80
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	92 479	35,6	49,89	43,50	49,28	56,42
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	93 407	35,9	49,93	43,10	48,70	55,84
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	92 110	35,4	49,95	44,01	49,26	56,85
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	92 570	35,9	49,62	42,47	49,78	56,42
211	Professionnels et professionnelles des sciences physiques	118 834	35,0	65,07	x	x	x
2112	Chimistes	93 603	35,0	51,25	47,48	49,17	56,60
212	Professionnels et professionnelles des sciences de la vie	104 137	35,0	57,02	x	x	x
2121	Biologistes et personnel scientifique assimilé	100 087	35,0	54,80	x	x	x
213	Professionnels et professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	112 020	35,4	60,75	x	x	x
214	Autres professionnels et professionnelles en génie	113 937	35,4	61,81	x	x	x
215	Professionnels et professionnelles en architecture, en urbanisme et en arpentage	95 037	35,4	51,51	48,37	51,55	55,90
2151	Architectes	96 890	35,2	52,69	50,52	51,55	55,31
2153	Urbanistes, planificateurs et planificatrices de l'utilisation des sols	89 017	35,9	47,64	42,78	49,18	50,98
2161	Mathématiciens et mathématiciennes, statisticiens et statisticiennes, actuaires	101 677	35,2	55,44	x	x	x
217	Professionnels et professionnelles en informatique	94 014	35,2	51,23	45,86	51,41	59,44

Tableau 2.2.13 (suite)

Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions, secteur « entreprises publiques », Québec, 2021

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales hebd.	Salaire horaire			
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³
		\$	h	\$/h			
2173	Ingénieurs et ingénieures, concepteurs et conceptrices en logiciel	93 938	35,0	51,37	46,99	51,69	54,04
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	77 242	35,5	41,61	34,84	42,93	47,07
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	90 555	x	x	x
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	114 591	36,2	60,72	50,94	62,61	69,91
416	Recherchistes, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	100 861	35,1	55,05	46,99	55,04	62,99
511	Professionnels et professionnelles des bibliothèques, des archives, des musées et des galeries d'art	75 962	35,8	40,78	x	x	x
5111	Bibliothécaires	73 786	36,0	39,43	x	x	x
5113	Archivistes	83 153	35,3	45,21	41,03	45,58	47,36
Formation collégiale							
121	Superviseurs et superviseuses de services administratifs	64 517	36,9	33,17	28,85	31,20	35,57
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	83 442	35,5	45,03	x	x	x
1215	Superviseurs et superviseuses du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	83 280	36,8	43,63	37,08	44,93	46,17
122	Personnel administratif et de réglementation	61 061	35,2	33,25	27,81	30,76	35,84
1221	Agents et agentes d'administration	71 592	35,4	38,79	31,95	37,44	45,68
1222	Adjoints et adjointes de direction	81 171	35,6	43,68	39,41	43,89	46,49
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	64 963	35,9	34,78	30,71	34,32	37,85
1224	Agents et agentes de gestion immobilière	84 000	35,4	45,39	x	x	x
1225	Agents et agentes aux achats	88 339	35,4	47,90	39,32	46,15	55,48
1226	Planificateurs et planificatrices de congrès et d'événements	66 796	36,7	35,06	x	x	x
1242	Adjoints administratifs juridiques et adjointes administratives juridiques	49 037	34,9	26,93
125	Sténographes judiciaires, transcripteurs et transcriptrices, techniciens et techniciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	55 716	35,2	30,36
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	55 451	35,2	30,18
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	66 476	35,0	36,39	32,03	35,71	37,81
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	64 250	35,1	35,08
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	84 563	35,2	46,06	x	x	x
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	89 434	35,9	48,07	x	x	x
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	71 553	34,9	39,23	34,31	40,33	42,83
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	82 445	35,4	44,58	39,08	42,42	46,25
2263	Inspecteurs et inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	98 039	36,5	52,04	x	x	x

Tableau 2.2.13 (suite)

Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions, secteur « entreprises publiques », Québec, 2021

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales hebd.	Salaire horaire			
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³
		\$	h	\$/h			
228	Personnel technique en informatique	62 768	35,7	33,75	30,76	33,08	37,04
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	60 567	35,1	33,05	x	x	x
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	60 291	35,1	32,90	x	x	x
521	Personnel technique des bibliothèques, des archives publiques, des musées et des galeries d'art	53 343	36,6	28,11	x	x	x
5211	Techniciens et techniciennes dans les bibliothèques et les services d'archives publiques	55 866	35,3	30,35	x	x	x
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	81 406	38,3	40,94	36,96	39,54	40,60
631	Superviseurs et superviseurs de services	80 945	39,1	39,67	36,40	41,25	41,71
6314	Superviseurs et superviseurs des services d'information et des services à la clientèle	79 373	36,9	41,46	36,28	39,91	46,04
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	89 536	37,1	46,32
724	Électriciens et électriciennes, monteuses et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	77 832	37,4	40,01	x	x	x
7241	Électriciens et électriciennes (sauf électriciens industriels et électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	63 069	38,3	31,57	x	x	x
7242	Électriciens industriels et électriciennes industrielles	75 563	39,6	36,58	36,72	37,02	37,72
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteuses et monteuses d'installations au gaz	67 199	39,1	32,90	x	x	x
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	67 206	39,7	32,44	x	x	x
729	Autre personnel des métiers de la construction	70 575	39,5	34,27	x	x	x
7294	Peintres, décorateurs et décoratrices (sauf décorateurs et décoratrices d'intérieur)	70 749	39,4	34,43	x	x	x
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	89 469	38,8	44,21	41,31	43,20	46,62
7301	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	93 913	38,8	46,52	43,02	46,61	48,89
7305	Surveillants et surveillantes du transport routier et du transport en commun	91 511	39,4	44,60	41,14	44,91	46,62
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	77 280	39,3	37,76	36,72	37,02	40,35
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	76 478	39,6	37,01
732	Mécaniciens et mécaniciennes de véhicules automobiles	72 739	38,9	35,79	34,58	36,07	36,72
7321	Mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	73 138	39,0	35,92
7322	Débossseurs et débossseuses, réparateurs et réparatrices de carrosserie	70 528	38,5	35,05	x	x	x
733	Autres mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices connexes	73 506	39,8	35,45	x	x	x

Tableau 2.2.13 (suite)

Salaires annuels moyens, heures normales hebdomadaires de travail et salaires horaires, selon la Classification nationale des professions, secteur « entreprises publiques », Québec, 2021

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales hebd.	Salaire horaire			
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³
		\$	h	\$/h			
Formation de niveau secondaire							
141	Personnel au travail général de bureau	51 992	35,0	28,54	25,16	27,32	32,83
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	51 884	35,0	28,48	25,16	27,05	32,81
1414	Réceptionnistes	44 105	35,8	23,56	x	x	x
1415	Commis des services du personnel	56 484	34,8	31,23	x	x	x
142	Commis en bureautique et en éditique	49 276	35,5	26,60	24,16	25,93	29,27
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	50 344	35,2	27,45
1431	Commis à la comptabilité et personnel assimilé	48 053	35,4	26,01
1432	Commis à la paye	62 303	35,0	34,13	x	x	x
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'heures	64 496	38,0	32,56	29,67	32,03	35,33
1522	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	60 667	37,2	31,28	x	x	x
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	64 244	35,3	34,96	x	x	x
1525	Répartiteurs et répartitrices	66 062	37,7	33,42	x	x	x
6541	Agents et agentes de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité	65 701	39,0	32,29	27,70	31,76	37,45
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	57 509	34,7	31,86	25,16	31,40	37,82
7452	Manutentionnaires	45 459	35,0	24,80
751	Conducteurs et conductrices de véhicules automobiles et de véhicules de transport en commun	64 230	39,9	30,83	30,70	30,89	32,93
7511	Conducteurs et conductrices de camions de transport	60 961
7512	Conducteurs et conductrices d'autobus, opérateurs et opératrices de métro et autres transports en commun	65 254	40,2	31,15	30,70	31,84	32,93
947	Opérateurs et opératrices d'équipement à imprimer et personnel assimilé	45 140	35,4	24,40	x	x	x
9471	Opérateurs et opératrices d'équipement d'impression sans plaque	44 304	35,2	24,11	x	x	x
Formation en cours d'emploi							
6611	Caissiers et caissières	52 290	37,2	26,95
673	Nettoyeurs et nettoyeuses	57 792	38,9	28,37
6733	Concierges, surintendants et surintendantes d'immeubles	51 482	36,8	26,75	23,77	27,61	28,89
6742	Autre personnel de soutien en service, n.c.a.	36 231	37,4	18,63	x	x	x
761	Aides de soutien des métiers et manœuvres	62 065	38,2	31,38	x	x	x
7611	Aides de soutien des métiers et manœuvres en construction	52 066	39,5	25,30	20,73	25,16	30,84

1. Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble des employés en quatre parts égales. Au premier quartile (Q1), 25 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 75 % gagnent plus.
2. Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble des employés en deux parts égales (50 % au-dessus et 50 % au-dessous).
3. Au troisième quartile (Q3), 75 % des employés gagnent moins que le salaire présenté et 25 % gagnent plus.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec – Collecte 2021*.

Tableaux 2.3

Échelles salariales

Tableau 2.3.1

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, ensemble des employés, Québec, 2021

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
Formation universitaire					
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	90,7	58 362	86 382	37,6
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	82,7	66 245	90 941	36,6
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	85,2	65 225	89 974	36,5
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	80,9	67 107	92 032	36,7
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	83,5	65 635	89 839	36,6
211	Professionnels et professionnelles des sciences physiques	70,5	77 081	99 990	36,8
2112	Chimistes	43,5**	64 446	87 574	37,0
2113	Géoscientifiques et océanographes	x	78 918	100 401	38,6
2115	Autres professionnels et professionnelles des sciences physiques	x	108 565	128 579	36,5
212	Professionnels et professionnelles des sciences de la vie	65,9*	61 190	93 272	36,4
2121	Biologistes et personnel scientifique assimilé	56,1*	65 583	97 281	36,4
2122	Professionnels et professionnelles des sciences forestières	x	56 006	92 350	35,2
213	Professionnels et professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	78,8	74 031	101 282	37,1
214	Autres professionnels et professionnelles en génie	92,9	80 455	104 399	38,7
215	Professionnels et professionnelles en architecture, en urbanisme et en arpentage	95,5	69 053	100 583	35,4
2151	Architectes	x	69 327	101 716	35,6
2152	Architectes paysagistes	x	66 202	101 675	35,2
2153	Urbanistes, planificateurs et planificatrices de l'utilisation des sols	98,9	68 566	99 400	35,0
2154	Arpenteurs-géomètres et arpenteuses-géomètres	89,5	71 303	100 745	36,0
2161	Mathématiciens et mathématiciennes, statisticiens et statisticiennes, actuaires	41,4**	65 905	93 989	35,4
217	Professionnels et professionnelles en informatique	78,0	65 811	92 912	36,5
2173	Ingénieurs et ingénieures, concepteurs et conceptrices en logiciel	72,9*	77 270	104 757	37,1
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	85,3	70 097	90 640	37,1
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	99,4	47 666	81 913	36,2
314	Professionnels et professionnelles en thérapie et en évaluation	x	46 862	85 485	35,0
401	Professeurs et professeuses d'université, assistants et assistantes d'enseignement au niveau postsecondaire	x	88 151	122 329	35,0
4011	Professeurs et professeuses, chargés et chargées de cours au niveau universitaire	x	99 950	138 764	35,0
4012	Assistants et assistantes d'enseignement et de recherche au niveau postsecondaire	x	43 232	59 765	35,2
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	94,9	44 214	88 771	..
403	Enseignants et enseignantes aux niveaux secondaire, primaire et préscolaire, conseillers et conseillères d'orientation	x	42 630	82 533	35,0
4033	Conseillers et conseillères en information scolaire	x	49 892	81 637	34,9
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	75,9	77 404	125 214	36,0
415	Professionnels et professionnelles des services sociaux et communautaires	x	47 970	84 355	35,1
416	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	97,1	63 012	90 007	35,9

Tableau 2.3.1 (suite)

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, ensemble des employés, Québec, 2021

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
4161	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes de programmes, en sciences naturelles et appliquées	97,6	76 150	104 559	36,5
511	Professionnels et professionnelles des bibliothèques, des archives, des musées et des galeries d'art	92,2	58 285	86 851	35,5
5111	Bibliothécaires	x	56 903	86 563	35,3
5112	Restaureurs et restauratrices, conservateurs et conservatrices	x	55 942	92 764	35,0
5113	Archivistes	95,0	65 732	87 968	36,1
512	Professionnels et professionnelles de la rédaction, de la traduction et personnel professionnel assimilé des communications	79,1	57 760	78 589	36,8
5121	Auteurs et auteures, rédacteurs et rédactrices, écrivains et écrivaines	83,1	59 401	77 205	38,2
5122	Réviseurs et réviseuses, rédacteurs-réviseurs et rédactrices-réviseuses, chefs du service des nouvelles	x	57 701	76 776	36,7
5123	Journalistes	x	54 102	77 903	35,6
5125	Traducteurs et traductrices, terminologues et interprètes	64,1 **	60 126	80 668	37,1
513	Professionnels et professionnelles des arts plastiques et des arts de la scène	84,3	67 452	90 839	38,3
5131	Producteurs et productrices, réalisateurs et réalisatrices, chorégraphes et personnel assimilé	84,4	68 088	91 866	38,4
5132	Chefs d'orchestre, compositeurs et compositrices, arrangeurs et arrangeuses	x	59 473	77 159	37,5
Formation collégiale					
121	Superviseurs et superviseuses de services administratifs	70,0	53 209	67 698	37,1
1211	Superviseurs et superviseuses de commis de bureau et du personnel de soutien administratif	94,7	42 706	52 157	35,6
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	72,8	53 400	70 463	37,1
1213	Superviseurs et superviseuses de commis de bibliothèque, de correspondanciers et correspondancières et d'autres commis à l'information	88,2	55 276	78 066	35,3
1215	Superviseurs et superviseuses du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	60,9	61 380	80 213	38,9
122	Personnel administratif et de réglementation	92,5	51 326	66 070	36,3
1221	Agents et agentes d'administration	94,2	48 640	61 269	36,1
1222	Adjoints et adjointes de direction	95,7	48 344	77 914	35,3
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	65,4	47 012	63 322	36,6
1224	Agents et agentes de gestion immobilière	82,6	59 274	89 124	35,8
1225	Agents et agentes aux achats	83,6	62 816	79 926	37,9
1226	Planificateurs et planificatrices de congrès et d'événements	82,5	51 691	67 615	37,5
1227	Juges de paix, officiers et officières de justice	97,6	57 991	80 550	35,1
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	91,0	40 265	49 438	35,3
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	90,2	40 561	50 211	35,4
1242	Adjoints administratifs juridiques et adjointes administratives juridiques	90,9	39 976	51 680	35,0
1243	Adjoints administratifs médicaux et adjointes administratives médicales	x	37 926	42 494	35,0
125	Sténographes judiciaires, transcripteurs et transcriptrices, techniciens et techniciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	87,2	45 135	59 964	35,7
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	87,1	42 435	56 522	35,5
1254	Agents et agentes de statistiques et professions connexes du soutien de la recherche	x	45 303	58 993	35,1

Tableau 2.3.1 (suite)

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, ensemble des employés, Québec, 2021

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	76,3	47 961	65 913	36,2
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	68,0	45 596	62 317	36,4
221	Personnel technique des sciences physiques	45,1 **	52 110	68 147	37,5
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	43,0 **	49 760	65 489	37,3
2212	Technologues, techniciens et techniciennes en géologie et en minéralogie	63,5 *	66 424	84 335	38,8
222	Personnel technique des sciences de la vie	49,3 **	50 143	66 207	36,8
2221	Technologues, techniciens et techniciennes en biologie	21,2 **	45 360	60 853	36,3
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	77,4	57 910	76 972	37,6
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	78,3	58 363	84 683	38,4
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	66,4 *	56 485	71 445	36,5
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	79,2	61 033	79 414	36,6
2263	Inspecteurs et inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	81,8	59 349	78 922	36,8
227	Officiers et officières, contrôleurs et contrôleuses des services de transport	75,5	77 271	97 599	40,3
2271	Pilotes, navigateurs et navigatrices, instructeurs et instructrices de pilotage du transport aérien	x	90 854	114 745	38,2
2275	Contrôleurs et contrôleuses de la circulation ferroviaire, régulateurs et régulatrices de la circulation maritime	59,3	76 790	98 410	39,4
228	Personnel technique en informatique	71,3	44 656	61 716	36,9
321	Technologues, techniciens et techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires)	x	42 342	60 846	35,2
3212	Techniciens et techniciennes de laboratoire médical, assistants et assistantes en pathologie	x	42 270	60 165	35,1
3219	Autres technologues, techniciens et techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires)	x	40 211	48 646	36,0
322	Personnel technique en soins dentaires	94,0	43 873	62 232	35,3
323	Personnel technique en soins de santé	97,0	43 965	60 987	36,8
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	99,0	43 074	59 722	36,1
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	94,9	49 739	64 393	35,9
431	Personnel des services de protection publique de première ligne	74,2	47 445	86 272	38,4
4312	Pompiers et pompières	77,7	48 786	83 958	41,5
521	Personnel technique des bibliothèques, des archives publiques, des musées et des galeries d'art	96,5	42 755	59 350	35,1
5211	Techniciens et techniciennes dans les bibliothèques et les services d'archives publiques	96,4	42 773	59 414	35,0
5212	Personnel technique des musées et des galeries d'art	x	41 432	54 575	37,3
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	76,9	52 691	68 909	37,9
523	Annonceurs et annonceuses, autres artistes de spectacle, n.c.a.	x	58 024	76 739	35,4
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	52,5 *	52 188	68 733	37,2

Tableau 2.3.1 (suite)

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, ensemble des employés, Québec, 2021

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
525	Athlètes, entraîneurs et entraîneuses, arbitres et personnel assimilé des sports et des loisirs	x	44 637	58 641	35,3
5254	Animateurs et animatrices, responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique	86,3	43 192	56 928	35,1
6211	Superviseurs et superviseuses des ventes – commerce de détail	58,2*	35 664	45 231	38,7
622	Personnel technique spécialisé du commerce de gros, acheteurs et acheteuses du commerce de détail et de gros	65,8	56 364	74 081	38,3
6221	Spécialistes des ventes techniques – commerce de gros	67,9	58 194	76 081	38,5
6222	Acheteurs et acheteuses des commerces de détail et de gros	58,5*	48 750	65 759	37,7
623	Personnel de l'assurance, de l'immobilier et des ventes financières	86,8	46 310	61 581	36,7
6231	Agents et agentes, courtiers et courtières d'assurance	75,7	48 705	66 541	35,4
6235	Représentants et représentantes des ventes financières	92,5	45 324	59 539	37,2
631	Superviseurs et superviseuses de services	66,0	49 495	62 675	38,1
6314	Superviseurs et superviseuses des services d'information et des services à la clientèle	85,4	55 109	72 431	37,5
632	Chefs, cuisiniers et cuisinières	11,6*	43 433	55 082	38,3
6321	Chefs	17,9*	57 980	74 347	39,2
6322	Cuisiniers et cuisinières	9,9**	36 262	45 584	37,8
633	Bouchers et bouchères, boulangers-pâtisseries et boulangères-pâtisseries	39,0**	28 772	46 410	39,8
6331	Bouchers et bouchères, coupeurs et coupeuses de viande, poissonniers et poissonnières – commerce de gros et de détail	40,2**	28 030	42 101	40,0
634	Personnel spécialisé en services personnels et en service à la clientèle	25,3**	40 007	62 703	39,1
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	51,5	69 713	90 771	38,3
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	36,7**	45 888	64 363	39,4
7231	Machinistes, vérificateurs et vérificatrices d'usinage et d'outillage	31,2**	53 138	77 290	38,9
7232	Outils-ajusteurs et outilleuses-ajusteuses	44,7**	51 165	80 109	39,8
724	Électriciens et électriciennes, monteurs et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	62,8	45 997	73 673	38,5
7241	Électriciens et électriciennes (sauf électriciens industriels et électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	15,7	51 207	66 242	39,3
7242	Électriciens industriels et électriciennes industrielles	11,4**	48 642	66 383	39,8
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteurs et monteuses d'installations au gaz	17,3*	51 370	72 175	39,6
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	30,2**	40 575	58 761	39,6
729	Autre personnel des métiers de la construction	14,1**	45 692	58 399	38,9
7294	Peintres, décorateurs et décoratrices (sauf décorateurs et décoratrices d'intérieur)	14,0**	45 641	58 316	38,9
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	54,9	74 318	94 820	39,6
7301	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	72,0	75 653	96 856	39,6
7302	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses des équipes d'opérateurs d'équipement lourd	30,8*	73 435	96 084	40,2
7303	Surveillants et surveillantes de l'imprimerie et du personnel assimilé	x	59 203	75 917	38,3

Tableau 2.3.1 (suite)

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, ensemble des employés, Québec, 2021

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
7304	Surveillants et surveillantes des opérations du transport ferroviaire	x	86 303	111 631	39,9
7305	Surveillants et surveillantes du transport routier et du transport en commun	57,8**	74 061	91 873	39,6
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	24,1*	53 545	74 725	39,9
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	18,9*	51 065	70 596	39,9
7312	Mécaniciens et mécaniciennes d'équipement lourd	15,4**	57 464	67 820	39,9
732	Mécaniciens et mécaniciennes de véhicules automobiles	23,4*	43 145	62 042	39,2
7321	Mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	24,9*	43 156	62 039	39,2
7322	Débosselleurs et débosselleuses, réparateurs et réparatrices de carrosserie	6,6**	42 677	62 163	39,4
733	Autres mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices connexes	38,7*	47 174	62 697	39,3
7332	Réparateurs et réparatrices, préposés et préposées à l'entretien d'appareils	x	33 475	45 551	40,0
7333	Électromécaniciens et électromécaniciennes	36,7**	47 231	62 753	39,4
738	Personnel de l'imprimerie, autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	44,6**	33 008	52 896	36,3
7381	Opérateurs et opératrices de presse à imprimer	x	32 232	52 534	36,2
7384	Autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	9,4**	46 937	59 383	38,7
822	Entrepreneurs et entrepreneuses, surveillants et surveillantes de l'exploitation des mines, du pétrole et du gaz	78,0	85 432	110 039	38,4
825	Entrepreneurs et entrepreneuses, surveillants et surveillantes en agriculture, en horticulture et opérations et services connexes	42,9	75 702	96 632	38,4
921	Surveillants et surveillantes dans la transformation et la fabrication	45,3*	64 991	88 652	39,5
922	Surveillants et surveillantes dans la fabrication et le montage	53,0**	66 963	87 079	39,8
924	Opérateurs et opératrices, contrôleurs et contrôleuses d'équipements d'utilités publiques	47,7	56 905	85 434	38,0
Formation de niveau secondaire					
141	Personnel au travail général de bureau	88,9	39 336	46 489	35,7
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	90,7	39 468	46 505	35,7
1414	Réceptionnistes	53,8	35 194	44 004	36,1
1415	Commis des services du personnel	79,2	38 158	49 996	35,6
1416	Commis des services judiciaires	76,1	38 932	50 476	34,6
142	Commis en bureautique et en éditique	71,5	37 294	46 356	36,2
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	73,5	38 388	50 570	36,8
1431	Commis à la comptabilité et personnel assimilé	58,5	38 314	50 029	36,6
1432	Commis à la paye	75,4	39 267	53 916	37,4
1434	Commis de banque, d'assurance et d'autres services financiers	93,1	37 386	49 227	36,8
1435	Agents et agentes de recouvrement	71,2	41 458	54 692	37,0
145	Commis de bibliothèque, de correspondance et autres commis	77,5	37 031	48 315	35,1
1451	Commis, assistants et assistantes dans les bibliothèques	91,1	35 877	46 603	34,5
1452	Correspondanciers et correspondancières, commis aux publications et aux règlements	48,7*	38 074	51 442	36,6
1454	Intervieweurs et intervieweuses pour enquêtes et commis aux statistiques	x	52 770	64 048	37,3

Tableau 2.3.1 (suite)

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, ensemble des employés, Québec, 2021

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
1511	Commis au courrier et aux services postaux et personnel assimilé	x	42 259	55 431	39,3
1513	Messagers et messagères, distributeurs et distributrices porte-à-porte	33,9**	36 831	47 768	37,7
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	55,4	40 169	52 899	38,2
1521	Expéditeurs et expéditrices, réceptionnaires	49,8	34 978	47 586	39,2
1522	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	61,8	39 498	49 848	37,3
1523	Coordonnateurs et coordonnatrices de la logistique de la production	51,5*	48 394	63 118	38,5
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	60,4	38 231	51 866	38,0
1525	Répartiteurs et répartitrices	64,9	47 394	62 325	37,5
1526	Horairistes de trajets et d'équipages	49,0	49 642	65 254	37,7
341	Personnel de soutien des services de santé	97,3	38 798	42 452	36,2
442	Personnel juridique et de soutien des services de protection publique	99,2	55 730	72 586	39,5
6421	Vendeurs et vendeuses – commerce de détail	65,1	28 089	38 329	38,2
652	Personnel de l'hébergement et des voyages	42,6*	33 000	41 594	38,0
6541	Agents et agentes de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité	13,3*	46 744	60 522	39,1
655	Représentants et représentantes du service à la clientèle et de l'information	75,6	39 783	53 001	36,8
6551	Représentants et représentantes au service à la clientèle – institutions financières	x	38 169	49 612	36,4
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	68,1	40 525	54 559	37,0
656	Autre personnel des services personnels	23,0*	39 267	49 407	36,2
744	Personnel d'installation, de réparation et d'entretien	8,3**	37 554	53 042	37,4
745	Débardeurs et débardeuses, manutentionnaires	41,6*	33 944	51 876	39,7
7452	Manutentionnaires	41,4*	33 869	51 779	39,7
751	Conducteurs et conductrices de véhicules automobiles et de véhicules de transport en commun	15,2*	41 028	56 256	40,4
7514	Chauffeurs-livreurs et chauffeuses-livreuses – services de livraison et de messagerie	12,4**	34 496	45 758	39,7
752	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd	11,0*	53 052	67 670	40,5
7521	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd (sauf les grues)	7,0*	57 200	70 616	41,6
7522	Conducteurs et conductrices de machinerie d'entretien public et personnel assimilé	20,1**	49 731	65 312	39,7
753	Autres conducteurs et conductrices de matériel de transport et personnel d'entretien assimilé	22,6**	45 677	60 131	44,7
941	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement et la fabrication des métaux et des minerais et personnel assimilé	15,3**	39 484	52 329	39,7
942	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement de produits chimiques, du caoutchouc et du plastique et personnel assimilé	29,0**	50 385	60 917	40,0
946	Opérateurs et opératrices de machines et personnel assimilé dans la transformation des aliments et boissons et produits connexes	29,7**	33 591	49 771	41,1
947	Opérateurs et opératrices d'équipement à imprimer et personnel assimilé	x	33 455	48 797	36,3
9471	Opérateurs et opératrices d'équipement d'impression sans plaque	49,2	33 627	42 045	36,7
952	Monteurs et monteuses de matériel mécanique, électrique et électronique	62,7*	39 177	58 320	39,7
953	Autre personnel de montage et personnel assimilé	56,0**	42 814	62 086	39,8

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec – Collecte 2021*.

Tableau 2.3.2

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, Québec, 2021

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
Formation universitaire					
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	86,5	57 133	81 911	38,8
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	72,3	67 676	91 033	37,3
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	71,0	66 099	88 164	37,3
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	71,5	68 067	91 736	37,4
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	74,9	68 083	91 793	37,2
211	Professionnels et professionnelles des sciences physiques	x	68 426	88 110	38,2
2112	Chimistes	x	62 830	81 674	37,9
212	Professionnels et professionnelles des sciences de la vie	30,3**	61 256	86 451	38,5
2121	Biologistes et personnel scientifique assimilé	20,5**	69 165	98 628	37,5
213	Professionnels et professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	68,7	73 441	97 873	38,5
214	Autres professionnels et professionnelles en génie	x	76 940	101 657	39,1
215	Professionnels et professionnelles en architecture, en urbanisme et en arpentage	64,2	72 614	91 012	37,4
2151	Architectes	x	76 634	96 078	37,0
2154	Arpenteurs-géomètres et arpenteuses-géomètres	55,0**	76 516	96 671	37,7
2161	Mathématiciens et mathématiciennes, statisticiens et statisticiennes, actuaires	x	66 994	90 951	35,4
217	Professionnels et professionnelles en informatique	65,4	70 233	92 711	37,3
2173	Ingénieurs et ingénieures, concepteurs et conceptrices en logiciel	x	79 934	106 110	37,6
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	x	64 565	85 931	37,1
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	76,1*	56 618	85 619	37,1
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	77,9	47 684	79 433	..
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	81,8	92 773	124 021	36,7
415	Professionnels et professionnelles des services sociaux et communautaires	x	48 528	79 543	35,6
416	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	83,3	59 378	80 165	36,7
4161	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes de programmes, en sciences naturelles et appliquées	87,6	76 009	98 667	37,6
511	Professionnels et professionnelles des bibliothèques, des archives, des musées et des galeries d'art	x	55 746	84 403	35,2
5111	Bibliothécaires	x	56 050	86 361	34,9
512	Professionnels et professionnelles de la rédaction, de la traduction et personnel professionnel assimilé des communications	x	52 846	73 602	36,6
5121	Auteurs et auteures, rédacteurs et rédactrices, écrivains et écrivaines	x	59 220	76 807	38,4
5122	Réviseurs et réviseuses, rédacteurs-réviseurs et rédactrices-réviseuses, chefs du service des nouvelles	x	54 701	71 999	36,8
5125	Traducteurs et traductrices, terminologues et interprètes	x	48 587	66 712	37,6
513	Professionnels et professionnelles des arts plastiques et des arts de la scène	82,0	69 587	87 801	38,4
5131	Producteurs et productrices, réalisateurs et réalisatrices, chorégraphes et personnel assimilé	81,5	70 605	89 141	38,5

Tableau 2.3.2 (suite)

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, Québec, 2021

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
Formation collégiale					
121	Superviseurs et superviseuses de services administratifs	64,3	57 613	76 127	38,4
1211	Superviseurs et superviseuses de commis de bureau et du personnel de soutien administratif	78,2	57 530	79 099	38,0
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	70,6	53 690	70 592	37,4
1213	Superviseurs et superviseuses de commis de bibliothèque, de correspondanciers et correspondancières et d'autres commis à l'information	x	52 850	78 309	35,5
1215	Superviseurs et superviseuses du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	58,6	60 227	78 948	39,3
122	Personnel administratif et de réglementation	70,5	52 358	68 696	38,2
1221	Agents et agentes d'administration	70,2	45 943	60 802	37,7
1222	Adjoints et adjointes de direction	71,8	54 089	68 931	37,8
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	56,3	45 937	61 342	37,3
1224	Agents et agentes de gestion immobilière	64,4	58 990	78 399	36,7
1225	Agents et agentes aux achats	75,0	59 423	77 414	38,9
1226	Planificateurs et planificatrices de congrès et d'événements	x	50 616	65 635	39,2
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	69,2	43 735	57 517	36,9
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	69,8	43 685	57 461	36,9
1242	Adjoints administratifs juridiques et adjointes administratives juridiques	66,7	46 598	60 643	35,9
125	Sténographes judiciaires, transcripteurs et transcriptrices, techniciens et techniciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	69,4	51 932	69 274	37,5
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	63,8*	43 413	58 569	37,5
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	73,5	47 277	64 935	36,5
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	61,1	43 939	60 832	37,1
221	Personnel technique des sciences physiques	40,1**	52 772	68 200	38,1
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	37,5**	49 851	64 814	37,9
2212	Technologues, techniciens et techniciennes en géologie et en minéralogie	x	67 945	85 791	39,1
222	Personnel technique des sciences de la vie	5,5**	45 213	59 417	38,6
2221	Technologues, techniciens et techniciennes en biologie	3,8**	42 768	58 017	38,3
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	67,5	59 922	79 187	39,0
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	73,2	58 123	85 088	39,6
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	58,5*	57 562	71 276	37,3
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	57,3	63 672	85 443	38,8
2263	Inspecteurs et inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	62,2	66 482	87 363	38,7
227	Officiers et officières, contrôleurs et contrôleuses des services de transport	69,3	76 131	99 772	42,3
2271	Pilotes, navigateurs et navigatrices, instructeurs et instructrices de pilotage du transport aérien	x	97 506	123 512	39,9
228	Personnel technique en informatique	60,7	45 205	62 542	38,0
321	Technologues, techniciens et techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires)	x	45 942	63 823	35,6
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	71,8	47 958	67 160	36,6

Tableau 2.3.2 (suite)

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, Québec, 2021

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	80,4	52 432	70 745	36,6
5211	Techniciens et techniciennes dans les bibliothèques et les services d'archives publiques	x	48 329	61 872	36,5
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	67,8*	52 770	68 662	38,3
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	43,8*	51 961	69 228	37,7
525	Athlètes, entraîneurs et entraîneuses, arbitres et personnel assimilé des sports et des loisirs	x	49 291	62 182	36,8
5254	Animateurs et animatrices, responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique	43,3**	41 615	52 801	35,9
622	Personnel technique spécialisé du commerce de gros, acheteurs et acheteuses du commerce de détail et de gros	x	56 338	73 993	38,3
6221	Spécialistes des ventes techniques – commerce de gros	x	58 162	76 052	38,5
631	Superviseurs et superviseuses de services	61,2	45 745	58 333	38,1
6314	Superviseurs et superviseuses des services d'information et des services à la clientèle	84,3	54 661	71 556	37,6
632	Chefs, cuisiniers et cuisinières	18,3**	39 755	50 415	38,2
6321	Chefs	13,2**	53 001	67 959	39,6
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	46,5*	67 200	87 600	38,8
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	37,6**	45 825	64 311	39,4
7231	Machinistes, vérificateurs et vérificatrices d'usinage et d'outillage	32,2**	53 146	77 308	39,0
724	Électriciens et électriciennes, monteuses et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	74,8	44 241	72 598	38,9
7242	Électriciens industriels et électriciennes industrielles	12,0**	48 525	66 045	39,8
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteuses et monteuses d'installations au gaz	19,3**	52 971	76 130	39,7
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	37,9**	36 411	55 906	39,9
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	49,1*	71 286	94 234	40,0
7301	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	64,3	74 189	96 604	39,9
7302	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses des équipes d'opérateurs d'équipement lourd	29,5**	71 563	95 636	41,2
7305	Surveillants et surveillantes du transport routier et du transport en commun	33,2**	61 239	87 631	40,0
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	24,4**	53 598	75 151	39,9
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	18,3**	50 696	70 732	40,0
732	Mécaniciens et mécaniciennes de véhicules automobiles	50,4*	39 165	57 849	39,5
7321	Mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	50,9*	39 223	57 870	39,5
733	Autres mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices connexes	41,0**	47 371	63 348	39,3
7333	Électromécaniciens et électromécaniciennes	38,4**	47 386	63 360	39,5

Tableau 2.3.2 (suite)

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, Québec, 2021

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
921	Surveillants et surveillantes dans la transformation et la fabrication	44,2*	64 117	87 987	39,5
924	Opérateurs et opératrices, contrôleurs et contrôleuses d'équipements d'utilités publiques	11,8**	50 114	75 994	39,4
Formation de niveau secondaire					
141	Personnel au travail général de bureau	63,5	36 809	49 430	37,3
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	66,4	37 211	50 029	37,4
1414	Réceptionnistes	41,7	33 720	44 984	36,9
1415	Commis des services du personnel	x	33 672	44 232	36,2
142	Commis en bureautique et en éditique	54,8*	35 633	47 455	37,5
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	70,8	37 832	50 103	37,2
1431	Commis à la comptabilité et personnel assimilé	48,8	37 312	49 321	37,6
1432	Commis à la paye	72,3	37 242	52 000	38,0
1434	Commis de banque, d'assurance et d'autres services financiers	x	37 394	49 237	36,9
1435	Agents et agentes de recouvrement	69,6	40 733	53 857	37,4
145	Commis de bibliothèque, de correspondance et autres commis	46,0*	37 708	50 541	37,5
1452	Correspondanciers et correspondancières, commis aux publications et aux règlements	39,5*	35 796	48 119	37,6
151	Personnel au courrier et à la distribution de messages	36,0**	32 756	42 832	36,2
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	51,3	39 223	53 155	39,1
1521	Expéditeurs et expéditrices, réceptionnaires	51,8	34 899	47 540	39,3
1522	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	52,5	39 430	55 270	39,6
1523	Coordonnateurs et coordonnatrices de la logistique de la production	50,7*	48 554	63 289	38,6
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	57,1	36 873	50 444	38,5
1525	Répartiteurs et répartitrices	37,2*	50 323	65 357	38,9
1526	Horairistes de trajets et d'équipages	51,1*	48 971	66 535	38,3
6541	Agents et agentes de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité	4,1**	45 175	59 175	37,7
655	Représentants et représentantes du service à la clientèle et de l'information	71,9	39 238	52 494	37,2
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	61,3	39 906	54 292	37,7
745	Débardeurs et débardeuses, manutentionnaires	42,3*	33 887	51 900	39,7
7452	Manutentionnaires	42,1*	33 810	51 802	39,7
7514	Chauffeurs-livreurs et chauffeuses-livreuses – services de livraison et de messagerie	21,7**	33 697	45 023	39,7
752	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd	3,0**	65 246	77 198	44,9
7521	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd (sauf les grues)	4,1**	65 593	77 535	45,0
942	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement de produits chimiques, du caoutchouc et du plastique et personnel assimilé	29,7**	50 404	60 778	40,0
947	Opérateurs et opératrices d'équipement à imprimer et personnel assimilé	x	32 888	49 135	36,3
9471	Opérateurs et opératrices d'équipement d'impression sans plaque	37,3	30 623	40 302	37,5

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec – Collecte 2021*.

Tableau 2.3.3

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, employés syndiqués, Québec, 2021

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
Formation universitaire					
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	x	77 422	102 525	35,6
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	88,3	65 636	91 176	35,8
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	x	66 005	94 681	34,5
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	x	65 207	88 702	36,5
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	x	66 365	94 015	35,1
217	Professionnels et professionnelles en informatique	94,0	63 682	85 979	35,9
2173	Ingénieurs et ingénieures, concepteurs et conceptrices en logiciel	x	71 846	97 591	35,8
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	x	58 921	79 824	35,2
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	87,7	44 431	84 229	..
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	x	85 228	113 456	34,1
416	Recherchistes, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	x	67 807	90 999	34,7
512	Professionnels et professionnelles de la rédaction, de la traduction et personnel professionnel assimilé des communications	x	50 442	75 023	34,9
5121	Auteurs et auteures, rédacteurs et rédactrices, écrivains et écrivaines	x	47 440	66 664	34,1
5123	Journalistes	x	49 530	77 246	34,4
Formation collégiale					
121	Superviseurs et superviseuses de services administratifs	67,6*	55 846	76 070	37,7
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	x	61 701	72 613	36,8
122	Personnel administratif et de réglementation	89,4	46 910	62 898	36,3
1221	Agents et agentes d'administration	x	42 703	58 821	35,7
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	x	48 523	61 468	36,6
1225	Agents et agentes aux achats	83,0	53 266	69 765	37,4
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	94,8	45 621	55 654	34,8
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	94,6	45 340	55 232	34,9
125	Sténographes judiciaires, transcripteurs et transcriptrices, techniciens et techniciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	x	46 742	64 000	37,1
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	x	44 616	64 064	37,1
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	x	48 056	63 556	35,9
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	x	47 070	63 298	36,1
221	Personnel technique des sciences physiques	9,9**	66 855	80 625	37,4
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	7,9**	64 610	78 131	36,8
2212	Technologues, techniciens et techniciennes en géologie et en minéralogie	x	72 557	86 960	39,1
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	50,9*	62 646	81 636	39,3
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	68,6	52 112	87 081	39,6
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	72,0*	65 307	72 813	37,2

Tableau 2.3.3 (suite)

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, employés syndiqués, Québec, 2021

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	34,8**	55 948	81 504	38,2
228	Personnel technique en informatique	92,6	44 842	66 580	37,3
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	x	45 838	66 723	35,2
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	x	57 849	73 686	35,8
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	x	55 148	74 663	37,6
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	38,1**	49 115	72 763	35,8
622	Personnel technique spécialisé du commerce de gros, acheteurs et acheteuses du commerce de détail et de gros	x	53 578	67 772	38,2
6221	Spécialistes des ventes techniques – commerce de gros	x	63 562	82 953	37,0
631	Superviseurs et superviseuses de services	38,9	53 417	73 804	37,1
6314	Superviseurs et superviseuses des services d'information et des services à la clientèle	x	53 413	74 138	37,3
632	Chefs, cuisiniers et cuisinières	14,6**	33 857	42 544	37,2
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	61,2*	52 864	76 175	38,6
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	59,8*	45 947	64 399	39,6
7231	Machinistes, vérificateurs et vérificatrices d'usinage et d'outillage	70,2	54 637	79 066	38,9
724	Électriciens et électriciennes, monteurs et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	79,0	43 765	72 766	38,9
7242	Électriciens industriels et électriciennes industrielles	12,7**	46 308	64 145	39,8
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	19,4**	55 840	76 449	39,8
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	18,2**	51 367	74 797	39,8
732	Mécaniciens et mécaniciennes de véhicules automobiles	37,7**	40 873	60 937	39,5
7321	Mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	38,3**	40 893	60 892	39,5
733	Autres mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices connexes	32,7**	50 347	67 100	40,1
7333	Électromécaniciens et électromécaniciennes	32,8**	50 379	67 153	40,1
Formation de niveau secondaire					
141	Personnel au travail général de bureau	63,5	40 254	54 285	36,2
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	67,0	40 169	54 808	36,1
1414	Réceptionnistes	38,4**	39 459	47 597	36,2
142	Commis en bureautique et en éditique	x	39 842	53 591	36,1
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	74,9	42 963	56 586	35,9
1431	Commis à la comptabilité et personnel assimilé	63,6	42 313	55 606	36,2
1432	Commis à la paye	77,5	46 577	59 990	37,1
1434	Commis de banque, d'assurance et d'autres services financiers	x	42 619	54 487	35,2
1435	Agents et agentes de recouvrement	73,7	43 668	59 390	36,1

Tableau 2.3.3 (suite)

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, employés syndiqués, Québec, 2021

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
145	Commis de bibliothèque, de correspondance et autres commis	x	41 249	56 614	37,0
1452	Correspondanciers et correspondancières, commis aux publications et aux règlements	x	37 230	54 080	36,7
151	Personnel au courrier et à la distribution de messages	x	37 226	49 895	35,2
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	49,4	40 865	57 788	39,1
1521	Expéditeurs et expéditrices, réceptionnaires	45,1*	32 261	49 108	39,7
1522	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	43,8*	45 067	63 833	39,4
1523	Coordonnateurs et coordonnatrices de la logistique de la production	53,0**	54 021	66 751	37,8
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	60,9*	42 092	59 753	38,5
1525	Répartiteurs et répartitrices	87,0	53 961	69 511	38,6
1526	Horairistes de trajets et d'équipages	x	44 933	61 876	37,5
6541	Agents et agentes de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité	0,7**	46 491	56 488	37,2
655	Représentants et représentantes du service à la clientèle et de l'information	78,3	42 087	58 747	36,7
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	74,1	43 217	60 399	37,3
745	Débardeurs et débardeuses, manutentionnaires	30,6*	35 968	56 596	39,9
7452	Manutentionnaires	30,0*	35 864	56 531	39,9
751	Conducteurs et conductrices de véhicules automobiles et de véhicules de transport en commun	26,4**	41 366	56 035	39,9
946	Opérateurs et opératrices de machines et personnel assimilé dans la transformation des aliments et boissons et produits connexes	29,5**	33 618	49 440	41,3
9471	Opérateurs et opératrices d'équipement d'impression sans plaque	x	38 617	52 499	35,2

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec – Collecte 2021*.

Tableau 2.3.4

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, employés non syndiqués, Québec, 2021

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
Formation universitaire					
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	x	56 987	81 763	38,8
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	71,6	67 774	91 026	37,4
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	70,0	66 104	87 820	37,5
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	71,0	68 215	91 893	37,4
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	74,3	68 149	91 707	37,2
217	Professionnels et professionnelles en informatique	64,9	70 419	92 902	37,3
2173	Ingénieurs et ingénieures, concepteurs et conceptrices en logiciel	68,9*	79 991	106 171	37,6
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	74,6	64 795	86 180	37,2
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	67,4*	52 263	72 680	..
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	x	93 414	124 919	36,9
416	Recherchistes, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	x	58 843	79 478	36,8
512	Professionnels et professionnelles de la rédaction, de la traduction et personnel professionnel assimilé des communications	56,5**	54 665	72 526	37,9
5121	Auteurs et auteures, rédacteurs et rédactrices, écrivains et écrivaines	81,6	59 741	77 255	38,6
Formation collégiale					
121	Superviseurs et superviseuses de services administratifs	64,2	57 669	76 128	38,5
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	x	53 415	70 523	37,4
122	Personnel administratif et de réglementation	68,9	52 927	69 285	38,4
1221	Agents et agentes d'administration	67,3	46 487	61 128	38,1
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	55,8	45 795	61 335	37,3
1224	Agents et agentes de gestion immobilière	x	58 227	77 585	36,7
1225	Agents et agentes aux achats	74,6	59 831	77 896	39,0
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	66,5	43 446	57 791	37,2
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	67,1	43 436	57 783	37,2
125	Sténographes judiciaires, transcripateurs et transcriptrices, techniciens et techniciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	71,0*	53 406	70 771	37,6
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	66,0*	43 027	56 809	37,6
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	72,0	47 152	65 156	36,6
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	59,9	43 398	60 406	37,3
221	Personnel technique des sciences physiques	55,6**	51 479	67 059	38,1
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	52,9**	48 707	63 781	38,0
2212	Technologues, techniciens et techniciennes en géologie et en minéralogie	78,4*	67 149	85 589	39,1
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	70,0	59 633	78 927	39,0
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	55,8**	55 617	71 007	37,3

Tableau 2.3.4 (suite)

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, employés non syndiqués, Québec, 2021

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	64,7	65 034	86 137	38,9
2263	Inspecteurs et inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	63,5	66 235	87 173	38,8
228	Personnel technique en informatique	51,8*	45 386	60 525	38,4
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	x	51 906	70 460	36,7
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	57,6**	51 455	65 344	38,7
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	44,5*	52 259	68 857	37,9
6211	Superviseurs et superviseuses des ventes – commerce de détail	63,1	35 617	44 845	38,7
622	Personnel technique spécialisé du commerce de gros, acheteurs et acheteuses du commerce de détail et de gros	64,3	56 573	74 523	38,3
6221	Spécialistes des ventes techniques – commerce de gros	67,0*	57 823	75 618	38,6
623	Personnel de l'assurance, de l'immobilier et des ventes financières	89,3	46 080	61 313	36,7
6231	Agents et agentes, courtiers et courtières d'assurance	74,7	48 358	66 301	35,4
6235	Représentants et représentantes des ventes financières	97,1	45 146	59 266	37,3
631	Superviseurs et superviseuses de services	62,1	45 562	57 965	38,1
6314	Superviseurs et superviseuses des services d'information et des services à la clientèle	84,6	54 722	71 429	37,6
632	Chefs, cuisiniers et cuisinières	21,7**	43 390	55 267	38,8
6322	Cuisiniers et cuisinières	23,0**	37 535	47 499	38,5
634	Personnel spécialisé en services personnels et en service à la clientèle	14,0**	33 688	48 965	38,0
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	45,0*	69 104	89 118	38,9
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	9,8**	44 895	63 642	38,6
7231	Machinistes, vérificateurs et vérificatrices d'usinage et d'outillage	x	42 872	65 195	39,6
724	Électriciens et électriciennes, monteurs et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	34,8**	54 768	68 887	38,1
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	53,0*	71 329	94 291	40,1
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	33,7**	51 184	73 754	40,1
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	18,4**	49 598	64 075	40,3
732	Mécaniciens et mécaniciennes de véhicules automobiles	72,6	37 619	55 054	39,5
7321	Mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	x	37 696	55 108	39,5
733	Autres mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices connexes	51,3**	45 018	60 452	38,7
7333	Électromécaniciens et électromécaniciennes	46,5**	44 352	59 607	39,0

Tableau 2.3.4 (suite)

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, employés non syndiqués, Québec, 2021

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
Formation de niveau secondaire					
141	Personnel au travail général de bureau	63,5	35 985	48 308	37,6
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	66,3	36 508	48 922	37,7
1414	Réceptionnistes	42,7	32 164	44 364	37,0
142	Commis en bureautique et en éditique	59,0*	33 238	43 963	38,3
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	70,2	37 100	49 198	37,4
1431	Commis à la comptabilité et personnel assimilé	46,6	36 252	48 066	37,9
1432	Commis à la paye	72,0	36 526	51 387	38,0
1434	Commis de banque, d'assurance et d'autres services financiers	92,5	37 007	48 848	37,0
1435	Agents et agentes de recouvrement	68,2*	39 707	51 924	37,8
145	Commis de bibliothèque, de correspondance et autres commis	35,9**	35 748	47 179	37,7
1452	Correspondanciers et correspondancières, commis aux publications et aux règlements	35,7**	35 512	46 936	37,7
151	Personnel au courrier et à la distribution de messages	26,8**	30 272	38 909	36,9
1511	Commis au courrier et aux services postaux et personnel assimilé	28,2**	30 430	39 096	36,8
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	52,3	38 430	50 916	39,1
1521	Expéditeurs et expéditrices, réceptionnaires	55,4*	36 028	46 869	39,1
1522	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	64,0	34 283	47 451	39,8
1523	Coordonnateurs et coordonnatrices de la logistique de la production	50,2*	47 252	62 464	38,8
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	56,2	35 554	48 092	38,5
1525	Répartiteurs et répartitrices	17,5**	43 153	57 168	39,6
1526	Horairistes de trajets et d'équipages	44,8**	51 699	69 683	38,9
6421	Vendeurs et vendeuses – commerce de détail	59,8	27 566	36 513	37,9
6541	Agents et agentes de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité	23,1*	44 961	59 610	37,8
655	Représentants et représentantes du service à la clientèle et de l'information	69,6	38 073	49 937	37,4
6551	Représentants et représentantes au service à la clientèle – institutions financières	x	38 242	49 088	36,8
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	55,6	37 931	50 650	38,0
745	Débardeurs et débardeuses, manutentionnaires	62,1*	32 159	48 001	39,6
7452	Manutentionnaires	62,2	32 159	48 001	39,6
753	Autres conducteurs et conductrices de matériel de transport et personnel d'entretien assimilé	x	36 291	52 158	39,8
941	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement et la fabrication des métaux et des minerais et personnel assimilé	x	35 252	44 322	39,6
9471	Opérateurs et opératrices d'équipement d'impression sans plaque	x	29 385	38 413	37,8
952	Monteurs et monteuses de matériel mécanique, électrique et électronique	73,2*	33 078	47 084	39,8
953	Autre personnel de montage et personnel assimilé	x	41 178	54 902	39,7

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec – Collecte 2021*.

Tableau 2.3.5

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, entreprises de 200 à 499 employés, Québec, 2021

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
Formation universitaire					
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	45,4*	61 245	86 705	37,3
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	30,5**	66 343	88 296	38,2
213	Professionnels et professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	21,2**	64 366	80 900	38,3
214	Autres professionnels et professionnelles en génie	x	61 009	76 722	38,2
217	Professionnels et professionnelles en informatique	36,0**	65 586	83 992	38,1
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	x	64 557	80 673	38,2
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	80,3*	51 500	79 985	37,2
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	x	106 171	157 261	36,6
416	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	80,8*	45 853	63 418	35,9
512	Professionnels et professionnelles de la rédaction, de la traduction et personnel professionnel assimilé des communications	x	41 273	64 912	36,3
5121	Auteurs et auteures, rédacteurs et rédactrices, écrivains et écrivaines	x	50 276	63 239	37,7
5125	Traducteurs et traductrices, terminologues et interprètes	x	43 177	61 757	38,0
Formation collégiale					
121	Superviseurs et superviseuses de services administratifs	44,0*	55 737	74 043	38,0
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	59,5*	56 174	76 401	36,9
1215	Superviseurs et superviseuses du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	36,6**	56 653	73 413	38,9
122	Personnel administratif et de réglementation	55,4*	43 848	56 453	37,9
1221	Agents et agentes d'administration	63,9*	41 558	53 441	37,8
1225	Agents et agentes aux achats	50,4**	46 659	60 041	38,1
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	46,5*	43 347	55 940	36,5
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	46,8*	43 239	55 854	36,6
125	Sténographes judiciaires, transcripteurs et transcriptrices, techniciens et techniciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	69,8*	38 683	50 097	36,3
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	78,1*	38 385	49 780	36,4
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	77,1	44 750	61 281	37,6
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	35,2**	44 389	59 213	38,3
221	Personnel technique des sciences physiques	50,8**	40 996	52 417	38,1
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	51,0**	40 085	51 553	38,0
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	27,5**	45 560	57 131	38,4
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	18,5**	49 008	63 486	40,1
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	16,6**	65 215	57 256	38,6
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	53,8**	57 776	75 902	38,2

Tableau 2.3.5 (suite)

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, entreprises de 200 à 499 employés, Québec, 2021

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
228	Personnel technique en informatique	37,5**	42 828	56 499	37,8
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	74,9*	41 833	58 423	37,4
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	x	43 600	59 072	38,2
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	22,2**	49 847	63 007	39,7
622	Personnel technique spécialisé du commerce de gros, acheteurs et acheteuses du commerce de détail et de gros	x	49 481	64 898	38,2
6221	Spécialistes des ventes techniques – commerce de gros	x	49 753	64 709	38,2
631	Superviseurs et superviseuses de services	59,0**	35 270	42 530	38,5
6314	Superviseurs et superviseuses des services d'information et des services à la clientèle	44,7**	52 920	66 850	38,1
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	42,4**	42 092	54 936	38,4
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	45,8**	47 888	59 035	40,0
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	22,1**	57 517	73 981	40,4
7301	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	32,8**	59 114	76 765	41,3
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	25,3**	48 059	62 739	40,5
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	25,9**	48 229	63 237	40,7
733	Autres mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices connexes	36,2**	44 483	56 886	38,7
7333	Électromécaniciens et électromécaniciennes	35,2**	45 356	57 703	38,6
921	Surveillants et surveillantes dans la transformation et la fabrication	42,8**	53 922	71 713	39,9
Formation de niveau secondaire					
141	Personnel au travail général de bureau	54,1*	34 767	42 905	37,9
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	62,4*	34 651	42 949	38,0
1414	Réceptionnistes	32,2**	35 356	42 670	37,4
142	Commis en bureautique et en éditique	54,8**	38 246	48 813	38,7
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	38,4**	39 141	50 390	38,6
1431	Commis à la comptabilité et personnel assimilé	30,4**	35 264	43 778	38,6
1434	Commis de banque, d'assurance et d'autres services financiers	x	35 302	47 485	37,6
145	Commis de bibliothèque, de correspondance et autres commis	x	33 047	45 316	37,6
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	33,0**	34 737	46 413	39,2
1521	Expéditeurs et expéditrices, réceptionnaires	35,5**	33 000	44 593	39,2
1522	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	42,4**	34 357	42 723	39,9
1523	Coordonnateurs et coordonnatrices de la logistique de la production	18,0**	42 592	56 193	39,4

Tableau 2.3.5 (suite)

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, entreprises de 200 à 499 employés, Québec, 2021

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	61,7**	38 865	49 522	38,8
745	Débardeurs et débardeuses, manutentionnaires	31,4**	33 520	42 706	39,8
7452	Manutentionnaires	31,3**	33 485	42 668	39,8
941	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement et la fabrication des métaux et des minerais et personnel assimilé	x	35 654	42 586	39,7

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec – Collecte 2021*.

Tableau 2.3.6

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, entreprises de 500 employés et plus, Québec, 2021

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
Formation universitaire					
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	90,0	56 630	81 316	38,9
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	77,9	67 377	90 304	37,3
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	76,5	66 714	88 348	37,3
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	77,1	68 161	91 923	37,3
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	81,2	66 160	88 256	37,2
213	Professionnels et professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	77,1	73 884	98 702	38,5
214	Autres professionnels et professionnelles en génie	93,7	77 432	102 427	39,1
217	Professionnels et professionnelles en informatique	68,3	70 472	93 158	37,2
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	83,1	64 566	86 331	37,0
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	73,6*	59 993	89 334	37,1
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	84,0	90 316	117 927	36,7
416	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	86,0	72 897	96 906	37,4
512	Professionnels et professionnelles de la rédaction, de la traduction et personnel professionnel assimilé des communications	63,1*	56 647	76 456	36,7
5121	Auteurs et auteures, rédacteurs et rédactrices, écrivains et écrivaines	79,5	61 829	80 764	38,6
5123	Journalistes	x	56 388	80 754	34,7
5125	Traducteurs et traductrices, terminologues et interprètes	27,1**	52 065	69 898	37,3
5132	Chefs d'orchestre, compositeurs et compositrices, arrangeurs et arrangeuses	x	56 843	74 394	37,1
Formation collégiale					
121	Superviseurs et superviseuses de services administratifs	71,4	58 021	76 581	38,5
1211	Superviseurs et superviseuses de commis de bureau et du personnel de soutien administratif	80,1	58 443	80 727	38,1
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	72,6	53 321	69 730	37,4
1215	Superviseurs et superviseuses du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	69,4	61 147	80 371	39,4
122	Personnel administratif et de réglementation	75,6	54 507	71 749	38,3
1221	Agents et agentes d'administration	73,0	47 661	63 654	37,7
1222	Adjoints et adjointes de direction	74,7	55 006	70 090	37,8
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	61,5	45 815	61 141	37,3
1225	Agents et agentes aux achats	83,9	62 173	81 094	39,1
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	75,4	43 801	57 772	37,0
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	76,0	43 759	57 720	37,0
125	Sténographes judiciaires, transcripteurs et transcriptrices, techniciens et techniciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	69,2*	57 116	76 777	37,9
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	57,0*	46 707	64 328	38,2
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	72,3	48 114	66 147	36,1

Tableau 2.3.6 (suite)

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, entreprises de 500 employés et plus, Québec, 2021

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	68,4	43 874	61 067	37,0
221	Personnel technique des sciences physiques	36,8**	57 693	74 795	38,1
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	33,0**	54 923	71 701	37,8
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	75,0	60 900	80 689	39,1
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	78,9	58 347	85 619	39,6
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	79,4	56 759	71 808	37,2
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	57,8	64 340	86 524	38,9
2263	Inspecteurs et inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	64,1	67 770	89 106	38,7
228	Personnel technique en informatique	64,0	45 401	63 042	38,1
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	70,5	50 515	70 807	36,3
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	77,8	53 877	69 820	38,3
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	56,8*	52 458	70 689	37,2
6211	Superviseurs et superviseuses des ventes – commerce de détail	59,7*	34 358	42 756	38,9
622	Personnel technique spécialisé du commerce de gros, acheteurs et acheteuses du commerce de détail et de gros	70,2	61 116	80 330	38,4
6221	Spécialistes des ventes techniques – commerce de gros	69,4	66 072	86 721	38,7
6222	Acheteurs et acheteuses des commerces de détail et de gros	72,1	49 215	64 986	37,8
623	Personnel de l'assurance, de l'immobilier et des ventes financières	90,5	46 364	61 586	36,6
6231	Agents et agentes, courtiers et courtières d'assurance	85,8	49 122	67 011	35,1
631	Superviseurs et superviseuses de services	62,1	49 585	64 126	37,9
6314	Superviseurs et superviseuses des services d'information et des services à la clientèle	89,7	54 779	71 875	37,6
6322	Cuisiniers et cuisinières	15,8**	32 466	41 954	38,1
633	Bouchers et bouchères, boulangers-pâtisseries et boulangères-pâtisseries	x	28 603	46 388	39,8
634	Personnel spécialisé en services personnels et en service à la clientèle	96,2	41 222	65 726	39,7
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	47,3*	71 599	93 323	38,9
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	35,3**	45 083	66 211	39,2
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteurs et monteuses d'installations au gaz	13,8**	53 147	79 544	39,8
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	57,6*	72 937	96 663	40,0
7301	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	68,6	75 195	97 927	39,8
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	24,3**	54 387	76 919	39,8
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	16,8**	51 471	73 084	39,8

Tableau 2.3.6 (suite)

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, entreprises de 500 employés et plus, Québec, 2021

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
733	Autres mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices connexes	43,6**	48 693	66 207	39,6
7333	Électromécaniciens et électromécaniciennes	40,3**	48 432	66 168	40,0
822	Entrepreneurs et entrepreneuses, surveillants et surveillantes de l'exploitation des mines, du pétrole et du gaz	x	86 223	111 355	38,2
921	Surveillants et surveillantes dans la transformation et la fabrication	44,7*	67 791	93 851	39,4
922	Surveillants et surveillantes dans la fabrication et le montage	55,0**	68 813	89 747	39,8
Formation de niveau secondaire					
141	Personnel au travail général de bureau	65,3	37 121	50 380	37,2
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	67,0	37 578	51 004	37,3
1414	Réceptionnistes	47,0	33 096	45 780	36,7
142	Commis en bureautique et en éditique	54,8**	34 843	47 044	37,1
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	77,9	37 691	50 073	37,1
1431	Commis à la comptabilité et personnel assimilé	56,9	37 787	50 539	37,4
1434	Commis de banque, d'assurance et d'autres services financiers	93,1	37 461	49 294	36,9
145	Commis de bibliothèque, de correspondance et autres commis	38,7*	39 504	52 554	37,4
1511	Commis au courrier et aux services postaux et personnel assimilé	53,4**	33 279	43 441	36,2
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	59,4	40 323	54 808	39,0
1521	Expéditeurs et expéditrices, réceptionnaires	61,3	35 535	48 527	39,3
1522	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	55,4	40 565	58 078	39,6
1523	Coordonnateurs et coordonnatrices de la logistique de la production	70,8	49 487	64 399	38,5
6421	Vendeurs et vendeuses – commerce de détail	68,8	27 631	37 986	38,2
655	Représentants et représentantes du service à la clientèle et de l'information	73,7	39 293	52 928	37,0
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	61,2	40 178	55 538	37,4
745	Débardeurs et débardeuses, manutentionnaires	48,3	34 017	55 173	39,7
7452	Manutentionnaires	48,1	33 927	55 082	39,7
751	Conducteurs et conductrices de véhicules automobiles et de véhicules de transport en commun	19,4**	40 639	55 142	39,9
952	Monteurs et monteuses de matériel mécanique, électrique et électronique	60,7*	41 057	62 313	39,7
953	Autre personnel de montage et personnel assimilé	60,5**	43 389	63 789	39,8

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec – Collecte 2021*.

Tableau 2.3.7

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur de la fabrication, Québec, 2021

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
Formation universitaire					
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	66,7	68 924	90 165	38,3
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	70,2	67 100	89 037	38,5
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	68,3	65 505	85 676	38,8
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	70,6	69 603	93 838	38,5
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	71,5	65 196	85 647	38,2
211	Professionnels et professionnelles des sciences physiques	31,5**	61 208	78 518	38,0
2112	Chimistes	30,0**	59 244	75 699	38,1
214	Autres professionnels et professionnelles en génie	92,8	77 253	101 401	39,6
217	Professionnels et professionnelles en informatique	83,3	70 691	89 831	39,1
2173	Ingénieurs et ingénieures, concepteurs et conceptrices en logiciel	95,9	81 822	103 555	39,3
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	68,4*	69 009	86 644	38,7
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	x	98 289	125 548	38,6
416	Recherchistes, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	81,3	72 043	96 515	39,1
4161	Recherchistes, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes de programmes, en sciences naturelles et appliquées	x	89 674	122 355	38,0
512	Professionnels et professionnelles de la rédaction, de la traduction et personnel professionnel assimilé des communications	x	63 371	81 128	39,0
5121	Auteurs et auteures, rédacteurs et rédactrices, écrivains et écrivaines	x	63 598	80 803	39,0
Formation collégiale					
121	Superviseurs et superviseuses de services administratifs	67,7	57 972	76 455	39,1
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	63,4*	56 799	72 764	37,8
1215	Superviseurs et superviseuses du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	68,5	58 188	77 030	39,3
122	Personnel administratif et de réglementation	74,4	58 730	75 961	39,2
1221	Agents et agentes d'administration	67,2	49 979	65 575	38,8
1222	Adjoints et adjointes de direction	78,0	56 979	71 884	38,6
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	48,7*	46 289	60 565	37,9
1225	Agents et agentes aux achats	78,9	61 791	79 775	39,4
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	52,1*	43 550	56 181	38,6
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	52,0*	43 586	56 228	38,6
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	58,2**	42 325	57 310	38,4
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	53,2*	49 323	63 207	38,3
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	52,2*	48 053	61 713	38,3
221	Personnel technique des sciences physiques	20,0**	46 547	58 606	38,1
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	20,3**	45 850	57 667	38,1

Tableau 2.3.7 (suite)

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur de la fabrication, Québec, 2021

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	69,3*	60 795	78 831	39,1
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	47,0**	58 635	74 991	37,1
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	48,6*	62 266	84 607	38,9
2263	Inspecteurs et inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	55,8*	65 381	86 173	38,8
228	Personnel technique en informatique	65,7*	50 728	64 627	39,0
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	69,8**	45 258	59 930	39,3
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	x	58 792	74 030	38,1
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	50,2**	66 882	87 643	39,6
622	Personnel technique spécialisé du commerce de gros, acheteurs et acheteuses du commerce de détail et de gros	68,5*	65 868	86 228	39,1
6221	Spécialistes des ventes techniques – commerce de gros	71,6*	65 868	86 228	39,1
631	Superviseurs et superviseuses de services	52,3**	58 272	76 935	39,6
6314	Superviseurs et superviseuses des services d'information et des services à la clientèle	64,1*	59 511	77 811	38,9
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	17,1**	57 968	75 493	39,8
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	41,2**	45 344	64 388	39,4
7231	Machinistes, vérificateurs et vérificatrices d'usinage et d'outillage	37,0**	52 391	78 407	38,8
7232	Outils-ajusteurs et outilleuses-ajusteuses	59,3**	51 204	80 341	39,8
724	Électriciens et électriciennes, monteurs et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	9,6**	49 802	72 653	39,7
7242	Électriciens industriels et électriciennes industrielles	10,0**	49 802	72 653	39,7
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	66,0	65 033	85 912	39,5
7301	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	55,6*	66 296	88 267	39,8
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	29,4**	52 691	75 866	40,0
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	20,4**	52 008	70 479	40,1
732	Mécaniciens et mécaniciennes de véhicules automobiles	76,0*	40 920	58 516	39,1
7321	Mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	76,6*	40 940	58 434	39,1
733	Autres mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices connexes	40,4**	47 980	65 191	39,6
7333	Électromécaniciens et électromécaniciennes	37,2**	47 755	65 120	40,0
921	Surveillants et surveillantes dans la transformation et la fabrication	35,2**	61 358	85 832	39,5
922	Surveillants et surveillantes dans la fabrication et le montage	62,2**	68 836	89 742	39,8

Tableau 2.3.7 (suite)

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur de la fabrication, Québec, 2021

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
Formation de niveau secondaire					
141	Personnel au travail général de bureau	43,4**	39 345	51 559	38,5
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	46,7**	40 279	52 958	38,5
1414	Réceptionnistes	36,9**	33 146	42 461	38,8
142	Commis en bureautique et en éditique	29,8**	38 281	50 633	38,1
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	58,1*	40 005	51 248	38,0
1431	Commis à la comptabilité et personnel assimilé	61,8*	38 737	49 830	38,2
1432	Commis à la paye	x	44 897	55 810	36,7
1435	Agents et agentes de recouvrement	24,0**	39 254	52 650	38,6
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	48,2*	40 471	54 754	39,5
1521	Expéditeurs et expéditrices, réceptionnistes	43,3*	35 312	47 434	39,8
1522	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	52,0*	41 478	57 941	39,8
1523	Coordonnateurs et coordonnatrices de la logistique de la production	50,6*	46 081	61 082	39,0
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	57,7*	44 232	58 981	39,3
1526	Horairistes de trajets et d'équipages	44,7**	53 534	69 923	38,5
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	50,5**	40 886	54 679	38,9
745	Débardeurs et débardeuses, manutentionnaires	18,4**	39 884	54 858	39,5
7452	Manutentionnaires	18,5**	39 884	54 858	39,5
751	Conducteurs et conductrices de véhicules automobiles et de véhicules de transport en commun	19,5**	39 941	56 868	39,8
941	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement et la fabrication des métaux et des minerais et personnel assimilé	18,3**	42 083	57 983	39,8
952	Monteurs et monteuses de matériel mécanique, électrique et électronique	63,7*	39 231	58 598	39,7
953	Autre personnel de montage et personnel assimilé	48,9**	40 820	63 370	39,9

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec – Collecte 2021*.

Tableau 2.3.8

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur public¹, Québec, 2021

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
Formation universitaire					
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	99,8	60 707	94 915	35,4
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	99,8	64 537	90 830	35,8
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	99,8	64 584	91 299	35,9
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	x	65 731	92 455	35,8
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	99,6	62 226	87 118	35,7
211	Professionnels et professionnelles des sciences physiques	x	80 561	104 767	36,3
2112	Chimistes	x	67 066	97 144	35,5
212	Professionnels et professionnelles des sciences de la vie	x	61 171	95 250	35,7
2121	Biologistes et personnel scientifique assimilé	x	64 683	96 943	36,1
213	Professionnels et professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	99,7	74 868	106 125	35,2
214	Autres professionnels et professionnelles en génie	x	98 355	118 362	37,0
215	Professionnels et professionnelles en architecture, en urbanisme et en arpentage	99,4	68 769	101 347	35,2
2151	Architectes	x	68 772	102 145	35,5
2154	Arpenteurs-géomètres et arpenteuses-géomètres	x	70 489	101 381	35,7
2161	Mathématiciens et mathématiciennes, statisticiens et statisticiennes, actuaires	x	62 526	103 409	35,1
217	Professionnels et professionnelles en informatique	x	60 769	93 142	35,5
2173	Ingénieurs et ingénieures, concepteurs et conceptrices en logiciel	x	64 382	98 208	35,0
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	x	76 114	95 761	37,2
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	99,9	47 521	81 853	36,2
4011	Professeurs et professeuses, chargés et chargées de cours au niveau universitaire	x	99 950	138 764	35,0
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	99,5	43 478	90 753	..
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	74,2	72 332	125 607	35,7
415	Professionnels et professionnelles des services sociaux et communautaires	x	47 968	84 376	35,1
416	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	99,8	63 589	91 571	35,8
4161	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes de programmes, en sciences naturelles et appliquées	x	76 175	105 619	36,3
511	Professionnels et professionnelles des bibliothèques, des archives, des musées et des galeries d'art	x	58 456	87 016	35,5
5111	Bibliothécaires	x	56 965	86 578	35,4
5113	Archivistes	x	66 314	88 863	36,1
512	Professionnels et professionnelles de la rédaction, de la traduction et personnel professionnel assimilé des communications	x	64 384	85 310	37,0
5121	Auteurs et auteures, rédacteurs et rédactrices, écrivains et écrivaines	x	62 446	83 911	35,3
5122	Réviseurs et réviseuses, rédacteurs-réviseurs et rédactrices-réviseuses, chefs du service des nouvelles	x	63 878	86 610	36,6
5125	Traducteurs et traductrices, terminologues et interprètes	x	65 730	87 445	36,9

Tableau 2.3.8 (suite)

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur public¹, Québec, 2021

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
513	Professionnels et professionnelles des arts plastiques et des arts de la scène	x	62 659	97 660	38,2
5131	Producteurs et productrices, réalisateurs et réalisatrices, chorégraphes et personnel assimilé	x	62 710	97 689	38,2
Formation collégiale					
121	Superviseurs et superviseuses de services administratifs	x	47 618	56 995	35,3
1211	Superviseurs et superviseuses de commis de bureau et du personnel de soutien administratif	x	39 155	45 701	35,0
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	x	51 095	69 438	35,0
1213	Superviseurs et superviseuses de commis de bibliothèque, de correspondanciers et correspondancières et d'autres commis à l'information	x	60 359	77 558	34,8
1215	Superviseurs et superviseuses du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	82,9	69 224	88 827	36,6
122	Personnel administratif et de réglementation	99,6	51 092	65 476	35,9
1221	Agents et agentes d'administration	99,8	49 084	61 345	35,8
1222	Adjoints et adjointes de direction	x	47 635	79 023	35,0
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	90,4	48 870	66 744	35,3
1224	Agents et agentes de gestion immobilière	x	59 446	95 633	35,3
1225	Agents et agentes aux achats	99,0	67 435	83 335	36,5
1226	Planificateurs et planificatrices de congrès et d'événements	x	53 077	70 167	35,2
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	98,3	39 450	47 553	34,9
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	98,1	39 700	48 225	34,9
1242	Adjoints administratifs juridiques et adjointes administratives juridiques	95,3	39 144	50 554	34,8
125	Sténographes judiciaires, transcripteurs et transcriptrices, techniciens et techniciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	98,3	42 154	55 882	34,9
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	98,3	42 127	55 877	34,9
1254	Agents et agentes de statistiques et professions connexes du soutien de la recherche	x	41 008	55 476	34,8
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	94,0	51 340	70 742	34,7
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	93,6	49 623	65 924	34,7
221	Personnel technique des sciences physiques	x	49 224	67 917	35,1
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	x	49 407	68 094	35,1
2212	Technologues, techniciens et techniciennes en géologie et en minéralogie	x	45 919	64 714	34,9
222	Personnel technique des sciences de la vie	91,0	50 426	66 597	36,7
2221	Technologues, techniciens et techniciennes en biologie	x	45 808	61 343	35,9
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	96,2	55 240	74 034	35,8
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	89,7	58 803	83 941	36,2
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	93,8	54 145	71 791	35,0
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	93,5	59 979	77 005	35,8
2263	Inspecteurs et inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	99,5	55 334	74 171	35,7
227	Officiers et officières, contrôleurs et contrôleuses des services de transport	x	78 243	95 747	38,7

Tableau 2.3.8 (suite)

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur public¹, Québec, 2021

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
2271	Pilotes, navigateurs et navigatrices, instructeurs et instructrices de pilotage du transport aérien	x	82 672	103 961	36,1
228	Personnel technique en informatique	98,4	43 785	60 405	35,1
321	Technologues, techniciens et techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires)	x	42 321	60 829	35,2
3219	Autres Technologues, techniciens et techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires)	x	40 171	48 486	36,0
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	99,9	42 954	59 539	36,1
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	99,2	49 097	62 879	35,8
521	Personnel technique des bibliothèques, des archives publiques, des musées et des galeries d'art	96,5	42 658	59 306	35,1
5211	Techniciens et techniciennes dans les bibliothèques et les services d'archives publiques	96,5	42 674	59 370	35,0
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	95,7	52 575	69 269	37,4
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	99,0	52 727	67 559	36,1
525	Athlètes, entraîneurs et entraîneuses, arbitres et personnel assimilé des sports et des loisirs	96,5	43 970	58 133	35,0
5254	Animateurs et animatrices, responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique	96,4	43 358	57 364	35,0
622	Personnel technique spécialisé du commerce de gros, acheteurs et acheteuses du commerce de détail et de gros	x	61 540	91 169	35,0
6221	Spécialistes des ventes techniques – commerce de gros	x	66 654	83 734	34,9
631	Superviseurs et superviseuses de services	94,2	63 858	79 308	38,1
6314	Superviseurs et superviseuses des services d'information et des services à la clientèle	x	60 156	82 287	36,4
632	Chefs, cuisiniers et cuisinières	x	59 467	75 422	38,6
6321	Chefs	x	63 965	82 026	38,7
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	x	72 149	93 843	37,8
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	13,0	50 664	68 338	38,9
724	Électriciens et électriciennes, monteurs et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	38,5	52 938	77 922	37,0
7242	Électriciens industriels et électriciennes industrielles	9,2	49 186	67 937	39,5
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteurs et monteuses d'installations au gaz	13,9	47 634	62 948	39,2
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	21,7	48 553	64 231	39,2
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	66,1	78 640	95 656	39,0
7301	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	97,8	78 852	97 407	38,8
7302	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses des équipes d'opérateurs d'équipement lourd	x	75 810	96 654	38,9

Tableau 2.3.8 (suite)

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur public¹, Québec, 2021

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
7305	Surveillants et surveillantes du transport routier et du transport en commun	88,9	80 102	93 872	39,4
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	21,8	53 130	71 385	39,4
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	26,1	54 329	69 394	39,3
732	Mécaniciens et mécaniciennes de véhicules automobiles	9,8	53 493	72 945	38,5
7321	Mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	10,6	53 463	72 965	38,5
733	Autres mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices connexes	25,4	45 293	56 525	38,8
7333	Électromécaniciens et électromécaniciennes	x	45 818	57 287	38,7
921	Surveillants et surveillantes dans la transformation et la fabrication	79,7	79 733	99 886	39,2
924	Opérateurs et opératrices, contrôleurs et contrôleuses d'équipements d'utilités publiques	62,3	57 427	86 160	37,9
Formation de niveau secondaire					
141	Personnel au travail général de bureau	99,3	39 996	45 726	35,3
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	99,4	40 002	45 676	35,3
1414	Réceptionnistes	97,3	37 462	42 536	35,0
1415	Commis des services du personnel	x	45 027	58 821	34,8
1416	Commis des services judiciaires	78,2	38 932	50 476	34,6
142	Commis en bureautique et en éditique	x	38 842	45 332	35,0
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	91,7	41 291	52 999	34,8
1431	Commis à la comptabilité et personnel assimilé	91,6	40 144	51 308	34,8
1432	Commis à la paye	91,7	47 868	62 056	35,0
1434	Commis de banque, d'assurance et d'autres services financiers	x	36 897	48 642	34,9
1435	Agents et agentes de recouvrement	89,0	47 541	61 700	34,0
145	Commis de bibliothèque, de correspondance et autres commis	91,5	36 880	47 818	34,5
1452	Correspondanciers et correspondancières, commis aux publications et aux règlements	x	42 938	58 538	34,7
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	70,5	42 714	52 208	35,9
1521	Expéditeurs et expéditrices, réceptionnaires	x	42 466	51 999	36,5
1522	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	72,8	39 555	45 242	35,3
1523	Coordonnateurs et coordonnatrices de la logistique de la production	x	43 842	58 280	36,1
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	91,9	46 244	60 253	35,4
1525	Répartiteurs et répartitrices	93,9	46 176	61 064	36,9
1526	Horairistes de trajets et d'équipages	x	50 984	62 693	36,5
341	Personnel de soutien des services de santé	x	38 808	42 260	36,2
441	Dispensateurs et dispensatrices de soins en milieu familial et personnel de soutien en enseignement	x	37 436	40 601	35,0
6541	Agents et agentes de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité	x	47 297	60 997	39,6
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	98,4	42 256	55 304	34,9
7452	Manutentionnaires	x	39 906	49 346	39,8

Tableau 2.3.8 (suite)

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur public¹, Québec, 2021

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
7514	Chauffeurs-livreurs et chauffeuses-livreuses – services de livraison et de messagerie	x	46 727	57 013	39,3
752	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd	20,5	50 908	65 995	39,8
7521	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd (sauf les grues)	x	53 028	67 177	40,0
942	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement de produits chimiques, du caoutchouc et du plastique et personnel assimilé	12,8	49 340	68 595	38,3
947	Opérateurs et opératrices d'équipement à imprimer et personnel assimilé	x	38 892	45 556	35,7
9471	Opérateurs et opératrices d'équipement d'impression sans plaque	x	38 313	44 764	35,5

1. Désigne l'administration québécoise (fonction publique, secteur de l'éducation et le secteur santé et services sociaux) et le secteur « autre public » (administration municipale, entreprises publiques des trois paliers gouvernementaux, les universités et l'administration fédérale au Québec).

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec – Collecte 2021*.

Tableau 2.3.9

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, administration municipale, Québec, 2021

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
Formation universitaire					
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	x	74 637	104 075	34,9
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	x	68 695	98 265	35,5
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	x	75 928	100 134	36,3
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	x	64 679	102 711	34,9
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	95,9	61 027	90 563	34,8
213	Professionnels et professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	x	70 949	104 818	35,0
215	Professionnels et professionnelles en architecture, en urbanisme et en arpentage	99,1	67 980	101 543	34,8
2151	Architectes	x	65 555	99 948	34,7
2152	Architectes paysagistes	x	65 998	105 356	34,8
2153	Urbanistes, planificateurs et planificatrices de l'utilisation des sols	98,7	68 200	100 985	34,7
2154	Arpenteurs-géomètres et arpenteuses-géomètres	x	74 728	102 606	35,0
217	Professionnels et professionnelles en informatique	x	67 411	97 811	34,8
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	x	57 213	76 558	34,5
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instrutrices en formation professionnelle	x	58 632	79 523	..
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	x	64 369	115 493	34,9
416	Recherchistes, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	x	66 386	97 575	35,1
4161	Recherchistes, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes de programmes, en sciences naturelles et appliquées	x	67 960	98 660	35,4
511	Professionnels et professionnelles des bibliothèques, des archives, des musées et des galeries d'art	96,8	64 675	93 690	35,1
5111	Bibliothécaires	x	65 677	94 453	35,1
5113	Archivistes	79,1	58 639	87 596	34,9
Formation collégiale					
121	Superviseurs et superviseuses de services administratifs	93,2	66 323	85 254	35,9
1211	Superviseurs et superviseuses de commis de bureau et du personnel de soutien administratif	x	64 773	82 561	35,6
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	x	59 694	78 393	35,1
1213	Superviseurs et superviseuses de commis de bibliothèque, de correspondanciers et correspondancières et d'autres commis à l'information	x	65 228	82 194	35,0
122	Personnel administratif et de réglementation	95,5	56 149	77 627	35,0
1221	Agents et agentes d'administration	96,7	51 094	68 407	34,7
1222	Adjoints et adjointes de direction	x	71 621	96 719	35,6
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	95,9	49 727	66 181	34,8
1224	Agents et agentes de gestion immobilière	x	64 514	104 376	35,2
1225	Agents et agentes aux achats	x	56 341	77 754	35,1
1226	Planificateurs et planificatrices de congrès et d'événements	x	54 518	71 224	35,2
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	86,4	44 544	59 483	34,7

Tableau 2.3.9 (suite)

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, administration municipale, Québec, 2021

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	86,6	44 687	59 581	34,7
1242	Adjoints administratifs juridiques et adjointes administratives juridiques	x	43 036	58 683	34,3
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	x	44 340	59 819	34,0
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	89,2	53 494	73 887	34,4
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	x	50 127	67 030	34,3
222	Personnel technique des sciences de la vie	47,1	61 323	78 989	37,2
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	84,9	57 755	77 512	35,6
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	52,1	57 779	79 264	35,9
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	93,5	53 258	71 981	34,9
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	91,2	53 886	72 526	35,2
2263	Inspecteurs et inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	97,9	56 004	77 511	35,4
228	Personnel technique en informatique	88,5	51 363	70 403	34,6
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	97,0	50 394	66 738	34,9
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	94,8	50 836	67 418	34,9
431	Personnel des services de protection publique de première ligne	74,6	47 361	86 529	38,4
4311	Policiers et policières (sauf cadres supérieurs)	71,5	46 600	88 228	36,3
4312	Pompiers et pompières	79,8	48 519	83 944	41,6
521	Personnel technique des bibliothèques, des archives publiques, des musées et des galeries d'art	77,1	45 643	60 960	34,6
5211	Techniciens et techniciennes dans les bibliothèques et les services d'archives publiques	76,9	45 645	60 906	34,6
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	x	54 272	72 173	34,6
5254	Animateurs et animatrices, responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique	88,0	51 019	70 504	35,0
631	Superviseurs et superviseuses de services	x	67 990	86 010	37,4
6314	Superviseurs et superviseuses des services d'information et des services à la clientèle	x	60 369	78 074	36,3
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	96,3	76 105	95 326	38,6
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	22,1	52 320	70 242	39,3
724	Électriciens et électriciennes, monteurs et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	30,0	55 831	73 274	39,6
7241	Électriciens et électriciennes (sauf électriciens industriels et électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	21,1	54 320	70 507	39,6
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	31,0	51 885	69 151	39,5
729	Autre personnel des métiers de la construction	28,8	52 942	67 827	39,7
7294	Peintres, décorateurs et décoratrices (sauf décorateurs et décoratrices d'intérieur)	29,6	52 942	67 827	39,7
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	97,4	76 858	97 516	38,9

Tableau 2.3.9 (suite)

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, administration municipale, Québec, 2021

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
7301	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	x	78 905	99 243	38,9
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	27,3	52 452	69 100	39,9
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	45,2	56 607	73 681	39,8
7312	Mécaniciens et mécaniciennes d'équipement lourd	25,2	49 131	65 605	40,0
732	Mécaniciens et mécaniciennes de véhicules automobiles	26,1	54 768	72 563	39,5
7321	Mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	x	54 988	72 782	39,5
825	Entrepreneurs et entrepreneuses, surveillants et surveillantes en agriculture, en horticulture et opérations et services connexes	x	76 410	97 423	38,3
924	Opérateurs et opératrices, contrôleurs et contrôleuses d'équipements d'utilités publiques	59,4	53 759	71 087	39,9
Formation de niveau secondaire					
141	Personnel au travail général de bureau	93,8	39 326	54 186	34,6
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	94,7	39 198	54 020	34,6
1414	Réceptionnistes	87,1	38 346	51 321	34,4
1416	Commis des services judiciaires	61,8*	43 326	58 811	34,0
142	Commis en bureautique et en éditique	x	41 087	56 408	34,6
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	x	44 212	59 023	34,6
1431	Commis à la comptabilité et personnel assimilé	x	43 305	57 686	34,5
1432	Commis à la paye	x	47 787	63 721	35,2
1435	Agents et agentes de recouvrement	57,6*	42 141	58 337	33,8
145	Commis de bibliothèque, de correspondance et autres commis	86,2	35 901	48 932	34,2
1451	Commis, assistants et assistantes dans les bibliothèques	85,4	34 811	47 420	34,1
1452	Correspondanciers et correspondancières, commis aux publications et aux règlements	x	43 909	60 779	34,6
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	89,3	47 844	64 351	36,6
1522	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	77,0	46 187	61 564	36,6
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	x	42 442	57 280	35,9
1525	Répartiteurs et répartitrices	x	48 809	65 802	36,6
442	Personnel juridique et de soutien des services de protection publique	92,0	50 850	64 063	35,1
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	x	44 113	59 658	35,2
744	Personnel d'installation, de réparation et d'entretien	11,0*	46 047	62 441	40,0
751	Conducteurs et conductrices de véhicules automobiles et de véhicules de transport en commun	x	45 795	60 397	40,0
752	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd	25,1	51 022	66 133	39,8
7521	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd (sauf les grues)	x	53 428	67 616	40,0

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec – Collecte 2021*.

Tableau 2.3.10

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur universitaire, Québec, 2021

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
Formation universitaire					
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	x	63 371	93 336	34,4
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	x	61 052	92 223	34,5
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	x	62 980	95 060	34,5
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	x	62 080	93 554	34,5
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	x	58 873	89 187	34,4
213	Professionnels et professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	x	62 834	93 580	35,0
215	Professionnels et professionnelles en architecture, en urbanisme et en arpentage	x	66 908	99 769	34,7
2151	Architectes	x	66 891	99 696	34,8
217	Professionnels et professionnelles en informatique	x	63 428	96 129	34,5
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	x	65 083	92 833	34,2
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	x	66 390	90 062	34,6
314	Professionnels et professionnelles en thérapie et en évaluation	x	68 753	92 026	34,7
4011	Professeurs et professeuses, chargés et chargées de cours au niveau universitaire	x	100 022	138 805	35,0
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	x	61 824	85 554	..
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	x	84 450	131 680	34,8
416	Recherchistes, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	x	57 514	89 185	34,9
511	Professionnels et professionnelles des bibliothèques, des archives, des musées et des galeries d'art	x	57 574	92 124	35,0
5111	Bibliothécaires	x	57 253	92 262	35,0
5113	Archivistes	x	60 839	91 146	34,9
512	Professionnels et professionnelles de la rédaction, de la traduction et personnel professionnel assimilé des communications	x	59 748	86 058	34,4
5122	Réviseurs et réviseuses, rédacteurs-réviseurs et rédactrices-réviseuses, chefs du service des nouvelles	x	54 787	86 835	34,1
513	Professionnels et professionnelles des arts plastiques et des arts de la scène	x	58 945	91 194	34,9
5131	Producteurs et productrices, réalisateurs et réalisatrices, chorégraphes et personnel assimilé	x	59 603	91 290	34,8
Formation collégiale					
1211	Superviseurs et superviseuses de commis de bureau et du personnel de soutien administratif	x	54 612	82 999	34,5
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	x	58 043	82 837	33,9
122	Personnel administratif et de réglementation	x	49 536	68 563	34,7
1221	Agents et agentes d'administration	x	47 713	65 416	34,7
1222	Adjoints et adjointes de direction	x	60 351	85 073	34,8
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	x	48 950	65 752	34,9
1225	Agents et agentes aux achats	x	53 737	82 508	34,6
1226	Planificateurs et planificatrices de congrès et d'événements	x	49 643	69 380	34,1

Tableau 2.3.10 (suite)

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur universitaire, Québec, 2021

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	x	43 939	55 791	34,6
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	x	43 932	55 792	34,6
125	Sténographes judiciaires, transcripteurs et transcriptrices, techniciens et techniciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	x	47 371	61 665	34,8
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	x	47 323	61 652	34,8
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	x	47 119	66 949	34,1
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	x	47 178	67 108	34,1
221	Personnel technique des sciences physiques	x	52 752	70 503	35,3
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	x	52 687	70 535	35,3
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	93,1	53 261	71 585	35,7
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	x	51 206	65 549	35,5
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	x	54 712	76 307	35,3
2263	Inspecteurs et inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	x	53 847	74 862	35,3
228	Personnel technique en informatique	x	49 508	65 920	35,7
321	Technologues, techniciens et techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires)	x	48 941	64 453	35,1
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	x	55 374	81 804	34,4
521	Personnel technique des bibliothèques, des archives publiques, des musées et des galeries d'art	x	47 055	64 670	34,8
5211	Techniciens et techniciennes dans les bibliothèques et les services d'archives publiques	x	46 884	64 481	34,8
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	x	48 070	66 091	35,2
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	x	54 545	76 788	34,8
631	Superviseurs et superviseuses de services	x	57 931	82 920	35,2
6314	Superviseurs et superviseuses des services d'information et des services à la clientèle	x	58 291	82 393	34,7
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	x	62 017	89 590	35,7
7241	Électriciens et électriciennes (sauf électriciens industriels et électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	x	49 426	64 111	38,8
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteurs et monteuses d'installations au gaz	x	49 100	61 663	38,8
7294	Peintres, décorateurs et décoratrices (sauf décorateurs et décoratrices d'intérieur)	x	43 313	55 435	38,9
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	x	59 802	82 804	35,7
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	x	49 929	63 501	38,8

Tableau 2.3.10 (suite)

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur universitaire, Québec, 2021

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	x	49 074	62 015	38,8
738	Personnel de l'imprimerie, autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	x	47 459	58 707	38,7
7384	Autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	x	47 118	58 906	38,8
Formation de niveau secondaire					
141	Personnel au travail général de bureau	x	42 514	53 705	34,5
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	x	42 535	53 895	34,5
1414	Réceptionnistes	x	41 581	49 630	35,0
142	Commis en bureautique et en éditique	x	42 116	49 284	35,3
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	x	41 359	53 133	34,4
1431	Commis à la comptabilité et personnel assimilé	x	41 047	52 967	34,3
1432	Commis à la paye	x	44 841	54 492	35,0
1451	Commis, assistants et assistantes dans les bibliothèques	x	40 430	48 265	34,9
151	Personnel au courrier et à la distribution de messages	x	40 776	46 047	37,3
1511	Commis au courrier et aux services postaux et personnel assimilé	x	40 738	45 830	37,2
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	x	42 447	51 877	36,0
1521	Expéditeurs et expéditrices, réceptionnaires	x	42 706	51 005	36,4
1522	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	x	41 734	50 576	36,3
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	x	41 987	52 513	34,8
1525	Répartiteurs et répartitrices	x	44 666	55 379	36,4
6541	Agents et agentes de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité	x	44 953	55 150	38,6
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	x	41 063	52 493	34,7
656	Autre personnel des services personnels	x	38 719	49 395	36,3
751	Conducteurs et conductrices de véhicules automobiles et de véhicules de transport en commun	x	41 724	49 040	38,6
947	Opérateurs et opératrices d'équipement à imprimer et personnel assimilé	x	41 181	48 550	36,7
9471	Opérateurs et opératrices d'équipement d'impression sans plaque	x	40 553	48 128	36,4

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec – Collecte 2021*.

Tableau 2.3.11

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, administration fédérale, Québec, 2021

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
Formation universitaire					
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	100,0	90 665	116 693	37,5
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	100,0	86 119	93 953	37,5
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	100,0	84 568	94 421	37,5
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	100,0	88 278	95 418	37,5
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	100,0	83 561	90 250	37,5
211	Professionnels et professionnelles des sciences physiques	100,0	87 937	106 421	37,5
2111	Physiciens et physiciennes, astronomes	100,0	86 305	102 630	37,5
2112	Chimistes	100,0	76 133	98 749	37,5
2114	Météorologues et climatologues	100,0	84 997	108 147	37,5
2115	Autres professionnels et professionnelles des sciences physiques	100,0	112 442	137 867	37,5
212	Professionnels et professionnelles des sciences de la vie	100,0	84 902	112 777	37,5
2121	Biologistes et personnel scientifique assimilé	100,0	84 859	112 912	37,5
214	Autres professionnels et professionnelles en génie	100,0	103 293	121 009	37,5
215	Professionnels et professionnelles en architecture, en urbanisme et en arpentage	100,0	102 400	121 055	37,5
2151	Architectes	100,0	105 522	122 654	37,5
2154	Arpenteurs-géomètres et arpenteuses-géomètres	100,0	97 467	118 529	37,5
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	100,0	78 769	97 626	37,5
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	100,0	81 946	93 779	37,5
314	Professionnels et professionnelles en thérapie et en évaluation	100,0	83 775	99 395	37,5
4011	Professeurs et professeuses, chargés et chargées de cours au niveau universitaire	100,0	74 027	123 901	37,5
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	92,7	56 276	83 327	..
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	100,0	115 119	155 060	37,5
415	Professionnels et professionnelles des services sociaux et communautaires	100,0	74 849	95 081	37,5
416	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	100,0	86 080	99 433	37,5
4161	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes de programmes, en sciences naturelles et appliquées	100,0	88 559	108 278	37,5
511	Professionnels et professionnelles des bibliothèques, des archives, des musées et des galeries d'art	100,0	78 856	88 455	37,5
5111	Bibliothécaires	100,0	78 447	89 038	37,5
5113	Archivistes	100,0	79 231	87 920	37,5
5125	Traducteurs et traductrices, terminologues et interprètes	100,0	71 878	92 796	37,5
Formation collégiale					
122	Personnel administratif et de réglementation	100,0	64 866	71 605	37,5
1221	Agents et agentes d'administration	100,0	63 246	68 633	37,5
1225	Agents et agentes aux achats	100,0	77 214	88 102	37,5
1228	Agents et agentes d'assurance-emploi, d'immigration, de services frontaliers et du revenu	100,0	63 288	70 561	37,5

Tableau 2.3.11 (suite)

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, administration fédérale, Québec, 2021

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
222	Personnel technique des sciences de la vie	100,0	65 703	76 426	37,5
2221	Technologues, techniciens et techniciennes en biologie	100,0	56 604	68 878	37,5
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	100,0	73 140	88 991	37,5
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	100,0	73 571	90 770	37,5
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	95,3	80 982	94 069	37,5
2263	Inspecteurs et inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	100,0	79 594	94 137	37,5
227	Officiers et officières, contrôleurs et contrôleuses des services de transport	100,0	83 237	96 466	38,9
2271	Pilotes, navigateurs et navigatrices, instructeurs et instructrices de pilotage du transport aérien	100,0	113 377	131 894	37,5
2273	Officiers et officières de pont du transport par voies navigables	100,0	83 896	93 058	40,0
2274	Officiers mécaniciens et officières mécaniciennes du transport par voies navigables	100,0	80 683	89 838	40,0
2275	Contrôleurs et contrôleuses de la circulation ferroviaire, régulateurs et régulatrices de la circulation maritime	100,0	57 577	75 495	37,5
323	Personnel technique en soins de santé	100,0	46 101	51 893	37,5
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	100,0	65 344	75 541	37,5
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	100,0	67 645	76 548	37,5
4312	Pompiers et pompières	84,8	74 661	84 320	40,2
5211	Techniciens et techniciennes dans les bibliothèques et les services d'archives publiques	100,0	54 750	63 634	37,5
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	100,0	65 750	74 758	37,5
Formation de niveau secondaire					
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	100,0	51 671	55 842	37,5
442	Personnel juridique et de soutien des services de protection publique	100,0	68 429	85 896	40,0

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec – Collecte 2021*.

Tableau 2.3.12

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, administration québécoise¹, Québec, 2021

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
Formation universitaire					
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	100,0	47 218	80 663	35,0
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	100,0	46 448	79 255	35,0
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	100,0	48 750	82 527	35,0
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	100,0	43 112	75 627	35,0
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	100,0	46 393	77 917	35,0
211	Professionnels et professionnelles des sciences physiques	100,0	61 780	96 573	35,0
2111	Physiciens et physiciennes, astronomes	100,0	77 088	106 747	35,0
2112	Chimistes	100,0	63 538	98 799	35,0
212	Professionnels et professionnelles des sciences de la vie	100,0	50 141	87 117	35,0
2121	Biologistes et personnel scientifique assimilé	100,0	47 787	83 987	35,0
2122	Professionnels et professionnelles des sciences forestières	100,0	53 955	90 936	35,0
2123	Agronomes, conseillers et conseillères, spécialistes en agriculture	100,0	49 894	89 437	35,0
213	Professionnels et professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	100,0	58 308	94 667	35,0
214	Autres professionnels et professionnelles en génie	100,0	46 808	86 713	35,0
215	Professionnels et professionnelles en architecture, en urbanisme et en arpentage	100,0	49 978	87 366	35,0
2151	Architectes	100,0	49 333	87 733	35,0
2154	Arpenteurs-géomètres et arpenteuses-géomètres	100,0	50 623	86 999	35,0
2161	Mathématiciens et mathématiciennes, statisticiens et statisticiennes, actuaires	100,0	59 253	103 236	35,0
217	Professionnels et professionnelles en informatique	100,0	50 077	86 349	35,0
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	99,9	47 274	81 812	36,2
314	Professionnels et professionnelles en thérapie et en évaluation	100,0	46 568	85 527	35,0
4012	Assistants et assistantes d'enseignement et de recherche au niveau postsecondaire	100,0	41 043	54 786	35,0
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	100,0	42 476	90 727	..
403	Enseignants et enseignantes aux niveaux secondaire, primaire et préscolaire, conseillers et conseillères d'orientation	100,0	42 503	82 502	35,0
4033	Conseillers et conseillères en information scolaire	100,0	45 274	77 927	35,0
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	67,2	57 529	115 889	35,0
415	Professionnels et professionnelles des services sociaux et communautaires	100,0	46 412	83 732	35,0
416	Recherchistes, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	100,0	49 070	84 141	35,0
4161	Recherchistes, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes de programmes, en sciences naturelles et appliquées	100,0	44 671	74 842	35,0
5111	Bibliothécaires	100,0	45 554	76 890	35,0
5125	Traducteurs et traductrices, terminologues et interprètes	100,0	43 373	66 381	35,0

Tableau 2.3.12 (suite)

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, administration québécoise¹, Québec, 2021

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
Formation collégiale					
121	Superviseurs et superviseuses de services administratifs	99,8	38 370	44 543	35,0
1211	Superviseurs et superviseuses de commis de bureau et du personnel de soutien administratif	99,8	38 319	44 246	35,0
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	100,0	39 649	52 013	35,0
122	Personnel administratif et de réglementation	100,0	41 234	58 527	35,0
1221	Agents et agentes d'administration	100,0	40 252	54 394	35,0
1222	Adjoints et adjointes de direction	100,0	45 743	77 937	35,0
1225	Agents et agentes aux achats	99,7	40 421	54 316	35,0
1227	Juges de paix, officiers et officières de justice	100,0	56 634	89 328	35,0
1228	Agents et agentes d'assurance-emploi, d'immigration, de services frontaliers et du revenu	100,0	40 978	58 120	35,0
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	100,0	37 685	43 725	35,0
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	100,0	37 632	44 028	35,0
1242	Adjoints administratifs juridiques et adjointes administratives juridiques	100,0	37 914	42 407	35,0
1243	Adjoints administratifs médicaux et adjointes administratives médicales	100,0	37 914	42 407	35,0
125	Sténographes judiciaires, transcripteurs et transcriptrices, techniciens et techniciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	100,0	40 375	52 851	35,0
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	100,0	40 379	52 886	35,0
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	100,0	50 451	77 972	35,0
221	Personnel technique des sciences physiques	100,0	40 253	57 095	35,0
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	100,0	40 393	57 295	35,0
2212	Technologues, techniciens et techniciennes en géologie et en minéralogie	100,0	38 567	54 698	35,0
222	Personnel technique des sciences de la vie	99,5	42 635	58 635	36,4
2221	Technologues, techniciens et techniciennes en biologie	100,0	37 944	53 827	35,0
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	100,0	40 136	56 734	35,0
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	97,8	44 916	63 403	38,0
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	100,0	36 769	41 119	35,0
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	100,0	42 253	59 742	35,0
2263	Inspecteurs et inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	100,0	42 167	59 710	35,0
227	Officiers et officières, contrôleurs et contrôleuses des services de transport	100,0	55 125	77 949	35,5
2271	Pilotes, navigateurs et navigatrices, instructeurs et instructrices de pilotage du transport aérien	100,0	56 531	80 180	35,0
228	Personnel technique en informatique	100,0	40 973	57 358	35,0
321	Technologues, techniciens et techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires)	100,0	42 153	60 747	35,2
3211	Technologues de laboratoires médicaux	100,0	42 417	62 537	35,0
3212	Techniciens et techniciennes de laboratoire médical, assistants et assistantes en pathologie	100,0	42 037	60 216	35,2

Tableau 2.3.12 (suite)

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, administration québécoise¹, Québec, 2021

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
3219	Autres Technologues, techniciens et techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires)	100,0	40 119	48 420	36,0
322	Personnel technique en soins dentaires	100,0	41 524	58 356	35,0
323	Personnel technique en soins de santé	100,0	42 621	57 815	36,1
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	100,0	42 339	59 046	36,1
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	100,0	36 764	52 168	35,0
431	Personnel des services de protection publique de première ligne	100,0	44 358	62 921	35,0
5211	Techniciens et techniciennes dans les bibliothèques et les services d'archives publiques	100,0	41 331	58 484	35,0
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	100,0	40 427	52 911	35,0
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	100,0	37 991	51 671	35,0
5254	Animateurs et animatrices, responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique	99,6	40 502	52 461	35,1
631	Superviseurs et superviseuses de services	100,0	34 964	38 651	35,0
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	100,0	54 590	72 795	35,0
724	Électriciens et électriciennes, monteuses et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	2,6	44 949	58 738	38,8
7242	Électriciens industriels et électriciennes industrielles	100,0	44 949	58 738	38,8
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	20,4	52 587	73 553	39,9
7333	Électromécaniciens et électromécaniciennes	100,0	43 715	53 522	38,8
738	Personnel de l'imprimerie, autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	73,5	37 247	40 576	35,0
7381	Opérateurs et opératrices de presse à imprimer	100,0	37 247	40 576	35,0
Formation de niveau secondaire					
141	Personnel au travail général de bureau	99,9	37 155	41 480	35,0
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	99,9	37 171	41 524	35,0
1414	Réceptionnistes	100,0	36 036	36 936	35,0
1416	Commis des services judiciaires	100,0	35 304	43 592	35,0
142	Commis en bureautique et en éditique	100,0	37 971	42 764	35,0
1434	Commis de banque, d'assurance et d'autres services financiers	100,0	35 978	47 648	35,0
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	97,4	37 616	42 554	35,4
1522	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	96,6	37 345	40 524	35,0
1525	Répartiteurs et répartitrices	100,0	38 131	49 449	37,3
1526	Horairistes de trajets et d'équipages	100,0	39 996	50 589	35,0
341	Personnel de soutien des services de santé	99,9	38 833	42 209	36,3
441	Dispensateurs et dispensatrices de soins en milieu familial et personnel de soutien en enseignement	100,0	37 436	40 601	35,0

Tableau 2.3.12 (suite)

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, administration québécoise¹, Québec, 2021

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
442	Personnel juridique et de soutien des services de protection publique	100,0	47 889	64 862	39,9
6541	Agents et agentes de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité	73,5	44 476	55 638	40,5
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	100,0	36 001	47 796	35,0
9471	Opérateurs et opératrices d'équipement d'impression sans plaque	100,0	37 292	40 728	35,0

1. Désigne la fonction publique québécoise et les réseaux publics de l'éducation, de la santé et des services sociaux.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec – Collecte 2021*.

Tableau 2.3.13

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur « entreprises publiques », Québec, 2021

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
Formation universitaire					
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	x	55 681	92 755	35,1
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	x	62 914	97 767	35,6
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	x	66 455	99 377	35,9
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	x	61 308	97 465	35,4
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	x	64 083	96 569	35,9
211	Professionnels et professionnelles des sciences physiques	x	98 916	119 247	35,0
2112	Chimistes	x	69 429	93 588	35,0
2121	Biologistes et personnel scientifique assimilé	x	67 616	101 461	35,0
213	Professionnels et professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	x	89 411	115 851	35,4
214	Autres professionnels et professionnelles en génie	x	92 918	116 809	35,4
215	Professionnels et professionnelles en architecture, en urbanisme et en arpentage	x	63 295	98 454	35,4
2151	Architectes	x	58 156	99 400	35,2
2153	Urbanistes, planificateurs et planificatrices de l'utilisation des sols	x	73 607	93 795	35,9
2161	Mathématiciens et mathématiciennes, statisticiens et statisticiennes, actuaires	x	68 140	106 149	35,2
217	Professionnels et professionnelles en informatique	x	60 343	97 954	35,2
2173	Ingénieurs et ingénieures, concepteurs et conceptrices en logiciel	x	64 584	97 038	35,0
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	x	54 990	81 387	35,5
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	x	61 527	94 096	..
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	x	68 404	124 138	36,2
416	Recherchistes, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	x	64 882	105 729	35,1
511	Professionnels et professionnelles des bibliothèques, des archives, des musées et des galeries d'art	x	50 053	80 738	35,8
5111	Bibliothécaires	x	48 992	77 966	36,0
5113	Archivistes	x	54 066	90 281	35,3
Formation collégiale					
121	Superviseurs et superviseuses de services administratifs	x	58 094	69 826	35,8
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	x	56 780	84 163	35,6
1215	Superviseurs et superviseuses du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	88,7	68 901	88 467	36,6
122	Personnel administratif et de réglementation	98,7	44 801	66 188	35,2
1221	Agents et agentes d'administration	97,3	50 870	76 538	35,4
1222	Adjoints et adjointes de direction	x	51 902	79 902	35,6
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	85,5	48 240	67 440	35,8
1224	Agents et agentes de gestion immobilière	x	54 462	87 335	35,4
1225	Agents et agentes aux achats	x	63 171	92 712	35,4
1226	Planificateurs et planificatrices de congrès et d'événements	x	54 598	69 131	36,7

Tableau 2.3.13 (suite)

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur « entreprises publiques », Québec, 2021

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
1242	Adjoints administratifs juridiques et adjointes administratives juridiques	x	38 092	49 928	34,9
125	Sténographes judiciaires, transcripteurs et transcriptrices, techniciens et techniciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	x	40 622	57 474	35,2
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	x	40 682	57 531	35,2
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	x	50 123	67 789	35,0
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	98,3	50 064	65 060	35,1
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	x	60 705	87 015	35,2
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	90,1	63 474	93 853	35,4
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	x	57 830	74 015	35,1
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	x	64 163	83 829	35,2
2263	Inspecteurs et inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	x	68 843	102 759	36,5
228	Personnel technique en informatique	x	48 308	64 782	35,7
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	x	45 569	63 282	35,1
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	x	45 644	62 946	35,1
521	Personnel technique des bibliothèques, des archives publiques, des musées et des galeries d'art	x	40 844	55 031	36,6
5211	Techniciens et techniciennes dans les bibliothèques et les services d'archives publiques	x	42 709	59 536	35,3
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	x	64 447	84 293	38,3
631	Superviseurs et superviseuses de services	x	68 402	84 042	39,1
6314	Superviseurs et superviseuses des services d'information et des services à la clientèle	x	60 479	84 222	36,8
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	x	72 274	99 805	37,3
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	x	79 863	95 220	39,2
7301	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	x	79 347	96 956	38,8
7305	Surveillants et surveillantes du transport routier et du transport en commun	x	80 272	94 059	39,4
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	11,0	58 470	82 112	38,1
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	25,6	58 264	73 663	39,3
733	Autres mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices connexes	7,7*	45 452	57 578	39,5

Tableau 2.3.13 (suite)

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur « entreprises publiques », Québec, 2021

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
Formation de niveau secondaire					
141	Personnel au travail général de bureau	x	42 122	52 410	34,9
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	x	42 055	52 197	34,9
1414	Réceptionnistes	x	35 184	43 842	36,0
1415	Commis des services du personnel	x	45 559	58 222	34,8
142	Commis en bureautique et en éditique	x	40 327	50 731	35,4
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	x	40 234	50 375	34,9
1431	Commis à la comptabilité et personnel assimilé	x	38 476	47 994	35,1
1432	Commis à la paye	x	50 662	62 141	34,3
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	39,9	50 123	62 696	36,2
1522	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	51,4	46 158	57 934	35,5
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	x	51 241	65 854	35,1
1525	Répartiteurs et répartitrices	x	53 894	66 361	37,5
6541	Agents et agentes de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité	92,2	50 559	67 574	39,1
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	x	47 263	60 977	34,7
947	Opérateurs et opératrices d'équipement à imprimer et personnel assimilé	x	35 901	43 991	35,2

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec – Collecte 2021*.

Annexes



Annexe 1

Emplois codés selon la CNP 2016 et emplois repères correspondants, ERG 2021

Tableau A1.1

Emplois codés selon la CNP 2016 et emplois repères correspondants, ERG 2021

Code CNP	Titre d'emploi		Emploi repère correspondant
Gestion			
0111	Directeurs financiers/directrices financières	s.o.	
0112	Directeurs/directrices des ressources humaines	s.o.	
0113	Directeurs/directrices des achats	s.o.	
0114	Directeurs/directrices d'autres services administratifs	205	Analystes des procédés administratifs
0121	Directeurs/directrices des assurances, de l'immobilier et du courtage financier	s.o.	
0122	Directeurs/directrices de banque, du crédit et d'autres services de placements	s.o.	
0124	Directeurs/directrices de la publicité, du marketing et des relations publiques	201	Professionnels/professionnelles en communication
0125	Directeurs/directrices d'autres services aux entreprises	s.o.	
0131	Directeurs/directrices d'entreprises de télécommunications	s.o.	
0132	Directeurs/directrices des services postaux et de messageries	s.o.	
0211	Directeurs/directrices des services de génie	207	Ingénieurs/ingénieures
0212	Directeurs/directrices des services d'architecture et de sciences	s.o.	
0213	Gestionnaires des systèmes informatiques	206	Professionnels/professionnelles en informatique
0311	Directeurs/directrices des soins de santé	s.o.	
041	Directeurs/directrices de la fonction publique	s.o.	
0421	Administrateurs/administratrices – enseignement postsecondaire et formation professionnelle	s.o.	
0422	Directeurs/directrices d'école et administrateurs/administratrices de programmes d'enseignement aux niveaux primaire et secondaire	s.o.	
0423	Directeurs/directrices des services sociaux, communautaires et correctionnels	s.o.	
0431	Officiers/officières de direction des services de police	s.o.	
0432	Chefs et officiers supérieurs/officières supérieures des services d'incendie	s.o.	
0511	Directeurs/directrices de bibliothèques, des archives, de musées et de galeries d'art	s.o.	
0512	Directeurs/directrices – édition, cinéma, radiotélédiffusion et arts de la scène	s.o.	
0513	Directeurs/directrices de programmes et de services de sports, de loisirs et de conditionnement physique	s.o.	
0601	Directeurs/directrices des ventes corporatives	s.o.	
0621	Directeurs/directrices – commerce de détail et de gros	s.o.	

Tableau A1.1 (suite)

Emplois codés selon la CNP 2016 et emplois repères correspondants, ERG 2021

Code CNP	Titre d'emploi		Emploi repère correspondant
0631	Directeurs/directrices de la restauration et des services alimentaires	s.o.	
0632	Directeurs/directrices des services d'hébergement	s.o.	
0651	Directeurs/directrices du service à la clientèle et des services personnels, n.c.a.	s.o.	
0711	Directeurs/directrices de la construction	s.o.	
0712	Gestionnaires et rénovateurs/rénovatrices en construction domiciliaire	s.o.	
0714	Directeurs/directrices de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	s.o.	
0731	Directeurs/directrices des transports	s.o.	
0811	Directeurs/directrices de l'exploitation des ressources naturelles et de la pêche	s.o.	
0911	Directeurs/directrices de la fabrication	s.o.	
0912	Directeurs/directrices des services d'utilité publique	s.o.	
Formation universitaire			
1111	Vérificateurs/vérificatrices et comptables	204	Professionnels/professionnelles en gestion financière
1112	Analystes financiers/analystes financières et analystes en placements	204	Professionnels/professionnelles en gestion financière
1113	Agents/agentes en valeurs, agents/agentes en placements et négociateurs/négociatrices en valeurs	s.o.	
1114	Autres agents financiers/agentes financières	204	Professionnels/professionnelles en gestion financière
1121	Professionnels/professionnelles en ressources humaines	203	Professionnels/professionnelles en gestion des ressources humaines
1122	Professionnels/professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	205	Analystes des procédés administratifs
1123	Professionnels/professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	201	Professionnels/professionnelles en communication
2111	Physiciens/physiciennes et astronomes	209	Professionnels/professionnelles en sciences physiques
2112	Chimistes	209	Professionnels/professionnelles en sciences physiques
2113	Géoscientifiques et océanographes	209	Professionnels/professionnelles en sciences physiques
2114	Météorologues et climatologues	s.o.	
2115	Autres professionnels/professionnelles des sciences physiques	209	Professionnels/professionnelles en sciences physiques
2121	Biologistes et personnel scientifique assimilé	209	Professionnels/professionnelles en sciences physiques
2122	Professionnels/professionnelles des sciences forestières	s.o.	
2123	Agronomes, conseillers/conseillères et spécialistes en agriculture	s.o.	
213	Professionnels/professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	207	Ingénieurs/ingénieures
214	Autres professionnels/professionnelles en génie	207	Ingénieurs/ingénieures
2151	Architectes	s.o.	
2152	Architectes paysagistes	s.o.	
2153	Urbanistes et planificateurs/planificatrices de l'utilisation des sols	s.o.	
2154	Arpenteurs-géomètres/arpenteuses-géomètres	s.o.	

Tableau A1.1 (suite)

Emplois codés selon la CNP 2016 et emplois repères correspondants, ERG 2021

Code CNP	Titre d'emploi		Emploi repère correspondant
2161	Mathématiciens/mathématiciennes, statisticiens/statisticiennes et actuaires	209	Professionnels/professionnelles en sciences physiques
2170 ¹	Professionnels/professionnelles en informatique, excluant 2173 et 2174	206	Professionnels/professionnelles en informatique
2173	Ingénieurs/ingénieures et concepteurs/conceptrices en logiciel	206	Professionnels/professionnelles en informatique
2174	Programmeurs/programmeuses et développeurs/développeuses en médias interactifs	206	Professionnels/professionnelles en informatique
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	s.o.	
311	Médecins, dentistes et vétérinaires	s.o.	
312	Optométristes, chiropraticiens/chiropraticiennes et autres professionnels/professionnelles en diagnostic et en traitement de la santé	s.o.	
313	Pharmaciens/pharmaciennes, diététistes et nutritionnistes	s.o.	
314	Professionnels/professionnelles en thérapie et en évaluation	s.o.	
4011	Professeurs/professeures et chargés/chargées de cours au niveau universitaire	s.o.	
4012	Assistants/assistantes d'enseignement et de recherche au niveau postsecondaire	s.o.	
4021	Enseignants/enseignantes au niveau collégial et autres instructeurs/instructrices en formation professionnelle	s.o.	
4031	Enseignants/enseignantes au niveau secondaire	s.o.	
4032	Enseignants/enseignantes aux niveaux primaire et préscolaire	s.o.	
4033	Conseillers/conseillères en information scolaire	s.o.	
4111	Juges	s.o.	
4112	Avocats/avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	210	Avocats/avocates et notaires
415	Professionnels/professionnelles des services sociaux et communautaires	s.o.	
4160	Rechercheurs, experts-conseils/expertes-conseils et agents/agentes des politiques et des programmes, excluant 4161	s.o.	
4161	Rechercheurs, experts-conseils/expertes-conseils et agents/agentes de programmes, en sciences naturelles et appliquées	310	Techniciens/techniciennes en hygiène du travail
5111	Bibliothécaires	s.o.	
5112	Restaurateurs/restauratrices et conservateurs/conservatrices	s.o.	
5113	Archivistes	s.o.	
5121	Auteurs/auteures, rédacteurs/rédactrices et écrivains/écrivaines	s.o.	
5122	Réviseurs/réviseuses, rédacteurs-réviseurs/rédactrices-réviseuses et chefs du service des nouvelles	s.o.	
5123	Journalistes	s.o.	
5125	Traducteurs/traductrices, terminologues et interprètes	s.o.	
5131	Producteurs/productrices, réalisateurs/réalisatrices, chorégraphes et personnel assimilé	s.o.	
5132	Chefs d'orchestre, compositeurs/compositrices et arrangeurs/arrangeuses	s.o.	
5133	Musiciens/musiciennes et chanteurs/chanteuses	s.o.	
5134	Danseurs/danseuses	s.o.	
5135	Acteurs/actrices et comédiens/comédiennes	s.o.	
5136	Peintres, sculpteurs/sculpteuses et autres artistes des arts visuels	s.o.	

Tableau A1.1 (suite)

Emplois codés selon la CNP 2016 et emplois repères correspondants, ERG 2021

Code CNP	Titre d'emploi		Emploi repère correspondant
Formation collégiale			
1211	Superviseur/superviseuses de commis de bureau et du personnel de soutien administratif	303	Techniciens/techniciennes en administration
1212	Superviseurs/superviseuses de commis de finance et d'assurance	303	Techniciens/techniciennes en administration
1213	Superviseurs/superviseuses de commis de bibliothèque, de correspondanciers et d'autres commis à l'information	407	Personnel de soutien en administration
1214	Superviseurs/superviseuses de services postaux et de messageries	s.o.	
1215	Superviseurs/superviseuses du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	404	Magasiniers/magasinières
1221	Agents/agentes d'administration	303	Techniciens/techniciennes en administration
1222	Adjoints/adjointes de direction	s.o.	
1223	Agents/agentes des ressources humaines et de recrutement	303	Techniciens/techniciennes en administration
1224	Agents/agentes de gestion immobilière	s.o.	
1225	Agents/agentes aux achats	303	Techniciens/techniciennes en administration
1226	Planificateurs/planificatrices de congrès et d'événements	s.o.	
1227	Juges de paix et officiers/officières de justice	s.o.	
1228	Agents/agentes d'assurance-emploi, d'immigration, de services frontaliers et du revenu	s.o.	
1241	Adjoints administratifs/adjointes administratives	409	Personnel de secrétariat
1242	Adjoints administratifs juridiques/adjointes administratives juridiques	s.o.	
1243	Adjoints administratifs médicaux/adjointes administratives médicales	s.o.	
1250	Sténographes judiciaires, transpositeurs/transpositrices, techniciens/techniciennes à la gestion des documents et agents/agentes de statistiques, excluant 1253 et 1254	s.o.	
1253	Techniciens/techniciennes à la gestion des documents	304	Techniciens/techniciennes en documentation
1254	Agents/agentes de statistiques et professions connexes du soutien de la recherche	s.o.	
1310	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires, excluant 1311	s.o.	
1311	Techniciens/techniciennes en comptabilité et teneurs/teneuses de livres	303	Techniciens/techniciennes en administration
2211	Technologues et techniciens/techniciennes en chimie	305	Techniciens/techniciennes de laboratoire
2212	Technologues et techniciens/techniciennes en géologie et en minéralogie	307	Techniciens/techniciennes en génie
2220	Personnel technique des sciences de la vie, excluant 2221	s.o.	
2221	Technologues et techniciens/techniciennes en biologie	305	Techniciens/techniciennes de laboratoire
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	307	Techniciens/techniciennes en génie
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	307	Techniciens/techniciennes en génie
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage et en cartographie	s.o.	
2260	Autres contrôleurs/contrôleuses techniques et officiers/officières de réglementation, excluant 2263	s.o.	
2263	Inspecteurs/inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	310	Techniciens/techniciennes en hygiène du travail

Tableau A1.1 (suite)

Emplois codés selon la CNP 2016 et emplois repères correspondants, ERG 2021

Code CNP	Titre d'emploi		Emploi repère correspondant
2271	Pilotes, navigateurs/navigatrices et instructeurs/instructrices de pilotage du transport aérien	301 311	Pilotes – avion d'affaires Pilotes – hélicoptère
2272	Contrôleurs aériens/contrôleuses aériennes et personnel assimilé	s.o.	
2273	Officiers/officières de pont du transport par voies navigables	s.o.	
2274	Officiers mécaniciens/officières mécaniciennes du transport par voies navigables	s.o.	
2275	Contrôleurs/contrôleuses de la circulation ferroviaire et régulateurs/régulatrices de la circulation maritime	s.o.	
228	Personnel technique en informatique	308	Techniciens/techniciennes en informatique
3210	Technologues et techniciens/techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires), excluant 3211, 3212 et 3219	s.o.	
3211	Technologues de laboratoires médicaux	305	Techniciens/techniciennes de laboratoire
3212	Techniciens/techniciennes de laboratoire médical et assistants/assistantes en pathologie	305	Techniciens/techniciennes de laboratoire
3219	Autres technologues et techniciens/techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires)	s.o.	
322	Personnel technique en soins dentaires	s.o.	
323	Personnel technique en soins de santé	s.o.	
4210	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement, excluant 4211	s.o.	
4211	Techniciens/techniciennes juridiques et personnel assimilé	306	Techniciens/techniciennes en droit
4311	Policiers/policières (sauf cadres supérieurs)	s.o.	
4312	Pompiers/pomprières	s.o.	
5211	Techniciens/techniciennes dans les bibliothèques et les services d'archives publiques	304	Techniciens/techniciennes en documentation
5212	Personnel technique des musées et des galeries d'art	s.o.	
522	Photographes, techniciens/techniciennes en graphisme et personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	s.o.	
523	Annonceurs/annonceuses et autres artistes de spectacle, n.c.a.	s.o.	
524	Concepteurs/conceptrices artistiques et artisans/artisanes	s.o.	
5250	Athlètes, entraîneurs/entraîneuses, arbitres et personnel assimilé des sports et des loisirs, excluant 5254	s.o.	
5254	Animateurs/animatrices et responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique	309	Techniciens/techniciennes en loisir
6211	Superviseurs/superveuses des ventes – commerce de détail	s.o.	
6221	Spécialistes des ventes techniques – commerce de gros	s.o.	
6222	Acheteurs/acheteuses des commerces de détail et de gros	s.o.	
6231	Agents/agentes et courtiers/courtrières d'assurance	s.o.	
6232	Agents/agentes et vendeurs/vendeuses en immobilier	s.o.	
6235	Représentants/représentantes des ventes financières	s.o.	
6310	Superviseurs/superveuses de services, excluant 6314	s.o.	
6314	Superviseurs/superveuses des services d'information et des services à la clientèle	410	Préposés/préposées aux renseignements
6321	Chefs	505	Cuisiniers/cuisinières
6322	Cuisiniers/cuisinières	505	Cuisiniers/cuisinières
6331	Bouchers/bouchères, coupeurs/coupeuses de viande et poissonniers/poissonnières – commerce de gros et de détail	s.o.	
6332	Boulangers-pâtisseries/boulangères-pâtisseries	s.o.	

Tableau A1.1 (suite)

Emplois codés selon la CNP 2016 et emplois repères correspondants, ERG 2021

Code CNP	Titre d'emploi		Emploi repère correspondant
634	Personnel spécialisé en services personnels et en service à la clientèle	s.o.	
720	Entrepreneurs/entrepreneuses et contremaîtres/contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	s.o.	
7230	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal, excluant 7231 et 7232	s.o.	
7231	Machinistes et vérificateurs/vérificatrices d'usinage et d'outillage	519	Machinistes
7232	Outils-ajusteurs/outilleuses-ajusteuses	s.o.	
7240	Électriciens/électriciennes et monteuses/monteurs de lignes d'électricité et de télécommunications, excluant 7241 et 7242	s.o.	
7241	Électriciens/électriciennes (sauf électriciens industriels/électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	506 514	Électriciens/électriciennes d'entretien Ouvriers certifiés/ouvrières certifiées d'entretien
7242	Électriciens industriels/électriciennes industrielles	506	Électriciens/électriciennes d'entretien
725	Plombiers/plombières, tuyauteurs/tuyauteuses et monteuses/monteurs d'installations au gaz	514	Ouvriers certifiés/ouvrières certifiées d'entretien
727	Charpentiers/charpentières et ébénistes	512 514	Menuisiers/menuisières d'entretien Ouvriers certifiés/ouvrières certifiées d'entretien
728	Personnel de maçonnerie et de plâtrage	s.o.	
7291	Couvreurs/couvreuses et poseurs/poseuses de bardeaux	s.o.	
7292	Vitriers/vitrières	s.o.	
7293	Calorifugeurs/calorifugeuses	s.o.	
7294	Peintres et décorateurs/décoratrices (sauf décorateurs/décoratrices d'intérieur)	515	Peintres d'entretien
7295	Poseurs/poseuses de revêtements d'intérieur	s.o.	
7301	Entrepreneurs/entrepreneuses et contremaîtres/contremaîtresses en mécanique	509	Mécaniciens/mécaniciennes de véhicules motorisés
7302	Entrepreneurs/entrepreneuses et contremaîtres/contremaîtresses des équipes d'opérateurs d'équipement lourd	s.o.	
7303	Surveillants/surveillantes de l'imprimerie et du personnel assimilé	s.o.	
7304	Surveillants/surveillantes des opérations du transport ferroviaire	s.o.	
7305	Surveillants/surveillantes du transport routier et du transport en commun	s.o.	
7310	Mécaniciens/mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles), excluant 7311 et 7312	s.o.	
7311	Mécaniciens/mécaniciennes de chantier et mécaniciens industriels/mécaniciennes industrielles	510	Mécaniciens/mécaniciennes d'entretien (millwrights)
7312	Mécaniciens/mécaniciennes d'équipement lourd	509	Mécaniciens/mécaniciennes de véhicules motorisés
7321	Mécaniciens/mécaniciennes et réparateurs/réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	509	Mécaniciens/mécaniciennes de véhicules motorisés
7322	Débossseurs/débossseuses et réparateurs/réparatrices de carrosserie	s.o.	
7331	Installateurs/installatrices de brûleurs à l'huile et à combustibles solides	s.o.	
7332	Réparateurs/réparatrices et préposés/préposées à l'entretien d'appareils	s.o.	
7333	Électromécaniciens/électromécaniciennes	510	
7334	Mécaniciens/mécaniciennes de motocyclettes, de véhicules tout-terrain et personnel mécanicien assimilé	s.o.	
7335	Autres réparateurs/réparatrices de petits moteurs et de petits équipements	s.o.	

Tableau A1.1 (suite)

Emplois codés selon la CNP 2016 et emplois repères correspondants, ERG 2021

Code CNP	Titre d'emploi	Emploi repère correspondant
736	Personnel des opérations du transport ferroviaire	s.o.
737	Grutiers/grutières, foreurs/foreuses et dynamiteurs/dynamiteuses	s.o.
7381	Opérateurs/opératrices de presse à imprimer	405
7384	Autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	s.o.
8211	Surveillants/surveillantes de l'exploitation forestière	s.o.
822	Entrepreneurs/entrepreneuses et surveillants/surveillantes de l'exploitation des mines, du pétrole et du gaz	s.o.
823	Personnel du forage, des mines souterraines et de l'extraction de pétrole et de gaz	s.o.
8241	Conducteurs/conductrices de machines d'abattage d'arbres	s.o.
825	Entrepreneurs/entrepreneuses et surveillants/surveillantes en agriculture, en horticulture et opérations et services connexes	s.o.
826	Capitaines de bateaux de pêche et pêcheurs/pêcheuses	s.o.
921	Surveillants/surveillantes dans la transformation et la fabrication	s.o.
922	Surveillants/surveillantes dans la fabrication et le montage	s.o.
923	Opérateurs/opératrices de poste central de contrôle dans les procédés de transformation et de fabrication	s.o.
924	Opérateurs/opératrices et contrôleurs/contrôleuses d'équipements d'utilité publique	s.o.
Formation de niveau secondaire		
1411	Employés de soutien de bureau généraux/employées de soutien de bureau générales	
1414	Réceptionnistes	
1415	Commis des services du personnel	
1416	Commis des services judiciaires	
142	Commis en bureautique et en éditique	
1431	Commis à la comptabilité et personnel assimilé	
1432	Commis à la paye	
1434	Commis de banque, d'assurance et d'autres services financiers	
1435	Agents/agentes de recouvrement	
1451	Commis et assistants/assistantes dans les bibliothèques	
1452	Correspondanciers/correspondancières et commis aux publications et aux règlements	
1454	Intervieweurs/intervieweuses pour enquêtes et commis aux statistiques	
1511	Commis au courrier et aux services postaux et personnel assimilé	
1512	Facteurs/factrices	
1513	Messagers/messagères et distributeurs/distributrices porte-à-porte	
1521	Expéditeurs/expéditrices et réceptionnaires	
1522	Magasiniers/magasinières et commis aux pièces	
1523	Coordonnateurs/coordonnatrices de la logistique de la production	
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	
1525	Répartiteurs/répartitrices	
1526	Horairistes de trajets et d'équipages	
341	Personnel de soutien des services de santé	
441	Dispensateurs/dispensatrices de soins en milieu familial et personnel de soutien en enseignement	
442	Personnel juridique et de soutien des services de protection publique	

Tableau A1.1 (suite)

Emplois codés selon la CNP 2016 et emplois repères correspondants, ERG 2021

Code CNP	Titre d'emploi	Emploi repère correspondant
6411	Représentants/représentantes des ventes et des comptes – commerce de gros (non-technique)	
6421	Vendeurs/vendeuses – commerce de détail	
651	Personnel des services des aliments et des boissons	
652	Personnel de l'hébergement et des voyages	
653	Personnel des services de tourisme et de loisirs	
6541	Agents/agentes de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité	
6551	Représentants/représentantes au service à la clientèle – institutions financières	
6552	Autres préposés/autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	
656	Autre personnel des services personnels	
744	Personnel d'installation, de réparation et d'entretien	
7451	Débardeurs/débardeuses	
7452	Manutentionnaires	
7511	Conducteurs/conductrices de camions de transport	
7512	Conducteurs/conductrices d'autobus et opérateurs/opératrices de métro et autres transports en commun	
7513	Chauffeurs/chauffeuses de taxi, chauffeurs/chauffeuses de limousine et chauffeurs/chauffeuses	
7514	Chauffeurs-livreurs/chauffeuses-livreuses – services de livraison et de messagerie	
7521	Conducteurs/conductrices d'équipement lourd (sauf les grues)	
7522	Conducteurs/conductrices de machinerie d'entretien public et personnel assimilé	
753	Autres conducteurs/conductrices de matériel de transport et personnel d'entretien assimilé	
841	Personnel d'entretien des mines et du forage des puits de pétrole et de gaz	
842	Personnel de l'exploitation forestière	
843	Personnel en agriculture et en horticulture	
844	Autre personnel de la pêche et personnel du trappage et de la chasse	
941	Opérateurs/opératrices de machines dans le traitement et la fabrication des métaux et des minerais et personnel assimilé	
942	Opérateurs/opératrices de machines dans le traitement de produits chimiques, du caoutchouc et du plastique et personnel assimilé	
943	Opérateurs/opératrices de machines dans la production des pâtes et papiers et dans la transformation et la fabrication du bois et personnel assimilé	
944	Opérateurs/opératrices de machines dans la transformation et la confection de produits textiles, d'articles en tissu, en fourrure et en cuir et personnel assimilé	
946	Opérateurs/opératrices de machines et personnel assimilé – transformation des aliments et boissons et produits connexes	
9470	Opérateurs/opératrices d'équipement à imprimer et personnel assimilé, excluant 9471	
9471	Opérateurs/opératrices d'équipement d'impression sans plaque	
952	Monteurs/monteuses de matériel mécanique, électrique et électronique	
953	Autre personnel de montage et personnel assimilé	

Tableau A1.1 (suite)

Emplois codés selon la CNP 2016 et emplois repères correspondants, ERG 2021

Code CNP	Titre d'emploi	Emploi repère correspondant
Formation en cours d'emploi		
6611	Caissiers/caissières	
6621	Préposés/préposées de stations-service	
6622	Garnisseurs/garnisseuses de tablettes, commis et préposés/ préposées aux commandes dans les magasins	
6623	Autre personnel assimilé des ventes	
6711	Serveurs/serveuses au comptoir, aides de cuisine et personnel de soutien assimilé	
672	Personnel de soutien en services d'hébergement, de voyage et de loisirs	
6731	Préposés/préposées à l'entretien ménager et au nettoyage – travaux légers	
6732	Nettoyeurs spécialisés/nettoyeuses spécialisées	
6733	Concierges et surintendants/surintendantes d'immeubles	
6741	Personnel de blanchisseries et d'établissements de nettoyage à sec et personnel assimilé	
6742	Autre personnel de soutien en service, n.c.a.	
7611	Aides de soutien des métiers et manœuvres en construction	
7612	Autres manœuvres et aides de soutien de métiers	
7621	Manœuvres à l'entretien des travaux publics	
7622	Manœuvres dans le transport ferroviaire et routier	
8611	Manœuvres à la récolte	
8612	Manœuvres en aménagement paysager et en entretien des terrains	
8613	Manœuvres de l'aquaculture et de la mariculture	
8614	Manœuvres des mines	
8615	Manœuvres de forage et d'entretien des puits de pétrole et de gaz et personnel assimilé	
8616	Manœuvres de l'exploitation forestière	
961	Manœuvres dans la transformation, la fabrication et les services d'utilité publique	

1. Un code CNP à 4 chiffres finissant par 0 représente un regroupement d'emplois dérivant d'un groupe intermédiaire (3 chiffres), à l'exception des emplois à 4 chiffres faisant partie du même groupe intermédiaire et présentés séparément.

Autres critères concernant la non-diffusion de certains codes ou de certains résultats

Pour des raisons autres que l'application des règles de qualité statistique ou de confidentialité, certaines professions (groupes intermédiaires de la CNP) ou certains résultats ne sont pas présentés dans les tableaux. Cette annexe passe en revue les différents motifs à l'appui de ces décisions.

Retrait de certains codes CNP

Les codes ci-dessous font l'objet d'une exclusion puisque la rémunération de ces emplois est basée, soit exclusivement, soit en partie, sur des commissions, tout en étant parfois constituée de montants très élevés (les commissions ne sont pas recueillies dans l'enquête pour le moment) :

- 6411 – *Représentants/représentantes des ventes et des comptes – commerce de gros* (non-technique) ainsi que le code 641 ;
- 111 – *Professionnels/professionnelles en finance, en vérification et en comptabilité* ainsi que les codes à quatre chiffres qui en dérivent, sauf le code 1111 ;
- 0111 – *Directeurs financiers/directrices financières* ainsi que le code 011.

Dans le secteur de la santé, trois groupes intermédiaires ont été retirés parce que les résultats relatifs aux salaires et aux échelles salariales ne reflétaient pas la réalité de la profession. Ces groupes professionnels, ou certains emplois qui en font partie, sont rémunérés selon un mode particulier (comme la rémunération à l'acte, non couverte par l'enquête) ou n'ont pas été couverts par l'enquête parce que les titulaires ne sont généralement

pas des salariés¹. Voici donc les groupes qui ont été exclus des tableaux sur les salaires et de ceux sur les échelles salariales :

- 311 – *Médecins, dentistes et vétérinaires* ;
- 312 – *Optométristes, chiropraticiens/chiropraticiennes et autres professionnels/professionnelles en diagnostic et en traitement de la santé* ;
- 313 – *Pharmaciens/pharmaciennes, diététistes et nutritionnistes*.

Pour appuyer notre propos, prenons par exemple le code 311 – *Médecins, dentistes et vétérinaires*. Il n'a pas été possible de recueillir le salaire de la majorité des médecins, dentistes et vétérinaires, leur mode de rémunération étant souvent à l'acte et peu d'entre eux étant des salariés. Par contre, les salaires des médecins résidents ont été colligés et contribuent en très grande partie au résultat salarial moyen obtenu. Ces salaires font baisser fortement la moyenne salariale du groupe intermédiaire 311 et, en conséquence, celle-ci ne reflète pas la réalité. Des cas similaires ont été relevés pour les codes 312 et 313.

Retrait de certains résultats

Le code CNP 7511 – *Conducteurs/conductrices de camions de transport* comporte une particularité quant au mode de rémunération. Pour plusieurs emplois de ce groupe, la rémunération n'est pas basée sur les heures de travail, mais plutôt sur d'autres éléments, notamment la distance parcourue. Pour cette raison, les résultats de ce groupe sont présentés sur une base annuelle seulement.

1. Ce sont des travailleurs autonomes ou des professionnels à leur compte.

Glossaire

Termes généraux

Ancienneté

Nombre d'années de service dans l'entreprise.

Effectif

Nombre réel d'employés et d'employées à partir duquel les statistiques ont été calculées ou nombre estimé de la population visée, selon le cas.

Employé permanent à temps plein

Personne qui exécute un travail pour le compte d'un employeur, reçoit une rémunération en échange de sa prestation de travail, a un contrat de travail de durée indéterminée et travaille généralement 30 heures ou plus par semaine.

Entreprise

Entité, constituée ou non en corporation, qui compte un ou plusieurs établissements exerçant ou non le même genre d'activité économique. Il peut s'agir d'une entreprise à propriétaire unique, d'une société en nom collectif ou d'une autre forme d'organisation, comme une coopérative.

Modèle d'emplois

Regroupement d'emplois ayant des caractéristiques communes quant au statut de syndicalisation et à la structure de rémunération (avantages sociaux compris).

Profilage

Processus permettant de caractériser une entreprise en fonction de sa structure organisationnelle et de ses diverses politiques de rémunération, afin de la découper en un ou plusieurs morceaux appelés unités de collecte.

Unité de collecte

Portion de l'entreprise pour laquelle il est logique de recueillir les données sur la rémunération. Les éléments analysés afin de déterminer une unité de collecte sont les suivants : le nombre d'établissements et de personnes employées, le statut de syndicalisation ainsi que la centralisation de l'information sur la rémunération globale et les conditions de travail.

Secteurs public et privé

Secteur public

Ensemble des unités institutionnelles sous contrôle gouvernemental. Ce contrôle peut prendre la forme de propriété exclusive d'une unité institutionnelle ou d'une participation majoritaire sous forme d'actions donnant le droit de vote. Le secteur public est composé des sous-secteurs suivants : administration québécoise (fonction publique québécoise – excluant les organismes gouvernementaux à caractère industriel ou commercial –, éducation, santé et services sociaux), administration fédérale au Québec, administration municipale, universités et entreprises à caractère public des trois paliers de gouvernement.

Secteur privé

Ensemble des entreprises qui ne sont pas incluses dans le secteur public. Les sous-secteurs suivants du secteur privé ne font pas partie de l'enquête : l'agriculture et les services relatifs à l'agriculture, l'exploitation forestière et les services forestiers, la pêche et le piégeage ainsi que la construction.

Secteurs d'activité économique

La nomenclature utilisée est celle du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) 2017. Certains secteurs ont toutefois été regroupés.

Extraction minière et extraction de pétrole et de gaz (21)

Comprend les sous-secteurs suivants : extraction minière ; extraction de pétrole et de gaz ; activités de soutien à l'extraction minière et à l'extraction de pétrole et de gaz.

Services publics (22)

Comprend les sous-secteurs suivants : production, transport et distribution d'électricité ; distribution de gaz naturel ; réseaux d'aqueduc et d'égout et autres.

Fabrication (31-32-33)

Comprend les sous-secteurs suivants : fabrication d'aliments, de boissons et de produits du tabac ; usines de textiles ; usines de produits textiles ; fabrication de vêtements, de produits en cuir et de produits analogues ; fabrication de produits en bois ; fabrication de papier, impression et activités connexes de soutien ; fabrication de produits du pétrole et du charbon ; de produits chimiques ; de produits en caoutchouc et en plastique ; de produits minéraux non métalliques ; première transformation des métaux ; fabrication de produits métalliques ; de machines ; de produits informatiques et électroniques ; de matériel, d'appareils et de composants électriques ; fabrication de matériel de transport ; de meubles et de produits connexes ; activités diverses de fabrication.

Commerce (41-44-45)

Comprend les sous-secteurs suivants :

- Commerce de gros (41) : grossistes-distributeurs de produits agricoles ; de produits pétroliers ; de produits alimentaires, de boissons et de tabac ; d'articles personnels et ménagers ; de véhicules automobiles et de leurs pièces ; de matériaux et fournitures de construction ; de machines, de matériel et de fournitures ; de produits divers ; agents et courtiers du commerce de gros.

- Commerce de détail (44-45) : marchands de véhicules automobiles et de leurs pièces ; magasins de meubles et d'accessoires de maison ; magasins d'appareils électroniques et ménagers ; marchands de matériaux de construction et de matériel et fournitures de jardinage ; magasins d'alimentation et de produits de santé et de soins personnels ; stations-service ; magasins de vêtements et d'accessoires vestimentaires ; magasins d'articles de sport, d'articles de passe-temps, d'articles de musique et de livres ; magasins de fournitures de tout genre ; magasins de détail divers ; détaillants hors magasin.

Transport et entreposage (48-49)

Comprend les sous-secteurs suivants : transport aérien ; ferroviaire ; par eau ; par camion ; transport en commun et transport terrestre de voyageurs ; transport par pipeline ; transport de tourisme et d'agrément ; activités de soutien au transport ; services postaux ; messageries et services de messagers ; entreposage.

Industrie de l'information et industrie culturelle (51)

Comprend les sous-secteurs suivants : édition ; industries du film et de l'enregistrement sonore ; radiotélévision, télédiffusion et télécommunications ; services d'information et de traitement des données.

Finance, assurances, immobilier et location (52-53)

Comprend les sous-secteurs suivants :

- Finance et assurances (52) : autorités monétaires – banque centrale ; intermédiation financière et activités connexes ; valeurs mobilières, contrats de marchandises et autres activités d'investissement financier connexes ; sociétés d'assurance et activités connexes ; fonds et autres instruments financiers.
- Services immobiliers et services de location et de location à bail (53) : services immobiliers ; services de location et de location à bail ; bailleurs de biens incorporels non financiers, sauf les œuvres protégées par le droit d'auteur.

Services professionnels, scientifiques et techniques (54)

Comprend les sous-secteurs suivants : services juridiques ; services de comptabilité, de préparation des déclarations de revenus, de tenue de livres et de paie ; architecture, génie et services connexes ; services spécialisés de design ; conception de systèmes informatiques et services connexes ; services de conseils en gestion et de conseils scientifiques et techniques ; services de recherche et de développement scientifiques ; publicité et services connexes ; autres services professionnels, scientifiques et techniques.

Gestion de sociétés et d'entreprises (55)

Comprend le sous-secteur gestion de sociétés et d'entreprises.

Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement (56)

Comprend les sous-secteurs suivants : services administratifs et services de soutien ; services de gestion des déchets et d'assainissement.

Services d'enseignement (61)

Comprend les sous-secteurs suivants : écoles primaires et secondaires ; collèges communautaires et cégeps ; universités ; écoles de commerce et de formation en informatique et en gestion ; écoles techniques et écoles de métiers ; autres établissements d'enseignement et de formation ; services de soutien à l'enseignement.

Soins de santé et assistance sociale (62)

Comprend les sous-secteurs suivants : services de soins ambulatoires ; hôpitaux ; établissements de soins infirmiers et de soins pour bénéficiaires internes ; assistance sociale.

Arts, spectacles et loisirs (71)

Comprend les sous-secteurs suivants : arts d'interprétation, sports-spectacles et activités connexes ; établissements du patrimoine ; divertissement, loisirs et jeux de hasard et loteries.

Hébergement et services de restauration (72)

Comprend les sous-secteurs suivants : services d'hébergement ; services de restauration et débits de boissons.

Autres services (81)

Comprend les sous-secteurs suivants : réparation et entretien ; services personnels et services de blanchissage ; organismes religieux, fondations, groupes de citoyens et organisations professionnelles et similaires ; ménages privés.

Administrations publiques (91)

Comprend les sous-secteurs suivants : administration publique fédérale ; administration publique provinciale (québécoise) ; administrations publiques locales, municipales et régionales ; administrations publiques autochtones ; organismes publics internationaux et autres organismes publics extraterritoriaux.

Statut de syndicalisation

Syndiqué

Employé couvert par une convention collective ou par un contrat de travail négocié par un syndicat, qu'il soit membre ou non du syndicat.

Non-syndiqué

Employé non membre d'un syndicat et qui n'est couvert par aucune convention collective ou contrat de travail négocié par un syndicat.

Termes relatifs aux emplois repères¹

Corps d'emploi

Emploi général regroupant différentes appellations pour une même profession et incluant divers niveaux de complexité.

Emploi repère

Emploi choisi en fonction de son caractère significatif dans l'administration québécoise et de sa comparabilité avec les emplois du marché du travail. Il s'agit d'une combinaison du corps d'emploi et du niveau de complexité.

Catégories d'emplois

Professionnels et professionnelles

Personnel dont les principales responsabilités se rapportent à la conception, à la réalisation, à l'analyse et à l'évaluation des normes, politiques, procédés et systèmes relatifs aux activités de l'organisation. L'accomplissement des tâches assignées à ce genre d'emploi requiert généralement un diplôme universitaire ou l'équivalent. Les cadres-conseils qui ne détiennent pas d'autorité hiérarchique sont inclus ici. Les professionnels et professionnelles peuvent cependant assumer la supervision ou la coordination du personnel de même catégorie ou de catégories subalternes.

Techniciens et techniciennes

Personnel dont les principales activités se rapportent à l'exécution de travaux spécialisés et à la conception et à la réalisation des mécanismes facilitant l'application de normes, procédés, programmes et systèmes. L'accomplissement des tâches assignées à ce genre d'emploi requiert généralement un diplôme collégial ou l'équivalent. Cette catégorie ne comporte pas de cadres de direction, mais comprend du personnel pouvant assumer la supervision ou la coordination de personnes de même catégorie ou de catégories subalternes.

Employés et employées de bureau

Personnel dont les principales activités se rapportent à des fonctions d'application formelle de normes, procédures, directives ou méthodes impliquant notamment la préparation, le traitement, la transcription, la conservation et la distribution de documents et de données. Les emplois de cette catégorie comportent aussi des fonctions ayant trait aux renseignements et à la manipulation d'un équipement spécialisé. L'accomplissement des tâches assignées à ce genre d'emploi requiert généralement une scolarité de niveau secondaire ou l'équivalent. Le personnel de cette catégorie peut assumer la répartition et la coordination du travail de personnes de même catégorie.

Employés et employées de service

Personnel dont les principales activités se rapportent à des tâches manuelles. Les tâches sont caractérisées par l'exécution, selon des directives précises, de travaux manuels simples n'exigeant aucune connaissance spécialisée. L'accomplissement des tâches assignées à ce genre d'emploi requiert généralement une scolarité de niveau secondaire (ou l'équivalent) ou un diplôme d'études professionnelles (DEP). Le personnel de cette catégorie peut être responsable de la répartition et de la coordination du travail de personnes de même catégorie (ou moins qualifiées), et cela, à titre de chef d'équipe.

Ouvriers et ouvrières

Personnel dont les principales activités se rapportent à des tâches manuelles. Les tâches exigent l'application de méthodes et de procédés spécialisés, généralement au moyen de machines et d'outils appropriés. L'accomplissement des tâches assignées à ce genre d'emploi requiert habituellement une scolarité de niveau secondaire (ou l'équivalent) ou un diplôme d'études professionnelles (DEP). Des certificats et des cartes de compétence, décernés par des organismes officiels, sont souvent exigés dans le cas de métiers réglementés. Le personnel de cette catégorie peut être responsable de la répartition et de la coordination du travail de personnes de même catégorie (ou moins qualifiées), et cela, à titre de chef d'équipe.

1. La description des emplois repères est disponible sur le site Web de l'Institut : statistique.quebec.ca.

Niveaux de complexité

Niveau d'entrée et d'apprentissage (niveau 1)

Fait référence à des postes où le ou la titulaire remplit progressivement les attributions caractéristiques de son corps d'emploi. Les décisions prises à ce niveau concernent des éléments courants et sont plus étroitement encadrées. L'autonomie au travail est restreinte et les tâches sont effectuées selon les directives détaillées d'un supérieur immédiat ou d'une supérieure immédiate.

Niveau de fonctionnement autonome (niveau 2)

Fait référence à des postes où le ou la titulaire accomplit l'ensemble de ses attributions de façon autonome. Le personnel de ce niveau peut exercer des fonctions de conseil, de soutien technique, de conception et d'analyse incluant la formulation de recommandations. Le ou la titulaire peut aussi exercer des fonctions de supervision ou de coordination, mais de telles fonctions ne sont pas de nature régulière ou continue. Il ou elle travaille sous la surveillance générale d'un supérieur ou d'une supérieure qui examine la qualité de son jugement et le respect des normes, une fois le travail terminé.

Niveau de chef d'équipe ou de spécialiste (niveau 3)

Chef d'équipe

Le niveau de chef d'équipe se caractérise par la supervision ou la coordination de ressources parmi lesquelles on doit retrouver au moins trois personnes du même corps d'emploi ou de même catégorie. Le ou la chef d'équipe doit avoir une vue d'ensemble des activités reliées à la progression de son mandat. Il ou elle évalue les demandes requises et juge du traitement à leur donner, répartit le travail et en vérifie l'exécution, fournit l'expertise (conseils et orientation), donne son avis lors de la notation des membres de son équipe et collabore à leur formation. Toutefois, l'emploi ne doit pas comporter plus de 50 % de tâches consacrées à la gestion.

Spécialiste

Il s'agit d'un emploi de complexité supérieure exigeant une connaissance très approfondie d'une discipline ou d'un domaine de travail. Le ou la titulaire assume un rôle d'orientation stratégique dans le cadre de travaux et d'analyses complexes pour lesquels interagissent des quantités importantes d'informations et de variables. Ces travaux se distinguent par leur originalité et leur caractère exceptionnel ou inusité. Le titre de spécialiste inclut également les catégories « expert » et « émérite » désignées dans la directive du Conseil du trésor en la matière, adoptée le 31 juillet 2006.

Termes relatifs à la classification nationale des professions (CNP)

Niveaux de compétence

Pour cette variable d'analyse, les professions de la CNP ont été classées en quatre niveaux de compétence. Pour déterminer le niveau de compétence d'un emploi, l'expérience requise pour accéder à l'emploi, la complexité des tâches, les responsabilités inhérentes à cet emploi ainsi que le niveau de formation sont considérés. Les appellations utilisées dans ce rapport (mentionnées ci-dessous) correspondent, dans l'ordre, aux appellations suivantes

utilisées dans l'*Annuaire québécois des statistiques du travail* : gestion, professionnel, technique, intermédiaire et élémentaire.

Gestion – niveau A

Groupe d'emplois qui englobe les membres des corps législatifs et les cadres supérieurs et intermédiaires. Le titulaire de l'emploi consacre plus de 50 % de son temps de travail à des activités de gestion.

Formation universitaire – niveau A

Ensemble des programmes d'études universitaires sanctionnées par un diplôme de premier cycle, de deuxième cycle ou de troisième cycle.

Formation collégiale – niveau B

Ensemble des programmes d'études postsecondaires sanctionnées par un diplôme d'études collégiales pré-universitaires, un diplôme d'études professionnelles (DEP), une attestation de spécialisation professionnelle (ASP) ou un diplôme d'études collégiales techniques (DEC) qui mène généralement au marché du travail. Une formation technique vise une ou plusieurs fonctions du travail de technicienne ou de technicien. Ce niveau est aussi attribué au personnel qui exerce des fonctions de supervision ou qui assume des responsabilités importantes dans le domaine de la sécurité et de la santé (par exemple les pompiers, les policiers et les infirmières auxiliaires autorisées).

Formation de niveau secondaire – niveau C

Ensemble des programmes d'études secondaires et postsecondaires sanctionnées par une attestation d'études professionnelles (AEP) visant l'acquisition des compétences associées à une ou à plusieurs fonctions du travail. Les fonctions du travail associées à ces programmes sont d'un niveau de complexité moindre que celles associées aux programmes d'études techniques et mènent à l'exercice d'un métier spécialisé ou semi-spécialisé. Une à cinq années d'études secondaires ou jusqu'à deux années de formation en cours d'emploi, de cours de formation externe ou d'expérience de travail précise sont généralement exigées.

Formation en cours d'emploi – niveau D

Ensemble des processus d'apprentissage, formels ou autres (sans aucune exigence scolaire particulière), par lesquels les personnes développent leurs aptitudes, enrichissent leurs connaissances et améliorent leurs compétences.

Termes relatifs au volet salarial

Heures normales de travail

Nombre d'heures de la semaine normale de travail.

Quartile de salaire

Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble de l'effectif en quatre parts égales. Au premier quartile (Q1), 25 % de l'effectif gagne moins que le salaire présenté et 75 % gagne plus. Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble de l'effectif en deux parts égales (50 % au-dessus et 50 % au-dessous). Au troisième quartile (Q3), 75 % de l'effectif gagne moins que le salaire présenté et 25 % gagne plus.

Salaire

Taux de salaire brut, incluant l'indemnité de vie chère et les primes de chef d'équipe ou de spécialiste, mais excluant la rémunération des heures supplémentaires, les bonis, les autres primes et les montants forfaitaires. Le calcul des données relatives au salaire (moyennes et quartiles) tient compte de tous les salaires payés, incluant ceux qui sont hors échelle et ceux qui sont hors normes. Chaque taux de salaire est pondéré par son poids statistique en fonction de l'effectif qui y est rattaché.

Mode de rémunération : échelles salariales

Échelle salariale

Ensemble de taux de salaire correspondant à une structure salariale de base. Ces taux sont liés à un emploi et ils progressent d'un minimum jusqu'à un maximum, généralement selon un certain nombre de paliers ou d'échelons. Les échelles sont plus ou moins étendues selon les emplois.

Échelle avec un minimum et un maximum normal

Échelle qui prévoit une progression jusqu'au taux maximum de l'échelle. Ce taux, appelé « maximum normal », est accessible à l'employé ou l'employée dont le rendement est satisfaisant. Dans la grande majorité des cas, ces échelles font partie d'un régime de progression automatique jusqu'au maximum.

Échelle avec un minimum, un maximum normal et un maximum au mérite

Échelle qui prévoit une progression jusqu'à un taux précis de l'échelle. Ce taux, appelé « maximum normal », est accessible à l'employé ou l'employée dont le rendement est satisfaisant. Toutefois, la progression au-delà du maximum normal, c'est-à-dire jusqu'à un maximum au mérite, n'est accessible qu'à la personne qui a un rendement supérieur. Dans la plupart des cas, ce sont des échelles de progression au mérite avec un contrôle au maximum normal (point de contrôle) ; la progression peut aussi être automatique jusqu'au maximum normal, alors que celle jusqu'au maximum au mérite reposera sur le mérite.

Échelle avec un minimum et un maximum au mérite

Type d'échelle salariale qui ne comporte pas de maximum normal. Toutefois, le maximum au mérite ne peut être atteint que par la personne dont le rendement est supérieur ou exceptionnel. En général, ces échelles font partie d'un régime de progression au mérite, mais elles ne font pas l'objet d'un contrôle officiel aux fins de l'administration des salaires.

Position dans l'échelle

Ratio du salaire moyen calculé par rapport au maximum normal moyen du groupe correspondant.

Rémunération variable à court terme

Il s'agit de toute forme de rémunération accordée à un employé ou à un groupe d'employés, autre qu'un taux de base ou un salaire, dans laquelle les versements fluctuent selon certains standards qualitatifs ou quantitatifs, prédéterminés ou non, généralement associés à une performance individuelle, de groupe ou d'entreprise. La rémunération variable à court terme signifie que les versements offerts par le régime sont ponctuels, c'est-à-dire que la prime est octroyée immédiatement à l'employé, selon une période de référence généralement d'un an ou moins.

Régimes individuels

Boni au mérite

Montant forfaitaire non récurrent, versé en plus du salaire de base, pour reconnaître le rendement individuel.

Commission

Montant établi selon une mesure objective de performance. Ce mode de rémunération se retrouve uniquement chez le personnel de vente.

Régimes collectifs

Boni d'équipe

Montant forfaitaire calculé en fonction de la performance d'une équipe pour un projet spécifique et selon un certain nombre de critères. Chacun des membres de l'équipe reçoit un boni si les critères fixés ont été atteints ou dépassés.

Partage des bénéfices

Montant forfaitaire calculé à partir des profits de l'entreprise (les bénéfices sont investis dans le programme de rémunération variable).

Partage des gains de productivité

Montant forfaitaire calculé en fonction de l'accroissement de la productivité de l'entreprise (ou d'un service, d'un département, d'une division...).

Régime mixte

Régime hybride

Montant forfaitaire calculé en fonction du rendement de l'individu et aussi du groupe auquel il appartient (ou de l'ensemble de l'unité de collecte). C'est le seul régime qui peut combiner les critères de performance individuelle et collective.

Autres régimes

Tout régime qui correspond aux critères de rémunération variable à court terme, mais qui n'entre dans aucune des catégories précédentes (les bonis à la pièce et les bonis discrétionnaires, par exemple).

Autres modes de rémunération

Bandes salariales élargies (*broadbanding*)

Bandes salariales qui couvrent plusieurs catégories d'emplois et qui permettent une plus grande flexibilité dans la gestion des salaires. Elles se caractérisent par la réduction du nombre de classes d'emplois et l'allongement des structures. Il ne s'agit pas d'échelles salariales.

Taux au rendement

Rémunération basée sur le résultat quantitatif du travail ; il peut s'agir du nombre d'objets, de la fréquence des opérations ou de la production par unité de temps.

Taux avec progression

Rémunération comportant un taux de salaire lors de l'embauche d'une personne, peu importe son expérience de travail précédente. Des majorations successives sont

appliquées à ce taux jusqu'à l'atteinte d'un taux final. Cette progression se fait habituellement sur une période assez courte (par exemple, une année).

Taux fixe

Rémunération établie pour une période déterminée par une convention collective, un contrat de travail ou par indexation, et identique pour tout le personnel occupant un même emploi, peu importe leur qualification, leur expérience et leur ancienneté.

Taux variable

Rémunération sans structure salariale formelle (sans taux minimal ou maximal) et déterminée lors de l'embauche d'une personne.

Autres taux

Appellation qui regroupe les modes de rémunération autres que ceux déjà décrits.

Termes relatifs au volet des avantages sociaux² et des conditions de travail

Rémunération au taux régulier (RTR)

Salaire brut versé pour les heures normales de travail (avant toute déduction ou retenue), incluant les indemnités de vie chère et les primes de chef d'équipe ou de spécialiste et excluant la rémunération des heures supplémentaires, les bonis, les autres primes et allocations ainsi que les montants forfaitaires. Notons que la rémunération des heures chômées fait partie intégrante de la rémunération au taux régulier.

Rémunération directe

Remboursement des congés de maladie non utilisés

Paiements effectués par l'employeur pendant la période de référence pour des congés de maladie non utilisés durant cette période ou accumulés pendant le service continu.

Rémunération indirecte

Assurances collectives

Assurance maladie

Régime d'assurance qui prévoit le remboursement partiel ou total de certains frais occasionnés par une maladie ou un accident et qui ne sont pas remboursés par la Régie de l'assurance maladie du Québec. Le régime peut être réservé au personnel ou couvrir également les frais engagés par les membres de leur famille.

Assurance soins dentaires

Régime d'assurance qui prévoit le remboursement partiel ou total des frais pour les traitements préventifs, les services de restauration ou les soins d'orthodontie prodigués par un spécialiste en médecine dentaire. Les frais déjà couverts par la Régie de l'assurance maladie

2. Cette édition du rapport ne contient pas de résultats sur les avantages sociaux et, par conséquent, sur la rémunération globale en raison de la disponibilité des ressources.

du Québec sont exclus. Le régime peut être réservé au personnel ou couvrir également les frais engagés par les membres de leur famille.

Assurance soins optiques

Régime d'assurance prévoyant le remboursement partiel ou total des coûts d'examen de la vue ou d'achat de verres correcteurs ou de lentilles cornéennes. Le régime peut être réservé au personnel ou couvrir également les frais engagés par les membres de leur famille.

Assurance salaire de courte durée

Programme de protection totale ou partielle du revenu lors d'absences liées à un état d'incapacité totale de travailler (non reliée à un accident du travail) pour une courte période (souvent 26 semaines).

Assurance invalidité de longue durée

Programme de protection totale ou partielle du revenu lors d'absences liées à un état d'incapacité totale de travailler (non reliée à un accident du travail) pour une période indéfinie.

Assurance vie et régimes connexes

Régime d'assurance en vertu duquel les ayants droit de la personne assurée reçoivent à son décès une prestation de revenu ou un montant déterminé, appelé « capital ». Les régimes connexes sont, par exemple, l'assurance vie pour les personnes à charge, le remboursement des cotisations en cas d'invalidité et l'assurance en cas de mort ou de mutilation accidentelle.

Compensation pour congés familiaux

Congés d'adoption

Congés, à l'occasion d'une adoption, pour soins à un ou des enfants. La contribution de l'employeur est en sus des montants versés par le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP). Le nombre total de semaines de prestations d'adoption peut être pris par l'un ou l'autre des parents ou partagé entre eux.

Congés de maternité

Périodes partiellement ou totalement rémunérées pendant lesquelles une employée est autorisée à s'absenter de son travail. La prestation de maternité est offerte exclusivement à la mère lors d'une naissance et ne peut être partagée entre les deux parents. Cet avantage est en sus du programme du RQAP.

Congés de paternité

Périodes partiellement ou totalement rémunérées pendant lesquelles un employé est autorisé à s'absenter de son travail. La prestation de paternité est offerte exclusivement aux nouveaux papas lors d'une naissance. Si les pères ne s'en prévalent pas, elle n'est pas transférable à leur conjointe. Cet avantage est en sus du programme du RQAP.

Congés parentaux

Congés, à l'occasion d'une paternité ou à la suite d'un congé de maternité, pour soins à un ou des enfants (enfant âgé de moins d'un an), pour lesquels la contribution de l'employeur est en sus des montants versés par le RQAP. Le nombre total de semaines de prestations parentales peut être pris par l'un ou l'autre des parents ou partagé entre eux.

Régimes étatiques

Assurance emploi

Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC). L'assurance emploi fournit une assistance financière temporaire aux chômeurs canadiens pendant qu'ils cherchent un nouvel emploi ou améliorent leurs compétences. L'assurance emploi vient également en aide aux travailleurs malades ainsi qu'aux personnes qui doivent s'occuper d'un membre de leur famille gravement malade et qui risque fortement de mourir.

Santé et sécurité du travail (SST)

Le régime de la SST vise à protéger l'employé d'une perte de revenu découlant d'un accident de travail, d'une maladie professionnelle ou de la nécessité d'un retrait préventif.

Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ)

La Loi sur l'assurance maladie fournit à la population du Québec un régime universel d'assurance maladie qui protège toutes les personnes résidant au Québec, sans égard à leur âge, leur état de santé ou leur situation financière.

Régime québécois d'assurance parentale (RQAP)

Le Régime québécois d'assurance parentale prévoit le versement de prestations à toutes les travailleuses et à tous les travailleurs – salariés et autonomes – admissibles qui prennent un congé de maternité, un congé de paternité, un congé parental ou un congé d'adoption. Depuis le 1^{er} janvier 2006, il remplace les prestations de maternité, les prestations parentales et les prestations d'adoption qui étaient offertes aux nouveaux parents québécois en vertu du régime fédéral d'assurance emploi.

Régime de rentes du Québec (RRQ)

Le Régime de rentes du Québec prévoit le versement d'une rente de retraite aux travailleurs et aux travailleuses à partir de 65 ans. Une rente réduite peut être touchée à partir de 60 ans. Le régime verse aussi d'autres types de rentes.

Régimes de retraite

Ensemble des mesures destinées à assurer, selon diverses modalités et conditions, le paiement de prestations de retraite aux employés. L'ERG couvre trois principaux types de régimes de retraite :

Régime de retraite à cotisations déterminées

Régime de retraite agréé dans lequel la cotisation est fixée d'avance. Les prestations de retraite sont constituées des cotisations accumulées en faveur de l'employé et du rendement des placements associés à ces cotisations. En d'autres termes, le montant des cotisations au régime est connu, alors que le montant du revenu de retraite ne l'est pas.

Régimes de retraite d'épargne à cotisations déterminées

Régime enregistré d'épargne-retraite collectif (REER collectif)

Regroupement de REER individuels dans lequel un contrat est enregistré pour chaque employé participant. L'administration quotidienne du régime est centralisée, ce qui permet de réduire les frais de gestion. Comme dans les régimes de retraite à cotisations déterminées, le montant qui sera versé à la retraite n'est pas connu. Toutes les cotisations de l'employé à un REER collectif ne sont pas considérées comme un revenu (jusqu'à concurrence d'un montant maximum par année) et ne sont donc pas imposables. Par contre, les cotisations de l'employeur au REER de l'employé sont considérées comme un avantage imposable pour l'employé.

Régime de participation différée aux bénéfices (RPDB)

Entente en vertu de laquelle l'employeur distribue une partie de ses bénéfices à tout son personnel ou à un groupe désigné d'employés. Les cotisations des employés ne sont pas permises. Le RPDB est obligatoirement enregistré auprès de l'Agence du revenu du Canada. Il ne faut pas confondre le RPDB avec le régime de participation des employés aux bénéfices (RPEB). Le RPEB est un régime non agréé qui n'est pas couvert par l'enquête.

REER collectif et RPDB (régime combiné)

Souvent, le RPDB est combiné avec le REER collectif. La participation financière de l'employé correspond à ses cotisations versées dans le REER collectif, alors que la participation de l'employeur consiste en des montants versés à une fiducie à partir des profits réalisés. Seul le versement de l'employeur dans le RPDB est retenu aux fins des calculs.

Régime de retraite à prestations déterminées

Régime de retraite agréé en vertu duquel le montant des prestations reçues par les employés ou le mode de calcul de ces prestations sont connus. Les cotisations de l'employeur ne sont généralement pas déterminées à l'avance, et dépendent des coûts reliés aux prestations de retraite promises et des cotisations versées par les employés dans le régime.

Heures chômées payées

Congés annuels (vacances)

Périodes d'absence rémunérées pouvant être en partie accumulées ou remboursées et dont la durée, calculée sur une base annuelle, varie selon le niveau d'emploi et l'ancienneté chez l'employeur. Les débours relatifs aux pécules ou aux bonis de vacances ne sont pas inclus dans le coût des congés annuels.

Congés de maladie

Journées d'absence accordées pour des raisons de santé et pour lesquelles l'employeur continue de verser à l'employé une partie ou la totalité du salaire normal ; il n'y a aucune perte de privilèges liés à l'emploi. Ces régimes non assurés ne protègent la personne que pour de courtes périodes d'absence.

Congés de naissance, d'adoption et d'interruption de grossesse

Courtes périodes d'absence rémunérées à 100 % (deux jours selon la Loi sur les normes du travail), accordées aux parents lors de la naissance ou de l'adoption d'un enfant ou lors d'une interruption de grossesse à compter de la 20^e semaine. Ce type de congé peut être fractionné en journées à la demande de la personne qui en bénéficie. Également, il ne peut être pris après l'expiration des 15 jours qui suivent l'arrivée de l'enfant à la résidence de son père ou de sa mère ou, le cas échéant, l'interruption de grossesse.

Congés mobiles

Courtes périodes d'absence rémunérées dont les dates sont déterminées par l'employeur, après entente entre l'employeur et le syndicat ou entre l'employeur et l'employé.

Congés sociaux

Courtes périodes d'absence rémunérées dont la durée varie selon l'événement social ou familial (mariage, décès, divorce, déménagement, etc.). Les congés pour affaires judiciaires et les libérations syndicales sont inclus dans cette catégorie.

Horaire réduit

Semaine de travail réduite sans diminution du niveau de rémunération hebdomadaire ou annuelle. Horaire souvent connu sous le nom d'*horaire d'été*.

Jours fériés

Courtes périodes d'absence rémunérées qui sont déterminées en vertu d'une loi ou reconnues par l'usage pour commémorer un événement civil ou religieux.

L'Institut de la statistique du Québec réalise chaque année l'*Enquête sur la rémunération globale au Québec* (ERG). L'Institut collige de l'information sur tous les emplois présents dans les entreprises ciblées dans l'échantillon, en codant ces emplois selon la Classification nationale des professions (CNP).

La publication Résultats de l'*Enquête sur la rémunération globale au Québec – Collecte 2021* offre des données sur les salaires, les heures normales de travail et les échelles salariales, selon les professions des groupes intermédiaires et de base de la CNP. Les résultats sont affichés selon 13 ventilations. Ainsi, tant le public en général que les syndicats, les employeurs et les autres acteurs du marché du travail disposent de données stratégiques pour alimenter leurs discussions quant aux conditions de rémunération.

« La statistique au
service de la société :
la référence au Québec »

statistique.quebec.ca